





BULLETIN  
DE  
L'ACADEMIE DU VAR

Sparsa colligo

---

LXXI<sup>ME</sup> ANNÉE

---

1903

---

TOULON

IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE A. BORDATO  
7, Rue Neuve, 7



# ACADEMIE DU VAR

---

L'ACADEMIE DU VAR, *fondée en 1800,*  
*a été autorisée en 1811 et reconnue*  
*comme établissement d'utilité publique le 2 octobre 1817*

---

Depuis 1832 elle publie un Bulletin annuel.

---

BULLETIN  
DE  
L'ACADEMIE DU VAR

Sparsa colligo

---

LXXI<sup>ME</sup> ANNÉE

---

1903



TOULON

IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE A. BORDATO  
7, Rue Neuve, 7

# ACADEMIE DU VAR

---

## BUREAU POUR L'ANNÉE 1903

---

MM. RIVIÈRE Jules, O. I., **président.**

VIDAL Remy, *secrétaire général.*  
et ALLÈGRE.

DRAGEON Gabriel, O. A. **secrétaire des séances.**  
PAUL Alexandre, *trésorier.*

BONNAUD Louis, O. A. **archiviste-bibliothécaire.**

---

## PRÉSIDENTS HONORAIRES

---

### MM.

1874 TEISSIER Octave, \*, O. I. **Q**

1900 BOURRILLY Louis, O. I. **Q**.

— LEJOURDAN, O. A. **Q.**

— OLLIVIER (Dr) O. \*, O. I. **Q.**

— RAT G., O. I. **Q.**

1901 BLANC C., \*, O. I. **Q**, contre-amiral.

— GISTUCCI Léon, O. I. **Q.**

1903 SÉGARD (Dr), O. \*, O. I. **Q.**

---

# LISTE GÉNÉRALE

DES

## MEMBRES DE L'ACADEMIE DU VAR

---

### MEMBRES HONORAIRES

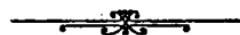
---

M.M.

- 1858 TESSIER O. \*, O. I. ♀, ancien archiviste de la ville de Marseille, président honoraire, Draguignan.
- 1869 SÉNÈS, \*, O. A. ♀, agent administratif de la marine, en retraite, Toulon, boulevard de Strasbourg.
- 1877 BRESC (De), propriétaire, conseiller général du Var, Sillans (Var). Boulevard du Roi René, 12, Aix-en-Provence.
- DUTHEIL DE LA ROCHÈRE C. \*, colonel d'infanterie en retraite, Ollioules.
- 1879 BIANCHI, O. I. ♀, professeur au Lycée, en retraite, Toulon, rue Chabannes. 4.
- RICHARD (Ch.), O. A. ♀, conseiller à la cour d'appel, Aix.
- ANDRÉ (H.), O. I. ♀, professeur au Lycée, Toulon. rue Courbet, 5.
- 1894 BERLUC-PÉRUSSIS (De), avocat, président honoraire de la Société académique des Basses-Alpes, Aix rue Cardinale, 25.
- 1896 FLORENS, O. I. ♀, procureur de la République en retraite, Boulevard de Strasbourg.
- 1899 DREUILHE, proviseur honoraire, Paris, rue des Boulangers, 36.

## MM.

- 1900 BLANC, contre-amiral, C.\*, O. I. ♀, président honoraire, à Lorient
- Admiral de BEAUMONT G. O. \*, ancien Préfet Maritime à Toulon, Paris.
- 1901 F. FABIÉ, \*, O. I. ♀, Directeur de l'École Colbert, 27, rue Château Landon, Paris.
- Jean AICARD, O. \*, O. I. ♀, homme de lettres, La Garde, près Toulon.



## MEMBRES TITULAIRES

## MM.

- 1846 THOURON (V.), ancien notaire, licencié en droit, 1, rue Saint-Louis.
- 1869 OLLIVIER D. (Dr), O. \*, O. I. ♀, médecin en chef de la marine en retraite, rue Nationale, 41, président honoraire.
- RAT (G.), O. I. ♀, capitaine au long cours, secrétaire de la Chambre de commerce, président honoraire, boulevard de Strasbourg, 21.
- 1871 CHAIGNEAU, \*, O. A. ♀, lieutenant de vaisseau en retraite, rue de l'Arsenal.
- 1874 BLACHE (N.), \*, O. A. ♀, avocat, membre de la Chambre d'agriculture, Toulon, rue Lafayette, 30
- 1875 BOYER, O. I. ♀, licencié en droit, avoué, Toulon, rue Nationale, 72.
- 1877 MOUTTET, avoué, Toulon, rue Lafayette, 109.
- 1881 LAURE, avocat, Toulon, rue de l'Intendance, 1.

## MM.

- 1881 MOULARD, avocat, O. A. ♀, Toulon, rue Saint-Louis, 4  
1883 GUILLABERT, avocat, Toulon, Cours Lafayette, 30.  
— MARTINENG (J. de), propriétaire, Val Bertrand, près Toulon.  
— ROCHE, avocat, O. A., ♀, Toulon, rue Revel, 16.  
1884 ROUVIER (Dr.), O. ♀, directeur du service de santé de la marine, Toulon.  
1885 SÉGARD (Dr.), O. \*, O. I. ♀, médecin en chef de la marine, Toulon, place Puget, 10, Président honoraire.  
1887 GENSOLEN (L.), O. A. ♀, avocat, maire de La Farlède, Toulon, rue Lafayette, 57.  
1888 BOURRILLY, O. I. ♀, Ⓛ, inspecteur de l'enseignement primaire, Toulon, boulevard Tessé, 28, président honoraire.  
— PASTORET (l'Abbé), curé de St-Flavien, Mourillon  
1889 ARÈNE (F.), ancien notaire, Pignans (Var).  
1891 LAFORGUE, avocat, Marseille, rue Montgrand, 22.  
1893 ARMAGNIN, O. A. ♀, publiciste, sous-chef de bureau à la mairie de Toulon.  
— VIDAL, archéologue, ancien professeur à l'école de Maistrance de l'Arsenal, Toulon, rue de l'Équerre, 11.  
1894 MOULET, O. I. ♀, publiciste, doyen du syndicat de la presse marseillaise, Six-Fours-Reynier, « La Pervenche ».  
— GUGLIELMI O. A. ♀, statuaire, Toulon, rue Victor-Clappier, 46.  
— BOTTIN O. A., ♀ archéologue, receveur des postes et télégraphes en retraite, Ollioules.  
1895 CARTIER (Dr) \*, médecin de 1<sup>re</sup> classe de la marine, Paris

## MM.

- 1895 ROUGET, \*, O. A. ♀, O. ®, rue Mirabeau, 21, Toulon  
— RIVIÈRE, O. I. ♀, architecte, Toulon, avenue Vauban, 15.
- 1896 DRAGEON (Gabriel), O. A. ♀, secrétaire de l'Académie du Var, Toulon, rue Picot, 6.  
— DE BURGUES DE MISSIESSY (vicomte de), rentier, Ollioules, « les Platanes. »  
— LEJOURDAN, ancien avocat, O. A. ♀, rue Gimelli, 10, président honoraire.
- 1897 LE BOULEUR DE COURLON, ancien conseiller de préfecture, Toulon, boulevard de Strasbourg, 66.  
— PLÉSANT Henri, agronome, publiciste, Fréjus.
- 1898 BONNAUD Louis, O. A. ♀, directeur d'école, en retraite, Toulon, rue Truguet, 8.  
— VIAN, O. A. ♀, docteur en médecine, Toulon, boulevard de Strasbourg.  
— DÉCUGIS, O. \*, médecin principal de la marine en retraite, Cuers.  
— PERRETTE, O. A. ♀, publiciste, Toulon, boulevard de Strasbourg, 66.  
— HAGEN, \*, médecin des troupes coloniales, Saïgon (Cochinchine).
- 1899 GISTUCCI, O. I. ♀, professeur au Lycée Ampère, à Lyon, président honoraire de l'Académie du Var.  
— BACHELAY, \*, O. A. ♀, directeur de la Société d'éclairage de la ville de Toulon, rue Picot.  
— PEDONE, lieutenant de vaisseau, Toulon, rue Victor Clappier, 18.  
— MASSE, O. I. ♀, professeur de mathématiques au Lycée de Toulon, rue Picot, 38.
- 1900 DE LARTIGUE \*, capitaine de frégate, rue Paulin-Guérin, 6.

## MM.

- 1900 LACOSTE O. A. ♀, ingénieur civil, Toulon, villa Marguerite, avenue Saint-André.  
— VAILLANT, (D'). Toulon, rue Nationale, 82.  
— ALLÈGRE, professeur au Lycée, boulevard de Strasbourg, 66.  
— SEGOND, professeur de philosophie au Lycée de Toulon, rue Dumont-d'Urville, 9.  
— CLAUDE O. A. ♀, professeur de mathématiques (cours St-Cyr) au Lycée de Toulon, Mourillon.  
— PAUL Alex., publiciste, rue de la République, 70.  
— LASCOLS, (D'), rue Racine, 7.  
— SUZANNE, O. I. ♀, président du Tribunal civil, Toulon, rue des Trois Dauphins.  
1901 SAUVAN, \*, O. I. ♀, capitaine de vaisseau, rue de Chabannes.  
— EMILY (D'), O. \*, médecin de 1<sup>re</sup> classe de la marine, de la mission Marchand, Toulon, avenue Vauban  
— RAUGÉ (D'), Tamaris-s/mer, villa des Pâquerettes et rue République, 43, Toulon.  
— BARTHE DE SANDFORT (D'), Six-Fours, domaine de Coudoulière.  
— MOULIN FRANKI, publiciste, Toulon, boulevard de Strasbourg, 42.  
— PRAT-FLOTTES (D'), rue Victor-Clappier, 47.  
— ROUSTAN, O. A. ♀, architecte, rue Dumont-d'Urville, 2  
1902 COLIN O. \*, capitaine de vaisseau, rue Nationale, 30 Toulon.  
— Béjot \*, capitaine du Génie, villa Jean, La Collette, Toulon.  
— FIOUPOU, \*, commissaire adjoint de la marine en retraite, Toulon, rue Bonnetières, 20.  
— GUEIT (D') \*, rue Racine, 7.  
1903 REGNAULT (D'), avenue Vauban, 11.  
— FONTAN Louis, ingénieur, avenue Vauban.

**MEMBRES ASSOCIÉS**

---

**MM.**

- 1869 LOUGNE C. \*, commissaire général de la marine en retraite, Toulon, rue Victor-Clappier, 39.  
 — REVERDIT, ancien avoué, au Rouet, par le Muy (Var).  
 1875 CERCLE DE LA MÉDITERRANÉE, boulevard de Strasbourg, 15.  
 — GRUÉ, avoué, Toulon, rue République, 40.  
 — MIREUR, \*, O. I. ♀, archiviste du département du Var, Draguignan.  
 — NÈGRE, \*, commissaire général de la marine en retraite, rue Nicolas-Laugier, 35.  
 1877 ANDRÉ, \*, commissaire de la marine en retraite, Toulon.  
 — ARÈNE, notaire, Puget-Ville (Var).  
 1878 JOUVE, \*, consul des Pays-Bas, Toulon, rue Hôtel-de-Ville, 8  
 — TOYE (Dr), ♀, médecin principal de la marine en retraite, Toulon, rue Saint-Vincent, 1.  
 1879 BERTRAND, ancien notaire, Toulon.  
 1881 MASSON (J.), entrepreneur, Toulon, rue Victor-Clappier, 41.  
 — TASSY, \*, ingénieur en chef, villa Ste-Marguerite, Le Pradet (Var).  
 1882 ARDEN, consul d'Espagne, Toulon, rue République.  
 — GIRARD, O. I. ♀, professeur à l'école normale de Nice (Alpes-Maritimes).  
 1883 ALIBERT, comptable de la marine, Toulon-Mourillon rue Castillon, 11.  
 — BAILLE, ♂, huissier audiencier du juge de paix, rue des Marchands, 13.

## MM.

- 1883 GASQUET, \*, O. I. ♀, directeur de l'école Rouvière Toulon.  
— HENSELING, négociant, Toulon, rue d'Alger, 16.  
— TUDAL (V.), négociant, Toulon, avenue Vauban, 31.  
1885 CARLE, avocat, propriétaire, Toulon, avenue Vauban, 8.  
— GÉRARD (Ch.), négociant, président de la Chambre de Commerce, Toulon, rue d'Alger, 35.  
1886 ICARD (J.), publiciste, propriétaire à Hyères, avenue Alphonse-Denis. 59.  
— M<sup>me</sup> BEAUSSIER, Toulon, rue d'Alger, 31.  
— LATIL, négociant, Toulon, place d'Iéna, 1.  
— LAURE (Dr), O. \*, médecin principal de la marine en retraite, Grasse, avenue Victor-Hugo.  
— AILLAUD, licencié en droit, notaire, Toulon, boulevard de Strasbourg, 44.  
— ASHER (Astier), libraire, Unter den Linden, Berlin (Prusse).  
— DOLIEULE, avocat, ancien magistrat, Marseille, rue Saint-Jacques, 92.  
1889 PELLOUX (L.), pharmacien. Toulon, rue du Canon, 8  
— RAYOLLE (A.), O. A. ♀, pharmacien, Mourillon-Toulon.  
1891 BLOND, pharmacien, Toulon, rue des Marchands.  
1893 M<sup>me</sup> BARTHÉLEMY, Toulon, rue Vauban, 8.  
— AYASSE, receveur des contributions indirectes Vence (A.-M.)  
— CHAMBRE DE COMMERCE, de Toulon, boulevard de Strasbourg, 27.  
— GIRAUD C. \*, commissaire général de la marine en retraite, Toulon, boulevard de Strasbourg, 21.  
1893 MOUTTET, O. A. ♀, notaire, maire de Signes.

## MM.

- 1894 AUDIBERT (Sauveur), O. I. ♀, directeur de l'hôpital de Cannes (A.-M.)
- CERCLE ARTISTIQUE de Toulon, rue Molière.
  - CABRAN, O. A. ♀, négociant, La Crau (Var).
  - CAPON, O. A., ♂, directeur d'école supérieure, en retraite, Solliès-Pont (Var).
  - COTTIN (Paul), sous-conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, directeur de la *Revue rétrospective*, à Paris.
  - CHAUVET, directeur de l'école de St-Roch, Toulon.
  - DAUPHIN, \*, peintre du Ministère de la Marine, Paris, boulevard de Strasbourg, 48.
  - LION, notaire honoraire, Pignans (Var).
  - MICHEL, professeur à l'école supérieure de Bandol.
  - PÉLISSIER, directeur de l'école d'Ollioules.
  - TOUCAS, directeur de l'école de Solliès-Pont.
- 1895 AUBIN, docteur en médecine, Cuers (Var).
- BANON, \*, capitaine de frégate, Toulon, rue d'Antrechaus, 5.
  - LAUGIER, directeur de l'école de La Crau.
  - LAURET, professeur de musique et de chant à l'école Rouvière, avenue Amavé, S<sup>t</sup>-Jean-du-Var, Toulon
  - TRABAUD, directeur de l'école de Cuers.
- 1897 M<sup>me</sup> DE MARTINENG, campagne Valbertrand, près Toulon.
- CAILLE, O. A. ♀, directeur de l'école de Cuers.
  - CROUZET (Ernest), directeur de l'école de Barjols.
  - JOACHIN, O. A. ♀, directeur de l'école de Saint-Jean-du-Var.
  - MOUROU (Louis), directeur de l'école de Six-Fours.
- 1897 PÉAN (Toussaint), horloger, publiciste à Brignoles.
- RICHAUD (Léon), directeur de l'école de La Londe.

## MM.

- 1897 ROUVIER (Barthélemy), rentier, Toulon, rue Lafayette, 30.
- TREMELLAT (Vincent), O. A. ♀, directeur honoraire d'école publique, à Toulon.
  - VIDAL (Aristide), ♂, directeur de l'école de Carqueiranne.
- 1898 ANDRÉ Gustave, directeur de l'école de Saint-Cyr.
- CLAVET, O. A. ♀, compositeur de musique, boulevard de Strasbourg
  - FOURNIER, agent général de la Caisse d'épargne Toulon.
  - GNANADICOM François, avocat à Pondichéry (Indes Françaises).
  - HONORÉ Louis, O. A., ♀, directeur de l'école de Pierrefeu.
- 1899 LEVET, directeur de l'école du Castellet.
- SPARIAT (l'abbé), curé de Plan-de-la-Tour, majoral du Félibrige.
  - LATIÈRE, ♂, ingénieur agronome, Paris, Ministère de l'Agriculture.
- 1900 FLORÈS, consul de Portugal.
- BUJARD, O. A. ♀, Procureur de la République, à Dijon.
  - DUTHEIL DE LA ROCHIÈRE, \*, capitaine d'artillerie, à Faveyrolle (Ollioules).
  - LAFAYE, professeur à la Sorbonne, Paris.
  - Rossi, O. I. ♀, président du Cercle Artistique, rue République.
  - J. DELMAS, professeur honoraire au lycée de Marseille, rue de l'Abbé de l'Epée, 15.
  - CARSIGNOL (l'abbé), à Notre-Dame-de-la-Moure, par La Garde-Freinet.

## MM.

1901 VALENTIN, ingénieur des Arts et Manufactures, à Antibes.

- MATHIEU (contre-amiral), Paris, rue Campagne Première, 15.
  - BOURGAREL Emile (D'), square Vauban.
  - COSTA DE BASTELICA (comte), médecin principal en chef des armées, en retraite, correspondant de l'Académie de Médecine, Ajaccio.
  - JOLY (général), O. \* commandant la subdivision de Lyon.
  - MARIMBERT, capitaine au 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie Coloniale.
- 1902 MICHEL Gabriel, agent général près la cour de l'Indo-Chine à Hanoï (Tonkin).
- COURET Antoine, notaire, rue Racine.
  - ARCHER, capitaine en retraite à Grenoble.
-

PREMIÈRE PARTIE



PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES



# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

---

SÉANCE DU 7 JANVIER 1903

---

Présidence de M. le Docteur Ch. SEGARD, Président

---

Sont présents :

MM. Allègre, capitaine Béjot, Bourrilly, Bottin, Bonnaud, Chaigneau, G. Drageon, Fioupou, Guillabert, Le Bouleur, docteur Lascols, de Martineng, de Missiessy, Moulet, Moulin, A. Paul, Perrette, Rivière, Roustan, docteur Segard et Vidal.

— Après la lecture du procès-verbal de la précédente réunion et l'exposé de la situation financière, M. le président communique à l'Académie une lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique, annonçant que le 41<sup>e</sup> congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Bordeaux le 15 avril prochain.

— Il est ensuite procédé aux élections pour le renouvellement du bureau.

M. le docteur Segard déclare décliner toute candida-

ture à la présidence, par suite de ses nombreuses occupations.

Ont été élus :

Président, M. J. Rivière ; secrétaire général, M. R. Vidal ; secrétaire des séances, M. G. Drageon ; trésorier, M. A. Paul ; bibliothécaire-archiviste, M. L. Bonnaud.

M. le docteur Segard cède alors le fauteuil de la présidence à M. Rivière, et prononce une charmante allocution qui est très applaudie.

#### Présidence de M. J. RIVIÈRE

M. Rivière, prenant à son tour la parole, remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à la présidence de l'Academie, et l'assure de tout son dévouement.

— Sur la proposition de M. Bourrilly, M. le docteur Charles Segard est, à l'unanimité, proclamé président honoraire de l'Académie du Var:

— M. le docteur Lascols donne lecture d'un rapport qu'il a été chargé de rédiger sur *les papillons des montagnes*, de M. A. Janet, étude fort intéressante dans laquelle l'auteur cite quelques-unes des particularités les plus frappantes de la faune si riche des papillons des montagnes, et fait ensuite le compte rendu d'un ouvrage de M. J. Delmas sur *la Géographie historique de la Provence*. La Provence n'est pas seulement décrite, mais expliquée. M. Delmas fournit de précieux renseignements

sur l'atmosphère, le sol, les côtes et la végétation qu'il a étudiés d'une façon toute spéciale.

— M. Vidal, continuant la série de ses intéressantes études sur l'archéologie du Var, fait l'historique du *Castelet*, dont il décrit les différents monuments, et de *Riboux*, la plus petite commune du département du Var.

— M. le docteur Ségard lit ensuite un conte délicieux, plein de charmes et de sentiment, *Master Heartless*, et M. J. Rivière donne lecture de la préface d'un ouvrage qu'il prépare sur *l'Art pendant la Révolution*, qui constituera une étude des plus instructives sur les évolutions des Arts, de la fin du règne de Louis XVI à la rentrée de Louis XVIII, en passant par l'Assemblée Nationale, la Convention et la Terreur, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration.

La séance est levée à 7 heures.

---

#### OUVRAGES REÇUS PENDANT LE MOIS DE JANVIER

---

**NOTA.** — Les chiffres entre crochets indiquent le numéro de la Série, dans les Archives

---

MACON. Annales de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres [80]. — REIMS. Travaux de l'Académie Nationale. [105] — CAHORS. Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot [43]. — NARBONNE. Bulletin de la Commission archéologique [94]. — ARRAS. Mémoires de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais [26 bis]. — BEZIERS. Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire [35]. — GRENOBLE. Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère [65]. — LE MANS. Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe [73].

## SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1903

---

Présidence de M. RIVIÈRE, Président

---

Sont présents :

MM. le capitaine Béjot, Bonnaud, Bourrilly, commandant Colin, G. Drageon, Fioupou, Lejourdan, Moulin, A. Paul, Rat, Rivière et Vidal.

— Le procès-verbal est lu et adopté, et, après l'exposé de la situation financière, M. le Président donne communication de la correspondance reçue.

— La parole est donnée au Secrétaire général pour faire le compte rendu des ouvrages adressés à l'Académie. A signaler particulièrement, dans le *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, une communication de notre distingué collègue M. Moulin, sur le dépôt moustérien de la Grotte de Château-Double (Var) et sur la station de la Baume-des-Peyrards (Vaucluse), dont il a donné la primeur à l'Académie.

— M. A. Paul donne lecture de pages fort poétiquement écrites sur le « Brusq ».

— M. Rat lit à l'Académie quelques fragments du plus long conte que renferme l'ouvrage des *Mille et une Nuits*, traduit avec cette fidélité que l'on se plaît à reconnaître chez l'auteur d'« Al Mostrataff ».

— M. Vidal, après avoir raconté l'histoire de ce joli village qu'est Saint-Cyr (Var), donne sur cette commune aujourd'hui assez importante, des détails fort instructifs. Il signale notamment qu'à deux kilomètres du village, sur un sol couvert de sable, apparaissent des restes de murs sortant à peine de terre. Ce sont les vestiges connus sous le nom de ruines de Tauroentum.

— M. Moulin, dans une communication orale dont les faits se trouvent intimement liés aux questions traitées par M. Vidal, donne un aperçu de ses recherches palethonologiques dans les environs de Saint-Cyr.

La séance est levée à 7 heures.

---

#### OUVRAGES REÇUS PENDANT LE MOIS DE FÉVRIER

---

ANNECY. Revue savoisiennne de la Société florimontane [21]. — TOURS. Annales de la Société d'Agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire [124]. — ROCHEFORT, Bulletin de la Société de géographie et d'agriculture, lettres, sciences et arts [110]. — VENDOME. Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois [129]. — PARIS. Mémoire des antiquaires de France, 1900 [11] — M. JACQUES DELMAS. La Grande Montagne, ouvrage offert par l'Auteur à la Bibliothèque de l'Académie. [2]. — MINISTÈRE. Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, Section des sciences économiques et sociales, [8]. — BREST. Bulletin de la Société académique [11]. — SAINT-OMER. Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie [119]. — DIJON. Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres [57]. — BEAUVAIS. Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et

arts du département de l'Oise [32]. — DÉPÔT DE L'ETAT. Missions archéologiques en Orient, 2 volumes, [9]. — DÉPÔT DE L'ETAT. Lettres de Mme Roland, tome second, [9]. — DÉPÔT DE L'ETAT. Expéditions scientifiques du Travailleur et du Talisman, les Cirrhipèdes [9]. — PARIS-MINISTÈRE. — Bulletin historique et philologique du Comité des Etudes historiques et scientifiques [6].

---

## SÉANCE DU 4 MARS 1903

---

Présidence de M. J. RIVIÈRE, Président

---

Sont présents :

MM. Bonnaud, Bottin, Bourrilly, commandant Colin, G. Drageon, Guillabert, Lejourdan, de Martineng, Moulin, commandant Pailhès, A. Paul, Perrette, Rat, Rivière, Vidal, membres titulaires, et MM. Dutheil de la Rochère et Tremellat, membres associés.

— Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

— Après l'exposé de la situation financière, communication est faite par le président de la correspondance reçue : Lettre de M. le docteur Gueit, invitant ses collègues à une conférence sur *le Cœur et la Main de la Femme*; lettre de démission de M. Poret, membre associé.

— Hommage est fait à l'Académie d'un opuscule par

M. J. Delmas : *La Grande Montagne* (Basses-Alpes). — Rapporteur, M. Moulin.

— Le secrétaire général donne le compte rendu des ouvrages reçus : Dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, à remarquer un excellent travail de M. Clabeuf : l'Art et l'Archéologie.

— La parole est donnée à M. Paul Guillabert pour sa lecture sur une *cachette préhistorique d'objets en terre cuite à Pignans* (Var). D'après M. Guillabert ces objets datent de l'époque dite Robenhausienne ou des palafittes.

— M. Rat lit un conte des plus amusants extrait des *Mille et une Nuits*, et traduit avec cette fidélité impeccable que l'on remarque chez notre président honoraire.

— M. R. Vidal donne lecture de la première partie de son étude archéologique sur *Signes* (Var). Il raconte l'histoire de ce petit bourg qui est l'un des plus anciens de la Provence, et dont les fondateurs, d'après Garcin et Papon, furent les premiers habitants de Marseille.

La séance est levée à 7 heures.

---

**OUVRAGES REÇUS PENDANT LE MOIS DE MARS**

---

AVIGNON. Mémoires de l'Académie de Vaucluse [29]. — ANGERS. Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts [23]. — BESANÇON. Bulletin de l'Académie des sciences,

belles-lettres et arts [34]. — CHAMBERY. Mémoires de la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie [52]. — SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie [117]. — ABBEVILLE. 1<sup>e</sup> Mémoires de la Société d'émulation, 2<sup>e</sup> Géographie historique de la Somme [14]. — CAMBRAI. Mémoires de la Société d'émulation [44]. — GUERET. Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques [67]. — BOURGES. Mémoires de la Société historique, littéraire, artistique et scientifique du département du Cher [40]. — LIMOGES. Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin [76]. — CAEN. Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres [42]. — AUXERRE. Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles [28]. — ANGOULÉME. Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente [24].

---

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1903**

---

Présidence de M. J. RIVIÈRE, Président

---

Sont présents :

MM. Allègre, Bourrilly, Bonnaud, Chaigneau, commandant Colin, G. Drageon, Guillabert, Lacoste, Le Bouleur, de Martineng, Moulin, A. Paul, Rivière.

— Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté, et l'exposé de la situation financière, M. le Président communique la correspondance reçue: puis, se faisant l'interprète des membres de l'Académie, adresse des félicitations à M. Fr. Moulin, pour

la distinction honorifique qui lui a été conférée en récompense de ses nombreux travaux littéraires et scientifiques.

M. Moulin remercie M. le Président de ses aimables paroles.

— M. Moulin lit ensuite à l'Académie le rapport qu'il a été chargé de rédiger sur un opuscule de M. J. Delmas : *La Grande Montagne* (Basses-Alpes). Les récits détaillés par l'auteur ont, à la fois, dit M. Moulin, la précision d'un itinéraire et le charme d'une peinture. M. Delmas présente en effet sous forme de tableaux un guide du touriste très artistement tracé, et l'on y trouve, avec des photographies, des descriptions de toute nature : panoramique, poétique, scientifique.

— La parole est donnée à M. Allègre qui lit : *A mon Enfant* et *la Ruse de Paul*, deux poésies empreintes de charme et d'où se dégage une douce morale.

— Une communication des plus intéressantes, avec présentation d'objets, est ensuite faite par M. Moulin sur des fouilles faites récemment au quartier de Vénéjean (Drôme), sur l'emplacement d'un cimetière romain. Ces objets, provenant d'urnes à incinération en terre cuite, consistent en lampes funéraires, lachrymatoires, miroirs en bronze, bagues en fer, et toute une minuscule série d'objets en plomb argentifère représentant un seau, un panier avec anse mobile, etc., etc.

— M. Rivière termine la séance par la lecture de deux contes forts délicats : *Au bain de mer* et *Vieux Souvenirs*, écrits avec beaucoup de finesse et d'esprit

La séance est levée à 6 h. 30.

**OUVRAGÈS REÇUS PENDANT LE MOIS D'AVRIL**

---

DIGNE. Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes [56]. — GAP. Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes [64]. — MONTAUBAN. Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts [34]. — PARIS. Bulletin de la Société des Antiquaires, 1902, [11]. — DÉPÔT DE L'ETAT. Séances de l'Académie des sciences, tomes 132, 133 et 134. [4]. — PARIS-MINISTÈRE. Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques [5].

---

**SÉANCE DU 6 MAI 1903**

---

Présidence de M. J. RIVIÈRE, Président

---

Sont présents :

MM. Allègre, Bottin, Chaigneau, G. Drageon, Lacoste, Lejourdan, de Martineng, Moulin, A. Paul, Rivière, Rouget, membres titulaires, et M. Tremellat, membre associé.

- Le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> avril est lu et adopté.
- Le trésorier fait l'exposé de la situation financière.
- Le président donne communication de la correspondance reçue pendant le mois écoulé.
- M. Allègre est élu secrétaire général, en remplacement de M. R. Vidal, démissionnaire.

— La parole est donnée à M. A. Paul, pour sa lecture sur les *Portefaix de Toulon*. M. Paul, dans un chapitre, *le Travail*, extrait de l'étude documentée qu'il a faite sur les portefaix, fait revivre une des pages les plus pittoresques de l'histoire de Toulon, et donne des détails fort instructifs sur cette corporation qui comprenait les portefaix, les cribleurs et les mesureurs.

— M. Rivière lit ensuite une savante étude sur le *Style actuel*. Après avoir démontré que l'art n'est point en décadence, ainsi que certains le prétendent, M. Rivière cherche ensuite à indiquer les tendances de notre style. Il passe en revue d'une façon rapide les caractères des diverses architectures, et arrive enfin au style actuel qui tend surtout à la vérité et à la beauté.

M. Rivière donne pour preuve les monuments exécutés à Paris depuis une vingtaine d'années, et termine en disant de dédaigner les plaintes et les récriminations, et d'affirmer la réalité et la puissance de notre style architectural.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 15.

---

#### OUVRAGES REÇUS PENDANT LE MOIS DE MAI

---

DÉPÔT DE L'ETAT. Les Médailleurs français, 2 volumes, [9]. — BESANÇON. Officialité de Besançon, testaments, [34]. — MOUTINS. Bulletin de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais [90]. — PARIS-MINISTÈRE. Bibliographie des Travaux historiques et scientifiques [8 bis]. — RODEZ. Dictionnaire des institutions, mœurs et coutume de Rouvigne, publication de la Société de lettres, sciences et arts de l'Aveyron, [107].

SÉANCE DU 3 JUIN 1903

Présidence de M. J. RIVIÈRE, Président

Sont présents :

MM. Allègre, Bonnaud, Bottin, Bourrilly, G. Drageon, Fioupou, Lacoste, Moulet, Moulin, Perrette, Rivière, Rat, Roustan, Rouget, Vidal.

— Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

— Le président, après communication de la correspondance reçue, donne la parole au secrétaire général pour le compte rendu des ouvrages adressés à l'Académie pendant le mois écoulé.

A signaler deux études, l'une sur *l'extraction des odeurs des fleurs*, et l'autre sur *le rôle du fluor sur l'animalité*.

— M. Rivière, se faisant l'interprète des membres de l'Académie, adresse des félicitations à M. Roustan, architecte, qui vient d'obtenir au Salon de 1903 une deuxième médaille pour son remarquable travail sur la *Major de Marseille*. M. Roustan, en quelques paroles aimables, remercie ses collègues.

— Il est ensuite procédé à la nomination des membres de la Commission du *Bulletin* pour 1903. Ont été élus : MM. Bourrilly, Lacoste et Vidal.

— L'Académie a décidé de célébrer son banquet annuel le dimanche 21 courant.

— M. Lacoste lit à l'Académie une scène antique : *Le Retour d'Orestès*, écrite avec délicatesse et exprimée en très beaux vers.

— M. Moulin, poursuivant ses études archéologiques, fait une communication intéressante sur la *Station paléolithique du Bau de l'Aubésier* (*Vaucluse*), dont la première partie est consacrée à la formation géologique.

— M. Perrette raconte une piquante aventure inédite du général d'Aurelle de Paladine.

— M. Rat lit deux documents intéressants : Compte rendu critique de l'ouvrage *Al Mostrataff*, par M. de Gaye, professeur de langues sémitiques à l'Université de Leiden, et lettre adressée à M. T. Seybold, professeur à l'Université de Rubingen, au sujet de la traduction des *Mille et une Nuits*.

— Enfin, M. Vidal donne lecture de quelques notes très instructives sur la démolition de l'hospice et de la chapelle de la Miséricorde à Toulon.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Académie s'ajourne au mois d'octobre prochain, et la séance est levée à 7 heures.

#### OUVRAGES REÇUS PENDANT LE MOIS DE JUIN

---

ARRAS. Bulletin de l'Académie des sciences, lettres et arts [26]  
— CONSTANTINE. Société archéologique, Souvenirs du Cinquante-

naire, [55]. — Montbrison. Société historique et archéologique du Forez, *La Diana* [86]. — AIX. Mémoires de l'Académie d'Aix [16]. — PAU. Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts [99]. — AUTUN. Mémoires de la Société éduenne des lettres, sciences et arts [27]. — LE MANS. Revue de la Société historique et archéologique du Maine [72]. — NANTES. Annales de la Société Académique [92]. — MONTPELLIER. Mémoires de la Société archéologique [89]. — ORLÉANS. Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais [98]. — LA ROCHELLE. Bulletin de la Société des sciences naturelles du département de la Charente-Inférieure [70]. — PARIS-MINISTÈRE. Comité des travaux historiques et scientifiques, Section des sciences, [7].

---

#### OUVRAGES REÇUS PENDANT LE MOIS DE JUILLET

---

TOULOUSE. Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France [123]. — MONTPELLIER. Bulletin de l'Académie des sciences et lettres [87]. — SOISSONS. Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique [421]. — VIENNE (Isère). Bulletin de la Société des sciences naturelles [131]. — PARIS. Bulletin de la Société philotechnique [13 bis]. — TROYES. Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et lettres du département de l'Aude [125]. — NIMES. Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1900, [97]. — LE MANS. Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe [73]. — LA ROCHE-SUR-YON. Bulletin de la Société d'émulation de la Vendée [69].

---

#### OUVRAGES REÇUS PENDANT LE MOIS D'AOUT

---

AMIENS. Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts [19]. — MINISTÈRE. Bulletin Archéologique du Comité des Travaux

historiques et scientifques [5] — NIMES. Mémoires de l'Académie de Nimes 2951 et 1902 [97] — REIMS. Bulletin de l'Académie Nationale 1901 et 1902 [105].

---

#### OUVRAGES REÇUS PENDANT LE MOIS DE SEPTEMBRE

---

BAR-LE-DUC. Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts [30] — AMIENS. Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie [20] — IMPRIMERIE NATIONALE. Dictionnaire Topographique de la Haute-Marne [9] — LE HAVRE. Bulletin de la Société Havraise d'études diverses [71] — LYON. Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts [77] — LYON. Annales de la Société d'Agriculture, Sciences et Industrie [78].

---

#### OUVRAGES REÇUS PENDANT LE MOIS D'OCTOBRE

---

RAMBOUILLET. Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement [104] — MINISTÈRE. Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques : Section des Sciences économiques et sociales, 1902 [8] — PERPIGNAN. Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales [100] — NEVERS. Bulletin de la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts [95] — SAINT-BRIEUC. Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord [113] — VANNES. Bulletin de la Société Polymatique du Morbihan [128] — MINISTÈRE. Bulletin historique et philologique du Comité, 1902 [6] — AUXERRE. Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles, 1902 [28].

---

## SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1903

---

Présidence de M. RIVIÈRE, Président

---

### SÉANCE DE RENTRÉE

---

Sont présents :

MM. Allègre, Bonnaud, Bottin, Bourrilly, G. Drageon, Guglielmi, Lacoste, Lejourdan, de Missiessy, Moulet, Moulin, A. Paul, Perrette, commandant Pailhès, Rivière, Rouget, Suzanne.

— Le procès-verbal de la réunion du 3 juin est lu et adopté.

— Le président informe l'assemblée que les travaux d'installation des archives et du mobilier dans la nouvelle salle n'ont pas permis de convoquer l'Académie pour la séance d'octobre.

— Après l'exposé de la situation financière, M. le Président communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction Publique annonçant que le Congrès des Sociétés Savantes aura lieu à la Sorbonne le 5 avril 1904.

— M. le Secrétaire général signale à l'assemblée un article des plus instructifs sur les *Pomets*, le *Revest* et

*Dardennes*, paru dans le *Bulletin des Excursionnistes Toulonnais*; une étude remarquable sur l'*Intelligence des Végétaux*; et un récit sur la *Mort de Viala*, cet enfant célèbre par son héroïsme.

Il lit enfin une intéressante communication faite par M. le docteur Guillou, sur l'*Hérédité*.

— M. Rouget présente comme membre titulaire M. le docteur Regnault. Une Commission, composée de MM. Lejourdan, Rivière et Rouget, est nommée à l'effet d'étudier les titres de ce candidat.

— Est également proposé par M. Rivière, comme membre titulaire, M. Fontan, ingénieur. MM. Bourrilly, docteur Ségard et Rivière sont chargés d'examiner cette candidature.

— La parole est ensuite donnée à M. Bourrilly qui fournit des détails intéressants sur « Une rentrée scolaire à Toulon le 2 brumaire an IX, présidée par le citoyen Fauchet, préfet général du département du Var. » Le président honoraire de l'Académie lit ensuite le discours d'ouverture du citoyen Martelli Chautard, maire de Toulon, et celui prononcé par le citoyen Fauchet, sur la nécessité de l'instruction dans un gouvernement libre et sur les ressources infinies que présente le mode d'enseignement suivi dans les Ecoles centrales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 15.

---

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE MOIS DE NOVEMBRE

---

MINISTÈRE. Bulletin archéologique 1903, 2<sup>e</sup> livraison, du Comité des Travaux historiques et scientifiques [5]. — EPINAL. Annales de la Société d'émulation du département des Vosges [62] — ARRAS. Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts, 1903 [36]. — GRENOBLE. Bulletin de l'Académie delphinale, 1902 [66]

---

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1903

---

Présidence de M. J. RIVIÈRE, Président

---

Sont présents :

MM. Allègre, capitaine Béjot, Bourrilly, G. Drageon, Fioupou, Le Bouleur, Lejourdan, de Martineng, de Missiessy, Moulin, Moulet, A. Paul, Perrette, Rat, docteur Raugé, Rouget, Rivière, Vidal.

— Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

— Après l'exposé de la situation financière, M. le Président communique à l'assemblée une lettre qu'il a reçue du Comité d'initiative pour la création à Toulon d'une Maison du Marin et du Soldat, et priant l'Académie de vouloir bien participer à cette œuvre. Une souscription de 20 fr. est votée à cet effet.

— M. Rivière rend hommage à l'activité et au dévouement avec lesquels notre sympathique bibliothécaire-archiviste, M. Bonnaud, a procédé à l'installation et au classement de nos archives dans la nouvelle salle de l'Académie.

Il propose de lui adresser des félicitations et des remerciements pour les services éclairés qu'il a rendus à notre Compagnie, à cette occasion. Cette motion est accueillie par acclamation.

-- Les ouvrages ci-après ont été offerts à l'Académie :

1<sup>e</sup> Un volume de vers de M. Lacoste : *Fleurs Sauvages*. MM. Moulet, Moulin et capitaine Béjot sont nommés rapporteurs.

2<sup>e</sup> Une plaquette de vers : *Pour les Enfants*, de M. Léon Richaud. Rapporteur, M. Lejourdan.

3<sup>e</sup> Une comédie en 1 acte de M. Georges Sinibaldi, *Bristouche*. Rapporteur, M. Perrette.

4<sup>e</sup> Une *Etude sur l'Ecole Centrale du Département du Var*, par M. Bourrilly.

— Dans son compte rendu des dernières publications reçues, M. le Secrétaire général signale dans la *Revue Africaine* un remarquable rapport de M. Waille, sur une mission à Cherchell qui lui avait été confiée par le gouvernement de l'Algérie ; dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, un article fort intéressant sur les rebus : et dans le *Bulletin de la Société des Sciences de la Basse-Alsace*, une étude des plus instructive sur la lutte contre la tuberculose.

En terminant cette lecture, M. le Secrétaire général émet le voeu que l'Académie étudie de quelle façon elle pourrait participer à la lutte que le monde savant a entreprise.

L'Académie adopte les conclusions de ce rapport, et exprime le désir de voir reprendre à Toulon les conférences médicales momentanément interrompues.

— La parole est donnée à M. Lejourdan qui donne lecture du rapport sur la candidature de M. le docteur Regnault.

— M. Rivière lit à son tour un rapport sur la candidature de M. Fontan, ingénieur.

Les conclusions de ces rapports ayant été adoptées, MM. le docteur Regnault et Fontan ont été proclamés membres titulaires de l'Académie du Var.

— Est proposé comme membre titulaire M. Durassier, trésorier payeur général du Var. MM. Suzanne, de Missiessy et Rivière sont nommés membres de la Commission chargée d'examiner cette candidature.

— Vient ensuite le tour des lectures. M. Moulin, poursuivant ses savantes études archéologiques, donne, avec planches à l'appui, des détails fort instructifs sur la faune et les instruments du Bau l'Aubésier (Vaucluse).

— M. Bourrilly offre à l'Académie la primeur de quelques pages très curieuses extraites de son récent volume : *'Etude sur l'Ecole Centrale du Département du Var.* Il lit notamment quelques compositions d'élèves en l'an IX, parmi lesquelles une analyse littéraire : *Eloge de*

*Turenne*, par Fléchier, fort bien écrite par un jeune élève de l'époque.

La séance est levée à 6 heures 45.

---

### OUVRAGE REÇU EN DÉCEMBRE

---

**CHALONS-SUR-MARNE.** Mémoires de la Société d'agriculture commerce, sciences et arts du département de la Marne [48].

---

### OUVRAGES REÇUS DANS LE COURANT DE L'ANNÉE par numéros mensuels ou trimestriels

---

**TOULON.** La Provence agricole, bulletin de la Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation du Var [152] — **CHALONS-SUR-SAONE.** Bulletin de la Société des sciences naturelles [50]. **CLERMONT-FERRAND.** Bulletin de l'Auvergne de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts [54] — **NANCY.** Bulletin de la société archéologique lorraine et du musée archéologique lorrain [91] — **LE PUY.** Bulletin de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce [74]. — **MONTPELLIER.** Revue de la société pour l'étude des *Langues romanes* [88] — **METZ.** Bulletin de la société d'histoire naturelle [137] — **POITIERS.** Bulletin de la société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts [101] — **STRASBOURG.** Bulletin de la société des sciences, d'agriculture et arts de la Basse-Alsace [136] — **MARSEILLE.** Revue historique de Provence [154] — **ROCHECHOUART.** Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts [109] — **POITIERS.** Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest [102] — **ALGER.** Revue africaine de la Société historique algérienne [18]. — **METZ.** Mémoires de l'Académie de Metz [137 bis] — **PARIS.** Revue épigraphique [157] — **PARIS.** Bulletin de la Société d'ethnographie [13 3°] — **MINISTÈRE.** Bulletin du Comité des beaux-arts des départements [10] — **TOULON.** Bulletin de la Société des Excursionnistes Toulonnais [159] — **VALENCE.** Bulletin historique du Diocèse [160]. — **LYON.** Bulletin historique du diocèse [79]. — **TOULON.** *Les Coulisses.*



DEUXIÈME PARTIE



ÉMOIRES ORIGINAUX



# **La Maison du Bonheur**

# LA MAISON DU BONHEUR

PIÈCE EN 2 ACTES

---

## PERSONNAGES :

PIERRE MADEC.....	MM. BRUNETON.
YANN KÉMENEUR.....	DELORMEL.
Le COMMANDANT DESLANDES, capitaine de frégate .....	GAY.
Le CURÉ DU VILLAGE.....	BOURGOIN.
CORENTIN TROMEUR.....	DALINE.
GUILLAUME.....	GOUNON.
HERVÉ.....	PREDHOMME.
ANNE-MARIE.....	M <sup>mes</sup> JERAM.
La VIBILLE NANN.....	D. MURAT.
JEANNE YVONNE.....	GELDA.
MADAME COADELEZ.....	BEAUMONT.
Un GAMIN .....	DR REILHAC.
YVES, fils de Pierre et d'Anne-Marie (6 ans) .	La petite ANDRÉE.

*Pêcheurs, Hommes, Femmes et Enfants du Village*

---

De nos jours, sur la côte de Bretagne, à proximité d'un village de pêcheurs, dans une maison juchée sur la falaise.

## ACTE PREMIER

---

*Un intérieur breton cossu. Meubles, locaux, dressoir avec faïences du pays. Un horloge à gaine. Au mur, une image-chromo de Sainte Anne.*

*Au fond, deux fenêtres ; une porte centrale, donnant de plain-pied sur la falaise. Quand elle reste ouverte, on aperçoit, sur le roc, un calraire dominant la mer.*

*A gauche, une porte menant à une chambre de débarras  
A droite, deux portes correspondant aux autres pièces du rez-de-chaussée. Une table. Cheminée où déjà du feu est allumé. Ça et là, quelques accessoires de pêche. Un air riant, confortable et un ordre méticuleux.*

*On est dans la première quinzaine de Mars : après-midi quelque peu avancée. Très belle journée.*

---



## SCÈNE PREMIÈRE.

YANN, YVES.

Yann, assis auprès d'une table, est occupé à gréer, pour Yves, une miniature de goëlette. L'enfant suit attentivement l'opération, tout en écoutant un conte que lui improvise son ami.

YVES.

Et alors ?...

YANN.

(Sans interrompre sa besogne.)

Alors, le jeune naufragé se sentit descendre, descendre longuement sous les flots. Il songeait, avec désespoir, à sa famille perdue, à son joli pays breton... et son cœur se serrait ! Tout à coup, il entendit des chants suaves, et voici que d'étranges créatures, moitié femmes, moitié poissons, l'entourèrent, l'engageant à les suivre...

YVES.

C'étaient les Sirènes ?...

YANN.

Oui, c'étaient les Sirènes... et le noyé se laissa guider par ces charmantes, si bien qu'il arriva à l'entrée d'une

grotte, taillée dans une immense émeraude, avec, devant lui, des balustres de corail rose et des bosquets d'algues finement découpées. Une douce lumière verdâtre éclairait le paysage. Le voyageur fut conduit à travers des douzaines de pièces, plus merveilleuses les unes que les autres, semées de sable d'or, ornées des reliques des grands naufrages : pierreries et bijoux, lingots et doublons, vases de cristal, statues de marbre, étoffes inestimables, que sais-je ?...

**YVES**, admiratif.

Oh ! que j'aurais voulu voir tout ça !...

**YANN**.

A la fin, on l'introduisit dans une salle encore plus vaste et plus splendide, où, sur un trône d'aigue marine, drapé de pourpre, siégeait, fière, admirablement belle et souriante, la Reine des Eaux.

**YVES**.

Elle portait une couronne ?...

**YANN**.

Naturellement : un diadème éblouissant, constellé de diamants, d'escarboucles et de perles...

**YVES**.

Et qu'est-ce qu'elle dit au jeune homme ?...

## YANN.

Elle l'invita à s'asseoir à ses côtés, le régala d'une délicieuse collation, et, pour finir, lui déclara qu'elle l'attendait depuis longtemps, et que, s'il consentait à l'épouser, toutes ces merveilles, toutes ces richesses seraient à lui.

Elle ajouta que, cependant, il restait maître de sa destinée et que, si telles étaient ses préférences, elle le renverrait, sous escorte, à la plage, afin qu'il pût rejoindre ses vieux et son village au clocher de dentelle.

## YVES.

Bien sûr qu'il aimait mieux rentrer dans son pays ?...

## YANN.

Que non pas ! La dame était si attrayante et ses trésors brillaient d'un si vif éclat, que l'imprudent s'obstina à rester pour devenir l'époux de la tentatrice... Après quoi, nul ne le revit jamais, jamais plus. Et les uns affirment qu'il mena des jours de félicité, tandis que d'autres prétendent que cette souveraine n'était en somme qu'une méchante ogresse, qui s'empressa de livrer son jeune mari aux monstres dévorants de son empire, ainsi qu'elle faisait d'ailleurs de tous les malheureux attirés dans ses domaines...

## YVES.

(Un peu effaré par ce tragique dénouement.)

Ah !...

YANN.

(Se reculant pour juger son œuvre).

Là !... plus que ce canot à embarquer, et notre bateau ne manquera plus de rien.

YVES, d'un air entendu.

C'est des doris, ces petits bachots, pas vrai, Yann ?

YANN.

C'est bien ça : tu vois, il y en a six pour une goëlette. Une fois à Terre-Neuve, on choisit une bonne place, sur les Bancs... le bâtiment mouille. Les doris vont, la nuit, relever les lignes, lourdes de morues, et reviennent, chargés à couler bas, verser leur poisson à la goëlette. On reboitte les lignes et, vers le soir, les doris les tendent à nouveau.

YVES.

Et puis ?...

YANN.

Ma foi, quand on a mené cette rude existence, quatre mois et demi de rang, Yves, on se trouve à la tête de quelques économies, et l'on s'en retourne chez soi, à moins que la tempête ne vous ait coulé, ou qu'un Trans-

atlantique ne vous ait coupé votre navire en deux, bref,  
si l'on n'est pas allé rendre visite à Madame la Reine  
des Eaux...

Contemplant avec satisfaction son petit bateau :

Voilà ta goëlette terminée, mon capitaine.. Regarde :  
est-elle brave ?... C'est tout à fait, en petit, la sœur  
jumelle de mon *Etoile-du-Soir*, et nous n'avons plus,  
m'est avis, qu'à procéder à son lancement...

YVES.

Et à son baptême, Yann... Comment l'appellerons-nous ?...

YANN.

A ta fantaisie.

SCÈNE II.

LES MÊMES, ANNE-MARIE, sortant de sa chambre.

YANN.

Tiens, parbleu ! donne lui le joli nom de ta maman, si  
elle y consent ..

YVES.

C'est cela, c'est cela : l'*Anne-Marie* ! . . .

**ANNE-MARIE**, gaiement.

Allons, les deux enfants, on s'amuse donc ? . . .

(à Yann, d'un ton maternel et à mi-voix.)

Vous, je constate avec grand plaisir que vous semblez en train de devenir très raisonnable.

(Elle baise son fils.)

Et Pierre ? . . . pas de retour encore ? . . .

YVES.

Papa ne doit pas être bien loin . . . C'est son heure . . .  
Attends : je vais voir . . .

(Il va, devant la porte, explorer les environs.)

**YANN**,

dont la physionomie a changé, à mi-voix.

Raisonnables ? . . . Vous pensez ? . . . Non ! tout le monde n'a pas votre calme, votre sagesse, Anne-Marie . . . Je suis, au contraire, à bout de résignation, et il faut, à tout prix, que je vous parle, seul à seule, ce soir ou demain, ici ou ailleurs . . .

**ANNE-MARIE**, sévèrement.

Ah ! silence, Yann... Assez ! N'insistez pas... Rappelez-vous à quelles conditions expresses j'ai toléré votre présence sous notre toit !...

**YANN.**

Mais enfin !...

**ANNE-MARIE.**

Plus un mot, vous dis-je... l'enfant revient...

(Tout ce dialogue échangé très vivement. Yves rentre dans la pièce)

**YVES.**

J'avais deviné, petite mère ; notre barque est dans le port et j'ai aperçu papa montant la côte.

(Prenant sa mère par la main et la conduisant vers la porte.)

Tiens, le vois-tu qui tourne le sentier ?

(Agitant son mouchoir et criant) :

Bon retour, père...

(On entend, se rapprochant de plus en plus, la voix de Pierre, chantant un refrain de pêcheur.)

La voix de **PIERRE**, su dehors

Ont mis à l'eau leurs filets  
Jésus et les Apôtres,  
Pris grondins et carrelets,

— Gai, lonlaire, vous autres. —  
Soles, congres et turbots,  
En ont rempli leurs canots.

## SCÈNE III.

LES MÊMES, PIERRE, entrant tout joyeux,  
suivi de trois de ses hommes portant des corbeilles de poissons.

## PIERRE.

Bien le bonsoir !

(Enlevant son fils de terre pour l'embrasser.)

Un baiser, mon p'tit gars.

(Embrassant sa femme.)

Eh bien ! ma douce, on ne donne pas son salaire au patron pêcheur ?...

(A Jean, lui serrant la main.)

Çà va bien, toi ?... Et maintenant, vous avez le droit d'admirer tout à votre aise... Non !... mais reluquez-moi cette cargaison !... A ne plus savoir qu'en faire !...

(Désignant à ses hommes la porte de gauche.)

Les paniers, dans la chambre à côté, mes garçons... Tu leur feras boire un coup, Anne-Marie, ils ne l'ont pas volé.

(Regardant sa pêche du seuil de la chambre.)

C'est i' du poisson de choix, ça ?... C'est à se demander quel bon génie verse, la nuit, sur mes filets, un charme magique.

(A Yves, qui n'a cessé de se pavanner devant lui.)

Eh mais ! je n'avais pas remarqué, d'abord, ton nouveau costume, mon Prince !... Fichtre ! sais-tu qu'ainsi accoutré, tu as l'air d'un véritable mousse ?...

YVES, flèrement.

D'un capitaine, père, Yann l'a dit... et voici mon beau navire, l'*Anne-Marie*...

PIERRE, gaiement.

Je vous félicite, Commandant, vous êtes crânement coquet et pimpant... Mais, je tiens à complimenter aussi l'artiste qui vous a taillé ces effets...

(Grossissant sa voix à plaisir.)

Où se cache-t-il, ce tailleur, qu'on baise ses doigts pleins d'adresse ?

(Il va vers sa femme qui ressort de la chambre, où elle a fait déposer les corbeilles et lui baise les mains.)

Va ! je n'ai pas à chercher bien loin, l'Esprit bienfaisant, la Fée de la maison, grâce à qui tout réussit ici, tout prospère...

(A Yann, lui désignant Anne-Marie en train de verser à boire aux porteurs.)

Voilà ce qu'il te faut dénicher : une femme comme la mienne ; ça te vaudrait mieux, Terre-Neuva, que d'aller encore risquer ta peau sur les Bancs, à seule fin d'arrondir un magot déjà suffisant...

(Les trois porteurs, ayant vidé leur verre se retirent.)

YANN, riant.

Possible.... On y pensera..... une autre fois.....  
D'ailleurs, de cette chasse je risquerais de rentrer bretouille ; est-ce que tu ne prétends pas toujours qu'il n'existe pas deux femmes du même gabarit que la tienne ?

PIERRE.

Çà, c'est positif.

YANN.

Laisse moi donc attendre qu'on ait découvert cette seconde merveille... Pour le quart d'heure, comme les journées sont courtes et qu'il ne tardera pas à faire sombre, nous allons solennellement mettre à l'eau la goëlette de ton fils...

PIERRE.

En passant, j'ai regardé ton *Etoile-du-Soir*... elle m'a paru prête.

YANN.

Presque... Encore une couche de peinture, quelques ferrures à poser, et, d'ici quatre ou cinq jours, je pense, elle hissera son foc... Allons, Yves, prends ton bâtiment ; avec précautions, Capitaine... Venez-vous assister à la cérémonie, vous autres ?...

PIERRE.

Non ! j'ai quelques mailles à reprendre à ce petit filet,  
et j'aime autant profiter pendant qu'il fait encore clair.

YANN.

(Avec beaucoup d'insistance.)

Et vous, la Marraine, vous nous accompagnerez,  
n'est-ce pas ?

YVES.

Oui, oui, viens, niaman.

ANNE-MARIE.

Pas possible, mon mignon.

(Yann dissimule mal un mouvement de dépit.)

Il y a là, en préparation pour des gourmands de ma connaissance, un certain plat de coquilles Saint-Jacques, qui ne s'achèverait pas tout seul, si je vous suivais... Et puis, grand-mère est dans ses jours de divagation, et je préfère lui tenir compagnie...

(Baisant son fils.)

Va, mon petit, et amuse-toi bien.

(Yann et Yves sortent.)

## SCÈNE III.

PIERRE, ANNE-MARIE.

PIERRE.

(Disposant tout pour son raccommodage.)

Alors, la mère n'est pas bien aujourd'hui ?...

ANNE-MARIE.

Oh ! non !... la tête n'y est plus du tout... Elle croit entendre ses voix, et, tout le temps, tout le temps, elle cause avec les âmes de papa et de Ronan.

PIERRE.

Pauvre cervelle détraquée par la douleur !... ma foi, je connais quelqu'un qui, j'imagine, ne perdra jamais l'esprit de la sorte, si le désespoir seul conduit les gens à la folie... C'est vrai, vois-tu, je me suis habitué à me considérer comme l'homme le plus sûrement heureux de la terre, et hormis de vous perdre, toi et Yves, je ne pressens pas de malheur qui puisse m'atteindre... mais je vous vois si jeunes, si frais, si bien portants, tous deux, que jamais, jamais, je n'envisage une telle possi-

bilité... On déménagera, le premier, Madame Madec.

(Mouvement d'Anne-Marie.)

Si...si... c'est dans l'ordre, parbleu, et l'on ira rejoindre les ancêtres, avec cet orgueil, ce contentement, d'avoir rencontré, ici-bas, la plus parfaite des compagnes.....

(Il la tient dans ses bras et la contemple, ravi.)

Tiens ! ne nous attendrissons point à parler de ça... Vous, la ménagère, retournez à votre cuisine, parce que si tu restais ici, vois-tu, adieu ma belle envie de travailler, j'userais mes minutes à mirer mes yeux dans les tiens, absolument comme un jeune promis.....

(Il l'embrasse et l'accompagne jusqu'à la première porte de droite.)

## SCÈNE V.

PIERRE, seul.

(Il prend son fillet et s'assied, pour le reprendre, en chantant) :

Avec ma « douce » endimanchée  
Sommes allés au bois d'amour,  
Elle a mis sa robe brochée,  
Sa coiffe de dentelle à jour.  
Avons cueilli de la bruyère,  
Peut-être aussi quelques baisers...

## SCÈNE VI.

PIERRE, CORENTIN, très légèrement gris,  
entre-baillant la porte et interrompant la chanson.

CORENTIN.

Eh ! Eh !... l'on n'est point trop mélancolique, ici !  
Maitre Pierre Madec, ayant l'âme gaie, s'égosille quasi-  
ment mieux qu'un pinson...

PIERRE, enjoué.

Entre, entre donc, Corentin. Il y a toujours une bolée  
de cidre en réserve, pour les assoiffés de ta trempe...

CORENTIN.

(Entrant tout à fait.)

Ce n'est point de refus, l'ami ; rien que de t'entendre  
faire tes roulades, ça m'a séché le gosier, je crois...

PIERRE.

Tiens, là... sur le dressoir... Prends et sers-toi ; je  
ne puis me lever, moi.

## CORENTIN.

(Se versant à boire.)

Alors, dis donc, c'est vrai ce qu'i' m'ont conté, en bas,  
que t'avais, cette fois encore, fait la pêche miraculeuse ?

## PIERRE.

Tout ce qu'il y a de plus vrai, vieux. Prends seulement la peine de jeter un coup d'œil dans la chambre à côté.

## CORENTIN

(Se levant et allant regarder par la porte à gauche.)

Oh ! grand Saint Judoc ! C'est à n'y point croire !  
Y en a-t il !

(Revenant s'asseoir.)

Mais, sacré bon Sort, t'as trop de veine, Pierre... I' doit y avoir des bandes de Korrigans installées chez toi.

## PIERRE.

Korrigans ou non, ce qu'il y a de certain, c'est qu'on est heureux... à en trembler presque de peur, des fois ..

## CORENTIN.

Et tes gens, qu'en as-tu fait ?...

**PIERRE.**

La femme est à ses fourneaux, Yves est sorti avec son inséparable, à cette fin de lancer une petite goëlette que Yann lui a fabriquée.

**CORENTIN.**

(Après une courte hésitation.)

Et quand c'est qu'elle appareille, la sienne, de goëlette,  
à votre invité ?...

**PIERRE.**

Bientôt, à la fin de cette semaine ; au plus tard, pour  
le commencement de l'autre.

**CORENTIN.**

(Se reversant du cidre)

Ma foi, tant mieux : largue les amarres et bon voyage !  
J'suis point fâché de lui voir prendre le large, à c' particulier...

**PIERRE**, sans méfiance.

Eh ! Bon Dieu ! Comme tu dis ça drôlement ! Qu'est-ce  
qui te pique ? I' t'a donc fait quelque chose, ce garçon ?...

**CORENTIN**

Personnellement, rien...

PIERRE.

Alors ?... Yann n'est-il pas un brave et digne cœur que tout le monde affectionne ?...

CORENTIN, sournois.

Soit ; mais tout l' monde, en c' cas, c'est un... ou plutôt... c'est une de trop...

PIERRE.

(Le regardant bien en face.)

Qu'est-ce que tu penserais insinuer ?

CORENTIN.

Peuh !... rien... ou pas grand chose. Seul'ment, avec mon gros bon sens, i' me semble, à moi, que la place d'un beau gaillard, de sa tournure, n'est point précisément aux côtés d'une jeune femme comme la tienne...

(Mouvement de révolte de Pierre.)

Oh ! ne bondis pas... j'sais bien, et tout un chacun, chez nous, sait qu'Anne-Marie est la sagesse même : pourtant, i' n' faut tenter personne, mon fils... Qu'est-c' qu' t'avais besoin de l'installer chez toi, ce revenant?...

## PIERRE.

(S'efforçant de se maîtriser.)

Ah ! caboche d'ivrogne, va ! Comme si ce n'était pas naturel de traiter de la sorte un ancien compagnon, mon propre mousse d'Islande et de Terre-Neuve, un camarade avec qui, avant d'entrer au service, nous avions roulé toutes les mers !... Il fait naufrage sur les côtes d'Amérique ; on le croit mort, on le pleure. Sept ou huit ans après, le voilà qui revient au village, histoire de me revoir, justement.

(Corentin hausse les épaules d'un air de doute.)

Le guignon veut que, le lendemain de son retour, il tombe gravement malade, d'une mauvaise fièvre... Fallait peut-être le traiter en chien galeux, un garçon sans famille ? Non ! je le fis porter chez nous... on le soigna, c'était bien le moins... i' se guérit...

## CORENTIN, obstiné.

Fameuse occasion de le renvoyer, à c' moment !...

## PIERRE.

(Voulant rester patient jusqu'au bout)

Vieux tête ! chacun s'y était attaché à ce pauvre dolent qui avait failli nous filer entre les doigts... il n'était point trop solide, encore... mais si avenant, si complaisant avec le petit, avec Anne-Marie, avec moi, qu'on le

regardait comme un des nôtres... et, puisqu'il était au pays pour quelque temps, qu'il avait l'idée d'employer une part de ses économies à fréter une goëlette pour la grande pêche, qu'on avait largement de la place pour lui, à la maison, qu'il savait d'ailleurs, se rendre utile de cent manières, quoi de plus simple que de l'engager à demeurer avec nous, jusqu'à son départ ? Est-ce qu'il n'existe plus, ce vieux dicton de l'Armor, assurant que le Ciel bénit le foyer qui a un hôte ?

(Rasséréné et éclatant de rire.)

Non ! tiens ! bête, faut avoir l'esprit un peu embrouillé par les vapeurs de l'alcool, pour se forger des idées aussi saugrenues que les tiennes... Ça n'a ni queue ni tête, ce que tu viens de me dégoiser...

#### CORENTIN.

(Avec l'entêtement des gens gris.)

Les vapeurs de l'alcool... C'est bon à dire... N'empêche que, dans un poulailler où i' n'y a qu'une blanche poulette, comme ton Anne-Marie, c'est trop de deux coqs, que j'soutiens, et c'est pour ça...

#### PIERRE.

(S'exaspérant et frappant du poing sur la table.)

Et moi, je soutiens, mille millions de tonnerres, qu'en voilà assez, sacré bavard ! Si c'était pour me débiter ces songeries idiotes que tu es entré t'achever avec notre

cidre, l'aurais aussi bien fait de passer ton chemin...

(Sur un geste de Corentin.)

Allons, suffit ! pas un mot de plus là-dessus, et décampe...

#### CORENTIN.

(Geignant, mais n'oublient pas de boire sa dernière lampée )

C'est bon, c'est bon, fichu caractère... on s'défile, puisque tu méconnais les meilleures intentions...

(Il sort en bougonnant.)

. Les vapeurs de l'alcool !... hum ! hum !

#### SCÈNE VII.

PIERRE, le front creusé d'un pli.

Maudit ivrogne ! il avait bien besoin, l'animal, de chercher à assombrir ma joie ! Est-ce qu'on les lui demandait, ses conseils ?... Jouer à semer des soupçons dans ma tête ! des soupçons ?... Ah ! non ! ce serait trop bête de donner dans ce panneau ! Faut plus penser à ça... Et dire qu'il y a un sot proverbe pour prétendre que la vérité est dans le vin !...

(Il se rassied pour reprendre son travail.)

Je n'y vois plus de reste, moi, pour ma besogne...

(Il recommence à fredonner en tirant sa navelte.)

Avec ma « douce » endimanchée  
Sommes allés au bois d'amour...

(On frappe à la porte.)

Qui vient là, encore ?... Entrez donc.

### SCÈNE VIII.

PIERRE ; au dehors, CORENTIN,  
s'effaçant et tenant la porte, pour laisser passer quelqu'un qu'on n'aperçoit pas d'abord ; puis le commandant Deslandes, entrant.

CORENTIN.

Vous voici rendu, Monsieur... C'est ici même qu'il habite.

(Il se retire, en saluant très bas.)

### SCÈNE IX.

PIERRE, LE COMMANDANT.

LE COMMANDANT.

(Sur le seuil, en tenue de voyage, à la cantonade.)

Merci, mon brave.

Avec un ton plaisir de commandement :

27 ! Pierre Madec, ex-quartier-maitre canonnier, sur la *Glorieuse* ?...

**PIERRE.**

(Debout, le reconnaissant, stupéfait et ravi...)

Vous, commandant, vous... chez moi ?...

**LE COMMANDANT.**

(Après une chaude accolade).

Oui, moi-même, mon garçon, moi, qui t'avais promis, il y a bien longtemps... au fait, combien y a-t-il de temps de cela ?...

**PIERRE.**

Un peu plus de huit ans, commandant.

**LE COMMANDANT.**

C'est bien cela ; le compte est juste. Donc, je m'étais engagé, si je passais, un jour, à portée de ton petit trou de village, à serrer la main du fidèle serviteur que tu fus toujours. L'occasion se présentant, je l'ai saisie. J'achève une tournée d'inspection sémaphorique. D'après ma carte, Porspoder n'était qu'à une dizaine de kilomè-

tres de la station ; j'ai pris à la gare, une carriole, et me voici... Il fait chaud, chez toi, après cette course dans la lande humide. Tiens ! accroche-moi ce manteau quelque part ; prends garde : il y a mon portefeuille et des notes dans la poche.

(Une fois à l'aise et débarrassé de son pardessus.)

Ah ! ça, mon gaillard, laisse-toi mieux regarder, à présent. Il me paraît qu'on s'est diantrement rémplumé depuis notre dernière entrevue... Pour un « réformé », tu nous as une mine de santé qui fait plaisir... Oui, tu m'avais bien signalé ta métamorphose... mais, il y a beau temps que tu ne m'écrivais plus, paresseux... Enfin, qu'est-ce qu'on devient, par surcroit ?

PIERRE, rayonnant.

Ce qu'on devient, Commandant ?... Ah ! c'est point compliqué à vous expliquer. On est devenu un coq en pâle, un homme heureux, un être qui a rencontré le parfait bonheur en ce bas monde... Vous vous souvenez de cette gueuse de toux qui avait donné à penser au major que je filais un mauvais coton ? Sitôt passé devant la commission de réforme, n'ayant plus ni père, ni mère, ni personne, chez moi, à Douarnenez, je vins m'installer ici, dans une bicoque, à deux cent's mètres du village, sur la hauteur. Là, je vivais toutes mes journées au grand air, respirant la bonne brise du large, mangeant bien, me reposant, grâce à un vieil oncle qui avait eu la fameuse idée de me laisser, en mourant, cette maison et

un joli petit avoir... Et je me disais : « Dommage que j'aurais pas trop longtemps à jouir de tout ça ! » Ah ! bien ! oui, douze mois après que l'Etat m'avait remercié, je ne toussais plus, et j'engraissais, je me sentais vigoureux, comme par le passé ; enfin, j'étais si ragaillardi, j'avais si bien repris goût à l'existence, que, sûr de ma guérison, après bien des hésitations, je demandai la main d'une fille du voisinage, Anne-Marie Le Goff.

#### LE COMMANDANT.

Parfaitement : je me rappelle très bien ta lettre de faire part : « Ce n'est pas une femme, c'est un ange de douceur, de piété, de bon sens, et vaillante, avec ça. » Tu m'avais l'air franchement emballé, mon garçon. Si j'ai bonne mémoire, tu me contaïs aussi que la maman de ta promise avait perdu la raison, à la suite de chagrins, son mari et son fils s'étant noyés, tous deux, tour à tour ?

#### PIERRE.

En effet... Eh bien ! Commandant, rien n'a trop changé, depuis lors... La vieille Nann est restée folle, et moi, après sept années d'union sans une tristesse, sans un point noir, gros comme ça,

(Il montre le bout de son petit doigt.)

je persiste à considérer ma femme comme l'Ange gardien

de mon ménage... Mais, vous allez la voir, ma douce...

(Appelant.)

Anne-Marie... Anne-Marie!...

### SCÈNE X.

LES MÊMES, ANNE-MARIE,

arrivant, sa lampe à la main, car la nuit est à peu près complète.

PIERRE, joyeux.

Regarde, femme, l'heureuse surprise!... C'est le bon Commandant Deslandes, qui nous honore de sa visite.

ANNE-MARIE, souriante et affectueuse.

Ah! Commandant, soyez le bienvenu... sans vous avoir jamais vu, je vous connais depuis longtemps. Pierre me parlait si souvent de vous!... Il m'a dit maintes fois que de bontés vous avez eues pour lui, quand il était au service... Mon mari n'est pas de ceux qui oublient; il vous aime de tout son cœur.

## LE COMMANDANT.

Et je le lui rends bien sincèrement, Madame Madec, soyez-en sûre... Vous vous êtes donné là un maître et seigneur, dont vous avez le droit d'être fière, car je ne crois pas que dans toute notre Marine, de Cherbourg à Toulon, il existe nature plus loyale, caractère plus énergique, cœur plus tendre.

(Il serre la main de Pierre.)

## PIERRE.

Merci, Commandant, de me dire ça devant elle... A présent, je vous termine en deux temps mon histoire. Anne-Marie, modèle des filles, modèle des épouses, n'a pas tardé à devenir le modèle des mamans... Oui, nous avons un fils, un beau joufflu de six ans, Yves... Vous verrez quel gentil petit gabier... Enfin, pourachever, tout nous réussit, tout, y compris la pêche qui nous rapporte plus que je n'aurais osé l'espérer. Aussi, l'été dernier, j'ai fait restaurer et agrandir la case : on y est parfaitement bien — vous en jugerez — l'on n'y connaît ni souci, ni peine, pas vrai, Anne-Marie ?... et pour mon compte, je ne cesse de bénir mon destin...

## LE COMMANDANT.

Mes félicitations bien vives ! Un homme qui s'avoue satisfait de son sort, non, je ne m'imaginais pas que ce

fût trouvable, ailleurs que dans les contes de fées... Pour la rareté du cas, il faudra que tu me laisses faire ton portrait, Pierre... Et le vôtre aussi, Madame Madec, puisque vous êtes au moins de molié dans cette bénédiction sans pareille.

**ANNE-MARIE.**

Avec grand plaisir, Commandant.

**SCÈNE XI.**

**LES MÊMES, YANN ET YVES,** rentrant.

**YVES**, courant vers son père.

Papa... papa..., si tu voyais comme mon bateau navigue bien!...

(Il s'arrête, interloqué, à la vue d'un étranger.)

**PIERRE.**

(Menant son fils au Commandant.)

Qu'en dites-vous ? l'avais-je trop vanté, ce petit homme ?

## LE COMMANDANT.

(Prenant l'enfant dans ses bras.)

Embrassons-nous, Yvonnet... Tu as des yeux superbes, marmot, les yeux de velours de ta maman!... Et quelles joues roses, quelle mine éveillée!...

ANNE-MARIE, avec orgueil.

Il lit déjà couramment, et commence à écrire enfin...

PIERRE, présentant Yann.

Un de nos bons amis et notre hôte, Jean Kémeneur, un ressuscité — nous vous conterons cela — qui va, dans quelques jours, mettre le cap sur Terre-Neuve, avec une belle goëlette, à lui.

LE COMMANDANT, lui tendant la main.

Bonne chance, jeune homme. Vous êtes l'ami de Pierre, cela me suffit pour deviner ce que vous valez.

PIERRE.

Maintenant que toutes les présentations sont achevées, — sauf la mère — oh ! vous l'apercevrez sans tarder, notre pauvre vieil! — on va vous préparer votre chambre,

car vous nous restez, bien entendu, Commandant, et vous n'aurez pas de honte à vous asseoir à notre table de famille ?... N'ayez point trop de méfiance... je vous recommande cette fine cuisinière ; vous vous régaleriez, ce soir, de crêpes de sa fabrication. On n'en fait pas de pareilles, à des lieues et des lieues à la ronde, non, pas même à Morlaix, ni à Quimper.

ANNE-MARIE, riant.

Il exagère, mais, n'importe, nous vous gardons et nous en sommes tout ravis.

LE COMMANDANT.

Accepté et de grand cœur. Tu ne t'imaginais pas, toi, que j'avais subi, pendant plus de dix kilomètres, les cahots d'une atroce guimbarde, pour ensuite ne faire chez vous qu'une apparition ?... non, non : je suis votre hôte jusqu'à demain au soir. D'ici là, tu te débrouilleras pour me procurer un équipage un peu plus confortable ?

PIERRE.

Soyez tranquille, Commandant.

LE COMMANDANT.

(Contemplant Yves qui, à l'écart, a mené Yann et s'occupe avec lui de sa goëlette, en causant à voix basse.)

Je ne me lasse pas de regarder cet enfant... Dis moi,

te souviens-tu de ma petite Marthe ?...

PIERRE.

Si je m'en souviens ?... je crois bien.

LE COMMANDANT.

Petite Marthe est aujourd'hui une charmante jeune Madame, qui, d'ici deux semaines, va me décerner le diplôme de grand père Aussi ai-je combiné les étapes de ma mission et mon escapade chez vous, de façon à ne pas manquer le débarquement de l'héritier.... Je prends très au sérieux mon rôle de bon papa et veux être là pour le grand événement...

(A Anne-Marie.)

Qu'est-ce que vous en ferez de ce bout d'homme, Madame Madec ?...

ANNE-MARIE, avec un soupir.

La mer l'attire : il parle toujours d'être marin...

YVES, avec crânerie.

Oui marin, comme père et comme mon ami Yann.

**LE COMMANDANT.**

Et tu as grandement raison, mon petit... encore que le plancher des vaches ait du bon, n'est-ce pas, Pierre ?...

(Pris d'une idée soudaine) :

A propos, a-t-elle un nom, ta demeure ?...

**PIERRE**, riant.

Aucun, ma foi ; on n'y a pas songé, et puis, comme disent nos anciens : « A bon vin, point d'enseigne. »

**LE COMMANDANT,**

ne se laissant pas convaincre.

Ta... ta... ta... ! Moi, je prétends que la félicité n'est point si commune, qu'on ne la donne en exemple... Donc, à mon retour à Brest, et en souvenir de ma visite, tu me permettras de faire inscrire sur une belle plaque, destinée à votre seuil, ces simples mots : *Ti an eūrusdet, la Maison du Bonheur.*

**PIERRE**.

Très volontiers, et que toujours ce logis mérite son appellation.

## SCÈNE XII.

LES MÊMES, LA VIEILLE NANN, l'air inspiré,  
meches grises, en désordre sous sa coiffe ; elle ouvre la porte de la chambre, à droite, et traverse la salle, sans prêter attention aux assistants.

LA VIEILLE NANN.

Oui, Mikaël, oui, Ronan, j'ai compris... le vent du large m'a apporté le murmure de vos voix tristes... Mais que voulez-vous m'annoncer, mes aimés ? Cette nuit, dans le grenier, déjà les planches ont craqué... C'est vous qui, du fond des abîmes, m'envoyez un avertissement... Pourquoi cet intersigne ?... Pourquoi ?...

(Allant jusqu'au seuil et regardant en l'air.)

Une forme sombre plane sur notre toit... Un nuage ?... un oiseau des tempêtes ?...

(Yves, effrayé, s'est blotti dans les jupes de sa mère.)

PIERRE, au Commandant.

Vous la voyez... elle est presque constamment ainsi, maintenant.

(S'approchant d'elle.)

Rentrez chez vous, bonne mère... personne n'a chuchoté à votre oreille, et rien de noir n'est en vue, sinon la nuit qui descend.

(Il la guide doucement jusqu'à sa porte.)

## SCÈNE XIII.

**LES MÊMES**, moins la vieille,  
dont l'apparition a jeté comme une ombre sur le tableau joyeux.

**LE COMMANDANT**, à Anne-Marie.

Que de douleurs pour conduire là cette malheureuse!

## SCÈNE XIV.

**LES MÊMES**, un GAMIN se montrant à la porte.

(Il est embarrassé, à cause du « Monsieur » et tourne gauchement son bonnet entre ses mains.)

**PIERRE**, l'apercevant.

Qu'est-ce que tu veux, toi?...

## LE GAMIN

Pardon, excuse ! C'est pour vous, Monsieur Madec, une dépêche que la receveuse m'a dit de vous porter...

**PIERRE,** surpris.

Pour moi ?... Tu ne te trompes pas ?... donne.

(Prenant le télégramme que l'enfant retire de sa vareuse et en lisant la suscription) :

« Pierre Madec... pour le Commandant Deslandes ..»

**LE COMMANDANT,** se levant en sursaut.

Allons, bon ! à quel propos, me relance-t-il, ce petit bleu ?...

(Il prend la dépêche des mains de Pierre et se rapproche de la lampe pour lire à haute voix.)

« Arrivée petit fils imminente.... Te réclamons.... Marthe. »

(Ne tenant plus en place.)

Ah ! par exemple ! l'aventure est singulière... Voilà un gamin pressé... Me bousculer ainsi !... Car, à mon grand regret, mes amis, il va me fal'oir vous quitter,

et sans tarder encore...

(Consultant sa montre.)

## ANNE-MARIE.

Oh ! quel dommage ! Ce petit Monsieur — ou cette petite bonne femme — aurait bien dû se faire attendre quelques jours de plus.

## LE COMMANDANT, à Pierre.

Vas-tu pouvoir me retrouver ma carriole, à cette heure, toi ?...

## PIERRE.

Ecoutez ce bruit de grelots, Commandant.....  
C'est Guillaume le voiturier, qui se dispose à partir,  
pour emporter le poisson de nos barques au train...  
Sûrement, il aura de la place, non seulement pour vous,  
mais pour moi, car, pour profiter de vous un peu plus  
longtemps, je tiens à vous accompagner jusqu'à la  
station.

## LE COMMANDANT, endossant son pardessus.

J'accepte, sans scrupules... Ce sera un bien petit malheur, l'homme heureux, si, pour une fois, tu dois te contenter d'un dîner réchauffé... .

Madame Madec, je vous dis : Au revoir, vous entendez :  
Au revoir. La partie n'est que remise et je m'invite, dès

maintenant, à venir passer deux grandes journées avec vous... Parbleu ! je vous apporterai moi-même la plaque promise pour votre maison...

(A Pierre.)

Tu permets, son mari, que j'embrasse ta femme ?

(Il embrasse Anne-Marie.)

Adieu Monsieur Kémeneur : une bonne campagne !

(Il lui serre la main ; à Yves.)

Et toi, fais moi une grosse, grosse caresse... Quand je serai en retraite, je t'enverrai mes épaulettes, mon petit Capitaine...

(Entre temps, les hommes de la barque de Pierre sont venus chercher les corbeilles pour les porter à la voiture.)

#### LE COMMANDANT.

Au revoir, le foyer béni... A bientôt, tous, et toi, montre moi la route, patron.

ANNE-MARIE, YANN, YVES.

Au revoir, Commandant.

(Encore des poignées de main et départ.)

## SCÈNE XV.

YANN, ANNE-MARIE, YVES.

Anne-Marie, après être restée un instant sur le seuil, clôt les fenêtres. Yves a repris sur la table sa goëlette.

YVES, à Yann.

Demain matin, nous la ferons encore naviguer ?...

(Jean, préoccupé, indécis, ne répond pas.)

Dis, Yann ?...

YANN, évasivement.

Oui, c'est convenu : demain matin ;

(Semblant prendre un parti.)

mais, pour le quart d'heure, mon petit Yves, il fait trop chaud ici, pour ta goëlette... la lampe... le feu... Elle a besoin de sécher tout lentement, sinon elle se décolletrait. Porte la dans la chambre de petite mère.

(Il l'achemine vers la porte de cette chambre.)

YVES.

C'est ça et je reviens te trouver...

**YANN.**

Non... non... garde un peu grand'mère, raconte lui la belle histoire de Gelvestr et de Maharit : ça la distraira, la pauvre vieille...

(Lui montrant, de la porte entr'ouverte, l'aïeule.)

Regarde, elle est calmée à présent... Allons, va, sois gentil... Nous te rappellerons pour voir faire les crêpes.

(Yves entre dans la pièce à côté.)

### SCÈNE XVI.

**ANNE-MARIE, YANN.**

(Anne-Marie, étonnée de cette insistance, s'est arrêtée au moment où elle allait fermer la porte d'entrée qu'elle laisse simplement poussée.)

**ANNE-MARIE, soucieuse.**

Yann, pourquoi éloignez-vous cet enfant ?

**YANN, sombre.**

Pourquoi ? Ne vous en doutez-vous pas un peu ? parce que le hasard nous accorde à point, ce soir, deux heures

de tête à tête ; parce que les jours, parce que les minutes, qui me restent à passer près de vous sont mesurés ; parce que, ne me contentant point de quelques bouts de phrases, échangés depuis quatre mois, toujours avec quelqu'un entre nous, je juge qu'une complète explication est nécessaire.

ANNE-MARIE, très douce et très ferme.

Il n'est besoin d'aucune explication entre nous, Yann...

(Elle fait quelques pas pour rentrer dans la chambre où se trouvent sa mère et son fils.)

YANN, s'interposant.

Non... non... vous m'entendrez jusqu'au bout, cette fois...

(Elle s'arrête, résignée.)

Ainsi, vous prétendez que nous n'avons rien à nous dire !...

(Avec amertume.)

Vous croyez ?... Alors, ce n'est pas vrai qu'il y a une dizaine d'années, j'ai engagé ma foi à une fille de ce village qui avait même nom et même visage que vous, qui déclarait m'aimer, qui jurait de n'épouser que moi, et qui, malgré ses serments, malgré la bague d'accordailles acceptée, n'hésita pas à tout oublier, pour devenir la femme d'un autre ?

ANNE-MARIE.

Que vous êtes injuste ! vous savez bien pourtant comment la Destinée se chargea de renverser nos projets : le naufrage de votre voilier, le bruit persistant de votre mort, justifié par l'absence de nouvelles...

YANN, se montant progressivement.

Et mes lettres ? Car je vous écrivais, de là-bas, pour vous annoncer que j'étais sauvé, qu'une occasion unique s'offrait de vous gagner une dot, mais qu'avant deux ans je vous reviendrais...

ANNE-MARIE.

Je vous répète qu'è jamais un mot de vous ne me parvint.

YANN, incrédule.

On dit cela, après !... fameuse excuse !...

ANNE-MARIE.

Je n'ai jamais su mentir, Yann... Mon chagrin fut très grand ; je priaï sans cesse pour votre retour, que j'espérais quand même... Mais, un malheur ne venant

jamais seul, mon père mourut, mon frère mourut... Maman devint folle... et j'attendais, j'attendais toujours! « Marie-toi », me conseillaient les amis. Et je pensais : « Un miracle est possible : qui sait? ». — Deux ans s'écoulèrent. La vie était rude, allez, malgré ma bonne volonté.... Nous étions à la fin de nos ressources.... Pierre se présenta si pressant, si dévoué...

YANN, s'emportant.

Ah ! de grâce, ne parlons pas de Pierre...

ANNE-MARIE, très digne.

Si fait ; parlons-en, au contraire. Un premier refus ne le rebuva point. Trois mois après, il renouvelait sa demande, et moi, à bout de forces, de prières, de larmes, j'acceptai sa proposition.

YANN, farouchement.

Et mon souvenir fut, définitivement, chassé de ce cœur qui s'était dit tout mien !...

ANNE-MARIE.

Non ! ne croyez pas cela... Dans ce cœur qui avait

tant saigné, une place restait, pieusement vouée à l'ami dont je pleurais la fin !

YANN, s'écoutant plus qu'il ne l'écoute.

Ah ! pareil abandon, jamais, jamais, je n'eusse pu me le figurer !... Ce fut un soir, au fond de cette Amérique, où je peiniais, soutenu par votre pensée, ce fut un soir que, d'un gars de notre pays, un déserteur, rencontré à l'auberge, j'appris votre mariage... Je n'y croyais pas, tout d'abord... il me montra la publication, sur une vieille gazette de chez nous... J'étais seul au monde, je songeai à me tuer... Puis, il me sembla que votre indigne conduite ne valait pas ce sacrifice ; je me promis seulement de ne plus reparaitre en France, et je m'étourdis, à force de travail... La chance, par ailleurs, me souriait obstinément... Des années se passèrent ; l'aisance était venue... Je me croyais guéri de vous... Bref, la fantaisie me prit de revoir ma Bretagne, mon village... Au fond, c'était vous que je voulais revoir, ayant peut-être en moi, sans m'en rendre bien compte, le désir de vous inspirer des regrets tardifs, en reparaissant devant vous, enrichi et dédaigneux.

ANNE-MARIE, avec un triste sourire

Les vilaines pensées, Yann !...

## YANN.

Finalement, un jour de fin d'automne, on le revit, ce faux défunt... Mon retour, mon désespoir, ma maladie, vous les connaissez... Mais, ce qui s'est passé dans mon âme, alors et depuis, l'avez-vous bien soupçonné?... Je vous retrouvaï plus belle, plus désirable, plus femme que jamais... Aussitôt en convalescence, j'eus envie de m'éloigner, pour ne plus vous voir, pour fuir la tentation, par respect pour celui qui m'avait accueilli... Je n'eus pas cette force... Ma passion l'emporta sur mon devoir, et, lâchement, je suis resté, étouffant mes scrupules, dévoré de jalousie, souffrant de vous sentir à un autre, mais gardant cette amère joie de vivre près de vous, d'entendre votre voix, de serrer votre main, le matin et le soir... Et, dans cette existence commune, où la confiance de tous et ma dissimulation autorisaient l'intimité, mais où mille obstacles se dressaient entre vous et moi, tout le passé s'est éveillé, tous mes désirs d'autrefois sont ressuscités, et j'ai compris que je n'acceptais rien, rien, des événements accomplis. Je suis entré en révolte contre le sort, et je me suis promis une revanche, car je vous aime, comme jamais je ne vous ai aimée, Anne-Marie, et je vous veux, je vous veux, je vous veux...

## ANNE-MARIE, effrayée.

Partez, Yann, je ne vous ai que trop écouté. Rappelez-vous que vous êtes ici chez Pierre et que vous fâtes toujours un honnête garçon... Il faut partir...

YANN, affolé.

Partir... oui... avec vous et sur ma goëlette... J'ai de l'argent et je suis vaillant... Je vous emporterai bien loin... l'enfant aussi et la vieille Nann... Au nom de vos serments de jeune fille...

ANNE-MARIE, très grave.

J'ai prononcé d'autres serments, depuis...

YANN.

Ah!... je suis un malheureux!... Elle vient de renier tout l'ancien temps... Je ne vous suis plus rien. Oui, vous avez éteint la seule étincelle d'espoir qui m'aidait à supporter la vie... Sans votre tendresse, je ne peux plus, je ne veux plus endurer ce martyre... C'est ma condamnation à mort que vous avez prononcée là...

ANNE-MARIE, lui prenant les mains.

Vous êtes fou, Yann... Au nom de ce même passé que vous maudissez, je vous défends d'attenter à vos jours ! Ce sont les événements qu'il faut accuser, et non moi... Non ! je ne vous ai pas trahi... : le sort m'a trompée, et, pour honnête que je sois restée, je ne vous ai pas fermé ce cœur que vous condamnez... Résignez-vous seulement

à y occuper une autre place et contentez-vous de ma bonne amitié...

YANN, dont la violence s'apaise.

Si je pouvais!... si je pouvais!... votre douceur me calme un peu, et votre bonté m'a fait du bien! Au fond, je ne suis ni méchant, ni fourbe ..mais, vous avez raison, il y a des moments où, comme tout à l'heure, je me sens devenir fou! Pardonnez-moi, et, pour me prouver que vous ne m'en voulez pas, par pitié, Anne-Marie, laissez-moi mettre un baiser sur votre front! Il y a si longtemps que je la convoite, cette caresse... Me refuserez-vous même ça?...

ANNE-MARIE, avec fermeté.

Oui, certes, je vous refuserai... A quoi bon jouer avec le feu?...

YANN, triste et suppliant.

Pourtant, si vous me trouviez cloué sur un grabat d'hôpital par la souffrance, à la même prière vous n'opposeriez pas le même refus! Eh bien! je suis un malade, un malade de cœur et d'esprit, comprenez-le: faites-moi cette aumône, je vous en conjure, si vraiment vous êtes mon amie!...

**ANNE-MARIE.**

(Très douce, très maternelle, après une courte hésitation.)

Allons ! Il faut avoir compassion des souffreteux et savoir parfois céder aux enfants !... Un baiser, Yann, un seul, un baiser fraternel, le baiser des adieux, et nous ne parlerons plus de rien, jamais plus, et vous vous en irez, apaisé, assagi, consolé !... C'est promis ?...

**YANN.**

C'est juré.

(Anne-Marie lui tend très innocemment son front. Jean l'embrasse avec ferveur.)

### SCÈNE XVII.

**LES MÊMES, PIERRE,**

haletant d'une longue course, ouvrant brusquement la porte, au moment du baiser, et restant cloué sur le seuil devant ce qu'il voit.

**PIERRE,** atterré et hors de lui.

Ah ! Nom de Dieu de nom de Dieu !... Non ! ce n'est pas possible !... Je rêve !... Je deviens fou, moi ! Oh ! les

misérables !... Comment ? pendant que je m'éloigne, tout joyeux, tout confiant, ces deux gueux échangent leurs litanies d'amour !... Dans ses bras, mille tonnerres !... Je la retrouve dans ses bras !... Ah ! non ! non ! non ! Tout, tout, excepté ça !

YANN, voulant risquer un mot.

Écoute...

PIERRE,

cherchant à portée une arme quelconque.

Toi, je vais te tuer, bandit,

(Saisissant dans un coin un ansept, et se ruant, le bras levé sur Yann.)

t'assommer comme un chien...

ANNE-MARIE, poussant un cri d'épouvante.

Ah !...

PIERRE.

(Laissant retomber son bras et jetant au loin son arme).

Eh non ! je ne peux même pas l'écraser sur place, sous prétexte qu'il est chez moi, qu'il est mon hôte. Il est sacré !...

(Ricanant.)

Mon hôte !... Comme si, sous mon toit, sa trahison n'était pas plus ignoble encore... Et je comptais aveuglément sur sa loyauté, à celui-là, comme sur la mienne... Et elle, elle, je la regardais comme une sainte...

**ANNÈ-MARIE**, suppliante.

Au nom du Ciel, laisse-moi parler : il faut que je t'explique...

**PIERRE**, terrible.

Silence !... pas un mot ! J'en ai assez des mensonges... Ils s'aiment ! Depuis combien de temps ce manège ? Dieu le sait !... Et à ma barbe, cela, chez moi !... Et si je n'étais pas accouru ici, à l'improviste.— pourquoi ? je ne sais plus... Ah ! pour chercher ce portefeuille du Commandant, — demain, après-demain, toujours peut-être, j'aurais ignoré leur infâmie, et, jouant le rôle stupide auquel ils me condamnaient, j'aurais continué à vanter, comme un insensé, mon bonheur enviable !...

(Ricanant.)

Mon bonheur ? Si ce n'est pas pitoyablement risible ! Qui donc veut voir l'homme heureux ? Allons ? regardez-moi, regardez Pierre Madec !

**YANN.**

Pierre, je puis te jurer que c'est moi seul... une folie

qui m'a traversé le cerveau...

PIERRE, rugissant

Hors d'ici, canaille ! Va-t-en, va-t-en ! Tu sauves ta peau, aujourd'hui, mais on se retrouvera, comptes-y...

YANN, sans fiorfante.

Quand tu voudras, où tu voudras...

PIERRE.

Ah ! non certes ! je ne la lâcherai pas, ma vengeance... Mais, d'ici là, j'exige — tu entends : j'exige, et c'est bien le moins que ce droit me reste — que tout ceci demeure entre nous trois... Ingénie-toi, cherche un prétexte, mens encore, pour expliquer ton brusque départ aux yeux de tous... Je ne veux pas devenir la risée du village et j'entends que nul ne soupçonne ce qui s'est passé... C'est à cette condition formelle que j'épargnerai cette femme... Et, maintenant, file, voleur, repasse ce seuil que tu as déshonoré...

YANN, s'en allant.

Pas sans t'avoir encore juré son innocence...

## SCÈNE XVIII.

PIERRE, ANNE-MARIE.

PIERRE,

Se maîtrisant, mais chassant hors de sa présence Anne-Marie.

Et toi...

## SCÈNE XIX.

LES MÊMES, YVES, ensommeillé, sortant de sa chambre.

-YVES.

Est-ce qu'on ne dine pas, Maman ? J'ai bien faim et bien sommeil aussi... Ah ! père, te voilà de retour, déjà ! Quel bonheur !... mais tu as l'air fâché...ou malade ?...

(Un silence.)

PIERRE, se contentant devant l'enfant.

Va te mettre à table, mon petit.

(A Anne-Marie.)

Vous, suivez votre fils... laissez-moi... laissez-moi seul ! que je ne vous voie plus ! ou je n'aurais plus la force de rester maître de moi !...

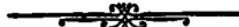
(Anne-Marie ébauche un geste de supplication, pour rester. Pierre, impérieux, lui intime l'ordre de se retirer. Désespérée, elle sort sur les pas du petit.

## SCÈNE XX.

PIERRE, seul, tendant son poing vers elle.

Ah ! garce !... si tu n'étais pas la mère de mon enfant !

(Il s'affaisse sur une chaise, la tête entre ses mains, et éclate en sanglots.)









*Même décor qu'à l'acte précédent. Cinq mois environ plus tard. Les journées courtes sont prochaines. C'est l'après-midi, par un temps sombre, gros de menaces.*



## SCÈNE I.

ANNE-MARIÉ, LE COMMANDANT, LE CURÉ.

Anne-Marie et le Curé sont assis. Le Commandant, en costume bourgeois, debout.

ANNE-MARIE.

Et c'est ainsi que se traîne notre vie, depuis lors, Commandant. La paix s'est à tout jamais envolée de chez nous. Plus de joie, aucun abandon... D'ailleurs, vous avez vu Pierre, depuis ce matin que vous êtes venu nous surprendre... Tel vous l'avez trouvé, ne parvenant pas à dissimuler son amer désespoir, malgré son contentement de vous revoir, tel il reste continuellement, avec sa mine farouche, sa figure soupçonneuse, son attitude de souffrance et de tristesse.

LE COMMANDANT.

Le fait est que c'est à ne plus le reconnaître et je ne suis pas remis encore de ma surprise... Un homme si plein d'entrain naguère, si confiant, si délicatement tendre pour les siens!...

## ANNE-MARIE.

Il ne quitte un peu son air tragique qu'en présence de notre enfant... Sur Yves seul, dirait-on, il a concentré tous les trésors de son cœur aimant... Ah ! le temps des chansons est passé, allez !... Aucune besogne ne l'attache ; il s'attarde là, de longues heures, assalé, la tête dans ses mains, le sourcil froncé, dédaignant la mer, oubliant la pêche, torturé par une idée fixe, poussant de loin en loin un profond soupir, et ne sortant de sa fâcheuse réverie que lorsqu'une quinte de sa mauvaise toux, le secouant, lui rappelle que, malgré tout, il est encore de ce monde.

## LE COMMANDANT.

C'est bien ainsi qu'il m'est apparu ! Mais pourquoi diantre ne m'avoir, ni l'un ni l'autre, avisé de ce qui se passait chez vous ?...

## ANNE-MARIE.

Ces choses-là, on ne les écrit pas, Commandant ; on les vit, c'est bien assez ! à peine a-t-on la force d'en parler, comme nous le faisons, et le moins souvent possible !... S'est-il épanché librement avec vous ?...

## LE COMMANDANT.

Oui, il m'a conté — à sa façon — le pénible incident,

origine de ce changement absolu... Il semble qu'il prenne un étrange plaisir à exaspérer sa douleur... On comprend qu'hormis cela, rien ne lui est plus... Toutes ses pensées convergent vers un but unique... La gravité des faits, il l'amplifie inconsciemment : aussi ai-je été bien aise d'entendre un autre son de cloche. Votre bon Curé a remis les choses au point, et, en causant avec vous, Madame Madec, je me confirme dans mon sentiment que rien d'irrémissible ne s'est accompli, Dieu merci ; si bien que, malgré ma vieille amitié pour votre mari, ma sympathie — je vous l'affirme — ne va pas moins à vous qu'à lui, et je donnerais beaucoup pour mettre fin au plus déplorable des malentendus...

#### LE CURÉ.

Ce qu'il faut, Commandant, et je n'ai cessé de le répéter à cette affligée, c'est ne point se rebuter...

(A Anne-Marie) :

Redoublez à l'égard de Pierre d'affectueuses prévenues, de constante sollicitude.

#### ANNE-MARIE.

Eh ! Monsieur le Recteur, n'ai-je pas tout tenté dans ce sens, et ne suis-je point prête à toutes les résignations, à tous les sacrifices, pour montrer à mon pauvre homme qu'en dépit d'une concession, dont je ne prévoyais point

les terribles conséquences, et à laquelle je consentis en une seconde de trouble, je n'avais pas démerité, n'ayant certes point gravement manqué à mes devoirs... Peine perdue ! plus je m'efforce de l'apitoyer, de l'attendrir, par mes attentions, par mon respect, ma soumission, et plus sa défiance augmente... Il s'imagine, j'en suis certaine, que je joue, vis-à-vis de lui, une comédie déloyale, dont je me sens bien incapable.

## LE COMMANDANT.

Et jamais une lueur d'attendrissement ?

## ANNE-MARIE.

Jamais ! il est inébranlable... Pourtant, mes bons Messieurs, Dieu qui lit au plus profond de nous, n'ignore pas que je suis une victime des circonstances plutôt qu'une coupable ; alors pourquoi tant de sévérité à mon égard ?... C'est vrai que, toute jeune fille, j'ai sincèrement aimé Yann ; c'est non moins vrai que, convaincue de sa perte, je fus longtemps bien déterminée, ne pouvant être à lui, à n'appartenir à personne. Mais le malheur finit par avoir raison des volontés les plus énergiques !... Le jour où, accablée par le sort, je consentis à mettre ma main dans la main de Pierre, ce jour-là, je vous en donne ma parole d'honnête femme, ma ligne de conduite m'apparut, simple et droite. Au surplus, ce qui, d'abord, n'était que gratitude pour mon époux ne tarda

à se transformer en tendre et profonde affection... De mes tristesses passées, il ne me restait nulle souvenance, et je crus, franchement, la vie disposée à me sourire de nouveau..... Ah ! que nous vécûmes tranquilles, aimants, heureux !... Le reste, on vous l'a conté : ce retour du disparu, après sept années, et la fatalité voulant qu'il devint notre hôte — oh ! contre mon gré, Pierre ne me démentirait pas ! — contre mon gré, bien que je me sentisse très sûre de moi...

## LE COMMANDANT.

Eh ! parbleu ! le dénouement se préparait tout naturellement. . En ce contact quotidien il était à prévoir que les sentiments d'autrefois — ceux de l'amoureux, sinon les vôtres — se raviveraient sous la cendre.

## ANNE-MARIE.

Au début, tout se passa convenablement. Peu à peu, j'eus à subir quelques allusions au passé, quelques reproches lancés par Yann, dans les rares instants de tête à tête. J'avais grand soin, entre lui et moi, de mettre le plus possible, en tiers, ma vieille maman ou mon petit Yves... D'ailleurs, me souvenant, sans peine aucune, que j'étais épouse et que j'étais mère, il me semblait inadmissible qu'il oubliât, lui, qu'il était l'hôte et qu'il était l'ami..... Enfin, chaque jour qui s'écoulait me

paraissait rendre le danger moindre, puisque l'heure du prochain départ allait sonner... Bref, j'avais à peu près retrouvé ma quiétude, ce soir de Mars, où une succession de hasards vous fit emmener Pierre... Ah ! cette soirée néfaste où, affolée par les supplications et les violences de Jean, le croyant prêt aux pires résolutions, j'eus la faiblesse — la première, l'unique, Commandant, — de céder à sa prière, par commisération, par désir d'éviter un éclat, et abandonnai, une seconde, mon front à ses lèvres !..

#### LE COMMANDANT.

Et, par un guignon, dont je suis un peu responsable, votre mari accourant, à l'improviste, à la recherche de mon portefeuille égaré, et recevant en plein cœur ce coup de poignard brutal !... Puis, à partir d'alors, vous jugeant sur les seules apparences et n'étant plus à même de discerner la vérité... Non, assurément, votre sincérité ne fait pas l'ombre d'un doute pour moi, Madame Madec, mais je connais à fond le caractère de Pierre, je comprends ce qu'il a souffert, et je crains que sa blessure ne se cicatrice d'ici longtemps... .

#### ANNE-MARIE.

Je vous en supplie tous deux : parlez-lui encore ; démontrez lui son erreur... Vous qui avez l'habitude de convaincre et de consoler, Monsieur le Recteur, donnez-

lui à entendre que ma fidélité est sans reproche ; vous, qui avez toute sa confiance, Commandant, affirmez-lui que je l'aime toujours que j'apprécie sa rude bonté, que j'admire son courage à toute épreuve... A vous deux, persuadez-le que j'emploierai mon existence entière à effacer le souvenir d'une défaillance pardonnable, mais qu'il n'est pas possible que nous continuions à vivre avec cette barrière de glace entre nous ! ...

## LE CURÉ.

Silence, Anne-Marie... J'entends un pas qui se rapproche, là dehors ; c'est lui, sans doute. Laissez-nous et que Dieu nous inspire... Allez, ma fille ! ...

(Anne-Marie se retire dans sa chambre.)

## SCÈNE II.

LE CURÉ, LE COMMANDANT, immobile et observant dans un coin de la pièce. PIERRE, entrant, le front assombri.

## LE CURÉ.

Bonsoir, mon brave Pierre.

PIERRE, ressautant et relevant la tête.

Ah!... C'est vous, Monsieur le Curé? Vous excuserez mon émoi : Je suis devenu impressionnable comme une demoiselle, et puis, je suis payé, désormais, pour ne plus trop savoir qui je peux bien trouver chez moi, quand j'y rentre...

Apercevant le Commandant, et allant lui tendre la main :

Pardon, Commandant, je ne vous avais pas aperçu tout d'abord...

#### LE CURÉ.

Allons, allons, Pierre... A quoi bon ce flot d'amer-tume ? Il y eut dans votre vie une minute d'affolant désespoir : chassez-la de votre mémoire. Pensez que...

#### PIERRE.

Monsieur le Recteur, je vous le demande en grâce, n'ajoutez rien, rien... Je vous aime, je vous respecte ; vous m'avez vu tout petit ; vous m'avez assisté dans toutes les circonstances un peu solennnelles, soit ! Malgré tout, soyez-en sûr, avec moi, aujourd'hui, ce serait tout comme si vous prêchiez dans le désert... On vous a donné mission de me retourner... On a perdu son temps, et vous perdriez aussi le vôtre. Voyez-vous, malgré votre connaissance des âmes, il y a de ces choses que vous ne parvenez pas à bien comprendre, ne les ayant

pas vécues... Vous êtes un Saint, ça c'est sûr, mais vous n'avez jamais été ni mari, ni père...

## LE CURÉ.

Cela empêche-t-il que je sois homme, mon garçon, et que mon cœur, ouvert à tant de confidences désolées, ne puisse s'émouvoir, tressaillir, souffrir de toutes les douleurs humaines ? . . Et c'en est une, c'en est une grande, Pierre, que de sentir près de moi deux créatures du Bon Dieu, deux êtres que j'estime et que j'aime également, en train de gâcher leur part de joie terrestre, pour quelque chose qui n'est nullement irréparable...

PIERRE, se montant progressivement.

Pouvez-vous dire ça, Monsieur le Curé ?... Alors, s'être voué corps et âme, chair et sang, à la félicité d'une femme, lui avoir donné aide, protection, fidélité, tendresse, tout cela, sans compter, et même son adoration en plus ; n'avoir eu qu'une volonté, faire la route douce à celle qu'on s'était choisie entre toutes ; s'être endormi, sept années, avec cette conviction ferme que vos efforts, vos sacrifices, votre dévouement étaient reconnus, appréciés, payés d'une affection réciproque, et puis, tout d'un coup, se réveiller en pleine trahison, apprendre, par hasard, qu'entre l'aimée et soi, il y a place, dans le passé, dans le présent, dans l'avenir, pour un autre amour, pour un amour coupable ; s'être cru le proprié-

taire d'un trésor sans prix ; se retrouver volé, dépouillé, gueux comme Job ; ne plus découvrir une lueur de franchise dans des yeux dont la limpidité vous rassurait ; en venir à se dire que toute protestation un peu tendre n'est qu'une honteuse menterie, ne plus se connaître de raison de vivre, et s'en aller, désemparé, désorienté, comme un pauvre navire dont la boussole s'est affolée, alors, ça ne compte pas, vraiment ? ce n'est rien, Monsieur le Curé, et vous jugez ça réparable, bon sang de bon sang?...

## LE COMMANDANT.

Sapristi, sapristi, mon pauvre Pierre .. tu t'échauffes, tu t'exaltes... tu enfilles de grands mots et tu t'obstines à grossir démesurément la faute, si faute il y a...

## PIERRE.

(Un peu radouci, mais très amer.)

Vous aussi, vous me donnez tort, Commandant ?...

## LE COMMANDANT.

Oui, moi aussi. Certes, moi, du moins, tu voudras bien ne pas m'accuser de mal connaître la vie... d'autre part, j'espère que tu me tiens pour un bon juge en matière d'honneur. Or donc, ayant entendu les deux parties, je soutiens que tu te montes la tête ; tu t'em-

balles et, sur de simples apparences, tu condamnes ta femme... Enfin, rappelle-toi donc seulement l'opposition que tu rencontras chez elle, lorsqu'il fut question d'installer ici ton ami!...

**PIERRE.**

N'eut-il pas été plus naturel, à ce moment, qu'elle me mit au courant du passé?...

**LE CURÉ.**

Pour jeter désormais une ombre sur un bonheur que rien ne lui paraissait devoir atteindre?... Mais, vertueuse et fière, comme l'est Anne Marie, elle se croyait à l'abri du péril. Elle était prête à toutes les résistances, et pour qu'elle se résignât enfin à accorder cette preuve de compassion que vous vous obstinez à transformer en gage de tendresse, il n'a rien moins fallu que cette scène violente de votre hôte, la menaçant de son suicide... L'homme est habile, à l'égal presque du Malin, et moi, je vous le dis, Pierre, en vérité, nous sommes tous enclins à l'erreur; mais de même que le Commandant, je n'hésiterais pas à répondre de la pureté de votre femme. Voyons, ne doutez plus d'un honneur qui n'a point failli, et portez à ce front pâli et soucieux le baiser de paix et de pardon...

PIERRE, ricanant.

Pour effacer l'autre, pas vrai ?... Tenez, Monsieur le Recteur, les cœurs déchirés comme le mien, ça ne distingue pas trop le bien du mal, ça ne sait plus à qui se vouer, à Dieu ou au Diable !

LE CURÉ.

Vous blasphémez, mon ami, ce n'est plus vous, c'est votre désespoir qui s'exprime de la sorte.

LE COMMANDANT.

Entends moi donc, Pierre, c'est moi, moi qui te le répète : ta femme est innocente et ton honneur est sauf...

PIERRE, avec désespoir.

Eh ! Tonnerre de sort ! ce que vous me dites là, cent fois, mille fois, je me le suis rabâché à moi-même..... Des raisonnements, c'est pas des preuves ! Je me sermonne tout le long du jour et de la nuit ; eh bien ! non, voyez-vous, c'est plus fort que moi ! Je n' peux pas me persuader, je n' peux pas !... et j'aurais beau m'arracher les yeux, que je n' réussirais point encore à ne plus voir ce spectacle de honte, ce tableau dont le souvenir

m'exaspère et me tue...

(Essayant de plaisanter).

Oh ! Commandant, Commandant, vous qui reveniez pour la baptiser officiellement, cette demeure : la Maison du Bonheur ! — Faudra désormais lui chercher un meilleur placement, à votre belle pancarte ! ...

(Il se laisse tomber en pleurant sur un escabeau).

**LE COMMANDANT,**

lui frappant amicalement sur l'épaule.

Pleure, mon pauvre vieux ; dégonfle ton cœur et tes yeux ; tu n'en verras peut être que mieux ensuite. Venez-vous, Monsieur le Curé ? . la consultation a assez duré comme cela ; laissons Pierre réfléchir à nos arguments... A tout à l'heure, mon camarade.

**LE CURÉ.**

Au revoir, Pierre, un bon mouvement ; et, même si vous persistez à vous croire offensé, souvenez-vous que quelqu'un qui a souffert pour nous tous et plus que nous tous, a prêché et pratiqué l'oubli des offenses.

(Le Curé et le Commandant sortent.)

## SCÈNE III.

PIERRE,

accablé, après avoir essuyé ses yeux du revers de sa main...

L'oubli !... l'oubli !... mais procurez-le moi donc... C'est pas le conseil, c'est le remède qu'il me faudrait !... Oublier, mais qu'est-ce que je ne donnerais pas pour avoir cette énergie !... Ah ! retrouver, rien qu'un jour, rien qu'une heure, ma bonne vie tranquille, mon existence de Paradis ! me sentir encore la même âme qu'autrefois ! ne plus avoir dans la tête, dans le cœur, dans le sang, cette idée fixe qui me mine, qui m'abrutit, qui me brûle : un autre plus jeune et plus beau que toi, a aimé ta femme, fut aimé par elle ; et, probablement, quoi qu'elle s'en défende, l'aimant toujours, elle regrette d'être liée avec toi et d'être perdue pour l'autre... Mais c'est ça qu'il faudrait oublier... et au contraire, j'y songe sans cesse et, par instants, je crois que j'en vais perdre la raison...

(On frappe à la porte).

## SCÈNE IV.

PIERRE, CORENTIN.

PIERRE, après une courte hésitation.

Entrez.

## CORENTIN.

(Jovial et, comme de coutume, entre deux vins.)

Nom d'un chien !... Quel sacré temps, mon Pierre ! Ça force diablement, depuis midi ! Vrai ! encore un peu la bourrasque emportait, comme une plume, le vieux Corentin, malgré qu'il ait bon pied... Aussi, suis-je venu remiser, un moment, chez toi ma pauvre carcasse et reprendre des forces.. Ecoute-moi bouffer ce vent !... Ronfle-t-il assez, l'animal ? T'es pas curieux d'aller voir ce coup de suroît ?...

(Se versant un verre de vin.)

Tu permets ?... Je n' donne pas une heure pour que la mer soit intenable... Heureusement, tous nos bateaux sont rentrés à temps. . Ah ! jour de Dieu ! une tempête pareille, ça vous ravigote à contempler, une fois à l'abri.

Fredonnant :

En face d'un bon verre  
De cidre ou de vieux vin...

(S'apercevant que Pierre pensif ne prête guère attention à son bavardage).

Mais quoi que t'as donc, toi ? t'es toujours perdu dans les nuages... Plus rien ne t'intéresse, ne t'émoustille... La mer que t'aimais tant, on te la dirait indifférente, à c't'heure... Eh ! sacrebleu ! pourquoi as tu rengainé tes refrains et ta belle humeur?... N'y a donc plus une solide barque à manœuvrer, patron ? du poisson à prendre à pleines corbeilles, chanceux, et une case cossue où se dilater d'aise, quand dehors i' fait trop mauvais?... A la fin des fins, avec tes regards de bête sauvage, ton

front plissé, tes lèvres closes, ton silence qui s'obstine, tiens, veux-tu que je t'dise ?... J'en suis à me demander si j'avais pas raison, y a cinq mois, en te conseillant...

PIERRE, se contenant difficilement.

Corentin, pour l'amour du Ciel, ne recommence pas !...

CORENTIN, avec son entêtement d'ivrogne.

Si fait... si fait !... Je me suis, ces derniers temps, posé cette question maintes fois, et je m'suis dit également que les gens qui chuchotent au village...

PIERRE, se redressant brusquement.

Et qu'est-ce qu'ils se mêlent de chuchoter, les gens ?...

CORENTIN.

Dam ! I' prétendent que, pour vous retourner un gars de ta trempe, n'y a guère que trois choses : la folie, la maladie, et...

PIERRE, essayant de paraître calme.

Et ?...

## CORENTIN.

Et la jalousie... I' n' sont point sans avoir remarqué que Yann avait disparu bien précipitamment, et que c'est, précisément, depuis son départ, que le chagrin, comme un vieil hibou, s'est abattu sur ton toit...

## PIERRE.

(Se roidissant et ne voulant pour rien au monde que son douloureux secret devienne le secret de tous.)

Eh bien ! tu pourras dire à ces imbéciles qu'ils ne se trompent qu'aux deux tiers... Malade, c'est bien ça... Je le suis redevenu... Ma satanée toux m'éreinte... Fou ?... Non ! je ne me vois pas encore sur la route de Quimper..... Quant à être jaloux, eh ! bon Dieu ! de qui ?.... de quoi ?.... En voilà des mystères pour une histoire toute simple ! On leur a expliqué, cent fois pour une, à tous tes faiseurs de potins, qu'une dépêche de l'armateur avait subitement rappelé Yann ; que, retenu, plus longtemps qu'il ne le pensait, par ses achats, celui-ci s'était décidé à se faire rejoindre par sa goëlette et son second, au lieu d'appareiller directement d'ici..... Jaloux, moi ?... C'te bêtise ! alors, je soupçonnerais une femme comme Anne-Marie, dis ?... Allons donc, vieux bavard, conseille à ces maudits parleurs de ne pas s'aviser d'une seule allusion à ces sornettes devant moi, car je ne le supporterais point, et, aussi vrai que je m'appelle Pierre Madec, je les briserais, vois, comme je brise ton verre...

(Il lance violemment à terre le verre de Corentin.)

**CORENTIN**, un peu abasourdi.

Oh ! perdre de si bon vin !... Enfin, c' que tu me dis là me fait plaisir, et je suis enchanté de savoir que je je m'étais trompé...

A part, entre ses dents :

Je n'en conserve pas moins mon opinion. C'est égal, si c'est une comédie que joue Pierre, faut convenir que c'est un rude homme...

(Haut).

Allons ! v'là quasiment une accalmie ! Je m'en vas, tandis qu'on peut encore circuler.

### SCÈNE V.

**LES MÊMES** ; Entrent ANNE-MARIE et son fils  
qu'elle ramène de l'école tout emmitouflé.

**ANNE-MARIE**.

(A l'enfant, en le débarrassant de sa grande mante.)

Va vite te changer de bas et de chaussures, mon chéri..  
Je suis sûre que tu as les pieds mouillés.

(Elle conduit l'enfant à la porte de sa chambre.)

Bonsoir, Corentin.

**CORENTIN,** mi-railleur, mi-sérieux.

Bonsoir, M'amé Madec... Savez-vous que vous êtes courageuse pour affronter un temps pareil... Une vraie femme de marin, quoi !... Votre époux vous a communiqué sa bravoure. Il est certain que quand on n'a qu'un cœur et qu'une âme, comme i' m' le répétait encore tout à l'heure...

(Anne-Marie, ne sachant que penser ni que répondre, acquiesce d'un triste sourire. Pierre tapote sur la table. Corentin n'est pas sans voir leur attitude embarrassée. Lui-même un peu gêné, va par contenance consulter le temps.

Ma fois, non ! je m'étais trompé, et ça refraîchit de plus en plus... Je n' m'attarde pas davantage à causer... Au r'voir, la compagnie. Dieu vous garde de l'orage !...

(Il sort.)

## SCÈNE VI.

**PIERRE, ANNE-MARIE.**

(Un silence gêné, Pierre affecte de mettre en ordre des agrès de sa barque. Enfin, tremblante, sa femme s'approche de lui.)

**ANNE-MARIE.**

Pierre, ne me diras-tu rien, et ceux que j'ai tant priés

de plaider ma juste cause, n'ont-ils pas su trouver enfin le chemin de ton cœur ?...

(Pierre se contente de hausser les épaules, avec une expression de lassitude découragée et fait mine de s'écartier.)

Si... si... tu m'entendras aussi, mon homme ; ce poids sur mon âme l'étouffe, la broie... Aie pitié de celle que tu nommais « ta douce », de celle qui s'est donnée à toi en toute loyauté, et qui, je te le jure sur Yves, sur notre enfant bien aimé, n'a jamais cessé, une minute, d'être ta compagne fidèle, et, aujourd'hui comme jadis, reste toujours digne de toi !...

(Essayant de lui prendre la main, pour la baisser, et finissant par s'agenouiller, :)

Ta main, Pierre, ta main vaillante... ne me la retire pas ! laisse que je la baise... Aie compassion... sois bon, sois humain, sois juste... pardonne... Vois, je t'implore... à genoux !...

#### PIERRE.

(Très sombre, en proie à une violente lutte intérieure, entendant du bruit).

L'enfant revient, relève-toi. Y a trop de pensées confuses qui se brouillent dans ma tête, pressées à la faire éclater comme une grenade .. Je ne puis pas te répondre.. pas maintenant !... plus tard... plus tard !...

## SCÈNE VII.

LES MÊMES, YVES, rentrant dans la chambre.

ANNE-MARIE.

(Insistant une dernière fois, à mi-voix.)

Au nom de cet innocent ?...

PIERRE, rudement.

Non ! assez !... J'ai dit : plus tard !...

(Anne-Marie se retire, consternée.)

## SCÈNE VIII.

PIERRE, YVES.

(Le père contemple longuement son enfant et, peu à peu, ses traits se détendent, sa physionomie se rassérène presque : sa voix se radoucit.

PIERRE.

Eh bien !... mon petit homme, on n'a pas eu trop de peur, en passant sur la grève ?...

## YVES, crânement.

Peur, moi, père ?... Tu sais bien que je n'ai jamais peur de la mer. Est-ce que tu ne m'as pas appris que c'est elle qui nous fait vivre ?... est-ce que tu ne m'emmènes pas avec toi, dans ta barque, quand tu vas pêcher ? est-ce que, les lendemains de ses colères, tu ne me montres pas comme elle redévient calme et sage... C'est vrai, pourtant, que je ne l'avais jamais vue aussi méchante qu'aujourd'hui ; ses vagues montaient, montaient, à cacher tout l'horizon ; sur les Roches-Noires, elles se brisaient en cascades d'écume, et, très loin du bord, des embruns nous crachaient au visage... Petite mère me tenait serré contre elle... figure-toi, il y avait de pauvres goëlands, que les rafales emportaient dans l'air comme des floches de coton... Et ils criaient, ils criaient — peut-être de plaisir, je ne sais pas bien — et leur cri s'ajoutait au bruit des flots, du vent, de la grêle et du tonnerre... Oh ! le bel éclair !...

(L'orage et le fracas de la tempête ne font que croître.)

## PIERRE.

Et nous avons bien travaillé, à l'école, malgré tout ce vacarme ?...

## YVES.

Oui, père ; j'ai été très sage, et le cher frère Étienne m'a donné deux bons points, un pour ma leçon, l'autre pour ma page. Veux-tu la voir, ma page ?...

**PIERRE**, presque gaiement.

Montre ton devoir, Monsieur le savant.

(L'enfant va prendre son cahier dans un cartable et le lui apporte.)  
(Pierre, lisant à haute voix et lentement.)

« Il faut savoir pardonner... Il faut savoir pardonner! »

(Avec un long soupir.)

Allons ! encore, toujours, cette sempiternelle recommandation ! ...

(Il retombe dans ses pensées sombres.)

**YVES**, après un instant de silence.

Tu ne me parles plus, petit père... Est-ce que tu trouves ma page mal écrite ? ...

(Essayant de distraire son attention.)

Dis, penses-tu que Yann ait déjà quitté Terre-Neuve ? ...  
Qui sait si l'*Étoile-du-Soir* navigue par ce temps affreux ?

**PIERRE**, frémissant.

Tais-toi, petit, tais-toi... ne parlons point de Yann !

**YVES**, se méprenant.

Je comprends : ça te fait trop de peine de songer qu'il peut être en danger ?

(Pierre ne répond pas)

Ecoute, si tu veux, nous allons dire, ensemble, une prière à la patronne des marins, à son intention ?...

## PIERRE.

Pas maintenant, Yves, pas maintenant... Prie, si tu y tiens, prie tout seul.

## YVES.

(S'agenouillant devant l'image de Sainte Anne.)

O grande Sainte-Anne, protectrice des voyageurs, je vous promets un beau cierge si vous faites faire un bon voyage à notre ami Yann.

## SCÈNE IX.

## LES MÊMES, LA VIEILLE NANN.

entrant, sinistre, échevelée, fatidique, le regard dans le vague, et circulant sans prêter attention à son gendre ni à son petit fils. Elle dit, en psalmodiant de vieilles cantilènes.

## LA VIEILLE NANN.

Voyez nos meilleurs amis,  
Nos sœurs et nos frères,

Nos pères et mères...  
 Tous, dans la mort endormis,  
 Ne sont que poussières...

(Tendant l'oreille et changeant de ton.)

Hop !... hop ! C'est l'Ankou, c'est l'homme à la faux, qui galope sur son chariot aux roues grincantes... Que Dieu pardonne aux défunts !... Hou !... hou !... entendez-vous ces ricanements, ces abois plaintifs, ces gémissements lamentables ? C'est toute la bande des Esprits, c'est le cœur éplové des Anaon... et je viens de sentir une âme légère qui frôlait les mèches grises de mon pauvre vieux front.

#### YVES.

(Terrifié, se serrant contre son père.)

Père, qu'est-ce qu'elle a vu, grand'mère ? et pourquoi prononce-t-elle ces paroles qui épouvantent ?...

#### PIERRE, avec une douce fermeté.

Réveillez-vous, la vieille et retournez dans votre chambre. N'effarez donc pas ce petit avec vos histoires de l'Autre-Monde !... Ce ne sont point les Anaon, ce n'est pas la ronde des Invisibles que vous entendez... C'est la mer, là mer démontée qui rugit d'être fouaillée par l'ouragan.

#### LA VIEILLE NANN.

La mer ?... tu dis que c'est la mer qui hurle et qui

pleure, mon garçon ?... La mer ! je la connais bien, certes, celle-là : c'est la grande jalouse : c'est la chienne insatiable, qui a toujours soif de nouvelles amours !... Pourquoi ces chansons et ces sanglots ? Que me veux-tu encore, gueuse jamais repue ?... Mikaël, mon époux, Ronan, mon fils cheri, ne me les as-tu point déjà volés ? Je n'ai plus rien à te céder, plus rien... A quoi bon ces menaces ?... Paix, la folle ! assez de victimes comme cela ! Berce dans tes grands brasverts, endors sur tes lits d'algues chevelues, les amoureux attirés dans tes abîmes.....

(Sa pensée détournée par un bruit qu'elle a cru percevoir) :

Ecoutez, vous autres, ce son de cloche lointain..... Je devine, c'est l'annonciateur des morts : il nous invite à invoquer Dieu pour les âmes et nous rappelle que nous sommes dans le mois noir... .

(Elle va vers la porte qu'elle ouvre.)

Tenez ! ils approchent, les Chanteurs de la Mort... Les voici qui passent notre seuil !... Salut à vous !

## SCÈNE X.

LES MÊMES, YVES,

pelotonné contre son père ; la VIEILLE NANN, debout, face à la mer. Entrent des HOMMES et des FEMMES, suivant CORENTIN. ANNE-MARIE, attirée par ces rumeurs de voix et sortant de sa chambre.

CORENTIN, aux autres.

Allons donc ! c'en est un que j'veux dis... Y a pas

d' berlue qui tienne ; on a la vue suffisamment limpide encore, foi de Corentin Troineur. — Au surplus, je vous fais un pari : c' que vous voudrez, une tournée de cidre pour toute l'assistance, ça vous va-t-il ? — qu'i' n' s'agit ni d'un oiseau, ni d'un marsouin, ni d'un écueil, ni d'une épave... mais que c'est bel et bien un bateau, j'opinerais même pour une goëlette. Tiens, Pierre, toi qui y vois comme pas un, écarquille tes yeux, et regarde-moi là-bas, dans le noir, dans les grains, dans la brume, si c'est vraiment pas un navire en détresse qui s'amène...

(Tous ont les yeux fixés sur un point de l'horizon.)

JEANNE-YVONNE, à une voisine.

Le fait est que je commence à être de l'avis de Corentin : Ça grossit ; ça s'est rapproché...

UN DES HOMMES.

C'est pas Dieu possible... Toi qui as une longue-vue, Madec, observe attentivement, et dis un peu qui de nous se trompe.

PIERRE, qui a exploré le lointain.

Mille tonnerres !..Corentin a dit vrai...Y a pas d'erreur. C'est un bateau...Ah ! les malheureux, les malheureux !...

## LA VIEILLE NANN.

Un navire ?... Apprenez-moi si ce sont mes bien aimés qui reviennent à la fin ?...

## CORENTIN.

Y a guère d'illusion à se faire ; avec un ouragan de cette violence et un Océan aussi hors de lui, i' n'arriveront pas jusqu'au port, les pauvres bougres, pas vivants, tout au moins...

## SCÈNE XI.

LES MÊMES, LE CURÉ,  
accourant, tout en émoi ; un peu plus tard, LE COMMANDANT.

## LE CURÉ.

Ah ! mes amis, mes enfants, avez-vous vu là-bas ?...

## UN DES HOMMES.

Oui, Monsieur le Recteur, nous ne voyons que trop : une goëlette.

## LE CURÉ.

Mais, elle va sombrer, cette goëlette, ou s'écraser sur les récifs... Il va y avoir des gens à sauver... Est-ce qu'on n'essaye rien, on ne se remue pas ?... Voyons : je connais votre vaillance surhumaine : tant de fois, je vous ai admirés à l'œuvre ! D'où vient qu'on ne risque pas, aujourd'hui, une suprême tentative pour arracher ces infortunés au trépas ? Et ce canot de sauvetage, Guillaume ?...

GUILLAUME, très douloureusement.

Ma foi, Monsieur le Curé, si l'on avait jugé la chose faisable, vous pouvez penser qu'elle serait faite déjà...

## UN AUTRE HOMME.

Nous sommes là une douzaine de gaillards, que le danger ne rebute pas, vous le savez... Pourtant, de gaité de cœur, sacrifier à coup sûr, — n'est-ce pas, Pierre, à coup sûr, — dix existences pour n'en pas sauvers sans doute une seule, trouvez-vous que ça soit du courage, Monsieur le Recteur, ou appellerez-vous cela un acte de folie ?...

## LE CURÉ,

au COMMANDANT qui rentre, atrocement impressionné lui-même par le spectacle auquel il vient d'assister, de la côte :

Est-ce vrai, absolument vrai, Commandant, ce que

Guillaume, ce qu'Hervé, Pierre et les autres déclarent là... qu'à moins d'être insensé, on ne saurait rien tenter pour le salut de ce bâtiment ?...

LE COMMANDANT, tristement.

Hélas ! je suis assez de leur avis, mon bon Curé ; la situation me paraît plus que critique, désespérée !...

LE CURÉ, angoissé.

Alors ?...

PIERRE.

Alors, c'est dur à s'avouer, mais y a rien à faire.....  
C'est la lutte de la mer déchainée contre une coquille de noix.

CORENTIN

Ça vous fend l'âme, c'est évident ; mais i' n'est pas moins clair qu'i' sont foulus et que, nous autres, on n'a qu'à s' croiser les bras, la rage au cœur...

JEANNE-YVONNE.

Ah ! Dieu du Ciel ! regardez, regardez, on distingue

nieux... Comme elle se cabre, la goëlette, parfois,  
montrant toute sa quille, sur la crête d'une vague, tantôt  
'abimant dans un creux de lame, à croire qu'elle ne  
éparaitra plus.

## LA VIEILLE NANN, tragique.

Les terriens, couchés dans leurs lits,  
Sont tièdes sous la couverture ;  
Les défunts, mal ensevelis,  
Errent à l'aventure !...

## LE COMMANDANT.

Ils se rapprochent à vue d'œil. La tourmente et les  
lots les chassent follement vers la côte. Ce bateau  
semble avoir des ailes ; à cette allure, d'ici vingt minutes  
au plus, il va émettre sa coque sur les Roches Noires,  
à, à nos pieds...

## ANNE-MARIE.

(Serrant la main de son fils.)

On voit l'équipage, à présent... On dirait qu'ils font  
les signaux vers nous... Oh ! les pauvres gens, les  
pauvres gens !...

## LE CURÉ.

A genoux, mes enfants, et, dans notre impuissance

stupide, invoquons au moins Celui qui peut tout, en faveur de ceux qui vont périr !...

(Tous s'agenouillent, les hommes se découvrent. Pierre est resté debout, sa longue vue obstinément braquée sur le bateau, le Commandant à ses côtés.)

**PIERRE**, poussant tout à coup un cri étouffé.

Ah !

**LE COMMANDANT.**

Qu'y a-t-il ?...

**PIERRE.**

Il y a... il y a...

(Frottant les verres de sa longue vue et regardant de nouveau.)

Non ! je ne perds pas la tête...

**LE COMMANDANT.**

Enfin, achève, qu'est-ce que tu aperçois de neuf ?...

**PIERRE**, frémissant.

Ce bateau, je le reconnais, parbleu ! C'est... oui, c'est bien ça... C'est l'*Étoile-du-Soir* !...

(Mouvement de stupeur dans l'assistance à genoux.)

**YVES.**

(Jetant, en pleurant, ses bras au cou de sa mère.)

La jolie goëlette de mon ami Yann !...

**PIERRE.**

(Dans une agitation indicible, à mi-voix.)

Ah ! tu vas donc crever, maudit !... Je savais bien  
'y avait une Justice et que je serais vengé, tôt ou tard !..

**LE COMMANDANT**, qui seul a entendu.

Tais-toi donc, Pierre ; ne dis pas de ces horreurs ! Tu  
en penses pas le premier mot... tais-toi !...

**LE CURÉ**, achevant sa prière et se relevant.

... « Et pardonnez-nous nos offenses, comme nous les  
ardonnerons à ceux qui nous ont offensés, et ne nous  
issez pas succomber à la tentation, mais délivrez-nous  
du mal. »

**TOUS**, se levant .

« Ainsi soit-il ! »

## LE CURÉ.

(S'approchant du seuil et faisant sur l'espace un large signe de croix.

*In Nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen !..*

(Allant, très animé, vers Pierre, dont l'agitation est à son comble.

Alors, c'est bien fini?... on n'aura rien tenté, rien ?... on se sera borné à des prières, dans l'attente de ce malheur ?... Pourtant, n'est-ce pas plus douloureux encore qu'on ne le supposait ?... Ce ne sont plus des inconnus, ces abandonnés!... Ce bateau, c'est un peu comme un fils de chez nous... Cet équipage, il a vécu un temps à nos côtés...

## LE COMMANDANT.

Vous avez raison, Monsieur le Curé, et j'ajoute que celui qui leur commande, nous le connaissons tous, nous l'aimons tous. Ne restât-il qu'une faible chance de réussite entre mille, nous n'avons plus le droit de la laisser échapper... Hardi ! Pierre ! et souviens-toi des prouesses de jadis, des beaux coups de la *Glorieuse*...

## PIERRE,

en qui, depuis un instant, se livre un suprême combat.

Je... Ah ! ma foi ! vous êtes dans le vrai, vous deux !.. Eh ben !... C'est bon !... On y va !...

ANNE-MARIE, désespérée.

Pierre, je t'en supplie... Vous l'avez tous déclaré, là, tantôt : ce serait une folie !... Ce n'est pas en mon nom que je te prie, mais au nom du petit...

(Pierre veut s'arracher de son étreinte.)

Reste... reste !...

YVES, cherchant à le retenir

Ne pars pas, père.

PIERRE, se dégageant.

Plus une minute à perdre. Filons... On vient, vous autres ?...

SEPT OU HUIT HOMMES, délibérément.

En route !...

LE CURÉ, les larmes aux yeux.

Ah ! les braves, les braves coeurs !...

LE COMMANDANT.

J'en suis aussi, mes garçons, et tant pis si c'est ma dernière navigation !...

## GUILLAUME.

**Vous qui restez, priez pour nous !...**

(Ils s'élançent tous à la suite du Commandant et de Pierre. Il ne reste plus que les vieux, les femmes et les enfants, avec le Curé.)

## SCÈNE XII.

**ANNE-MARIE, YVES.**

Groupes au désespoir et priant... Personne n'ose plus regarder au dehors, sauf le CURÉ, CORENTIN, JEANNE-YVONNE et la VIEILLE NANN.

**ANNE-MARIE.**

(Anéantie et sanglotant.)

**Ah ! mon doux Jésus, mon doux Jésus !...**

**CORENTIN, suivant les péripéties du drame.**

Sont-ils ardents et alertes !... — Bien !... Le canot est à l'eau !... — Quels bonds !... Ils embarquent... — C'est Pierre qui a pris la barre... Ils partent... Ah ! bon sang ! souquent-ils ! — De la goëlette, on les a vus, on leur fait des appels d'encouragement... — En voilà des vagues et des vagues... de vraies collines qui se dressent

à tout moment, entre nos sauveteurs et l'*Etoile-du-Soir*...  
— Hardi !... hardi !... les camarades !....

## LE CURÉ.

Ils se rapprochent tout de même...

(Il va, de la porte, à Anne-Marie, pour la consoler.)

## CORENTIN.

Miséricorde ! la goëlette se couche sur le flanc..., elle va engager... faire le tour !... non ! elle se relève une fois de plus ! quelques coups d'avirons et la barque est à portée. — Le Commandant leur crie un ordre que je n'entends pas... Ils viennent sur babord. Allons ! je commence à espérer que...

(Tout à coup, avec un cri de terreur) :

Ah ! Ma Doué, ma Doué !...

(Voyant qu'il se tait, Anne-Marie se redresse, blême d'épouvante.)

## ANNE-MARIE.

Qu'y a-t-il ?... Tu ne parles plus Corentin ?...

LE CURÉ, qui sans voir a compris.

De grâce, ma fille, restez-là ; priez, priez encore.

(Les remettant, elle et Yves, aux mains d'une voisine.)

Prenez soin d'eux, Madame Coadelez, je vous les confie; moi, je cours là-bas, à la grève.

JEANNE-YVONNE, qui a suivi tout le drame.

Ah ! Monsieur le Curé, pas un n'en réchappera ! quelle calamité !...

(Le curé s'élançant au dehors ainsi que Corentin.)

### SCÈNE XIII.

LA VIEILLE NANN,

ANNE-MARIE, YVES, MADAME COADELEZ,

VIEILLARDS, FEMMES et ENFANTS, affolés.

ANNE-MARIE.

(Voulant s'échapper de la garde de Madame Coadelez.)

Non ! non ! laissez-moi partir ! est-ce que je peux rester ici, dites, quand, là-bas, c'est mon existence qui est en jeu, liée à celle de Pierre ?... Mon Pierre ! il faut que je sache, à l'instant même, si le Ciel me l'a gardé, il le faut !

MADAME COADELEZ, la retenant.

Attendez une minute encore, je ne permettrai pas que vous partiez !...

LA VIEILLE NANN.

La mer n'en a jamais assez,  
Et, pour bercer leurs derniers sommets,  
Elle nous les prend tous, nos hommes !...  
Ah ! malheureuses que nous sommes !  
Dormez en paix, nos trépassés...

ANNE-MARIE,

(Réussissant à se dégager.)

Non, vous dis-je... je veux savoir...

(Au moment où elle va franchir le seuil, elle se trouve en présence du Commandant qui accourt, les cheveux ruisselants, essoufflé, pâle et tremblant, ayant endossé en hâte un costume de pêcheur.

### SCÈNE XIV.

LES MÊMES, LE COMMANDANT.

ANNE-MARIE, avec un grand cri de douleur.

Ah !... il est mort?... : il est mort ?

LE COMMANDANT, haletant.

Non... non !... vivant... il arrive... il me suit... le temps de le réchauffer... de lui passer des vêtements secs ; j'ai pris les devants... j'ai couru pour vous dire...

### SCÈNE XV.

LES MÊMES, PIERRE,

également pâle et les cheveux trempés d'eau de mer, le front balafré; il est soutenu par des hommes valides.

**ANNE-MARIE.**

(S'élançant folle d'ivresse et s'emparant de lui; elle l'entraîne loin de tous, sur le devant de la scène.)

Pierre, mon ami, mon époux, mon aimé! C'est toi? c'est toi? Sauvé!... Ah! le Seigneur ne pouvait pas permettre. — Oh! que je suis heureuse, heureuse, heureuse!

(S'apercevant seulement de sa blessure.)

Mais tu es blessé, grand Dieu!...

**PIERRE.**

(Encore un peu ahuri et brusque.)

Ce n'est rien; une estafilade...

(Avec la hantise de son soupçon et la regardant au fond des yeux):

Et l'autre?... Tu ne me demandes pas ce qu'il est devenu, dans la catastrophe, l'autre?...

**ANNE-MARIE,**

(Avec une explosion de sincérité.)

L'autre!... eh! que m'importe, l'autre? Que m'impose le monde entier?... C'est toi, mon homme, c'est ta vie, c'est ta tendresse qu'il me fallait...

**PIERRE.**

(Avec un sourire de ravissement et un cri de joie.)

Ah! ma douce, ma douce, je te retrouve, je le crois..., tout est oublié, tout, et je t'aime encore, comme jadis! .

(Il l'étreint sur son cœur. Anne-Marie le panse avec son mouchoir. Madame Coadelez lui apporte un verre d'eau-de-vie.)

## SCÈNE XVI.

LES MÊMES, LE CURÉ, rentrant sur ces derniers mots:

Le Commandant lui montre en souriant Anne-Marie dans les bras de Pierre.

LE COMMANDANT, à mi-voix.

Et votre malade ?...

LE CURÉ, de même.

Rien de grave : un simple évanouissement, dont il sort déjà...

PIERRE, qui a entendu.

Louée soit Sainte-Anne ! car vous saurez, vous autres, que, bousculé un peu rudement par le ressac, le front fendu sur les récifs, j'allais bêtement couler, quand une main vigoureuse m'a saisi, soutenu, mis en lieu sûr... et ce sauveteur, c'était précisément celui que nous allions sauver, Yann Kéméneur.

LE CURÉ.

Oui, Yann, mon hôte, qui vous envoie, du même coup, ses vœux et ses adieux, car, dès ce soir, il compte prendre le train et rallier Bordeaux que la tempête ne lui a pas permis d'atteindre avec son navire. C'est là qu'il a hâte de réaliser son vieux projet de retourner en Amérique.

## SCÈNE XVII.

LES MÊMES, CORENTIN, arrivant.

CORENTIN.

Après tout, la vieille tigresse s'est montrée moins féroce qu'on ne s'y attendait... En fin de compte, i' n' manque à l'appel que trois malheureux Terre-Nevas de l'*Étoile-du-Soir*.

LE CURÉ

Dieu les accueille en sa miséricorde !

CORENTIN,

Les autres explorent la côte, à la recherche de ces pauvres corps... C'est bien trois victimes de trop, mais quand on pense à ce que le désastre pouvait être, on bénit encore le Ciel...

LA VIEILLE NANN.

Et Mikael, et Ronan ?... les avez-vous ramenés ?...

PIERRE.

Non, la mère, on n'a repêché que le mari de votre fille,

(Avec un tendre sourire, à sa femme.)

et celui-là, on ne le reperdra plus, je te le promets.

## LE CURÉ.

(Serrant les mains de Pierre dans les siennes.)  
Ah !... Marins ! race inépuisable de héros !...

PIERRE, souriant.

Y a pas de héros, Monsieur le Curé, y a que des hommes, au pauvre cœur bien faible, encore !... C'est égal ; je ne suis pas bien sûr d'être éveillé, moi. Malgré tout ce qui vient de se passer de terrible, j'ai l'âme rajeunie et le cœur tout en fête ; je me fais l'effet d'un mort qui recommencera à vivre.

## LE COMMANDANT.

Un rude traitement, mon garçon, et pas à la portée de tout le monde, mais une guérison radicale ! Eh bien ! veinard, j'espère que je vais pouvoir utiliser mon emplette enfin ?... et, dès demain, tu voudras bien m'aider à fixer sur la porte de ton logis ma belle plaque émaillée ?

PIERRE, serrant contre lui Yves et baisant sa femme au front.

Ah ! oui ! certes, Commandant... et ce n'est pas moi qui songerai jamais à la déclouer !

(Avec une joie émue,)

Elle est retrouvée, cette fois, « la Maison du Bonheur ! »

## LA TOILE TOMBE.





# L'Ecole Centrale du Département du Var

DE L'AN VI A L'AN XII DE LA RÉPUBLIQUE

Par

**Louis BOURRILLY**

Inspecteur de l'Enseignement Primaire

Officier de l'Instruction Publique

Président Honoraire de l'Académie du Var





# L'École Centrale

DU  
DÉPARTEMENT DU VAR  
DE L'AN VI A L'AN XII DE LA RÉPUBLIQUE

---

En 1789, l'oratorien Daunou, plus tard membre de la Convention et président des Cinq-Cents, publia, dans une série de lettres, un remarquable plan d'éducation qui embrassait l'enfance et l'adolescence, mais qui n'eut pas les honneurs de la discussion devant l'Assemblée nationale.

Poursuivant le même but, Talleyrand préconisait une éducation appropriée aux idées nouvelles et aux besoins sociaux et politiques nés de la Révolution. Il démontrait, dans son projet, la double nécessité de l'instruction, d'abord pour éclairer la conscience et développer la raison ; en outre, pour rapprocher les hommes en amoindrisant l'inégalité des esprits.

La discussion fut passionnée, et le projet présenté à la veille de la séparation de la Constituante fut ajourné à l'Assemblée Législative.

C'est Condorcet qui fut chargé de rédiger pour la nouvelle assemblée un plan d'éducation que les événements empêchèrent de discuter, mais qui servit de base aux travaux des Conventionnels.

Comme Talleyrand, Condorcet était convaincu de l'effet moralisateur de l'instruction, et il voulait qu'elle fût le contrepoids de la liberté et de l'égalité.

Nous ne ferons que mentionner le plan utopique, renouvelé de l'antique Sparte, et conçu par Lepelletier Saint-Fargeau. D'après lui, les enfants appartiennent avant tout à la République. C'est pourquoi, il faut les enlever à la famille dès l'âge de cinq ans, et les élever de la même manière, filles et garçons, dans des internats, aux frais de l'Etat.

Romme, Fourcroy, Bouquier, Chénier élaborent successivement des projets d'éducation nationale.

« Les enfants, dit Edgard Quinet, préoccupent la Convention plus que les hommes ; c'est le seul point qu'elle ne se lasse pas de corriger, de revoir, de refaire ; sa patience à ce sujet est infinie. Spectacle unique que l'enfant ainsi protégé par les rudes mains qui s'appuient à l'échafaud (1). »

Le décret du 29 frimaire an II donne force de loi au plan d'organisation proposé par Bouquier. Il consacrait la liberté de l'enseignement moyennant quelques formalités et la production d'un certificat de civisme et de bonnes mœurs, la surveillance immédiate des instituteurs et institutrices par les pères de famille. Il établissait la gratuité de l'enseignement et l'obligation pour les parents, sous des peines rigoureuses, d'envoyer leurs enfants à l'école pendant trois ans au moins.

Après la chute de Robespierre, le Comité d'instruction publique, sur le rapport de Lakanal, fit adopter la loi du 27 brumaire an III (17 novembre 1794)

La liberté de l'enseignement privé était consacrée ; les instituteurs et les institutrices publiques étaient salariés par la République.

---

(1) LA RÉVOLUTION, T. II, p. 120.

Quant au programme, il était trop vaste et trop complexe ; mais il témoigne au moins d'idées généreuses, ainsi qu'on peut en juger par le texte suivant :

#### CHAPITRE IV.

**ART. 2.** — On enseignera aux élèves :

1· A lire et à écrire, et les exemples de lecture rappelleront leurs droits et leurs devoirs ; 2· La déclaration des droits de l'homme et du citoyen et la Constitution de la République Française ; 3· On donnera des instructions élémentaires sur la morale républicaine ; 4· Les éléments de la langue française, soit parlée, soit écrite ; 5· les règles du calcul simple et de l'arpentage ; 6· Les éléments de la géographie et de l'histoire des pays libres ; 7· Des instructions sur les principaux phénomènes et les productions les plus usuelles de la nature ; 8· On fera apprendre le recueil des actions héroïques et les chants de triomphe.

**ART. 4.** — Les élèves seront instruits dans les exercices les plus propres à maintenir la santé et à développer la force et l'agilité du corps. En conséquence, les garçons seront élevés aux exercices militaires auxquels présidera un officier de la garde nationale désigné par le jury d'instruction.

**ART. 5.** — On les formera, si la localité le comporte, à la natation.

**ART. 7.** — Les élèves des écoles primaires visiteront plusieurs fois l'année, avec les instituteurs, et sous la conduite d'un magistrat du peuple, les hôpitaux les plus voisins.

**ART. 8.** — Les mêmes jours, ils aideront, dans leurs

travaux domestiques et champêtres, les vieillards et les parens des défenseurs de la patrie.

ART. 9. — On les conduira quelques fois dans les manufactures et les ateliers où l'on prépare les marchandises, afin que cette vue leur donne quelque idée des avantages de l'industrie humaine et éveille en eux le goût des arts utiles.

ART. 10. — Une partie du temps destiné aux écoles sera employée à des ouvrages manuels de différentes espèces utiles et communes. »

Une loi du 7 ventôse an III (26 février 1795) complétait celle de brumaire ; elle portait suppression « de tous les anciens établissements consacrés à l'instruction publique sous le nom de *Collèges et salariés par la nation* », et il y substituait les *Ecole Centrales*.

Cette loi, qui supprimait d'un trait les collèges de l'ancien régime, fut rendue sur le rapport suivant présenté par Lakanal au nom du Comité d'instruction publique et des finances :

« Je viens soumettre à la discussion le projet d'organisation des écoles centrales, imprimé et ajourné par décret de la Convention. Les bases financières de ce travail ont été présentées au Comité général des finances qui les a adoptées.

Citoyens, si vous n'étiez pas convaincus que la République Française ne peut se maintenir et prospérer que par l'instruction, et que la liberté, sans les lumières, ne fut jamais qu'une bacchante effrénée, je vous dirais, pour vous porter à fonder les établissements que nous vous proposons, qu'un grand nombre de départements les ont

réclamés par des adresses multipliées (*suit une longue liste*).

...Je vous dirais que plusieurs représentants en mission et que divers départements ont, par des arrêtés particuliers, changé le mode d'instruction publique dans différents collèges. Il importe de faire cesser cette dissonance, car l'unité de la République appelle l'unité de l'enseignement.

Je vous dirais que les établissements proposés sont en quelque sorte des cadres ouverts pour recevoir les élèves de l'Ecole normale qui se seront le plus distingués pendant la durée des cours, et un nouveau motif d'émulation donné à leur amour pour la propagation des lumières ; des cadres ouverts pour recevoir, dans toute l'étendue de la République, des hommes éclairés et vertueux qui ont échappé à la faulx du vandalisme.

Citoyens, vous avez fondé l'Ecole normale, et cet établissement, en opérant un grand déversement de lumière dans les départements, consolera les sciences, les lettres et les arts des ravages de l'ignorance et de la tyrannie.

Les écoles primaires s'organisent de toutes parts ; les livres élémentaires sont composés ; il vous reste un pas à faire pour monter tout le système de l'instruction nationale, et ce pas sera un grand bienfait pour la génération qui s'avance. » (1)

La loi du 7 ventôse était ainsi conçue :

« La Convention Nationale, où le rapport de ses Comités d'instruction publique et des finances, décrète :

---

(1) MONITEUR UNIVERSEL OU GAZETTE NATIONALE du 10 ventôse an III (28 février 1795) p. 655.

## CHAPITRE PREMIER

*Institution des Ecoles Centrales*

**ART. PREMIER.** — Pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts, il sera établi dans toute l'étendue de la République des *Ecole Centrale*s distribuées à raison de la population; la base proportionnelle sera d'une école par trois cent mille habitans.

**ART. II.** — Chaque école centrale sera composée d'un professeur :

1<sup>o</sup> de mathématiques ; 2<sup>o</sup> de physique et de chimie expérimentale ; 3<sup>o</sup> d'histoire naturelle ; 4<sup>o</sup> d'agriculture et de commerce ; 5<sup>o</sup> de méthode des sciences ou logique ; 6<sup>o</sup> d'économie politique et de législation ; 7<sup>o</sup> d'histoire de la philosophie des peuples ; 8<sup>o</sup> d'hygiène ; 9<sup>o</sup> d'arts et métiers ; 10<sup>o</sup> de grammaire générale ; 11<sup>o</sup> de belles-lettres ; 12<sup>o</sup> de langues anciennes ; 13<sup>o</sup> de langues vivantes les plus appropriées aux localités ; 14<sup>o</sup> des arts du dessin.

**ART III.** — Dans toutes les écoles centrales les professeurs donneront leurs leçons en français.

**ART. IV.** — Ils auront tous les mois une conférence publique sur les matières qui intéressent les progrès des sciences, des lettres et des arts les plus utiles à la société.

**ART. V.** — Auprès de chaque école centrale il y aura :

1<sup>o</sup> Une bibliothèque publique ; 2<sup>o</sup> un jardin et un cabinet d'histoire naturelle ; 3<sup>o</sup> un cabinet de physique expérimentale ; 4<sup>o</sup> une collection de machines et modèles pour les arts et métiers.

ART. VI. — Le Comité d'instruction publique demeure chargé de faire composer les livres élémentaires qui doivent servir à l'enseignement dans les écoles centrales.

ART VII. — Il sera statué par décret particulier sur le placement de ces écoles.

---

## CHAPITRE II

### *Jury Central d'Instruction*

ART. PREMIER. — Les professeurs des écoles centrales seront examinés, élus et surveillés par un *Jury central d'instruction* composé de trois membres nommés par le Comité d'instruction publique.

ART. II. — Le jury central sera renouvelé par tiers tous les six mois ; le commissaire sortant pourra être réélu.

ART. III. — Les noms des professeurs seront soumis à l'approbation de l'administration du département.

ART. IV. — Si l'administration refuse de confirmer la nomination faite par le Jury central, il pourra faire un autre choix.

ART. VI. — Les plaintes contre les professeurs seront portées directement au jury central d'instruction publique.

ART IX. — Le traitement de chaque professeur des écoles centrales est fixé provisoirement à *trois mille livres*.

Dans les communes dont la population s'élève à plus de quinze mille habitants, ce traitement sera de *quatre mille livres*.

Dans les communes au dessus de soixante mille habitants, il sera de *cinq mille* livres.

**ART. X.** — Il sera alloué tous les ans à chaque école centrale une somme de six mille livres pour frais d'expériences, salaire des employés à la garde de la bibliothèque, du cabinet d'histoire naturelle et pour toutes les dépenses nécessaires à l'établissement.

**ART. XI.** — Le Comité d'instruction publique est chargé d'arrêter les règlements sur le régime et la discipline intérieure des écoles centrales.

---

### CHAPITRE III

#### *Elèves de la Patrie*

**ART. PREMIER.** — Les élèves qui, dans la *Fête de la Jeunesse*, se seront le plus distingués et auront obtenu plus particulièrement les suffrages du peuple recevront, s'ils sont peu fortunés, une pension annuelle pour se procurer la facilité de fréquenter les écoles centrales.

**ART. II.** — Des prix d'encouragement seront distribués tous les ans en présence du peuple, dans la *Fête de la Jeunesse*. Le professeur des élèves qui auront remporté le prix recevra une couronne civique.

**ART. III.** — En conséquence de la présente loi, tous les anciens établissements consacrés à l'instruction publique sous le nom de *Collèges*, et salariés par la Nation, sont et demeurent supprimés dans toute l'étendue de la République.

**ART. IV.** — Le Comité d'instruction publique fera un rapport sur les monumens et établissements déjà consacrés à l'enseignement public des sciences et des arts,

comme les jardins des plantes, les cabinets d'histoire naturelle, les terrains destinés à des essais de culture, les observatoires, les sociétés des savants et artistes, qu'il serait bon de conserver dans les nouveaux plans d'instruction nationale.

COLLATIONNÉ.

*Signé : BOURDON (de l'Oise),  
président (1).*

La substitution des *Ecoles Centrales* aux Collèges de l'ancien régime se rattachait au plan politique qui consistait à faire disparaître toute trace du passé ; mais elle avait surtout pour objet de supprimer en grande partie l'enseignement des langues anciennes et d'étendre le programme des connaissances directement utiles au plus grand nombre.

« Ces écoles, disait Lakanal, ne sont pas des écoles secondaires. Celles-ci sont devenues inutiles par l'éten-  
due que vous avez donnée aux écoles ouvertes à l'enfance. Les écoles primaires présentent, en effet, tous les germes des connaissances qui seront enseignées dans les écoles centrales ; des établissements intermédiaires, des écoles de district ou de canton seraient superflues. »

Ce fut là une énorme erreur : les écoles primaires s'organisèrent d'une manière tout à fait insuffisante et ne se prêtèrent nullement au recrutement des écoles centrales, qui étaient d'ailleurs des *externats* et ne pouvaient trouver un recrutement de quelque importance que dans les grandes villes. Il s'ensuivit que malgré la création de bourses d'« élèves de la patrie » les écoles

---

(1) Série I, Bull. des Lois 127, n° 670.

centrales végétèrent jusqu'à la loi de l'an X, qui rétablit les collèges.

Mais cette tentative de rénovation scolaire, à un point de vue particulièrement utilitaire, reprise de nos jours sous le nom d'enseignement *spécial* ou *moderne*, vaut d'être racontée malgré son peu de succès.

Dès que la municipalité de Draguignan eut connaissance de la loi de ventôse, elle chargea un délégué de demander à la Convention la désignation de cette ville comme siège de l'école centrale du Var. Elle faisait valoir qu'avant la Révolution, Draguignan possédait un collège fort important et que si sa population était inférieure à celle de « Port la Montagne » ou de Grasse, il occupait une position plus centrale que ces deux villes « placées à l'extrémité du département ». (1)

La Convention voulant ménager les intérêts de Toulon et de Draguignan comprit ces deux villes parmi celles qui devaient être dotées d'une école centrale, et qui étaient pour les départements du sud-est : Aix, Nice, Digne, Nîmes, Montélimar, Montpellier, Lodève. Il n'était pas fait mention de Marseille. (2)

Mais peu après, la Convention arrivée presque au terme de son mandat rendit une loi qui suspendait les travaux à faire aux bâtiments destinés à recevoir les écoles centrales :

« La Convention nationale, après avoir entendu le Comité d'instruction publique, décrète que les travaux

---

(1) Séance du Conseil municipal du 3 Germinal, an III.

(2) Loi du 18 Germinal, an III (7 avril 1795). Série I, Bull. des Lois 134, n° 746.

relatifs aux dispositions à faire aux bâtimens destinés aux écoles centrales et commencés par ordre des représentans du peuple en mission, seront suspendus dans toute l'étendue de la République à la réception du présent décret. » (1)

Ainsi, la Convention se sentait impuissante pour exécuter le plan trop vaste qu'elle avait conçu.

En effet la loi du 27 brumaire an III eut le sort de ses devancières, celle du 7 ventôse suivant resta en suspens, et le jour même de sa séparation (3 brumaire an IV — 25 octobre 1795), à la suite du rapport de Daunou, la Convention vota la dernière loi organique scolaire de la période révolutionnaire et détruisit toute l'œuvre pédagogique ébauchée si péniblement depuis 1789.

L'enseignement élémentaire fut réduit à un programme presque infime :

« Dans chaque école primaire, on enseignera à lire, à écrire, à calculer et les éléments de la morale républicaine. »

En ce qui concerne les écoles centrales, le plan édicté par loi du ventôse an III fut ramené à des proportions plus modestes :

## TITRE II.

### *Ecole Centrale*

**ARTICLE PREMIER.** — Il sera établi une école centrale dans chaque département de la République.

**ART. II.** — L'enseignement y sera divisé en trois sections juxtaposées.

---

(1) Loi du 9 messidor an III (27 juin 1795). Série I, Bull. des Lois 158, n° 930.

Il y aura dans la première section :

Un professeur : 1<sup>o</sup> de dessin ; 2<sup>o</sup> d'histoire naturelle ; 3<sup>o</sup> de langues anciennes ; 4<sup>o</sup> de langues vivantes lorsque les administrateurs du département le jugeront convenable.

Il y aura dans la deuxième section :

Un professeur : 1<sup>o</sup> de mathématiques ; 2<sup>o</sup> de physique et de chimie expérimentales.

Il y aura dans la troisième section :

Un professeur : 1<sup>o</sup> de grammaire ; 2<sup>o</sup> de belles-lettres ; 3<sup>o</sup> d'histoire ; 4<sup>o</sup> de législation.

ART. III. — Les élèves ne seront admis aux cours de la première section qu'après l'âge de 12 ans ; aux cours de deuxième qu'après l'âge de 14 ans accomplis ; aux cours de la troisième qu'à l'âge de 16 ans au moins.

ART. IV. — Il y aura auprès de chaque école centrale une bibliothèque publique, un jardin, un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de chimie et de physique expérimentales.

ART. VII. — Le salaire annuel et fixe de chaque professeur est le même que celui d'un administrateur du département. Il sera, de plus, réparti entre les professeurs le produit d'une rétribution annuelle, déterminée par l'administration du département, mais qui ne pourra excéder 25 livres pour chaque élève.

ART. VIII. — Pourra néanmoins l'administration du département excepter de cette rétribution un quart des élèves de chaque section pour cause d'indigence.

ART. X. — Les communes qui possédaient des établissements d'instruction connus sous le nom de *Collèges*, et dans lesquels il ne sera pas placé d'école centrale,

pourront conserver les locaux qui étaient affectés aux dits collèges pour y organiser à leurs frais des écoles centrales supplémentaires (1). »

En exécution de l'article premier de cette loi, l'école centrale du Var fut placée à Toulon ; mais, à la faveur de l'art. 10, la ville de Draguignan fut autorisée à organiser à ses frais une école centrale supplémentaire, qui fut livrée à des particuliers et transformée en simple pensionnat, sans grand succès d'ailleurs.

Une loi du 20 pluviôse an IV assimila les bibliothécaires des écoles centrales aux professeurs de ces établissements (2).

Le premier germinal (21 mars 1796), le Conseil des Anciens fixa les règles à suivre par les jurys d'instruction pour la nomination aux places de professeurs des écoles centrales (3).

---

(1) Loi du 3 brumaire an IV. — Série I, Bulletin 203, n° 1216.

(2) « Le Conseil des Cinq Cents considérant que dans un grand nombre de communes de la République, les livres et manuscrits appartenant à la Nation disparaissent de jour en jour faute de soins nécessaires à leur conservation ; qu'il importe à l'instruction, d'où dépend le salut de la République, que le Conseil prenne les mesures les plus promptes pour conserver les livres et manuscrits dont il s'agit, et pour en faire jouir les citoyens, le Conseil prend la résolution suivante :

Les bibliothécaires des écoles centrales instituées par la loi du 8 Brumaire dernier sont assimilés, pour leur nomination et leur traitement, aux professeurs des dites écoles. »

Série II, Bulletin 26, n° 173.

(3) « Le Conseil des Anciens, considérant qu'il importe d'organiser sans délai les écoles centrales, d'y appeler des hommes instruits, et, en fixant le véritable sens de l'article V de la loi du 3 Brumaire dernier, de donner aux jurys d'instruction chargés d'examiner et élire les professeurs des écoles centrales toute la latitude qu'exige un choix aussi intéressant,

Enfin, pour compléter cette organisation (car tout restait à faire), le même Conseil décida le 25 Messidor an IV que les écoles centrales seraient établies dans les locaux des anciens collèges.

Ce fut après avoir entendu le rapport du savant Fourcroy qui, tantôt avec la précision du mathématicien, tantôt dans le style pompeux de l'époque, fait le procès de la méthode scolastique de l'ancien régime et exalte les bienfaits de la nouvelle institution.

Ce rapport est un document très précieux qui fait connaître exactement la situation scolaire après la réaction thermidorienne, les difficultés matérielles que la Convention avait rencontrées dans son œuvre de rénovation de l'éducation publique, les projets capables d'en amener la réalisation, et les espérances qui étaient dans le cœur de tous. Nous croyons devoir en reproduire les parties les plus saillantes :

### CONSEIL DES ANCIENS

Présidence DE PORTALIS

*Séance du 25 messidor, An IV*

« Vous avez nommé le 10 messidor une commission pour examiner la résolution du Conseil des Cinq Cents,

Déclare qu'il y a urgence.

Le Conseil après avoir déclaré l'urgence prend la résolution suivante :

**ARTICLE PREMIER.** — Les jurys d'instruction établis par la loi du 3 brumaire dernier peuvent élire, malgré leur absence, les sujets que, sur la notoriété publique et les preuves antérieurement faites, ils jugeront, en leur âme et conscience, être les plus propres à remplir les places de professeurs des écoles centrales. »

Série II, Bulletin 35, n° 258.

du 8 du même mois, sur les emplacements destinés aux écoles centrales. Je viens au nom de cette commission vous rendre compte du résultat de ses observations et de ses pensées.

Une première réflexion qui l'a frappée dans l'examen de cette résolution, c'est qu'en effet rien n'est plus instant que d'accélérer l'organisation de l'instruction publique, et que, pour y parvenir, il est urgent de fixer les emplacements des écoles centrales ; aussi votre commission, en vous proposant de consacrer par votre adoption des motifs aussi pressants pour la chose publique, a-t-elle pensé que vous deviez en décréter l'urgence.

Sans doute l'importance de pareils motifs, que vous avez déjà reconnus dans plusieurs circonstances<sup>s</sup> relativement au même sujet, doit autoriser votre commission à vous en entretenir avec quelque étendue ; votre commission sait d'ailleurs combien vous faites cas de tout ce qui a rapport à l'instruction ; elle connaît le vif intérêt que vous y prenez, la haute estime que vous avez pour tous ceux qui s'occupent de la rétablir et de la perfectionner, la place que vous donnez à ce beau sujet parmi les points de la législation les plus immédiatement influents sur le bonheur public. Elle a donc cru qu'il était de son devoir de vous entretenir de l'état où se trouve en ce moment l'enseignement public, elle a pensé que le Conseil des Anciens devait avoir sans cesse les yeux ouverts sur l'éducation et la formation de la jeunesse, sur l'établissement des écoles, sur l'agrandissement du domaine des lettres, des sciences et des arts ; et en me chargeant d'être son organe à cette tribune, elle m'a imposé un devoir que je remplis avec d'autant

plus d'empressement et d'assurance, que je n'ai point oublié l'intérêt que vous m'avez déjà témoigné dans une circonstance analogue.

Elle a pensé encore que des vérités trop peu connues, que des notions trop peu répandues ou trop oubliées, publiées dans cette enceinte et fortifiées par l'attention et le vœu du Conseil des Anciens, parcourraient rapidement toute la République, frapperait les administrations départementales et donneraient à l'exécution des lois qui concernent l'instruction une activité et un succès qui sont malheureusement encore à désirer.

Quel moment d'ailleurs pour parler des avantages des sciences et des arts, des encouragements qui leur sont dus, du moyen d'en multiplier la communication et d'en accélérer le progrès que celui où les victoires de nos braves armées préparent à la République une paix stable et glorieuse ; où les rois vaincus, déposant les armes devant la majesté du Peuple Français, vont reconnaître la puissance de cette République qui les forcera pour toujours de respecter le sang, comme le droit des hommes !

Quel moment plus brillant pour les sciences qui agrandissent la pensée, pour les lettres et les arts qui font le charme de la vie, que celui où nos triomphes en Italie nous enrichissent de tous les chefs d'œuvre de la Grèce et de Rome !

Quelle époque plus favorable que celle où un général, ami des lettres, rassure, appelle et traile en frères tous ceux qui les cultivent, et rassemble, au milieu même du fracas des armes et sous les ailes de la victoire, les maîtres célèbres et leurs élèves un moment dispersés !

Non, le flambeau des sciences et des arts échappera au souffle impur du vandalisme ; les portes du Panthéon s'ouvriront pour l'immortel Descartes ; les derniers cris de l'ignorance, des préjugés, du fanatisme, seront étouffés par la sagesse et la grandeur des institutions républicaines ; le titre de philosophe ne redeviendra plus un titre de proscription ; les législateurs accueilleront et protègeront tous les hommes qui travaillent au perfectionnement des connaissances. Tout annonce les hautes destinées de la République Française dans la culture des sciences et des arts ; tout nous prédit un prompt accroissement dans les lumières et dans la prospérité qui en est la suite nécessaire. Portons donc notre attention sur les moyens de les répandre ; ne négligeons rien de ce qui peut en propager la prompte communication, et connaissons surtout les obstacles qui s'y opposent pour les lever avec plus de facilité.

Commençons, citoyens collègues, par écarter toutes les illusions qui pourraient nous séduire ; ne croyons pas avoir beaucoup fait, lorsque nous n'avons encore crayonné que quelques faibles esquisses ; ne nous dissimulons ni nos pertes ni notre faiblesse. Si nous avons l'espérance bien fondée de nous relever promptement de l'état de langueur où l'instruction est tombée chez nous, ne prenons pas cet espoir pour une jouissance : il n'est permis qu'aux poëtes, et il doit être défendu aux législateurs de dire *qu'espérer c'est jouir.*

Sans doute un horizon plus heureux s'offre à nos regards ; sans doute après tant d'orages et de malheurs nous touchons bientôt au port ; mais n'oublions pas qu'il nous faut presque tout réparer et même reconstruire.

Je l'ai dit dans une autre occasion, l'instruction publique n'est encore qu'un projet attaché à la Constitution française ; ce projet même est une première esquisse qui n'a ni la forme ni la grandeur dignes du Peuple Français ; ce n'est là ni le vaste plan présenté à la fin de la première assemblée Constituante, et qu'on lui reprochera long-tems de n'avoir pas adopté, ni celui de Concordet que l'Assemblée Législative a également négligé.

Ceux qui ont contribué à l'établissement du projet actuel savent, à la vérité, que pour être conçu beaucoup moins en grand il n'en a pas moins des rapports essentiels avec ses deux prédecesseurs ; ils savent qu'il contient une foule de pierres d'attente, qu'il est susceptible d'amélioration et d'agrandissement ; ils l'ont, en quelque manière, mesuré sur les circonstances au milieu desquelles il a été adopté ; et l'on peut même dire qu'au milieu des tourmentes où il a pris naissance, il est peut-être plus que ce qu'il semblait devoir être. Mais ses auteurs ont fondé leurs espérances sur le corps législatif qui devait leur succéder ; ils ont senti que, plus heureux qu'eux, les premiers législateurs constitutionnels rependraient et étendraient leur plan, agrandiraient leurs premières pensées, compléteraient ce qu'ils n'avaient pu qu'ébaucher ; et que, faible dans son état naissant, mais susceptible d'une grande extension, cette ébauche pouvait devenir, dans des tems plus ou moins heureux, un riche tableau des connaissances humaines ; ils savaient qu'entre les écoles primaires et les écoles centrales, ils laisseraient un vide qui serait tôt ou tard rempli par des écoles secondaires, et que la force des choses conduirait le

législateur à les établir. Ils ne doutaient pas que les écoles centrales ne fussent susceptibles de correction et d'amélioration; ils connaissaient tout le parti que le corps législatif pourrait tirer des écoles spéciales, source féconde de tout ce qu'il y a de grand, de beau, de sublime dans l'enseignement des hautes sciences, des lettres et des arts ; ils n'ignoraient pas combien de ressources offrirait l'Institut national aux législateurs qui en connaîtraient la force et l'importance ; ils étaient assurés que ce sanctuaire des sciences et des arts fournirait au besoin toutes les lumières et toutes les données utiles à la création et au perfectionnement de tous les genres d'instruction et d'enseignement. Enfin, ces mêmes auteurs du plan adopté vers les derniers temps de la Convention nationale, obligés de mesurer leurs conceptions sur les circonstances qui les avaient si long-tems comprimés, et qui leur fesaient craindre encore de nouveaux revers, ne pouvaient pas se dissimuler les immenses obstacles qui se présenteraient dans l'exécution de leur plan, tout resserré qu'il était. Les événemens n'ont que trop prouvé qu'ils avaient bien jugé. Et comment auraient-ils pu se tromper a cet égard ? N'avaient-ils pas l'assurance que les hommes et les choses manqueraient à la fois ?

Les premiers, livrés long-tems à la proscription, n'avaient ils pas été obligés de se cacher ou d'abandonner leurs études chéries ? Les objets nécessaires à l'instruction n'étaient-ils pas ou détruits, ou dilapidés, ou exportés, ou non reproduits en raison de leur consommation ?

Les immenses dépenses d'une guerre dont l'histoire des hommes n'offre peut-être pas d'exemple, les affreuses

dilapidations qui en sont une suite inévitable, l'impérieuse nécessité où le gouvernement devait se trouver encore de ne s'occuper presque que des armées et de préparer leurs victoires; l'état d'inertie, d'anéantissement ou de langueur des manufactures, la vacillation et l'incertitude des lois financières, ne devaient-ils pas rendre impossible, ou rétrécir au moins singulièrement, l'approvisionnement des écoles et le traitement des professeurs?

La jeunesse rejetée aux frontières, un torrent de héros et de vainqueurs employés à la défense publique; une foule d'hommes instruits, occupés jusque-là de l'enseignement des sciences et des lettres, forcés soit par la nature des événemens politiques, soit par la nécessité de vivre, de se livrer au travail des administrations et des bureaux; les affreux succès que les méchans avaient obtenus dans l'art de pervertir la morale du Peuple, d'attiser les passions, de falsifier ses idées les plus simples et de l'éloigner de toute instruction, tout cela ne devait-il pas multiplier les obstacles et s'opposer à l'organisation des écoles? Et avec de pareils élémens était-il permis d'espérer une composition utile et durable, pouvait-on même espérer une composition quelconque? N'en doutez pas, des obstacles trop réels devaient retarder l'organisation des écoles, et se faire sentir surtout dans l'établissement des écoles primaires et des écoles centrales. *Aussi, quoique décrétées depuis plus de huit mois, quoique déjà préparées par des décrets antérieurs, qui ont aujourd'hui près de deux ans de date, ces institutions utiles ne sont presque encore que des projets.....*

Il a paru à la Commission d'abord qu'une des

principales causes qui avaient retardé l'exécution de la loi sur les écoles centrales, outre celles qui dépendent des circonstances inséparables d'une révolution, et surtout des malheurs que nous avons éprouvés dans la nôtre, provenait de ce que le genre, la nature même de ces écoles n'étaient pas suffisamment connus des administrateurs qui sont chargés de leur établissement ; et que si les premières difficultés dépendantes de la pénurie des choses et des hommes ne pouvaient être réparées que par le tems, il était au pouvoir des législateurs de faire cesser les secondes, en développant leur pensée, en faisant connaître avec plus de précision et d'exactitude ce qu'ils ont voulu, aux hommes chargés d'accomplir leurs vœux et de réaliser leurs espérances...

C'est une belle pensée, sans contredit, que celle d'établir dans tous les points de la République des écoles où les branches principales des connaissances humaines seront enseignées ; où les sciences utiles et trop éloignées jusqu'ici de la jeunesse avide d'apprendre seront mises à la portée du plus grand nombre ; où les ouvrages de la nature et les phénomènes du monde seront exposés aux jeunes gens, en même tems qu'on déroulera à leurs yeux les pages de l'histoire et le tableau du perfectionnement successif de l'homme en société, soit dans ses mœurs privées et publiques, soit dans le mécanisme des associations politiques.

Grâces éternelles soient rendues à cette étonnante Convention qui dans les orages perpétuels des révolutions, au milieu même du chaos révolutionnaire, entourée des débris et des décombres sous lesquels le vandalisme menaça tant de fois de l'ensevelir tout entière, n'a

jamais désespéré de la chose publique, et a conçu le vaste projet d'élever, sur les ruines des sciences et des arts, une foule de monumens destinés à les faire renaitre, à en répandre et à en féconder le germe, et à multiplier tout à coup les canaux de l'instruction sur la surface entière de la République. On dirait que dans la conscience de ses forces et de son énorme puissance, accoutumée aux succès et aux victoires, supérieure à tous les obstacles, conduite enfin par le génie du Peuple français, elle a fondé sur ses destinées et mesuré en quelque sorte sur sa taille colossale des institutions dont aucun tems ni aucun lieu n'ont encore offert l'image.

Quatre-vingt-dix écoles centrales semblent tout à coup sortir du néant, et succéder à des collèges où des méthodes encore gothiques se bornaient presque à ressasser pendant de longues années les élémens d'une langue morte, la source, à la vérité, de toutes les beautés littéraires, mais en même tems celle d'une stérile abondance et d'une pédantesque élocution pour le plus grand nombre des jeunes gens qu'on y fatiguait de longues et ennuyeuses répétitions. Ici, au contraire, les langues ne sont qu'un des moindres objets, et peut-être trop resserrés de leurs études.

On les appelle à des réjouissances plus multipliées, à des études plus altrayantes. C'est le spectacle de la nature et de ses créations, c'est la mécanique du monde et la scène variée de ses phénomènes, qu'on offre à leur active imagination, à leur insatiable curiosité. Ils n'auront plus à pâlir sur de tristes rudimens, sur d'insignifiantes et menteuses syntaxes, sur des leçons mille fois rebattues et mille fois oubliées ; on ne bornera plus leurs facultés

intellectuelles à la seule étude des mots et des phrases : ce sont des faits, ce sont des choses dont on ornera leur mémoire.

Aux sciences physiques et mathématiques, on associera l'exercice si utile qui apprend à représenter sur des plans les objets avec leurs formes, leurs dimensions, leurs positions respectives ; on alliera aux langues anciennes l'étude des principales langues vivantes, dont l'insouciante ignorance peut seule méconnaître l'utilité pour le commerce et les négociations. Aux principes et aux exemples de la belle littérature, on associera le mécanisme général des langues ; au lieu de quelques traits de l'histoire grecque et romaine, qui ne donnaient autrefois dans nos collèges qu'une idée confuse de ces deux peuples fameux, et qui semaient dans nos jeunes esprits quelques germes de républicanisme que le despotisme monarchique et ses habitudes devaient bientôt y étouffer ou y comprimer, on offrira à de jeunes républicains la série non interrompue de l'histoire des hommes depuis les tems fabuleux jusqu'aux époques modernes ; on fera germer dans leur âme l'amour de la liberté par les grands exemples des nations qui en ont joui, et l'amour des vertus par ceux des philosophes qui les ont cultivées. La science sociale, l'art de gouverner les hommes par les lois, les rapports des peuples par l'industrie et le commerce, sciences qui se composent réellement de toutes les autres aux yeux des législateurs habiles, feront le complément de cette instruction consacrée à l'adolescence depuis douze ans jusqu'à dix-huit ans.

Tel est l'ensemble des connaissances que doivent

embrasser les écoles centrales. Dix professeurs dans chacune sont employés à fournir cette belle carrière, en la comparant à celle qu'on faisait naguère encore parcourir aux jeunes gens dans l'âge auquel on veut l'ouvrir aujourd'hui, on reconnaît une grande et utile conception mise à la place de la mesquine et pédantesque répétition qui caractérisait nos anciens collèges.

On conçoit qu'en établissant ces institutions centrales telles que le législateur les a conçues, au lieu de fesseurs d'amplifications, au lieu de présomptueux bavards, ou d'ignorans écoliers que nous étions en général en sortant du collège, nos jeunes gens auront l'esprit meublé de connaissances utiles en entrant dans le monde, et qu'ils ne seront plus, comme nous nous rappelons l'avoir été presque tous, obligés de recommencer des études pour rectifier ou perfectionner ce qui était mal appris ou trop superficiellement enseigné, d'oublier une foule de choses inutiles, pour apprendre l'essentiel qui nous manquait, de chasser les préjugés et les erreurs de tous les genres pour faire place à quelques vérités, de faire souvent table rase dans notre esprit pour y admettre les notions saines et vraies des sciences ou des arts qui étaient indispensables aux professions que nous voulions embrasser.

La nécessité d'un pareil changement dans les études était sentie depuis long-tems même dans les collèges ; la plupart des professeurs de ces anciens établissements, chargés des hautes classes, depuis la rhétorique jusqu'à ce qu'on y appelait souvent si improprement la philosophie, avaient déjà modifié d'eux-mêmes le sujet de leurs leçons, et au lieu des méthodes scolastiques et des

classifications surannées qu'une vieille habitude semblait y avoir éternisées, ils commençaient depuis plusieurs années à donner à leurs élèves des éléments plus exacts et des principes plus purs des sciences mathématiques et physiques. Mais ce n'était qu'une bien légère amélioration, qui n'aurait certainement produit qu'avec beaucoup de lenteur le bien que les professeurs de quelques universités de France s'en étaient flattés d'obtenir ; souvent même ils trouvaient dans la routine et les anciens préjugés une résistance qui ne leur laissait aucun pouvoir de mieux faire. Aussi, sous ce point de vue, la suppression des universités et des collèges qui en dépendaient fut une chose utile, et leur remplacement par les écoles centrales fut une chose grande... » (1)

Plusieurs départements durent répondre à l'appel des pouvoirs publics pour l'organisation des écoles primaires et centrales, car le ministre compétent prescrivit à la fin de l'année scolaire de dresser une statistique des établissements d'instruction publique de tout ordre. (2)

(1) *Moniteur Universel ou Gazette Nationale* du 30 messidor et du 1<sup>er</sup> thermidor an IV, p. 1200 et 1202.

(2) *Paris, le 20 fructidor,*  
An V de la République Française, une et indivisible.

Le Ministre de l'Intérieur aux Administrations centrales des départemens et aux Commissaires du Directoire exécutif près de ces administrations.

« De tous nos devoirs, Citoyens, il n'en est aucun qui exige une sollicitude plus soutenue, plus réfléchie, aucun dont l'accomplissement puisse nous procurer des consolations plus douces et une gloire plus réelle, que la surveillance éclairée et la protection des écoles publiques. L'intérêt le plus cher de la société, le besoin des familles et des individus, la génération présente et la postérité appellent nos regards et notre attention sur les maîtres comme sur les élèves, afin de seconder les uns, d'encourager

La création de l'école centrale du Var fut enfin décidée par l'arrêté de l'Administration du département du 2 pluviôse an VI (21 janvier 1798), et le placard suivant fut affiché dans toutes les communes :

les autres, et d'honorer tous ceux qui se distinguent par leur zèle, par leurs efforts et leurs succès.

« C'est pour acquitter ce devoir, Citoyens Administrateurs, que je vous recommande de m'envoyer sans nul délai, avant le renouvellement de l'année scolaire, un compte détaillé et un état précis de tout ce qui concerne les établissements d'instruction publique qui ont été ouverts ou qui auraient dû l'être dans le département que vous administrez.... »

#### *2<sup>e</sup> Des Ecoles Centrales*

1<sup>o</sup> Les édifices consacrés aux écoles centrales ont-ils les convenances que la loi détermine et celles que fait désirer leur destination ?

2<sup>o</sup> Par quels moyens économiques pourrait-on les approprier ? L'administration locale a-t-elle secondé, contrarié ou négligé ces établissements ? Les citoyens ont-ils senti l'importance des sacrifices que l'éducation commande à un peuple républicain ?

3<sup>o</sup> Quelle a été la composition du Jury central, et la conduite de ses membres dans l'exercice de leur ministère ?

4<sup>o</sup> Quels sont les noms des professeurs, leur âge, et les sciences qu'ils doivent enseigner ? Se sont-ils attachés à inspirer dans leurs leçons la haine de la royauté, l'amour de la patrie et les vertus républiques ?

5<sup>o</sup> Combien d'auditeurs ont suivi les cours de chacun d'eux et avec quel succès ? Quels cours ont été plus suivis ?

6<sup>o</sup> Quels sont les noms et la patrie des élèves qui ont eu des prix ou des accès ? Avec quelle solennité a-t-on distribué les prix ? S'il y a des élèves pauvres qui aient annoncé de grandes dispositions, quelles mesures a-t-on prises pour venir à leur secours, et empêcher qu'ils ne soient privés de l'éducation nationale ?....

On s'est trop attaché dans le premier moment, à traverser et à combattre les écoles centrales avant de constater ce qu'elles pouvaient faire. Les discours les plus imprudens, les inculpations quelquefois les plus hasardées, les critiques les plus fuites ont

## EXTRAIT

DES  
REGISTRES DES ARRÊTÉS  
DE

L'ADMINISTRATION CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU VAR

Séance du 2 pluviôse, an VI de la République Française

Vu la loi du 3 brumaire de l'an IV sur l'organisation de l'instruction publique ;

Vu les différentes lettres du Ministre de l'Intérieur sur le même objet ;

L'Administration centrale du département du Var, Considérant que l'ignorance est la source des erreurs et des vices ; que l'instruction en éclairant l'esprit, en formant le cœur, assure l'empire des vertus et des lois ;

Considérant que l'anéantissement absolu de l'instruction, lors de la dernière réaction royaliste, a produit le délitre et les excès liberticides auxquels a été en proie une jeunesse inconsidérée et séduite ;

---

été mises en avant pour dégoûter les professeurs. On doit leur savoir gré de n'avoir ralenti leur zèle ni par le défaut de moyens qui a trop souvent arrêté leurs faibles traitemens, ni par la fausse idée et l'injuste prévention qui calomniait leurs travaux avant même leur résultat. Ce n'est que sur ce résultat qu'on pourra les apprécier ; c'est à l'expérience qu'il faut toujours en appeler ; celle de la première année, faite au travers de tant d'entraves, serait une puissante et victorieuse réponse aux déclamations et aux attaques indiscrettes de ceux qui n'ont tant affecté de regrettier et de vanter leurs ci-devant collèges que parce que c'étaient des établissemens de l'ancien régime, et qui n'ont rabaisé les écoles centrales que pour en empêcher ou retarder le succès... »

Le Ministre de l'Intérieur.  
FRANÇOIS (DE NEUFCHATEAU).

Considérant que si les vertus guerrières de nos armées victorieuses ont pu fonder la République, c'est au triomphe des mœurs à en perpétuer la durée ;

Considérant que l'instruction publique répand les lumières sur toutes les classes des citoyens et les prépare à l'exercice des différentes fonctions tant civiles que militaires auxquelles ils peuvent tous être indistinctement appelés.

Considérant enfin que la prompte organisation des écoles centrales tend au perfectionnement des sciences et des arts, du commerce et de l'agriculture ;

Oui le Commissaire du Directoire exécutif,

#### ARRÊTE :

**ART. PREMIER.** — L'école Centrale du département du Var, fixée à Toulon, sera en pleine activité le premier germinal prochain.

II. — Le jury d'instruction pour l'école Centrale s'assemblera à Toulon le premier ventôse. Il sera composé des citoyens :

GIRAUDY, officier de santé à Grasse et bibliothécaire de l'école centrale du Département du Var,

SEGOND, de la Cadière,

THEVENARD, vice-amiral.

III. — Les citoyens qui aspirent aux places de professeurs seront examinés et élus par le jury central d'instruction.

IV. — Les membres du jury pourront élire quoi qu'absens ces hommes dont l'examen est tout fait, dont la conduite morale et républicaine est sans tache et qui ont acquis quelque célébrité par leurs talens, par des ouvrages connus ou par des succès marqués dans la carrière de l'enseignement.

V. — L'enseignement sera divisé en trois sections.

Il y aura dans la première section trois professeurs : *dessein ; histoire naturelle ; langues anciennes.*

Il y aura dans la deuxième section deux professeurs : *élémens de mathématiques ; physique et chimie expérimentale.*

Il y aura dans la troisième section quatre professeurs : *grammaire générale ; belles-lettres ; histoire ; législation.*

VI. — On s'adressera au Corps législatif, par l'organe du Ministre de l'intérieur, pour obtenir l'autorisation de l'établissement d'un professeur de langues vivantes.

VII. — Les citoyens qui voudront concourir pour les places sont invités à présenter au jury, dans la première décade de ventôse, des programmes pour le mettre à même de fixer son choix avec impartialité.

VIII. — L'Administration invite le jury d'instruction à présenter ses vues sur les différentes dispositions réglementaires relatives ou régime des écoles Centrales.

IX. — Le citoyen Gérard, administrateur du département, se rendra à Toulon. Il se concertera avec les membres du jury d'instruction et de l'administration municipale, pour indiquer les lieux les plus propres à la tenue des classes des différentes sections, à l'emplacement de la bibliothèque publique, au dépôt des machines qui doivent servir aux démonstrations du professeur de chimie et de physique, et pour désigner parmi les jardins nationaux celui qui paraîtra le plus convenable aux leçons d'*histoire naturelle.*

X. — L'arrêté de l'Administration du département en date du 24 prairial an IV, sur l'organisation des écoles primaires, sera réimprimé et envoyé de nouveau aux administrations municipales de canton, pour être exécuté dans sa teneur.

XI. — Le présent arrêté sera imprimé, lu, affiché dans toutes les communes, envoyé aux départements circonvoisins, au Directoire exécutif, au Ministre de l'intérieur, ainsi qu'aux

trois citoyens nommés pour former le jury d'instruction et aux administrations municipales de ce département.

Fait dans le lieu ordinaire des séances du département du Var, à Brignolles, le 2 pluviôse an VI de la République française une et indivisible.

Signés : P. GIRARD cadet, GÉRARD, ATTANOUX, RAYBAUD, administrateurs ; RICARD, Commissaire du Directoire exécutif ; & FAUQUETTE, secrétaire en chef.

L'établissement fut définitivement ouvert avec solennité le 12 germinal an VI (2 avril 1798) dans une portion du local vacant de l'Evêché, et non, comme le prescrivait la loi de messidor an IV, dans celui du Collège des Oratoriens, qui avait été transformé en Caserne pour les troupes de passage pendant la guerre d'Italie :

### CÉRÉMONIE D'INSTALLATION DE L'ÉCOLE CENTRALE

*Séance du 12 germinal an VI*

Cejourd'hui douze germinal an six de la République française, l'administration municipale du canton de Toulon s'est assemblée dans la maison commune à la manière accoutumée sous la présidence du citoyen Crassous, en remplacement provisoire, et ont été présens les citoyens : Crassous, président provisoire ; Baraton, Aurel, Simond fils, J. Terrin, Louis Guiol, administrateurs ; Marguery, commissaire du directoire exécutif.

La séance ouverte à dix heures du matin, heure indiquée par le citoyen Gérard, administrateur délégué par l'administration centrale du département du Var, à l'effet de procéder à l'inauguration de l'école Centrale du dit département, les chefs des corps et états majors, tant de Terre que de Mer, ceux du génie et de l'artillerie, les

commissaires des Guerres, officiers de santé en chef des hôpitaux militaires et de marine, les autorités civiles et judiciaires, les juri (*sic*) d'instruction de l'arrondissement pour les écoles primaires, les professeurs et instituteurs des dites écoles, et plusieurs autres citoyens se sont rendus à la maison commune, d'après les invitations qui leur ont été faites par le dit citoyen Gérard, et en suite des publications qui ont été faites de la part de l'administration municipale, pour assister à l'installation de ladite école centrale.

Le cortège s'est mis en marche : la municipalité ayant en tête le citoyen Gérard, commissaire délégué, précédé des trompettes et des sergents de la commune portant le drapeau tricolor (*sic*).

On s'est rendu dans le local des ci-devant Recolets, place Jean (*sic*) où s'assemble ordinairement le cercle constitutionnel, lieu désigné et annoncé pour l'inauguration, attendu que le local pour l'école centrale n'était pas préparé.

Là le citoyen Gérard, administrateur député, a fait lire par le citoyen Charles, secrétaire général de la commune, la loi du 3 brumaire an IV sur l'organisation de l'école centrale. Il a pareillement fait lire l'arrêté du département du Var du 2 pluviôse dernier relatif à la ditte organisation, et celui du 2 germinal courant mois qui approuve et confirme les nominations faites par les citoyens Giraudy, Mouriès et vice-amiral Thevenard, formant le jury d'instruction publique, dans leur procès-verbal des 12 ventôse et jours suivants, des citoyens :

*Joseph Décugis, professeur d'histoire ;*

*Jean-Baptiste Martelot, professeur de belles-lettres.*

*Jean-Baptiste Pierre Sénès*, homme de loi, professeur de législation ;

*Jacques André*, professeur de langues anciennes ;

*Louis Elzéar Ortolan*, professeur de grammaire générale ;

*Laurent Julien*, élève de l'école de Paris et de Rome, professeur de dessin.

En suite de cette lecture, le citoyen Gérard, administrateur délégué, a prononcé un discours après lequel il a proclamé les citoyens professeurs ci-dessus nommés, en suivant l'ordre des sections.

Cette proclamation faite, les dits citoyens professeurs ont prêté le serment par devant l'administration municipale, par lequel ils ont individuellement juré : « Haine à la Royauté et à l'Anarchie, attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'An III. »

Après quoi les citoyens Senès, Martelot et Ortolan ont successivement prononcé un discours en réponse à celui du citoyen Gérard, administrateur, et relatif au sujet de leur installation.

Ensuite le cortège a repris sa marche dans le même ordre et s'est rendu à la maison commune. »

Signés : **GÉRARD, GIRAUDY, CRASSOUS, Auguste AUREL, TERRIN, GUIOL, SIMOND.** (1)

Au moment où l'école centrale ouvrit ses portes, les vacances ordinaires n'étaient pas éloignées. Il n'y eut donc en quelque sorte qu'un essai d'organisation, puisque

---

(1) Reg. D. 14 f° 112. — Arch. commun. de Toulon.

le procès-verbal d'installation mentionne seulement six professeurs au lieu de dix.

Toutes les matières du programme n'étaient donc pas enseignées, et dans la distribution des prix qui eut lieu le 30 fructidor an VI, des récompenses furent décernées pour quatre facultés seulement, ainsi que l'établit le compte rendu suivant de cette cérémonie scolaire :

#### VERBAL DE LA DISTRIBUTION DES PRIX

« Cejouurd'hui 30 fructidor an VI de la République Française une et indivisible, à dix heures du matin, l'administration municipale de Toulon, déléguée par l'administration centrale du département du Var, par arrêté du 27 courant, pour faire la distribution des prix aux élèves de l'école centrale qui se sont distingués par leur application, leur succès et leur bonne conduite, en présence du jury d'instruction et des professeurs de l'école centrale, s'est rendue dans le local où se tient la ditte école, précédée des sergents et trompettes de la commune, de la musique militaire et accompagnée du général Saint-Hilaire, commandant le premier arrondissement du Var, du commandant de la place, du commandant des armes et de l'ordonnateur de la Marine, où elle a trouvé les membres du jury d'instruction et les professeurs.

« Le citoyen Bertin, secrétaire en chef de la commune, a fait lecture de l'arrêté de l'administration centrale du département ci-dessus mentionné.

« Le Président a prononcé un discours analogue au sujet, et le citoyen Ortolan, professeur de grammaire

générale, au loin de ses collègues, en a prononcé un autre.

Ensuite l'administration municipale a procédé à la distribution des prix dans l'ordre suivant :

### HISTOIRE

- 1<sup>er</sup> Prix : Claude Venissac ;  
2<sup>e</sup> Prix : Joseph Guichard.

### LANGUES ANCIENNES

- 1<sup>er</sup> Prix : Claude Venissac ;  
2<sup>e</sup> Prix : Louis Laurens ;  
3<sup>e</sup> Prix : Pierre Négrin ;  
4<sup>e</sup> Prix : Charles Martin.

### DESSIN

- 1<sup>er</sup> Prix : Auguste Aubin ;  
2<sup>e</sup> Prix : César Bouisson  
3<sup>e</sup> Prix : André Borme.

### MATHÉMATIQUES

- 1<sup>er</sup> Prix : Pierre Négrin ;  
2<sup>e</sup> Prix : Charles Martin.

Des airs civiques et des applaudissements répétés ont terminé cette édifiante cérémonie, et l'administration municipale de retour à la maison commune a délibéré qu'il sera incessamment délivré un certificat de récompense nationale à chacun des élèves ci-dessus nommés ; qu'ils seront couronnés à la fête du premier vendémiaire prochain, que le discours du citoyen Ortolan sera imprimé et que des exemplaires en seront envoyés à

l'administration centrale avec un extrait du présent. (1)»

Après les vacances, c'est-à-dire à la rentrée des classes de l'an VII, les professeurs pétitionnèrent dans le but d'avoir à leur disposition un jardin d'application, et le Conseil municipal leur donna satisfaction. (2)

D'ailleurs, le moment était venu de procéder à une organisation complète qu'on n'avait pu faire dans les quelques mois qui suivirent l'installation.

Un arrêté de l'administration centrale du département du Var, du 16 brumaire an VII, traça d'une manière précise et complète le plan d'enseignement et la méthode à suivre pour chacune des matières du programme. Nous reproduisons en entier cet important document :

### COURS D'ENSEIGNEMENT

DE L'ÉCOLE CENTRALE

*du département du Var*

### PREMIÈRE SECTION

PREMIER COURS

*Dessein*

Professeur, le citoyen JULIEN

Le professeur de Dessein exercera ses élèves à la figure, après leur en avoir fait connaître en détail toutes les parties dans leurs différentes attitudes, et suivant les

(1) Reg. D 14 f° 208. — Arch. comm. de Toulon.

(2) *Avis en faveur des professeurs de l'école centrale,*  
*du 14 vendémiaire an VII*

« Vu la pétition présentée par les professeurs de l'école centrale du département du Var, tendante à obtenir un local assez

modifications qu'elles éprouvent par suite des mouvements de l'âme dans les diverses passions.

Ce ne sera que lorsqu'ils auront bien développé chaque partie de la tête et du corps, qu'ils apprendront à en former l'ensemble, soit d'après la nature, soit d'après les meilleurs modèles dans l'art de manier le crayon.

Le professeur passera ensuite au dessein, d'après la *bosse*, manière intermédiaire qui conduit du dessein à surface plâtre, au dessein en relief. Il ne fera cependant de ce genre qu'un usage modéré, de peur d'y puiser un goût froid qui pourrait nuire à des succès plus brillans.

De la figure humaine, les élèves passeront à celle des animaux.

Enfin, ils s'exerceront aux fleurs, à l'ornement, aux paysages et aux plans.

Toujours la belle nature s'offrira sous leurs yeux. C'est elle seule qu'ils auront à imiter.

### SECOND COURS

#### *Histoire Naturelle*

Professeur, le citoyen BÉRAUD

Le professeur d'histoire naturelle, après avoir rangé tous les objets qui composent le domaine de la nature, en

---

spacieux pour former un jardin botanique propre à agrandir les moyens d'enseignement en faveur de leurs élèves, attendu qu'ils n'ont à disposer que d'une partie de terrain court et très limité.

« L'administration municipale, où le Commissaire du Directoire exécutif, estime qu'il y a lieu de faire droit à la demande des pétitionnaires pour un local quelconque propre à faire un jardin botanique. »

Reg. D 14 f° 217. — Arch. comm. de Toulon.

trois classes principales, connues sous le nom de *règne animal*, de *règne végétal*, et de *règne minéral*, ou sous celui de *zoologie*, de *botanique* et de *minéralogie*, et avoir assigné les caractères qui conviennent à chacune de ces trois grandes divisions, les traitera séparément ainsi qu'il suit :

Le *règne animal* sera divisé en huit classes, suivant le tableau méthodique du citoyen Daubenton, savoir : les quadrupèdes, les cétacées, les oiseaux, les quadrupèdes ovipares, les serpents, les poissons, les insectes et les vers. Le même auteur sera suivi pour les divisions et subdivisions de la classe des quadrupèdes et de celle des poissons. Pour les cétacées, le professeur suivra la méthode du cit. Bonnaterre ; pour les oiseaux, celle de Brisson ; pour les quadrupèdes ovipares et les serpents, celle qu'a suivie le cit. Lacépède ; pour les insectes, celle du cit. Olivier, qui est une combinaison de celles de Geoffroy, de Linné, de Degeer et de Fabricius ; et pour les vers, celle du cit. Bruguière, qui est celle de Linné perfectionnée. Il commencera chaque classe par l'exposition des principaux faits historiques : il fera connaître ensuite l'organisation et la structure générale des objets qui y seront compris ; dénommera techniquement en latin et en français, toutes les parties de l'animal, et donnera la définition de ces dénominations. De là, il passera à l'exposition des principaux systèmes ou méthodes relatives à la classe dont il traitera ; en fera connaître les avantages et les imperfections, et développera les raisons de préférence de la méthode qu'il aura adoptée. Après avoir divisé chaque classe en ordres, genres et espèces, il désignera celles-ci par leur nom

méthodique et leur nom vulgaire qu'il fera suivre de la description de l'animal et de l'énoncé des faits les plus intéressans que présente son histoire en particulier.

Pour le *règne végétal*, le professeur suivra à peu-près le même plan que pour le règne animal. Le système de botanique de Linné étant le plus sûr, le plus facile pour parvenir à la connaissance des espèces et le plus généralement adopté, il lui donnera la préférence. Il examinera d'abord la nature des végétaux en général, leur germination, leur organisation, leurs développemens ; en un mot, les principaux faits de l'économie végétale. A cet examen, il fera succéder celui de toutes les parties du végétal dans le plus grand détail ; il définira la dénomination technique que reçoit, en français et en latin, chacune de ses parties, sous chacun de ses aspects, ensuite comme dans le règne animal.

Le *règne minéral* sera divisé en quatre classes, savoir : les pierres et terres, les sels, les bitumes ou substances inflammables et les métaux. La première classe contiendra autant de genres qu'il y a de terres élémentaires. Le professeur admettra autant d'espèces simples dans cette même classe qu'il y a de combinaisons d'une terre simple avec un acide et autant d'espèces composées qu'il y a de combinaisons ou de mélanges d'espèces simples. Il distinguera les sels en sels acides, sels alkalis et sels neutres. Il fera remarquer que ceux-ci ne diffèrent de la plupart des pierres que par leur plus grande facilité à se dissoudre. Il divisera la troisième classe en bitumes durs, bitumes mous et bitumes liquides. Toute substance métallique étant métal proprement dit, ou demi-métal, la dernière classe ne comprendra que deux genres.

Pour chaque espèce d'animal, de végétal et de minéral dont parlera le professeur, il ne manquera pas de dire si elle est indigène ou exotique au Département, et dans quel endroit on la trouve, si elle est dans le premier cas. Le professeur mesurera la durée de chaque partie de son cours annuel sur l'importance et l'étendue de son objet. Il ira donner ses leçons dans la campagne et faire des courses avec ses élèves toutes les fois qu'il le jugera convenable.

---

### TROISIÈME COURS

#### *Langues Anciennes*

Professeur, le Citoyen ANDRÉ

---

Les langues aujourd'hui si multipliées en Europe ayant une origine commune, il est de la plus grande utilité de remonter à la source d'où elles découlent. Il n'est aucun homme tant soit-il peu instruit qui ne sache que toutes nos langues modernes dérivent en grande partie du latin et que toutes les sciences empruntent du grec leurs termes techniques.

Lorsque l'immense étendue de l'empire romain, et surtout la corruption générale des moeurs eurent affaibli sa constitution, et que des chefs ambitieux commencèrent à s'en disputer les lambeaux, les barbares du Nord, revenus de l'effroi que leur avait inspiré ce grand colosse, se répandirent comme un torrent dans l'Italie et dans les Gaules et y fondèrent les divers royaumes connus sous les noms de Francs, de Lombards, de Visigots et d'Ostrogots. A cette époque, dans tous les pays qui étaient de la domination romaine, la langue latine était

d'un usage général, même parmi le peuple ; soit que Rome distribuant les emplois, il fût nécessaire de savoir parler cette langue pour les solliciter et les remplir ; soit parce que toutes les lois, tous les jugements, tous les actes publics et privés étaient rédigés en cette langue. Mais, depuis l'irruption des barbares, il commença à se former un mélange de la langue de ces peuples avec la langue latine qui était généralement usitée. Et de là naquirent tout autant d'idiomes particuliers qui dans les siècles suivans formèrent toutes les langues modernes ; le latin, cessant alors d'être usité parmi le peuple, fut relégué dans quelques établissements particuliers connus sous le nom d'Universités ou de Collèges où allèrent se former les hommes qui voulaient tenir un rang distingué, soit dans la société, soit dans la république des lettres.

Dans ces établissements, on cultiva avec un soin égal l'étude de la langue grecque, parce que les Grecs étant comme les pères des sciences et des lettres en Europe, les termes techniques étaient tous empruntés de cette langue admirable, et que d'ailleurs on ne pouvait toucher à cette nomenclature sans opérer un bouleversement général dans les connaissances humaines, en ôtant aux savants le seul moyen qui leur restait pour s'entendre et se communiquer réciproquement leurs idées et leurs découvertes. Ce moyen de communication existe encore aujourd'hui, et il ne pourra jamais être aboli quoiqu'en dise le préjugé, sans qu'on lui en substitue un autre d'une universalité aussi générale et qui à coup sûr aurait tous les mêmes inconvénients sans avoir les mêmes avantages.

L'utilité de l'étude des langues anciennes ne pouvant être révoquée en doute que par des gens prévenus ou de mauvaise foi, il ne reste donc qu'à voir quelle méthode on doit adopter de préférence pour faire dans cette étude des progrès rapides.

Quant à moi renonçant à la méthode routinière qui fait marcher un élève à tâtons, par laquelle on ne voit et on ne pense que d'après les autres, il m'a semblé plus à propos de faire reposer cette étude sur des bases plus solides, je veux dire sur l'analyse et la logique, bien persuadé que le jugement est la faculté de l'esprit qu'il faut cultiver avant toutes les autres.

En effet, ceux-là sont dans une erreur bien grossière qui regardent les enfants comme de simples machines, comme des êtres incapables de lier des idées et de les combiner entr'elles. Ils concevaient d'eux une opinion bien différente et plus vraie, si observateurs judicieux, ils les suivaient dans leurs jeux, leurs amusements et dans tout ce qui peut leur plaire. Car l'enfant, ainsi que l'homme fait, n'aime pas à prendre une peine inutile ; il faut que le plaisir ou l'intérêt soient ses mobiles. Il veut avoir un but dans ce qu'il fait, et le grand art de l'instituteur est de le lui montrer. Autrement tout ce qu'on lui prescrit, tout ce qu'on lui ordonne n'est qu'un supplice pour lui. Si au contraire il se porte de lui-même vers un objet, on verra comme il le considère dans tous les sens et sous tous les rapports, comme il en juge sainement et avec intelligence. Sa raison que nos institutions sociales et nos préjugés n'ont pas encore corrompu et dénaturée est aussi droite et aussi saine, son goût aussi sûr que son cœur est naïf, simple et bon. Ne faisons donc pas à

la jeunesse l'outrage de la croire incapable de raisonner lorsque l'expérience nous prouve tous les jours le contraire.

Conformément à ces principes, voici les bases principales sur lesquelles le professeur de langues anciennes croit devoir établir son plan d'enseignement :

Après avoir donné à ses élèves un précis d'idéologie et de principes généraux de grammaire, le professeur fera connaître les lettres ou caractères particuliers à la langue grecque, leur valeur, leur prononciation et leur formation.

Il s'attachera ensuite à donner sur les langues grecque et latine la notion exacte des premiers principes grammaticaux, savoir : la distinction des genres, des nombres, des cas et des classifications ou déclinaisons diverses pour les noms, les pronoms, et les adjectifs, ainsi que la conjugaison des verbes.

Il fera connaître les différentes parties du discours et de la proposition, les métaplasmes, les tropes, les figures de construction et les règles générales et particulières de la syntaxe.

Il s'appliquera surtout à réduire les éléments aux notions les plus générales, pour éviter l'embarras des exceptions et l'ennui de mille préceptes inutiles.

Il ramènera sans cesse la phrase latine ou grecque, presque toujours transpositive et elliptique, à l'ordre et à la plénitude de la construction analytique afin d'habituer ses élèves à analyser seuls et par eux-mêmes.

Il leur fera décomposer les mots, pour remonter à leurs racines et appercevoir leur étymologie.

Il leur fera rechercher scrupuleusement les mots sous

ntendus dans une phrase et qui en sont le complément, n leur faisant sentir la nécessité de placer toujours ce complément le plus près du mot qu'il complete.

Il leur fera observer enfin dans l'expression et la traduction des auteurs de ne faire entrer dans la construction de la phrase latine aucun tour, ni aucun terme qui soient contraires au génie de la langue.

*iste des Livres qui seront mis entre les mains des Elèves*

*Pour la langue latine :*

a nouvelle méthode de Port-Royal.  
homond, *de viris illustribus*.  
ornelius Nepos.  
es fables de Phédre.  
es commentaires de César.  
icéron.  
'irgile.  
acite.

*Pour la langue grecque :*

La nouvelle méthode de Port-Royal.  
Les fables d'Esope.  
Les dialogues de Lucien.  
Isocrate.  
Hérodote.  
Démosthène.  
Homère.

## SECONDE SECTION

### PREMIER COURS

#### *Mathématiques*

Professeur, le citoyen SUZANNE

---

Les leçons de mathématiques qui seront données à l'Ecole Centrale durant le cours de l'an VII, auront pour objet : l'arithmétique, la géométrie et l'algèbre.

Après avoir exposé les principes de la numération ordinaire, le professeur expliquera ceux de la numération des décimes et fera connaître le nouveau système monétaire, ainsi que celui des poids et mesures.

Ensuite il parlera des principales opérations de l'arithmétique, tant sur les nombres entiers que sur les nombres fractionnaires et complexes. De là, il passera à la formation des puissances et à l'extraction des racines quarrées et cubiques, et il terminera par les proportions, les progressions et les logarithmes.

Il fera en même temps l'application de tout ce principe aux règles connues sous le nom de *société, d'intérêt ou d'escompte, d'alliage et de fausse position*.

Dans la géométrie, il traitera d'abord des propriétés des lignes droites et circulaires, ainsi que des rapports qui peuvent exister entr'elles. La mesure des surfaces et leur comparaison sera le sujet de la seconde partie de la géométrie. Dans la troisième, il sera question des solides terminés par des surfaces planes ou circulaires que l'on apprendra à mesurer et à comparer entr'eux. C'est ici surtout que l'on s'appliquera à bien faire connaître les principes du nouveau système des mesures.

La trigonométrie rectiligne et sphérique sera l'objet de la quatrième partie. Après avoir exposé les principes d'après lesquels on a pu construire les tables trigonométriques, le professeur démontrera les analogies desquelles dépend la résolution des triangles, et il en fera de fréquentes applications à la levée des plans, à l'astronomie, à la navigation et à la gnomonique.

Avant de commencer l'algèbre, le professeur fera connaître les principes de la géométrie descriptive dont l'application peut devenir très utile aux progrès des arts.

Ensuite il passera à l'algèbre dont il expliquera d'abord les règles fondamentales. La résolution des

quations de tous les degrés, la théorie des séries, celle des quantités exponentielles et logarithmiques seront des sujets qu'il traitera avec toute l'étendue que les circonsances ou les connaissances de ses élèves lui permettront d'y donner.

Le cours de mathématiques à l'usage de la marine par Bézout servira de texte à ses leçons. Cependant il s'en cartera quelquefois pour donner à ses élèves une idée des nouvelles découvertes de Lagrange, de Laplace, de Legendre et autres auteurs célèbres.

Néanmoins le professeur prévient ses concitoyens qu'il ne pourra donner à ses leçons l'étendue et l'intérêt dont elles sont susceptibles, qu'autant que les jeunes gens qui suivront son cours réuniront à l'âge prescrit par la loi un esprit cultivé et des connaissances préliminaires. Sans cette dernière condition, on s'exposerait à retirer peu de fruit de ses leçons.

---

### SECOND COURS

*Physique et Chimie expérimentales*

Professeur, le citoyen André LAUGIER

---

Le professeur est nommé depuis peu de jours, et il n'a point encore fourni de programmes

---

### TROISIÈME COURS

*Grammaire générale*

Professeur, le citoyen ORTOLAN

---

Après avoir donné des notions préliminaires sur la science grammaticale, montré la différence qui existe

entr'elle et l'art grammatical, le professeur de grammaire générale passera à l'histoire de la parole prononcée et écrite. Là ses élèves verront quelle est la formation méchanique des dons de la voix, comment le langage d'action né des sensations a donné naissance au langage articulé, quelles sont les causes de la variété des langues. Comment le génie des grands hommes influe sur elles et le génie de celles-ci sur le génie des grands hommes, quelle est l'origine de l'écriture symbolique ; comment elle a conduit les hommes à la découverte de l'écriture alphabétique et de l'imprimerie ; combien ces deux découvertes réunies ont étendu la sphère de nos connaissances et reculé les bornes de l'esprit humain.

Au système renversé des idées innées, un précis d'idéologie substituant celui des idées acquises leur prouvera que c'est de la faculté de sentir que proviennent toutes les opérations de l'Entendement.

L'analyse, en les conduisant du simple au composé, du connu à l'inconnu, des idées sensibles aux idées intellectuelles, leur donnera cette rectitude, cette justesse d'esprit si nécessaire pour atteindre à la vérité, acquérir des connaissances et parcourir avec succès la carrière des sciences et des arts.

La considération de la réunion de l'âme et du corps leur fera connaître les facultés de ces deux substances et l'influence qu'elles exercent réciproquement l'une sur l'autre. Cette connaissance les élèvera à celle de la divinité et de ses divers attributs.

Dans l'exposition du discours envisagé grammaticalement, ils découvriront les éléments qui le composent et la nature de chaque élément La syntaxe leur

apprendra à unir les mots et à les accorder ; la construction, à remarquer les divers cas où la délicatesse de l'oreille sacrifie l'ordre naturel du langage à l'ordre d'harmonie, les divers cas où la force des sentimens et la véhémence des passions sacrifient l'un et l'autre à l'ordre d'intérêt. Un traité sur les tropes leur apprendra à distinguer dans les mots le sens figuré du sens littéral et à remonter à leur signification primitive ; la synonymie, à saisir le caractère propre des mots qui ressemblent par une idée commune diffèrent les uns des autres par quelque idée accessoire et particulière ; l'orthographe, à se servir dans l'écriture alphabétique de toutes les lettres exigées soit par l'Etymologie soit par la Dérivation soit par l'usage reçu ; la ponctuation, à y distinguer, à l'aide de certaines figures de convention, les parties du discours et à en marquer les repos ; la prosodie, à mesurer toutes les syllabes avec justesse mais sans contrainte et sans affectation ; la prononciation, à les articuler de vive voix et d'une manière distincte conformément aux règles usuelles ; la lecture, à être corrects dans l'émission vocale des mots et des phrases ; la déclamation enfin, à nuancer le ton, les accents de la voix, les mouvements des mains, de la tête, la vivacité des yeux sur le degré et les nuances des passions.

Les ouvrages métaphysiques de Lancelot, de Lami, de Duclos, de Court, de Gobelin, de Beauzée, de Dumarsais, de Locke, de Condillac, de Cabanis, de Picard, de Gérando, l'Encyclopédie, ce sont les sources fécondes où le professeur de grammaire générale puisera ses leçons. Mais combien peu elles seraient profitables aux élèves, si elles n'étaient accompagnées de l'exercice de

la composition et de l'application de l'art de raisonner à l'art de parler ! Aussi seront-ils exercés à la composition du récit du genre Epistolaire et surtout à l'application des principes métaphysiques de la construction grammaticale sur différens morceaux extraits des Ecrivains célèbres qui ont le plus contribué à enrichir notre littérature et à jeter les fondemens de la République.

Il sera mis entre leurs mains la logique de Condillac, la grammaire générale du même auteur, la grammaire simplifiée de Domergue, les synonymes de Girard.

Tel est le plan qu'a cru devoir adopter le professeur de grammaire générale. Il aura soin de l'étendre ou de le resserrer suivant la capacité des élèves.

Ce n'est point par de longs discours oraux où l'érudition souvent pédantesque du Maître brille aux dépens des progrès des disciples qu'il cherchera à développer et à former l'esprit des siens. Une expérience de dix-huit ans dans l'Enseignement l'a convaincu que c'est en raisonnant beaucoup avec eux, en les aidant à raisonner eux-mêmes, en mesurant l'étendue des leçons à celle de leur intelligence, en leur répétant souvent les mêmes choses, toujours d'une manière claire, simple, précise, qu'il parviendra à leur donner une instruction solide.

---

### TROISIÈME SECTION

#### PREMIER COURS

---

*Belles-Lettres*

Professeur, le citoyen MARTELOT

---

Le professeur de belles-lettres ouvrira son cours par l'exposition des principes généraux sur la composition.

Ces principes présentés avec précision et dépouillés de tout appareil pédantesque, seront accompagnés de lectures choisies, de compositions fréquentes.

Cette marche, qui sans doute est la plus simple et la plus naturelle, réunira le double avantage de graver plus fortement les principes dans la mémoire et d'accoutumer de bonne heure les jeunes gens à classer leurs idées, à les subordonner les unes aux autres, à les présenter sous le point de vue le plus intéressant.

Ce premier pas franchi, le professeur embrassera successivement les divers genres de littérature.

Il traitera d'abord du genre épistolaire, parce qu'il est d'un usage plus habituel. Il exposera quel est le ton qui lui convient aux différentes espèces de lettres. Sous les yeux des élèves, seront mis les ouvrages des auteurs qui se sont distingués dans ce genre.

Les principes sur la formation d'une pétition, d'un mémoire, d'un plaidoyer, sur le plan, sur la marche d'un discours régulier, viendront ensuite.

Afin de prémunir ses élèves contre la contagion du mauvais goût, le professeur s'appliquera à faire sentir, par la lecture des orateurs les plus célèbres, quelle distance prodigieuse se trouve entre les productions immortelles des Démosthène, des Ciceron, des Cochin, des Daguesseau, et ces ouvrages ridicules où l'on prétend suppléer au génie par le monstrueux, où l'enflure tient lieu du sublime, où la nature est remplacée par le gigantesque, le moëlleux par la dureté, le sentiment par les grimaces. Il leur fera encore connaître combien la forme d'un gouvernement influe sur les productions du génie, quelle différence se trouve entre le langage des

peuples esclaves et le langage des peuples libres. Il ne cessera enfin de leur répéter que destinés à soutenir un jour les intérêts d'une grande nation, c'est dans les restes précieux échappés aux ruines de Rome et d'Athènes qu'ils doivent principalement choisir leurs modèles.

Le tableau des progrès successifs de la littérature, l'histoire des hommes qui l'ont illustrée, fourniront une source féconde de délassement et d'instruction.

Enfin, le professeur terminera son cours par des notions succinctes sur les divers genres de poésie. Il parlera sur-tout et préférablement du *genre pastoral*, de *l'apologie*, du *genre lyrique*, du *genre dramatique* et de *l'épopée*.

## SECOND COURS

### HISTOIRE

Professeur, le citoyen DECUGIS

L'histoire, si on la considère dans ses rapports avec la Politique et la Morale, doit tenir un des premiers rangs parmi les études qui intéressent le plus l'humanité. C'est parce qu'on ne connaît point le but où elle tend, qu'on jette encore aujourd'hui des doutes sur son utilité.

L'emploi de l'histoire, a dit Cicéron, est de montrer le flambeau de la vérité, et d'enseigner aux Peuples et aux individus l'art de bien vivre. C'est donc notre félicité propre, c'est celle du genre humain qu'elle se propose : et quel objet plus digne de nos recherches que celui-là !

D'après ce court exposé, le professeur d'histoire, en présentant à ses élèves le tableau des siècles passés, aura soin de soustraire à leurs regards tout ce qui ne

serviroit qu'à satisfaire une vaine curiosité, ou à surcharger inutilement la mémoire. En leur montrant successivement, et selon l'ordre des tems, tous les peuples anciens et modernes qui ont paru avec le plus d'éclat sur la scène du monde, il racontera d'abord avec le plus de précision possible les principaux faits, et les événements les plus importants qu'offrira l'histoire de ces nations ; il s'appliquera ensuite à développer les causes de ces mêmes faits et événements, afin d'établir sur elles les principes de politique et de morale qui doivent être la règle de la conduite des Magistrats et des Citoyens.

On fera connoître le Gouvernement, les lois, les mœurs, et les opinions religieuses de chaque peuple. Tous ces objets demandent la plus sérieuse attention, parce qu'ils ont une influence nécessaire sur le sort des Etats et des particuliers. C'est par eux que nous découvrons ordinairement les premières causes de la grandeur et de la décadence des Empires.

Quant à ces personnages célèbres dont les noms semblent ne devoir jamais mourir, parce qu'ils se trouvent liés aux principaux événements de cet univers, on dira seulement ce qu'ils ont fait, et autant qu'il sera possible les motifs de leurs actions. C'est, ce semble, le moyen le plus sûr de bien juger de leurs talents et de leurs vertus, ou de leurs vices. Combien d'hommes à qui les historiens ont prodigué les éloges les plus pompeux, qui pourtant, par les excès où les ont précipités leur orgueil et leur ambition, ne se sont rendus dignes pendant leur vie que de la haine et de l'exécration de leurs semblables ! Combien d'autres au contraire sur

lesquels ils se sont plu à répandre leur fiel et leur amertume, qui, vus d'un œil plus éclairé ou plus impartial, leur auraient paru avoir acquis des droits à l'estime publique ! C'est donc dans la balance de la raison et de l'équité, et non dans celle des préjugés et de la passion, que doivent être pesés tous ces êtres fameux C'est alors qu'on pourra assigner à chacun d'eux sa véritable place parmi les bienfaiteurs, ou parmi les ennemis du genre humain.

Indépendamment de la politique et de la morale, l'histoire présente encore plusieurs autres points de vue, sous lesquels elle peut être considérée avec beaucoup d'utilité : l'invention des arts, les progrès et les égarements de l'esprit humain, les découvertes intéressantes, etc. Ces divers objets obtiendront aussi la part d'attention qu'ils méritent. On tachera de déterminer jusqu'à quel point ils ont pu influer sur les révolutions qui ont changé tant de fois la face des Empires.

Le Professeur indiquera de plus à ses élèves les sources où ils pourront puiser eux-mêmes les autres connaissances historiques que son plan lui fera un devoir de supprimer, ou de n'effleurer que légèrement En faisant connoître les Ecrivains les plus renommés qui ont écrit l'histoire des Peuples, il fera en sorte de fixer le degré de confiance qu'on peut donner à chacun d'eux, en expliquant les raisons qui ont pu les rendre plus ou moins susceptibles d'impartialité, de mensonge, ou d'erreur.

Pour soulager la mémoire, et pour éviter toute confusion, on divisera l'histoire en plusieurs tableaux ou époques dont chacune sera divisée à son tour en cinq

parties. La 1<sup>re</sup> contiendra la simple exposition des faits, avec les circonstances les plus propres à les caractériser ; la 2<sup>e</sup> parlera des hommes illustres ; la 3<sup>e</sup> renfermera tout ce qui a rapport au Gouvernement, aux lois, aux mœurs et à la Religion : la 4<sup>e</sup> sera consacrée aux arts, aux sciences et à la littérature ; la 5<sup>e</sup> enfin sera réservée pour les réflexions.

Comme l'on aura eu soin, à chaque Epoque, d'indiquer les changements opérés dans le Gouvernement, ou dans les lois, de même que l'état où se trouvaient alors les arts et les sciences, on sera moins embarrassé de rendre raison des divers aspects sous lesquels s'est montré successivement le même Peuple, ou le monde entier.

Il finira par exposer les causes qui ont amené l'heureuse Révolution à laquelle le peuple français doit le sage gouvernement sous lequel il vit.

*(Pas de troisième Cours)*

---

#### QUATRIÈME COURS

##### *Législation*

Professeur, le citoyen SÉNÈS, fils

---

Le professeur de Législation divisera son cours en quatre parties.

##### § 1. *Droit public*

Il fera connaître aux élèves les principes des divers gouvernements, et leur résultat pour le sort des peuples.

Il développera les principes et les avantages du gou-

vernement républicain, les vertus sociales qui le caractè-  
risent essentiellement.

### § 2. *Constitution de l'an III*

Il expliquera aux élèves la Constitution, de telle sorte qu'ils ne la connaissent pas seulement dans son ensemble, mais dans ses détails.

Il leur rendra facile, par des questions et des exemples, l'application de chaque article de ce pacte social.

### § 3. *Législation civile*

Il suivra dans cette partie l'ordre tracé par le projet du code civil, et celui de l'organisation judiciaire, en attendant que le Corps législatif les ait convertis en lois.

Il divisera cette partie par les divers traités sur les personnes, les biens, et les transactions entre parti-  
culiers.

### § 4. *Législation criminelle*

Il démontrera les vices de l'ancienne législation criminelle, l'arbitraire qui en résultait.

Il parlera de la manière de procéder, d'après les lois nouvelles ; il dira ce que c'est que l'institution des jurés; combien cette institution doit rassurer l'innocence et l'humanité.

Il traitera des divers genres de délits et de la gradation des peines.

Vu les divers programmes des cours d'enseignement de l'Ecole centrale du Département du Var,

L'ADMINISTRATION CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU VAR,

Où le Commissaire du Directoire exécutif,

ARRÈTE que ces programmes seront imprimés et adressés aux Administrations municipales de Cantons, pour y être distribués.

Fait dans le lieu ordinaire des séances de l'Administration centrale du département du Var.

A Brignoles, le 16 Brumaire

An VII Républicain.

Signés : MAUNIER, *président en remplacement* ;  
BARBAROUX fils et BARTHELEMY, *administrateurs* ;  
RICARD, *commissaire du Directoire exécutif* ;  
l'AUQUETTE, *secrétaire en chef*.

On avait reconnu dès le début le défaut de la loi du 3 brumaire an IV (art. 7) qui ne comportait qu'une rétribution de 25 fr. par an, ce qui impliquait que les écoles centrales devaient être essentiellement des externats. C'est pourquoi le recrutement en était pénible et mal assuré. Aussi, se préoccupa-t-on dans le Var d'établir un pensionnat qui serait en quelque sorte une annexe de l'école. C'était un moyen de respecter la loi en la tournant ; et d'ailleurs le but était excellent puisqu'il devait permettre d'assurer le recrutement des élèves dans tout le département.

Le règlement du pensionnat est placé à la suite de l'arrêté précité du 16 brumaire et il fait partie intégrante avec lui. Il règle très minutieusement l'emploi du temps des élèves du lever au coucher, l'ordre du travail et des

récréations, la police générale de l'établissement et le système de punition des élèves, formé sur la base d'un jury choisi entre eux :

**RÈGLEMENT DU PENSIONNAT**  
**ETABLISHED PRÈS L'ÉCOLE CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU VAR**

---

**CHAPITRE PREMIER**

*De la distribution du temps*

**ART. 1<sup>e</sup>.** — Les élèves se lèveront à cinq heures et demies en été et à six en hiver ; ils s'habilleront au signal donné et en silence, et se rendront de même dans la salle du travail.

II. — A six heures ou à six heures et demies, l'étude jusques à sept heures et demies, pendant laquelle ils seront peignés à tour de rôle ; ensuite le déjeuner jusques à huit heures.

III. — A huit heures, les élèves de l'École centrale se rendront à leurs cours respectifs de langues, de dessin, et les autres non élèves resteront dans l'étude jusques à dix heures et demies.

IV. — A dix heures et demies, leçons de musique, de dessin, d'écriture et de gymnastique, jusques à midi.

V. — A midi, le dîner, et après le dîner, la récréation jusques à une heure et demie, après laquelle, étude jusques à deux heures et demies.

VI. — A deux heures et demies, les élèves de l'école se rendront aux cours du soir, soit d'histoire naturelle ou de physique ou de tout autre de la section de leur âge, jusques à cinq heures.

VII. — A cinq heures, le goûter, la promenade ou récréation jusques à sept heures.

VIII. — A sept heures, le souper, après lequel conversation, jeux, amusemens, répétition de leçons, jusques au coucher, à neuf heures.

---

## CHAPITRE SECOND

*Etudes et ordre de travail des Elèves*

**ARTICLE PREMIER.** — La lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire, les belles-lettres et la répétition de tout ce qui fera la matière des cours à l'Ecole Centrale.

II. — Les beaux arts, la musique, la danse, l'escrime seront enseignés à ceux des élèves qui voudront les acquérir.

III. — L'étude de la morale publique, générale et particulière, et celle de la Constitution et des lois de la République.

IV. — Préparation aux exercices publics, soit de l'Ecole centrale, soit de celle attachée au pensionnat, dans lesquels les pensionnaires, élèves ou non élèves, seront obligés de répondre sur ce qu'on leur aura appris.

---

## CHAPITRE TROISIÈME

*Police générale du Pensionnat*

**ARTICLE PREMIER.** — Les pensionnaires se conformeront au règlement qui leur sera lu tous les primidi du mois, non par la crainte, mais par amour pour leurs devoirs.

II. — Ils parleront à leurs instituteurs avec les égards qu'on doit à des maîtres chargés de la confiance publique et paternelle ; ils éviteront de perdre leur amitié et s'habitueront à les regarder comme leurs père et mère dont ils tiennent la place.

III. — Les élèves vivront ensemble comme des amis et des frères ; ils éviteront soigneusement les rixes, les contestations, les disputes, dont un jury nommé et établi par eux décidera ainsi qu'il sera dit ci-après.

IV. — Il est expressément recommandé aux élèves de se tenir propres, de ne point dégrader leurs vêtements, linges, livres, etc., généralement tout ce qui sera à leur usage.

V — Ils seront surtout attentifs à ne faire aucune dégradation dans la maison, de parler aux serviteurs avec politesse et

bonté, et de demander avec confiance les choses dont ils pourront avoir besoin.

VI. — L'on ne permettra point soit pendant l'étude, soit pendant les récréations de s'éloigner de l'Instituteur en activité sans son agrément, et l'on n'ira jamais deux à la fois aux commodités ou ailleurs.

VII. — Le plus grand silence régnera pendant les heures d'étude, et l'on ne pourra parler sans avoir demandé la permission à l'Instituteur.

VIII. — Les jours de congé et de promenade, l'on ira toujours dans les rues en silence ; l'on marchera de deux en deux ou sur trois de front et l'on sera divisé par escouades (sic) de dix, à la tête de laquelle sera un membre du jury ou officier de police de l'Ecole.

---

#### CHAPITRE QUATRIÈME

##### *Code policiaire de l'Ecole*

ARTICLE PREMIER. — Lorsqu'un élève aura fait quelque faute, il sera traduit par un censeur devant l'instituteur qui convoquera le jury de police, lequel jugera le délit et appliquera la peine suivant le code policiaire établi pour l'école.

II. — Les articles de ce code sont réduits à trois principaux. Le premier sera relatif aux fautes qui auront rapport aux mœurs ; le second aux vices de l'esprit et du caractère ; le troisième à l'ordre social de la famille et à la violation du règlement.

III. — L'on punira les vices du cœur par la quarantaine de deux ou trois jours, pendant lesquels l'élève sera séquestré au coin d'une sale (sic) commune, sans qu'on puisse communiquer avec lui.

IV. — Les vices de l'esprit et du caractère seront punis par une censure publique, des réparations, des excuses, privations, etc.

V. — L'on punira les fautes contre l'ordre et la violation du règlement par une surcharge de travail, en payant de leurs pensions ce qu'ils auront dégradé, en faisant réparation publique du mauvais exemple.

VI. — Enfin, si c'est pour manquement de respect, paroles inciviles, tapages, insultes, on les punira par la censure publique les excuses, les arrêts pendant la récréation ; les récidives encourront une peine plus forte.

Les punitions afflictives et l'exclusion du pensionnat seront réservés aux Instituteurs, qui ne prononceront sur cette dernière punition qu'après avoir épuisé tous les moyens de correction, d'accords avec les parens et dans le cas d'incorrigibilité (1).

Cependant l'école centrale restait dans le marasme, le pensionnat tardait à s'organiser. D'autre part, l'Etat s'était déchargé sur les départements du soin de faire face aux dépenses des écoles centrales par la loi du 11 frimaire an VII (1<sup>er</sup> décembre 1798).

#### Art. 13 :

« Les dépenses départementales sont celles :

..... 3<sup>e</sup> Des écoles centrales et des bibliothèques, muséums, cabinets de physique et d'histoire naturelle et jardins de botanique en dépendans.» (2)

Il semble que le personnel n'en fut pas plus régulièrement payé si l'on en juge par une dépêche ministérielle concernant une réclamation des professeurs. (3)

---

(1) A Brignolles, chez Guichard et Dufort, Imprimeurs du Département du Var, an VII.

(2) Série II, Bulletin des Lois 247. n° 2219.

(3) Paris le 25 thermidor an VII de la République Française une et indivisible.

Le gouvernement paraissait d'ailleurs d'un bel optimisme, et, dégagé des dépenses que nécessitaient les écoles centrales, il mettait les administrations départementales en demeure de créer les quelques établissements qui manquaient encore et de compléter le personnel de ceux qui étaient en plein fonctionnement.

Paris le 10 ventôse an VII de la République Française  
une et indivisible

*Le Ministre de l'Intérieur, aux administrateurs du  
du département d....*

« Citoyens, plus le spectacle que présente la partie de l'instruction publique relative aux Ecoles Centrales est satisfaisant pour les amis des sciences et de la patrie, plus elle appelle votre attention et la mienne sur tout ce qui peut l'élever au degré de perfection dont elle est susceptible. Parmi les différentes mesures qu'exige cette prospérité si désirable, il en est qui ne peuvent être déterminées que par le Corps législatif ; de ce nombre

*Le Ministre de l'Intérieur aux administrateurs du dépar-  
tement du Var.*

« Citoyens, je suis informé que les logemens destinés aux Professeurs de l'Ecole Centrale du département sont encore remplis de livres du Dépôt qu'il serait facile de transporter dans une autre partie des bâtimens de l'Ecole.

« Je vous engage à prendre en considération la réclamation des Professeurs qui se voyent privés de la jouissance de leurs droits *au moment où les retardz qu'ils éprouvent dans le payement de leurs traitemens leur rendent ce droit plus nécessaire.* »

Le Ministre de l'Intérieur,  
**QUINETTE.**

sont les additions à faire dans les divers cours qui peuvent exiger plus de développement qu'ils n'en ont eu jusqu'ici ; mais ce qu'il importe pour le moment, ce qui forme une de nos obligations respectives les plus essentielles, c'est que la loi du 3 brumaire an IV reçoive par-tout sa pleine et entière exécution dans tous les objets qu'elle embrasse.

« Les deux premiers sur lesquels repose le vaste ensemble de cette organisation, consistent : 1<sup>e</sup> en ce que les Ecoles Centrales soient organisées par-tout où la loi les a établies ; 2<sup>e</sup> en ce qu'elles aient le nombre de professeurs qu'elle a déterminé.

« Je ne taxerai point d'insouciance les administrations qui n'ont point encore rempli le premier vœu de la loi ; j'aime à penser que des circonstances impérieuses ont jusqu'ici paralysé leur zèle ; le nombre, d'ailleurs, de ces administrations est si petit, que le vide qu'elles ont laissé semble, pour ainsi dire, disparaître au milieu des établissements nombreux qui couvrent la surface de la République : mais je leur rappelle qu'il est temps de faire cesser une exception qui doit leur peser à elles-mêmes ; que ce qui a pu être regardé comme l'effet de quelques obstacles de localités, pourrait l'être comme celui d'une négligence inexcusable, et qu'elles doivent, autant au bien général qu'à l'intérêt particulier de leurs administrés, de se mettre en harmonie avec toutes les parties de la République.

« Le second objet n'est pas moins intéressant. Ce n'est point assez que chaque Ecole Centrale soit en activité, il faut qu'elle présente cette réunion si avantageuse de tous les cours institués par la loi ; il est du moins nécessaire

que je sois instruit d'une manière sûre et positive des lacunes qui existent à cet égard dans l'enseignement, des motifs qui peuvent leur donner lieu ; que je puisse enfin me former à moi-même une idée juste et précise de l'état de chaque école en particulier et de toutes en général. J'applaudis au zèle et à l'exactitude qu'ont montrés à cet égard un grand nombre d'administrations. Mais, les tableaux épars, isolés qu'elles m'ont transmis ne sauraient présenter l'ensemble général que je dois avoir sous les yeux ; ce n'est que par une communication directe et spéciale qu'il est possible de l'obtenir.

« J'invite donc les administrations qui n'ont pas encore organisé leurs écoles centrales à me faire connaître les motifs qui les ont arrêtées jusqu'ici, et les mesures qu'elles se proposent de prendre le plus tôt possible pour arriver à ce résultat.

« J'invite toutes les autres à me transmettre le tableau nominatif : 1<sup>o</sup> des membres qui composent le jury d'instruction ; 2<sup>o</sup> des professeurs et des cours auxquels ils sont attachés ; 3<sup>o</sup> des places vacantes ; 4<sup>o</sup> enfin de l'exposé des motifs qui peuvent les avoir déterminées à laisser ces cours vacans, des moyens et des vues qu'elles ont pour les remplir.

« Salut et Fraternité. »

Le Ministre de l'Intérieur,  
FRANÇOIS (DE NEUFCHATEAU).

Les documents font défaut pour savoir exactement quel était le degré de développement de l'Ecole Centrale du Var au cours de sa première année de fonctionnement normal, c'est-à-dire en l'an VII ; mais, on peut en juger,

croyons-nous, par l'examen du palmarès de la distribution des prix qui eut lieu le 30 fructidor, pendant la cérémonie décadaire :

### VERBAL DE LA FÊTE DÉCADAIRES

ET DE

### LA DISTRIBUTION DES PRIX AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE CENTRALE

---

« Cejoud'hui décadi trente therinidor an VII de la République,

...On a d'abord célébré la fête décadaire en conformité de la loi du 13 fructidor an IV. Il a été fait lecture des lois et actes de l'autorité publique adressés à l'administration municipale pendant la décade, et il a été donné connaissance aux citoyens des naissances, décès et divorces qui ont eu lieu pendant cette décade. Le président y a célébré cinq mariages. Cette cérémonie s'est terminée par des chants patriotiques et des acclamations répétées de « Vive la République. »

Ensuite le citoyen Décugis, professeur d'histoire, au nom de ses collègues, a prononcé un discours analogue au sujet.

Après l'Administration municipale, la Commission du Directoire exécutif près d'elle a procédé à la distribution des prix dans l'ordre suivant :

## DESSIN

## PREMIÈRE CLASSE

- 1<sup>er</sup> Prix : François Renaudin, de Rochefort ;**  
**2<sup>e</sup> Prix : Joseph Ricaud, de Toulon ;**  
**3<sup>e</sup> Prix : Antoine Borme ;**  
**4<sup>e</sup> Prix : Alexandre Estelle cadet, de Toulon ;**  
**5<sup>e</sup> Prix : Claude Martin, de Toulon ;**  
**6<sup>e</sup> Prix : Alexandre Bouillon, de Lorgues.**

## DEUXIÈME CLASSE

- 1<sup>er</sup> Prix : Bernard Gastaud, de Toulon ;**  
**2<sup>e</sup> Prix : André Ribergue, de Toulon.**

## TROISIÈME CLASSE

- 1<sup>er</sup> Prix : Estelle ainé, de Toulon ;**  
**2<sup>e</sup> Prix : Guillaume Cazaux, de Toulon ;**  
**3<sup>e</sup> Prix : Claude Venissat, de Toulon ;**  
**4<sup>e</sup> Prix : Amand Bec, d'Entrecasteaux ;**  
**5<sup>e</sup> Prix : Magloire Barthelemy, du Castellet ;**  
**6<sup>e</sup> Prix : Victor Clavel, du Beausset.**

## HISTOIRE NATURELLE

- 1<sup>er</sup> Prix : Joseph Auguste Barthelemy, de Toulon ;**  
**2<sup>e</sup> Prix : Jean Louis Laurent, de Toulon.**

## LANGUES ANCIENNES

## PREMIÈRE DIVISION

- 1<sup>er</sup> Prix : Joseph Auguste Barthelemy ;**  
**2<sup>e</sup> Prix : Antoine Turc, de Toulon.**

## DEUXIÈME DIVISION

- 1<sup>er</sup> Prix : Jean-Louis Laurent ;  
2<sup>e</sup> Prix : Charles Sénès, de Toulon.

## TROISIÈME DIVISION

- 1<sup>er</sup> Prix : Claude Venissat ;  
2<sup>e</sup> Prix : Grégoire Gardane, de Toulon.

## MATHÉMATIQUES

- 1<sup>er</sup> Prix : Estelle ainé ;  
2<sup>e</sup> Prix : Pierre Negrin.

## GRAMMAIRE GÉNÉRALE

Les élèves qui ont suivi le cours de grammaire générale étant tous officiers de santé de l'hôpital militaire d'instruction, et âgés de plus de vingt ans, ont renoncé aux prix auxquels ils avaient droit, en faveur des élèves des autres cours en activité. (1)...

Comme on le voit, les prix sont fort inégalement répartis entre les cinq facultés, ce qui prouve que le nombre d'élèves était assez considérable dans certaines classes et insignifiant dans d'autres.

En outre, le versement des prix de grammaire générale sur les autres cours tendrait à prouver que la largesse dans les récompenses pour certaines branches d'étude ne correspondait pas exactement à l'extension prise par l'école dans le courant de l'année.

---

(1) Reg. D 15 fo 72. — Arch. comm. de Toulon.

Il est probable qu'à ce moment-là, une consultation officielle des professeurs fut faite par l'autorité départementale afin que l'on recherchât les moyens de donner un peu de vigueur à l'établissement.

Nous croyons devoir publier deux mémoires intéressants, quoique contradictoires sur bien des points, qui furent élaborés, à la demande du préfet, par les citoyens Segondy, bibliothécaire, et Suzanne, professeur de mathématiques, et qui font connaître la situation exacte de l'école et les causes multiples de son médiocre développement :

### Projet d'Amélioration en faveur de l'Ecole Centrale

---

« Pour tirer l'Ecole Centrale de l'état de faiblesse dans lequel elle languit depuis sa formation et lui donner l'accroissement dont elle est susceptible, il faudrait :

#### 1° *La transférer à Draguignan.*

Toulon offre un point trop excentrique. Il existe d'ailleurs contre cette commune des préventions occasionnées par les divers orages révolutionnaires dont elle a été le théâtre, préventions si fortes que le laps du temps pourra seul les détruire. On y connaît peu le prix des sciences. Dès l'âge de quatorze à quinze ans, époque de la vie où l'esprit est le plus capable de culture et même le plus avide de connaissances, les jeunes Toulonnais ou s'embarquent ou cherchent à se placer soit dans l'arsenal soit dans les bureaux de la Marine.

L'hôpital militaire d'instruction, l'école de Marine, d'Artillerie et l'Arsenal y fournissent des professeurs de chimie, d'histoire naturelle, de mathématiques, de dessin et de sculpture. La réunion de ces divers établissements rend superflue à Toulon l'Ecole Centrale et contribue même jusqu'à un certain point à en paralyser l'enseignement.

Joignez à ces considérations que les professeurs de l'école ont tous refusé de faire partie d'un phantom de société littéraire dont les membres meneurs, hommes intrigans, ne pouvant plus occuper des emplois par la voie des assemblées populaires, ont voulu, en la créant, se faire une planche après le naufrage pour parvenir à leur but.

Ajoutez encore que ces mêmes professeurs ont eu dans un tems à lutter contre l'administration municipale qui s'obstinait à ne voir dans l'Ecole Centrale qu'un établissement purement local a voulu s'arroger sur l'instruction publique des droits qui appartenaient exclusivement à l'administration départementale. D'autre part, le sous-préfet, un de leurs anciens collègues, vient d'ouvrir sa carrière administrative par un acte illégal en s'emparant pour ainsi dire de force de l'aile droite de l'Ecole pour y placer ses bureaux. Ces refus, ces luttes, ces actes arbitraires ne tournent ni au profit des élèves ni à celui des professeurs en privant ces derniers de la considération dont ils ont besoin d'être entourés pour exercer utilement leurs fonctions, dans un pays surtout où l'ignorance ne permet pas de distinguer le mérite personnel.

On peut donc comparer l'Ecole Centrale établie à Toulon à un arbre exotique qui transplanté sur un sol

ingrat et sous un ciel étranger ne saurait jeter de profondes racines ni porter aucun fruit.

Draguignan, au contraire, est une commune centrale ; c'est le chef-lieu du département ; il s'y tient d'ailleurs régulièrement deux ou trois marchés par décade. Aussi des affaires privées ou des vues de commerce y attirent-elles fréquemment des communes avoisinantes un grand nombre de pères de famille qui par ces considérations seules se détermineraient à laisser de préférence leurs enfans à Dræguignan pour y recevoir une éducation convenable. D'ailleurs, la présence seule du préfet général exciterait tout à la fois et le zèle des professeurs et l'émulation des élèves.

### *2<sup>e</sup> Organiser une bibliothèque publique.*

Rien n'est plus essentiel aux progrès des sciences dans le département et à ceux des élèves en particulier que la prompte organisation d'une bibliothèque.

La lecture seule d'un livre suffit souvent pour développer le génie et les talens dans un jeune homme qu'on en croit privé.

On sait que c'est à la lecture fortuite d'une ode de Malherbe que La. Fontaine, âgé de vingt-un ans et regardé comme un imbécille, sentit qu'il était né poète et que son esprit fut dès lors tourmenté du besoin de produire. N'est-ce pas dans la solitude de Port-Royal que Racine encore enfant alluma son génie au feu du génie de Sophocle et d'Euripide ? Si les pièces de ces auteurs célèbres ne fussent point tombées entre ses mains, aurait-il enfanté par la suite des chefs d'œuvre supérieurs même à ceux des poëtes grecs ?

Il eût été facile et même peu dispendieux d'organiser la bibliothèque. Cependant elle est encore dans le chaos. Des livres précieux entassés pêle-mêle avec des livres inutiles encombrent au moins les trois quarts du local destiné à l'Ecole et y combattent tristement l'humidité, les vers et la poussière.

*3<sup>e</sup> Completter le nombre des professeurs et celui des membres du juri central d'instruction.*

Le but du législateur sur l'enseignement central est manqué tant qu'on négligera de compléter le nombre des professeurs et des membres du juri de l'Ecole. C'est vouloir présenter au public un corps mutilé. La série des sections et des cours dans chaque section tient à la génération des idées et à la filiation des connaissances humaines.

Est-il possible qu'un enfant puisse s'élever à la hauteur des principes de chaque science et recevoir le complément de l'instruction si entre une section et une autre il existe des lacunes parmi les cours ? Peut-on parvenir en haut d'une échelle si les échelons du milieu viennent à manquer ?

D'ailleurs la réunion de tous les professeurs en présentant une plus grande masse de force morale et de connaissances présentera plus d'ensemble. De là plus de facilité, plus de réussite dans la marche de l'enseignement.

La nomination des membres du juri central d'instruction est de toute nécessité. Il est politique que tout établissement public soit protégé et surveillé. Le juri central

d'instruction offre tout à la fois une autorité protectrice et surveillante.

*4· Etablir un Pensionnat près de l'Ecole.*

La non-organisation des Ecoles primaires rend indispensable l'établissement d'un pensionnat dirigé par les professeurs ou par des professeurs qui auraient soin de s'adjoindre des collaborateurs.

Cet établissement serait comme la pépinière de l'école en lui préparant des élèves ; car pour en parcourir avec succès les différens cours, il faut avoir des notions préliminaires sur les objets relatifs à chaque cours. Ces notions, les jeunes gens les puiseraient dans le pensionnat. François de Neufchâteau et ses successeurs ont senti la nécessité des pensionnats près les écoles centrales pour en utiliser et relever l'enseignement. Aussi n'ont-ils rien oublié pour que des établissemens de cette nature fussent mis en activité dans les départemens de la République et notamment dans celui du Var.

*5· Surveiller les maisons d'instruction privée.*

Depuis l'époque de la Révolution, il s'est élevé dans plusieurs communes du département des maisons d'instruction privée ; mais combien n'ont-elles pas été nuisibles à la jeunesse !

Là, des instituteurs, la plupart moines et prêtres, partant gens entachés de préjugés, plus charlatans qu'érudits, affamés d'argent plutôt que de gloire, au lieu de distribuer ou du moins de vendre la science et la vérité à leurs élèves leur ont vendu le poison de l'erreur

et la vieille routine de l'instruction pire que l'ignorance. Loin de leur inspirer des sentimens républicains, des idées libérales, ils les ont façonnés à la bassesse, à la servitude. Il est donc de la dernière importance de surveiller ces maisons d'instruction, de connaître les plans d'étude et les livres élémentaires qui y sont adoptés.

Dans une république, il faut uniformité d'enseignement. Les mêmes principes qui dirigent les écoles centrales doivent diriger les écoles privées. L'uniformité dans l'éducation rend l'éducation nationale ; c'est l'éducation nationale surtout qui forme l'esprit public, le fomente, le ravive, l'exalte même au besoin. C'est principalement dans une république, ainsi que l'observe l'auteur de *L'Esprit des Lois*, qu'est nécessaire toute la puissance de l'éducation. Celle-ci y doit inspirer un sentiment noble mais pénible, le renoncement à soi-même d'où naît l'amour de la patrie.

Qu'on jette les yeux sur les anciennes républiques de la Grèce. Elles doivent surtout leur liberté, leur force, leur éclat, leurs victoires, leurs grands hommes en tout genre à l'éducation nationale. Mais l'anéantissement de cette même éducation entraîna l'anéantissement de ces républiques. Elles oublieront même jusqu'au nom de liberté dès qu'il fut permis à de vils sophistes de s'emparer de l'esprit du peuple, de former la jeunesse à leur gré et de mettre leurs principes sophistiques à la place des lois et des principes libéraux déjà établis.

6° *Faire payer exactement leurs honoraires aux professeurs.*

L'homme de lettres en général croirait s'avilir en se

montrant avide de richesses. Il concentre le plus souvent sa fortune et même son bonheur dans les bornes du nécessaire. Mais dès qu'il n'est point mis à l'abri des premiers besoins, ses idées se rapetissent, son esprit se rétrécit, ses connaissances, ses talens deviennent nuls pour la société.

Si les professeurs de l'Ecole du Var, tous mariés et pères de famille, par le défaut ou le trop long retard de payement de leurs honoraires, ont à lutter contre les besoins de première nécessité ; s'ils sont tourmentés par l'incertitude de l'avenir, ils regardent leur état comme précaire : de là le dégoût de leurs fonctions et le peu de succès de la part des élèves (1) ».

SEGONDY,  
Bibliothécaire.

#### OBSERVATIONS

sur les Moyens de relever l'Ecole Centrale du Département du Var

« 1<sup>o</sup> La nomination aux deux places vacantes du jury d'instruction est la première chose dont on doit s'occuper. Ce choix mérite la plus grande attention.

Pour surveiller et diriger l'instruction, il ne faut pas seulement de hautes connaissances, il faut surtout bien connaître l'art de l'enseignement, pouvoir apprécier les

(1) Archives départementales.

méthodes suivies, être en état de rectifier ; en un mot il faut savoir inspirer l'estime et la confiance autant par ses mœurs que par ses connaissances. Ces observations deviennent si nécessaires que l'on a déjà mis plusieurs fois sur les rangs des hommes aussi peu estimables par leurs mœurs que par leurs talens. On aurait même de la peine à concevoir comment une administration avait pu proposer de tels hommes, si l'on ne savait pas qu'il est une classe de gens qui en prenant un titre respectable, qu'ils ont déshonoré, se croient dignes de toutes les places. J'ose prédire qu'avec un juri bien composé et des administrations qui secondent son zèle, l'Ecole Centrale ne peut manquer de se relever.

2o Les membres du juri nommés, il faut que l'on pense à remplir les trois places vacantes de professeurs. Mais il est très essentiel que l'on s'écarte de la méthode suivie jusqu'à présent, et que la protection ni aucune autre considération particulière ne déterminent les choix. Que l'on annonce deux mois à l'avance, dans toute la République, un concours pour les chaires vacantes ; que ce concours se fasse avec le plus de pompe possible en présence du préfet, des professeurs et des hommes qui cultivent avec succès les sciences et les lettres. Dans le cas même où les concurrens n'auraient pas les connaissances et les qualités nécessaires, il faudrait ajourner la nomination et procéder à un nouveau concours. Lorsque toutes les places seront dignement occupées, et que les professeurs sauront se faire estimer par leurs talens et leur conduite, les préventions contre ces établissements disparaîtront nécessairement, et les parens finiront par les préférer à ces écoles particulières, que l'appas seul

du gain a créées, et que le charlatanisme et l'esprit de parti soutiennent encore.

3° Après la nomination aux places vacantes, ce qui presse le plus est l'arrangement de la bibliothèque. Le désordre dans lequel elle se trouve, l'insouciance que l'on a eue pour la rendre publique, et le peu de soins que l'on a pris pour conserver un dépôt qui eût été très précieux, sont une des premières causes qui ont empêché que l'Ecole Centrale du Var ne remplît le but d'utilité dont elle était susceptible. Les professeurs même n'ont pu profiter des avantages d'une bibliothèque, par un effet du désordre qui règne dans toutes les parties : rien n'est classé, rien n'est complet, et si l'on ne se ravise sur ce point, je doute que jamais on en ait une. Mais ce n'est pas tout. Non seulement la bibliothèque n'a été d'aucune utilité, elle a encore nui au service de l'école, en occupant un local nécessaire au logement des professeurs, qui étant réunis auraient été plus à portée de s'entendre et de se concerter sur tous les objets qui regardent l'instruction.

Il devenait d'ailleurs possible alors d'établir dans le local même un pensionnat qui eût fourni des élèves, et prévenir tout ce que la malveillance ou l'esprit de vengeance ont imaginé pour nuire à cet établissement. Les professeurs en ont si bien senti la nécessité qu'ils ont demandé au Ministère la translation de la bibliothèque dans la maison de la ci-devant baronne de La Garde. Le Ministre y a consenti, et il ne manque plus que de remplir ses vues à cet égard. Mais auparavant il faut que l'on fasse un recensement bien exact de tous les ouvrages qui restent ; que l'on sépare ceux qui peuvent être utiles

de ceux qui n'ont aucune valeur, et que l'on se débarrasse de ces derniers. Cela fait, il est indispensable de fixer un terme à l'arrangement de la bibliothèque, ainsi que l'époque où elle pourra être rendue publique.

4° L'établissement d'un pensionnat sous la direction de tous les professeurs ou de quelques-uns d'entr'eux devient absolument indispensable. On pourrait durant les deux mois de vacance de cette année s'occuper des moyens d'organisation, et des démarches à faire pour engager les parens à y envoyer leurs enfans. Une proclamation du préfet sur les avantages de l'instruction et sur ceux que présentent les Ecoles Centrales, pourrait être d'un très bon effet. On procéderait en même tems à la nomination des élèves qui ont droit à une faveur de la nation, soit à cause de leurs talens, soit à raison des titres de leurs parens à la reconnaissance publique. Ainsi, on les choisirait ou parmi ceux qui appartenant à des parens pauvres ont annoncé de grandes dispositions et l'amour du travail, ou parmi les enfans qui ont perdu leur père à la défense de la patrie.

5° Les examens qui doivent avoir lieu tous les trimestres pourraient devenir très-utiles, s'ils étaient faits avec plus de pompe et d'appareil.

Non seulement les membres du juri et les professeurs devraient y assister, mais encore le sous-préfet et les personnes qui cultivent les sciences. Il faudrait même qu'indépendamment des examens particuliers où tous les élèves seraient scrutés sévèrement, il y eût tous les six mois un examen public auquel ne paraîtraient que les élèves les plus distingués. Cet examen, qui serait suivi d'une distribution de prix, exigerait le plus d'appareil

et de pompe possible. L'ouverture en serait faite par un discours qui serait imprimé à la suite du procès-verbal de l'examen. C'est ainsi que l'on ferait connaître au peuple ces établissements dont il a eu jusqu'ici la plus fausse idée. En voyant qu'on leur attache de l'importance, il leur en attacherait lui-même. Je ne désapprouverais même pas que l'on mit quelquefois en scène des drames moraux et intéressans : le public y accourrait, applaudirait avec plaisir aux premiers succès des jeunes élèves, et chacun désirerait voir son fils obtenir de semblables applaudissemens. Dès lors les préventions disparaîtraient, les reproches d'inutilité tomberaient, tous les obstacles locaux s'évanouiraient insensiblement.

6° Il est très important que les professeurs aient avec les membres du juri des conférences régulières sur les divers objets d'enseignement. Il en faudrait donc établir tous les mois ; leurs résultats seraient consignés dans un registre particulier, et un double en serait envoyé au préfet. Mais afin d'offrir à tous les professeurs un sujet d'émulation, il serait utile aussi que chacun fût obligé de donner, une fois tous les ans, une séance publique à laquelle seraient invitées les personnes qui s'occupent de science. Cette séance serait remplie par une dissertation écrite ou orale, sur quelque point important de la science que l'on professe. C'est par ce moyen que tout le monde serait tenu en haleine, que les méthodes d'enseignement se perfectionneraient, et que ceux que la faveur seule aurait placés, se verrraient obligés d'abandonner un poste qu'ils ne peuvent remplir honorablement.

7° Comme les établissements d'instruction ne peuvent se soutenir que par la considération et les égards qu'on

leur accorde, il est essentiel que lorsque les professeurs rempliront dignement leurs fonctions, ils obtiennent ces marques d'estime qui les touchent bien davantage que les émolumens de leur place. Il conviendrait donc qu'on leur assignât un rang convenable dans les cérémonies publiques ; et surtout que quelque marque distinctive empêchât de les confondre avec un simple citoyen. C'est ainsi que le peuple les distinguerait aussi dans son esprit, et aurait des fonctions qu'ils remplissent des idées plus justes et plus vraies. Mais, si au contraire parce qu'ils n'ont aucune autorité coercitive, ni des places à accorder, on les relègue dans les derniers rangs, et que chacun croye avoir des ordres à leur donner ou des sottises à leur écrire, on doit être bien convaincu que l'on n'aura jamais d'instruction publique, et qu'il ne restera pour remplir des fonctions aussi pénibles et aussi peu honorées que des hommes lâches et serviles, incapables de rien faire pour les progrès de la raison et des sciences.

8° Le plan d'instruction pour les Ecoles Centrales suppose dans les élèves les principes de la langue française, du calcul, et surtout l'habitude du travail et de la réflexion. Sans ces préliminaires, les Ecoles Centrales ne peuvent remplir qu'imparfaitement les vues du législateur, et se trouvent transformées en établissements secondaires, surtout dans ces contrées où l'éducation première est extraordinairement négligée.

Dans le département de la Seine, on vient de former une école normale pour les instituteurs primaires auxquels les professeurs des Ecoles Centrales font connaître les vraies méthodes d'enseignement et le plan à suivre, pour que la distance entre les deux premiers

degrés d'instruction ne soit pas trop considérable. Un semblable établissement serait bien nécessaire dans ce département où les instituteurs n'ont qu'une vieille et mauvaise routine, infiniment nuisible aux progrès des connaissances.

Au reste, il est nécessaire que le législateur revoie les loix sur les écoles primaires ; car la première instruction, comme la plus difficile et la plus délicate, a besoin de grands encouragemens, et l'on n'aura jamais de bons instituteurs si l'on ne leur accorde de la considération, et si en même tems on ne leur donne des émolumens qui les mettent à l'abri du besoin.

Après avoir cherché par quels moyens on peut relever l'Ecole du département du Var, il reste à examiner si sa *translation de Toulon à Draguignan serait avantageuse ou nuisible à l'instruction*. Or, je crois pouvoir avancer en principe : 1° qu'une école centrale doit être fixée dans la commune la plus populeuse ; car l'instruction doit être mise à la portée du plus grand nombre possible de citoyens peu fortunés. Le riche envoie son fils où il lui plait, et les distances ne sauraient être un motif assez déterminant pour qu'il néglige son instruction, si toutefois il en sent le prix. Le citoyen peu fortuné, au contraire, ne pouvant déplacer son fils du lieu qu'il habite, a besoin que l'on transporte l'instruction là où il est. La société lui doit même ce dédommagement. Le pauvre est déjà assez malheureux et assez dépendant, sans qu'on lui ôte encore l'espérance de voir un jour son fils se distinguer par ses connaissances et ses talens, et devenir l'égal du riche qui le méprisait.

D'ailleurs, s'il est vrai que le goût des sciences ne soit

pas toujours un motif assez puissant pour s'y livrer, et qu'elles soient cultivées avec bien plus de constance par celui qui n'a pas d'autres moyens de se relever et de pourvoir à ses besoins, que par l'homme déjà considéré par son rang et ses richesses, il est indubitable qu'il est de l'intérêt de la société de mettre l'instruction là où se trouvent le plus de citoyens peu fortunés.

Or, de toutes les communes du département du Var, celle de Toulon est sans contredit la plus populeuse. Elle renferme au moins vingt mille habitants, tandis que celle de Draguignan en a à peine le quart. L'expérience passée vient aussi à l'appui du raisonnement. Le collège de Toulon avait dans les derniers tems de son existence soixante pensionnaires, et au moins cent cinquante externes ; au lieu que celui de Draguignan n'a jamais eu en tout, guère que cent élèves, parmi lesquels une quarantaine étaient pensionnaires. Or, par quelles raisons voudrait-on qu'à présent le contraire arrivât. Il n'y a que l'irréflexion ou des motifs particuliers qui pourraient faire raisonner ainsi.

On fait sonner bien haut le défaut de centralité de la commune de Toulon. Mais c'est là un inconvénient imaginaire qui n'a d'autre fondement qu'une fausse analogie que l'on tire. Car de ce que l'administration du département doit se trouver au centre de la population, on en conclut qu'il en doit être de même de l'Ecole Centrale. Mais, s'il est utile qu'une administration se trouve au centre des administrés, c'est parce que ceux-ci sont tous les jours dans le cas de faire au chef-lieu, pour obtenir justice, des voyages qui deviendraient trop dispendieux pour ceux qui seraient les plus éloignés :

indépendamment que la correspondance de tous les points avec l'administration générale ne pourrait que souffrir des retards occasionnés par les trop grandes distances.

Or, il n'en est pas de même de l'Ecole Centrale. Comme ceux qui envoient leurs enfans à des pensionnats sont toujours ou des gens riches ou des citoyens aisés, ils pourront facilement se transporter là où se trouve fixée l'école centrale. Les dépenses pour un si petit objet ne sauraient être un motif assez déterminant pour ne pas les faire. D'ailleurs il suffit d'un voyage au commencement de l'année et d'un autre à la fin. Il est même avantageux que les enfans ne soient pas visités trop souvent par leurs parens; autrement, ils seront distraits de leur travail, et ne pourront obtenir les mêmes succès que s'ils se trouvent à une distance qui ne permette pas de fréquentes visites.

On allègue encore pour motif de la translation le peu de goût que montrent pour les sciences les habitans de Toulon. Mais il me semble que ce serait, au contraire, une forte raison pour ne point transférer l'Ecole Centrale. Car il est de l'intérêt de la société que l'on place l'instruction dans les lieux qui en ont le plus de besoin. Ce n'est pas en éloignant la lumière d'un homme qui est dans les ténèbres que l'on pourra l'éclairer. Plus la commune de Toulon a souffert des effets de l'ignorance et de l'intrigue, plus il est avantageux pour la République qu'on lui laisse des moyens de réparer ses pertes et de reconnaître ses erreurs. Cette intéressante commune sera toujours la proie de quelques dominateurs avides et méprisables, si vous en éloignez l'instruction et un établissement qui

peut être un objet de crainte pour cette classe d'hommes qui ne veut avoir que des ignorans à gouverner.

Si l'on convient que Draguignan sente davantage le prix de l'instruction, ses habitans seront bien plus portés que ceux de Toulon à envoyer leurs enfans à l'Ecole Centrale, en quelque lieu que celle-ci se trouve placée ; et il en résultera nécessairement alors un avantage pour le progrès des connaissances Au reste, c'est déjà ne s'être pas montré ennemi des sciences que d'avoir fourni à un établissement naissant une soixantaine d'élèves, dans un tems surtout où beaucoup de jeunes gens sont dispersés par suite de la guerre continentale et maritime. Or, si on est de bonne foi, on conviendra que jamais la commune seule de Draguignan n'en eût fourni autant. Que l'on forme un pensionnat à Toulon ; que l'on surveille les instituteurs particuliers qui retiennent auprès d'eux des jeunes gens capables de suivre les cours de l'Ecole Centrale ; que l'on donne de l'éclat à un établissement aussi important ; que l'on encourage les professeurs par la considération due à l'homme utile, et la stérilité de l'Ecole Centrale cessera, et l'instruction fera bientôt sentir son influence bienfaisante sur les habitans trop malheureux de cette commune qui a tant souffert de la trahison des uns et de l'ambition des autres.

Parce que Toulon renferme des écoles spéciales de Marine et de Santé, on ose avancer que cette commune peut se passer d'Ecole Centrale. Mais c'est assez peu connaître la liaison et l'ordre des connaissances que de raisonner de la sorte, car avant d'aller aux écoles de Marine et de Santé, il est indispensable de bien connaître sa langue, de la parler, de l'écrire ; il est utile de savoir

dessiner ; il est nécessaire d'avoir appris l'art du raisonnement, de connaitre les principes de morale universelle qui doivent servir de base à la conduite de l'homme ; en un mot, il est essentiel d'avoir eu une première éducation soignée et d'avoir contracté l'habitude du travail et de la réflexion. Sans cela, les écoles spéciales ne pourront remplir leur but, et n'offriront, comme il est arrivé jusqu'à présent, que des résultats nuls ou peu satisfaisans. D'ailleurs il est ridicule de trouver une incompatibilité entre l'existence des écoles spéciales et celle de l'Ecole Centrale dans un même lieu ; surtout si l'on observe que celle-ci est destinée pour la généralité des citoyens tandis que celles-là ne peuvent être suivies que par les personnes qui se destinent à l'état pour lequel sont établies les écoles spéciales.

Quant à la surveillance de l'Ecole Centrale, qui serait plus active dans le chef-lieu même du département, je crois pouvoir observer que la loi ayant établi un juri d'instruction pour cet objet, lorsque ce juri sera bien composé, tout marchera dans l'ordre le plus convenable, et le préfet sera instruit de tout par des personnes qui n'ont aucun intérêt à le tromper. D'ailleurs, si les professeurs ont été bien choisis, on doit un peu s'en reposer sur leur amour pour les progrès des sciences ; il serait même injurieux et décourageant pour des hommes qui depuis long-tems cultivent les lettres ou les sciences qu'on les traitât à l'instar de jeunes commis. La confiance encourage et élève l'âme; la méfiance avilit et excite à tromper.

2<sup>e</sup> La commune de Toulon ne mérite pas seulement l'Ecole Centrale, comme la plus populeuse du département,

mais encore comme celle qui fournit le plus de moyens pour l'application des sciences et des arts. Un grand arsenal, des ateliers et des machines de tous les genres, les travaux continuels qui s'y exercent peuvent offrir aux élèves qui étudient les sciences mathématiques et physiques des secours et des moyens d'application précieux que l'on chercherait en vain ailleurs. L'exécution de si grandes choses, la vue d'un port, d'une magnifique rade doivent agrandir les idées des jeunes gens, et peuvent souvent développer en eux le germe caché du talent auquel il ne manque presque toujours qu'une occasion pour se développer.

Or, quels avantages la commune de Draguignan peut-elle opposer à ceux de toute espèce que présente Toulon ? Isolée au milieu des montagnes, éloignée presque de toute communication, ne renfermant rien d'intéressant ni pour les sciences ni pour les arts ; ne pouvant offrir à l'imagination des jeunes gens aucun objet propre à l'exciter, ni à lui faire franchir les limites ordinaires, elle deviendrait le tombeau de l'émulation, et ne produirait que des avortons, ou des élèves qui végéteraient long-tems, avant de prendre le moindre essort.

9<sup>e</sup> Enfin l'Ecole Centrale de Toulon peut concourir aux moyens de réforme dont a besoin notre Marine. Il est assurément du plus grand intérêt pour la République que les jeunes-gens dirigent leurs vues vers cette partie si importante du service public. Or, c'est l'effet qui doit résulter nécessairement de la fixation de l'Ecole Centrale à Toulon. L'aspect continual des travaux d'un grand arsenal, les mouvements d'un port, les conversations des marins, les examens des aspirans, tout doit porter

dans l'esprit des jeunes-gens le goût de la mer et les engager à parcourir une carrière si propre à satisfaire la curiosité et l'activité de l'homme.

Mais ce n'est pas seulement aux jeunes-gens que l'Ecole Centrale à Toulon sera utile : elle le sera beaucoup encore à tous les jeunes officiers qui connaissant l'importance et les difficultés de leur état viendront assister comme auditeurs aux leçons de certains professeurs. Les cours d'histoire naturelle, de mathématiques, de physique, de langues vivantes, de belles-lettres, d'histoire, de législation, leur offriront toujours des sujets assez intéressans pour qu'ils se montrent empressés de les suivre. La bibliothèque de l'Ecole Centrale, si jamais on l'organise, sera à Toulon d'une utilité bien au-dessus de celle dont elle serait à Draguignan, par la raison que cette dernière ville, à cause de sa population peu nombreuse et de son isolement, n'offre qu'un bien petit nombre de personnes qui puissent s'occuper des sciences, tandis que la première renferme une foule de citoyens qui tous ont besoin de les cultiver, et dont l'existence et la considération dépendent des progrès qu'ils y feront. C'est là du moins ce qui arrivera infailliblement lorsque toutes les parties de ce service public seront réformées et composées comme elles doivent l'être.

Telles sont les observations, citoyen Préfet, que j'ai cru devoir vous mettre sous les yeux, pour le bien de l'instruction en général, et en particulier pour l'avantage de l'Ecole Centrale de ce département. (1) »

Suzanne,  
*Professeur de Mathématiques.*

---

(1) Archives départementales.

Les mémoires si explicites qui viennent d'être reproduits durent avoir une influence décisive sur l'esprit du préfet, d'autant plus que le gouvernement consulaire montra, dès le début, qu'il s'intéressait à l'instruction publique, en particulier aux écoles centrales.

Le Consulat existait depuis deux semaines seulement que le nouveau ministre de l'Intérieur, le savant Laplace, conseilla à l'administration du département du Var l'annexion d'un pensionnat à son école centrale. (1)

Les cours commençaient d'ailleurs à y fonctionner d'une manière régulière et encourageante, ainsi qu'en témoigne une lettre du préfet au citoyen Crespin, membre du jury d'instruction. (2)

(1) Paris, le 5 frimaire an VIII (22 novembre 1799).

*Le Ministre de l'Intérieur à l'Administration centrale  
du Département du Var, à Grasse.*

« Citoyens, votre école centrale a éprouvé de longs retards dans son organisation ; quelles qu'en aient été les causes, il est certain qu'elle est encore éloignée du degré de splendeur qu'elle doit atteindre. Un des plus sûrs moyens d'y parvenir serait l'établissement d'un pensionnat. Les professeurs de l'Ecole sont disposés à vous seconder et je ne doute point de votre empressement à accueillir leurs vœux.

« Aussitôt que vous aurez arrêté les mesures à cet égard, je vous invite à m'en faire part. »

Le Ministre de l'Intérieur,  
**LAPLACE.**

(2) Draguignan, le 27 prairial an VIII.

Au citoyen Crespin, professeur à l'Hopital Militaire et membre du Jury d'instruction à Toulon.

« J'ai reçu, Citoyen, avec votre lettre du 12 de ce mois, le procès-verbal des séances que le Jury d'instruction a consacrées à l'examen des élèves qui suivent les différens cours de l'Ecole Centrale.

Dès la rentrée de l'an IX, l'école semble avoir doublé le cap. Les documents qui la concernent abondent et montrent qu'elle était enfin dans une voie pleine de promesses.

L'ouverture des classes avait eu lieu solennellement le 2 brumaire, et cette cérémonie, présidée par le préfet, a été relatée dans le procès-verbal qui suit : (1)

« Le 2 brumaire an IX de la République Française, les autorités civiles, judiciaires, militaires et maritimes se

\* J'ai remarqué avec plaisir que plusieurs d'entre eux se livrent à leurs études avec le goût et l'application propres à développer le germe des talents qu'ils ont reçu de la nature.

« Vous devés être persuadé, Citoyen, de mon zèle à assurer par tous les moyens qui seront en mon pouvoir les progrès de cet établissement.

« Le Gouvernement actuel n'a rien plus à cœur que d'encourager les sciences, de protéger les arts et d'utiliser tous les talents. Il distinguerà sans doute les Professeurs qui seconderont ses vues en s'accordant dignement de la tâche honorable de former des citoyens.

Signé : FAUCHET.

(Archives départementales.)

(1) A Toulon, le 21 brumaire, an IX de la République.

**Les Professeurs de l'Ecole centrale du Var au citoyen Fauchet,**  
préfet général du même département.

Citoyen,

« Nous vous adressons le procès-verbal de la séance que vous avez présidée et que avez su rendre intéressante.

« Nous espérons que vous voudrez bien enrichir ce verbal du superbe discours que nous avons eu le plaisir d'entendre.

« Il serait fâcheux que les précieuses vérités qu'il renferme fussent perdues en partie et n'eussent point la publicité qu'elles méritent.

« Salut et respect. »

Signé : MARTELOT, ORTOLAN, DÉCUGIS, ANDRÉ, JULIEN.

sont rendues au temple décadaire de Toulon, d'après l'invitation du citoyen Fauchet, préfet général du département du Var.

« Sur les dix heures, moment fixé pour la cérémonie de la rentrée de l'Ecole Centrale, le citoyen Fauchet précédé d'une musique guerrière, accompagné du sous-préfet de l'arrondissement, du maire, de ses adjoints, et suivi d'un nombreux concours de citoyens, est arrivé lui-même au Temple, et y a été reçu par les professeurs ayant à leur tête les membres du Jury central d'instruction.

« Lorsque le citoyen Fauchet eut pris la place qui lui était destinée, le citoyen Martelli Chautard, maire de Toulon, monta à la tribune et ouvrit la séance par un discours qui fut écouté avec le plus grand intérêt.

« L'empressement d'une jeunesse studieuse qui se précipite au devant des leçons que la sagesse et la science lui ont préparées, le concours des citoyens qui viennent contempler ce touchant spectacle, le premier magistrat du département qui l'anime de ses regards, tels sont les objets qui l'occupent d'abord, et qu'il développe avec une douce sensibilité.

« Cet intérêt général, ajoute-t-il, annonce qu'il ne s'agit pas d'une cérémonie indifférente, mais du sort d'une génération qui doit assurer le bonheur de la patrie. Si la France, en effet, peut se promettre une succession de citoyens vertueux et éclairés ; si sur cet espoir elle peut fonder sa prospérité et sa gloire future, c'est de l'éducation seule qu'elle tiendra de si grands bienfaits. »

Après avoir ensuite porté ses regards sur les veilles, les fatigues, les privations qu'exige le ministère de l'instruction, sur les études pénibles auxquelles les

professeurs se livrent, et sur les devoirs qu'ils ont à remplir, il poursuit ainsi en leur adressant la parole :

« Le tems n'est plus où vos sacrifices n'eussent été comptés pour rien. La gloire, dont un gouvernement fondé sur les lumières et la vertu, environne la sagesse et les sciences, vous garantit le juste prix qu'il saura mettre à vos travaux. Vous ne travaillez plus dans l'ombre et dans l'oubli, vous n'aurez plus à craindre une décourageante ingratitudo. L'Etat ne vous désignant aucun rang précis dans la hiérarchie politique semble vous dire qu'il n'en est aucun auquel il ne vous soit permis d'aspirer. Vous êtes les candidats nés de toutes les places, de tous les genres d'honneurs, puisqu'il n'y a ni places ni honneurs dont vos mœurs, dont vos connaissances ne puissent vous rendre dignes.

« Cet homme étonnant dont le nom seul est un éloge, le premier magistrat de la République, parmi tous ses titres de gloire, vous le savez, semble avoir choisi de préférence celui des sciences et des arts. Qui de nous n'a pas remarqué qu'il place avec une sorte de prédilection à côté des noms fastueux de *Général* et de *Consul*, le titre modeste, mais non moins glorieux, de *Membre de l'Institut National*? Qui de nous ignore qu'il a présidé cette société savante avec un aussi noble orgueil que chaque jour il préside, pour ainsi dire, le Grand Empire qui lui a remis ses destinées? Parmi les hommes qui composent son conseil intime, la science ne compte-t-elle pas des sectateurs les plus fidèles?

« Ces précieux ornemens nous les retrouvons encore dans les premières places de la magistrature. Celui sous les auspices duquel se rouvre aujourd'hui la première

Ecole du Var, cet ancien ministre auprès d'une république que la France monarchique créa, que la France libre suit et efface dans la carrière de la gloire, ce préfet d'un département populeux, au milieu de ses occupations importantes, ne fait-il pas briller son amour pour les sciences et les lettres ? Lorsqu'il parle, ne serait-on pas tenté d'oublier le magistrat pour ne voir que l'un des plus aimables favoris des muses, si son administration ne lui laissait autant de droits à notre confiance et à notre gratitude ?

Qu'un pareil état de choses, que de tels agens du gouvernement sont d'un favorable augure pour cette école ! C'est ici pour elle l'époque d'une régénération. Le moment est enfin venu où elle va sortir de cette espèce d'incertitude dans laquelle elle a vécu jusqu'à ce jour, au milieu de toutes les luttes, de toutes les contrariétés, de tous les besoins. Les professeurs vont redoubler de zèle, le gouvernement de protection, les citoyens de soins et d'égards. Cette cité appréciant mieux la faveur de la posséder dans son sein, et cédant à l'impulsion générale en faveur des sciences et des arts, s'enorgueillira d'un établissement qui doit la faire renaître à la prospérité et au bonheur. »

Ces douces espérances se trouvent fortifiées aux yeux de l'orateur par l'aurore d'une paix glorieuse que l'humanité réclame, que la valeur invincible de nos armées et la sagesse du gouvernement nous assurent.

L'aurore de la paix vient fortifier d'aussi douces espérances. La paix ! quelle vive, quelle tendre émotion ce mot porte dans tous les coeurs ! Citoyens ! nous ne tarderons pas à le posséder ce bien, l'objet de tous nos vœux.

Nous en avons pour garant la valeur invincible de nos armées, le besoin de l'humanité, la sagesse et la générosité de notre Gouvernement, la considération au-dedans et au-dehors.

C'est sur nous mêmes, c'est sur nos divisions plutôt, que sur la force de leurs armes que nos ennemis fondent leurs succès et notre ruine. Que tout soit unanime, que tout soit d'accord.

Sous un Gouvernement qui veut le bien de tous, qui fait également peser l'autorité sur tous et la puissance et la loi devant une justice égale pour tous, doivent disparaître les erreurs et jusqu'aux dénominations des partis.

Insensés ! Nous eussions voulu n'a gueres obtenir de nos ennemis une paix que nous n'avions point encore avec nous mêmes. L'ordre naturel des choses ne sera plus interverti, et paisibles d'abord entre nous, par une suite inévitable, nous le serons bientôt avec les nations étrangères.

Jeunes élèves, reprenez vos travaux sous des auspices aussi favorables. Dans peu, Mars ne vous appellera plus à son école. Ses jeux cruels ne vous seront plus retracés que par les paisibles combats que l'émulation se livrera dans cette enceinte. Le gouvernement, vos magistrats, vos concitoyens, environneront l'arène. Là ils suivront, avec les émotions du plus vif intérêt, vos efforts et ceux des hommes estimables chargés de vous diriger. Ils applaudiront à vos succès, ils en féliciteront la République. Satisfaits de revoir dans une postérité digne d'eux de nouveaux ornemens, de nouveaux soutiens

de la patrie, ils auront la consolation de s'écrier avec un ancien :

*Nous ne mourrons pas tout entiers.*

Vive la République ! »

Lorsque le citoyen Martelli fut descendu de la tribune, le citoyen Fauchet le remplaça.

Il serait difficile d'exprimer la vive sensation produite par le discours qu'il prononça sur *La nécessité de l'instruction dans un gouvernement libre et sur les ressources infinies que présente le mode d'enseignement suivi dans les écoles centrales*.

Précédé à la tribune par une réputation des plus brillantes, on peut dire qu'il a surpassé l'attente générale. Une élocution riche et facile à la fois, une imagination qui sait tout embellir, une voix sonore et flexible, l'orateur avait tout en sa faveur ; aussi fut-il couvert d'applaudissements.

Nous regrettons de ne pouvoir enrichir ce procès-verbal de quelques-uns des grands traits qu'il offrit à l'admiration des auditeurs. Il faut espérer que cédant au vœu de tous ceux qui ont eu le plaisir de l'entendre, le citoyen Fauchet voudra bien livrer à l'impression un ouvrage qu'on ne lira à coup sûr qu'avec le plus grand intérêt.

Le professeur de grammaire générale a prouvé dans la même séance, par son discours sur *les avantages de la parole*, qu'il n'est point de matière si aride qui ne puisse devenir intéressante. Quoique le sujet parût peu susceptible des ornemens de l'éloquence, le citoyen Ortolan a su par la forme heureuse qu'il lui a donnée, par des images brillantes ou gracieuses, par des traits variés

et piquants, se rendre agréable à la généralité des auditeurs.

L'influence de la parole sur la raison, sur les sentimens, sur l'imagination et sur le génie forme les différentes parties de son discours.

L'hypothèse d'un homme vivant dans l'épaisseur des forêts, séparé de ses semblables, et ne pouvant communiquer avec eux à l'aide des sons, fournit l'exemple par lequel il termine les preuves solides qui appuient la première partie de son discours : « La raison de cet homme, dit-il, est le feu caché dans les veines du caillou qui ne jette des étincelles qu'autant qu'il est heurté par un corps étranger ; c'est le bouton de rose qui n'ouvre son calice et ne déploie ses pétales odorans qu'au rayon d'un beau jour ; c'est le bloc de marbre brut qui pour devenir un Jupiter tonnant appelle le ciseau du statuaire ; c'est l'or que la force seule des bras arrache de la mine où il est enseveli et que le feu seul épure dans le creuset. »

Après avoir prouvé par des raisonnemens également heureux et par des exemples très bien choisis l'influence de la parole sur les sentimens, passant à l'influence qu'elle exerce sur l'imagination et sur le génie, il ajoute que la raison et les sentimens agissent à leur tour sur l'imagination. Sans eux elle est morte ou se traîne sans vigueur. Mais échauffée par les sentimens et soutenue par la raison, l'imagination est un vrai Protée qui revêt toutes sortes de formes : tantôt bruyant tonnerre, ce Protée roule d'un pôle à l'autre sur les vents déchainés ; tantôt aigle audacieux, il plane majestueusement dans le vague des airs et semble en s'y perdant vouloir insulter

à l'astre du jour ; tantôt Vésuve ardent, il s'agit, ouvre en mugissant son cratère enflammé, vomit parmi des flots de feu des rochers calcinés, promène en grondant une lave écumante sur un sol ébranlé, porte l'effroi, la mort dans les palais des grands et dans les chaumières des laboureurs ; tantôt pythonisse échevelée, il perce l'abyme des tombeaux, en ranime les cendres éteintes et évoque les mânes sanglans ; tantôt colombe tendre et sensible, il se plaît au milieu d'un bosquet de rose et de myrthe, et y roucoule paisiblement ses amours ; tantôt source abondante et limpide, du flanc d'un rocher escarpé, il s'échappe en écumant dans un large et vaste bassin ; puis, sur un sable argenté, entre des prés fleuris, promène lentement son onde de cristal, et se partage enfin en divers petits ruisseaux qui, dans les vallons, sous un ciel d'azur, vont arroser, féconder, multiplier les dons de Pomone, de Vertumne et de Flore. C'est par là que l'imagination commande à la nature, en fait son domaine, l'agrandit, et en recule à son gré les limites.

De la réunion de la raison exercée par la parole, des sentimens développés, et de l'imagination mise en jeu par elle se compose et s'accroît le génie. C'est alors que s'élançant sur ses ailes de feu, le génie de l'homme s'élève jusqu'au ciel, en parcourt l'étendue immense ; descend avec la même rapidité dans l'abyme profond, puis remonte sur la terre dont il saisit toutes les parties et les réunit comme dans un seul point.

Voyez comme il embrasse tout-à-la-fois le présent, l'avenir, le passé ; comme il se jette du monde physique dans le monde réel, de celui-ci dans le monde moral !

De là, ces chefs d'œuvre de sentiment, de goût et d'harmonie enfantés dans l'ancienne Grèce par les Homère, les Sophocle, les Euripide, les Démosthène ; dans l'ancienne Rome, par les Térence, les Horace, les Virgile, les Ciceron ; chefs d'œuvre reproduits dans les siècles derniers sous des formes non moins frappantes, et peut-être plus variées, par les Corneille, les Molière, les Racine, les Boileau, les Massillon les Fénélon, les Voltaire, auteurs sublimes qui, s'ils ont eu et ont encore des détracteurs parmi nous, ne les comptent que parmi la tourbe obscure de ces hommes de cœur rétréci, dont l'imagination glacée ne put jamais s'enflammer au feu de leur génie ; de ces hommes, dis-je, qui resserrés dans la sphère bornée d'une métaphysique vaine, ou de quelques calculs froids et rebattus trouvent partout ailleurs l'absence du beau, des talents et du goût : semblables à ce hibou de la fable qui ne pouvant supporter les rayons du soleil, prend de là l'occasion d'en blâmer l'éclat.

« Jeunes Français, poursuit le citoyen Ortolan en terminant son discours, douce espérance de la patrie, tandis que la paix, souriant à la voix d'un héros, lui promet de couronner bientôt les efforts des phalanges guerrières qu'il conduisit tant de fois à la victoire, tandis que son génie devenu pacificateur s'occupe à ramener parmi nous la concorde, les vertus, les sciences, l'industrie et, avec elles, la prospérité nationale, jeunes Français, empressez-vous de recevoir cette éducation républicaine que vous offrent les lycées, qu'une loi bienfaisante a ouverts en votre faveur. Faites-vous un devoir d'en suivre progressivement les divers cours. Ne négligez point celui où vous devez être initiés dans la

science de la parole. C'est elle, ainsi que j'ai tâché de le prouver, qui exerce, perfectionne la raison ; manifeste, communique au dehors les sentimens élevés, les passions généreuses, les affections tendres ; c'est elle qui embellit met en jeu l'imagination, donne l'essor au génie ; c'est la connaissance des principes de la parole qui vous facilitera l'étude de la langue des Grecs et des Romains, les deux premiers peuples de l'univers ; c'est la connaissance de ces mêmes principes qui vous rendra aisée, douce et agréable la langue de la nation à laquelle vous appartenez ; c'est par le secours de cette langue, qu'un jour, à l'exemple du digne magistrat qui préside cette intéressante cérémonie, dans des discours pleins de chaleur, de goût et d'un civisme épuré, vous pouvez faire connaître aux administrés leurs droits et leurs devoirs, les ployer pour ainsi dire, par la force seule de la persuasion, sous le joug utile et honorable des lois, le seul qui convienne à des hommes libres, et sans lequel tout n'est que confusion, anarchie. C'est par le secours de cette langue, qu'élevés dans un âge plus avancé du sein de la vie privée aux premières magistratures, vous pourrez discuter les grands intérêts des nations ; tonner, à l'exemple de Démosthène, contre les nouveaux Philippe ; écraser, comme Cicéron, des foudres de l'éloquence, les Catilina, les Verrès et les Antoine modernes ; c'est par elle enfin que vous contribuerez à garantir du souffle brûlant des factions et de la tyrannie notre édifice constitutionnel, et que vous en rendrez les fondemens inébranlables. »

A l'instant où le professeur de grammaire générale eut fini son discours, le citoyen Crespin, médecin, membre du Jury d'instruction, annonça qu'il allait proclamer

ceux des élèves qui avaient obtenu des prix en l'an VIII, et que tous recevraient des couronnes de la main de l'aimable magistrat qui présidait l'assemblée.

Cette annonce inattendue, les applaudissements qui la suivirent, la joie qui éclata parmi les élèves, le doux saisissement de leurs parens, les airs animés qu'exécuta la musique, terminèrent cette séance de la manière la plus satisfaisante.

Lorsque cette touchante cérémonie fut achevée, le citoyen Fauchet sortit du Temple et fut reconduit, au milieu d'une foule immense, par les autorités constituées et par les élèves qui avaient reçu des couronnes.

Vu et certifié conforme à la vérité par les membres du Jury central d'instruction et les professeurs formant le Bureau de l'Ecole Centrale du Var. (1)

Signés : MARTELOT, COURTÈS, CRESPIN,  
DÉCUGIS, ANDRÉ.

Dès le surlendemain de la rentrée des classes s'ouvrit un concours pour l'emploi de professeur de physique et de chimie, qui était demeuré inoccupé depuis la création de l'école.

Il fut fait avec un soin minutieux, dans des épreuves publiques, et il dura plus d'une semaine, à raison de deux séances chaque jour.

Nous publions une partie du curieux procès-verbal des opérations du Jury d'instruction chargé de procéder à ce concours.

(1) Archives départementales.

## EXTRAIT DES REGISTRES

DU

JURI D'INSTRUCTION PRÈS L'ÉCOLE CENTRALE DU VAR

---

*Séance du 4 brumaire an IX*

« ... Les membres du Jury ont délibéré :

1<sup>o</sup> Que la chaire de Chimie seroit la première mise au concours, et que leur prononcé sur les deux chaires de physique et de chimie ne seroit rendu public qu'après les épreuves de toute espèce exigées pour elles.

2<sup>o</sup> Que les épreuves pour celle de chimie et physique expérimentale étoient arrêtées ainsi qu'elles suivent :

*1<sup>re</sup> Epreuve.* — Que le candidat le plus ancien d'âge seroit appellé dans la séance du six courant, que six questions, trois de chimie et trois de physique expérimentale, lui seroient présentées, pour qu'il eût dès ce même instant, jusqu'au lendemain dix heures du matin, à préparer une leçon sur chacune d'elles, qui pourroit lui écheoir au sort par le billet qu'il sera tenu de tirer en public.

*2<sup>e</sup> Epreuve.* — Qu'aussitôt après cette épreuve les deux autres candidats pourront chacun lui présenter deux objections sur les deux leçons

*3<sup>e</sup> Epreuve.* — Que dans une des séances suivantes les trois candidats auront à traiter par écrit, en public, et en présence du Jury une question tirée au sort, parmi celles que le Jury lui-même leur aura proposé.

*4<sup>e</sup> Epreuve.* — Que chacun des candidats sera tenu de traiter démonstrativement une question de chimie et une de physique, le soir du même jour où il aura traité la question en chaire.

*5<sup>e</sup> Epreuve.* — Les candidats remettront en outre au Jury, avec leurs plans d'étude et mode d'enseignement écrit, leurs titres littéraires et ceux de leur moralité et de leur conduite.

Le Jury en clôturant la séance de ce jour, l'ajournant pour le six courant, a enfin délibéré que la même forme sera strictement observée par tous les candidats.

### *Séance du 6 brumaire an IX*

Les membres du Jury, de nouveau réunis, ont d'après une sage discussion arrêté ensemble les six questions suivantes :

#### POUR LA CHIMIE

*1<sup>re</sup> Question.* — *Développer la théorie de l'éthérification.*

*2<sup>e</sup> Question.* — *Déterminer les différens degrés d'oxydation du plomb.*

*3<sup>e</sup> Question.* — *Déterminer les différens degrés de combinaison du souffre avec l'antimoine.*

#### POUR LA PHYSIQUE

*1<sup>re</sup> Question.* — *Exposer les loix générales de l'électricité.*

*2<sup>e</sup> Question.* — *Exposer la théorie des leviers.*

*3<sup>e</sup> Question.* — *Exposer les qualités physiques de l'air.*

Aussitôt après les citoyens Humbert, Bonnet et Banon,

candidats inscrits pour le concours de la chaire de Chimie et Physique expérimentale, ont été admis dans le sein de la séance. L'un d'eux, le citoyen Bonnet, a déclaré se désister de ses prétentions pour la chaire de chimie et physique expérimentale pour les borner, d'après son goût naturel, à celle d'histoire naturelle. Les deux candidats restants ont de suite pris communication écrite des six questions ci-dessus, pour que le plus âgé d'entre eux, le citoyen Humbert, eût à préparer ses préleçons sur les deux qui lui écherroient au sort le lendemain en séance publique, et que son adversaire, le citoyen Banon, pût aussi préparer ses objections ainsi qu'il avoit été précédamment convenu.

Les membres du Jury n'ayant plus aucun objet à traiter pour le jour, la séance a été levée et ajournée pour le lendemain dix heures du matin, à l'amphithéâtre d'anatomie de la Marine.

#### *Séance extraordinaire et publique du 7 brumaire an IX*

A dix heures et demie du matin de ce jour, les autorités civiles, militaires, administratives de terre et de marine et judiciaires, et les membres du Jury, ainsi qu'il avoit été convenu, et d'après les invitations expresses, réunies dans l'amphithéâtre d'anatomie de la Marine, la séance a été ouverte par la lecture du mode du concours adopté et précité. Aussitôt le citoyen Bonnet, l'un des candidats qui dès la veille avoit déclaré se désister de ses prétentions sur la chaire de chimie et physique expérimentale, ayant annoncé vouloir revenir de son opinion en se remettant sur les rangs pour le concours de la ditte

chaire, le Jury délibérant à l'instant sur cette proposition inattendue a annoncé l'accepter, et de suite le concours ouvert, il y a été procédé ainsi qu'il suit :

Au même instant les trois candidats appellés au Bureau, deux d'entr'eux, les citoyens Banon et Bonnet, ont présenté dans une urne au citoyen Humbert, le plus ancien d'âge, les trois questions de chimie arrêtées dès la veille et déjà citées. Le sort lui ayant donné la deuxième, qui est celle de *déterminer les differens degrés de combinaison du souffre et de l'antimoine*, il a de suite pris la parole et a discouru pendant une heure de tems sur cette même question, à la suite de laquelle, ainsi qu'il avoit été arrêté et fixé par le Jury, les deux autres concurrens lui ont chacun formé une objection y relative.

Le terme et le tems de ces objections ayant été parcourus les trois questions de physique arrêtées de la veille par le jury ont été de nouveau et ostensiblement déposées dans une urne, et présentées, ainsi qu'on l'avoit pratiqué pour celles de chimie, au citoyen Humbert par ses deux concurrens. Le sort lui ayant donné la *théorie des leviers*, il a repris la parole et a discouru pendant une demie heure sur cette nouvelle matière, à la suite de laquelle le citoyen Banon lui a formé son objection. Le citoyen Bonnet ayant déclaré, pour son compte, n'avoir rien de plus à objecter, et l'heure tardant la séance a été ajournée pour quatre heures de relevée.

Cette dernière heure advenant, les autorités précitées et le jury de nouveau réunis il a été donné lecture et communication publique des six questions ci-après, pour que le citoyen Banon, plus âgé que le 3<sup>e</sup> candidat,

le citoyen Bonnet, eût, ainsi que l'avoit pratiqué le citoyen Humbert, à se préparer pour le lendemain dix heures du matin sur toutes et faire deux préleçons sur les deux qui pourroient lui écheoir par le sort, et que les deux autres candidats pussent aussi préparer leurs objections respectives.

### CHIMIE

1<sup>e</sup> question. — *Déterminer généralement les points de contact de la chimie ancienne avec ceux de la chimie moderne, tant dans la théorie que dans la pratique.*

2<sup>e</sup> question. — *Donner la théorie de l'animalisation et sa différence avec celle de la régénération.*

3<sup>e</sup> question. — *Donner la théorie sur l'analyse des eaux minérales et leur classification.*

### PHYSIQUE

1<sup>e</sup> question. — *D'après les propriétés déjà connues des fluides magnétique, galvanique et électrique, doit-on admettre qu'il existe ou qu'il n'existe pas de différence entr'eux ?*

2<sup>e</sup> question. — *Les lois générales de l'hydraulique.*

3<sup>e</sup> question. — *La théorie des vents.*

Après la lecture et communication de ces questions, dont les candidats ont pris copie, celles de pratique ou d'expériance manuelle ont été posées dans l'urne et présentées ainsi qu'il avoit été pratiqué ce matin au citoyen Humbert.

1<sup>e</sup> question. — *Composer l'éther muriatique.*

2<sup>e</sup> question. — *L'inflammation du gaz hydrogène par l'étincelle électrique.*

3<sup>e</sup> question. — *La décomposition du fer par le moyen du tube de fer.*

La première de ces questions est échue au sort. Le candidat Humbert a de suite pris la parole, a discouru pendant une heure en expliquant démonstrativement les appareils y relatifs.

Vu que l'heure tardoit, et que le candidat avoit d'ailleurs terminé cette leçon, la séance a été levée et ajournée au huit courant à dix heures du matin pour entendre le deuxième candidat, le citoyen Banon.

#### *Séance du huit brumaire an IX*

Dès dix heures du matin, toutes les autorités et les membres du jury d'instruction de nouveau réunis comme la veille, dans l'amphithéâtre d'anatomie de la marine, les candidats Humbert et Bonnet ont présenté au citoyen Banon l'urne renfermant les trois questions précitées dans la dernière séance. Celle échue par le sort, qui éloit de déterminer généralement les points de contact de la chimie ancienne et ceux de la chimie moderne, a été celle sur laquelle le concurrent Banon a de suite pris la parole et a discouru pendant vingt minutes, après lesquelles ayant annoncé que n'ayant plus rien à ajouter, le jury a donné la parole au citoyen Humbert, pour qu'il eût à former son objection, lequel ayant déclaré n'en avoir aucune à faire, la parole a été de suite posée au citoyen Bonnet qui a formé la sienne, et sur laquelle ils

ont discouru avec le concurrent Banon pendant un quart d'heure.

Ayant annoncé l'un et l'autre n'avoir plus rien à ajouter, les trois questions de physique expérimentale énoncées dans la séance de la veille et posées ainsi que les précédentes dans l'urne, ont été de nouveau présentées au candidat du jour, qui a pris la parole sur les *lois générales de l'hydraulique*, qui est celle des trois questions à lui échue par le sort.

Ayant terminé sa préleçon sur cette question dans l'espace de quinze minutes, le citoyen Humbert lui a répliqué par une question en forme d'objection ; le citoyen Bonnet ayant, après lui, déclaré n'avoir rien à ajouter, le jury a fermé la séance du matin en l'ajournant pour quatre heures de relevée.

Cette dernière heure advenue, les autorités et le jury de nouveau réunis en séance publique, elle a été ouverte par la lecture des trois questions de chimie et des trois de physique expérimentale dont les trois candidats ont pris connoissance et communication écrite, pour que le citoyen Bonnet eût à se préparer pour le lendemain, ainsi qu'il avoit été pratiqué pour les autres, à traiter les deux que le sort pourroit lui assigner et que les citoyens Humbert et Banon pussent à leur tour former leur objection.

Voici les questions proposées par le jury :

## CHIMIE

1<sup>e</sup> question. — *La théorie des savons, les moyens de connaître leur falsification.*

2<sup>e</sup> question. — *La théorie respective du tannage ancien et moderne, en assignant la différence entre le tannin et l'acide gallique.*

3<sup>e</sup> question. — *La purification des eaux bourbeuses.*

## PHYSIQUE

1<sup>e</sup> question. — *Le galvanisme en général.*

2<sup>e</sup> question. — *La théorie de l'aimant, tant artificiel que naturel, et son application aux arts.*

3<sup>e</sup> question. — *Existe-t-il une différence entre le calorique et la lumière ; donner les faits à l'appui pour ou contre.*

Aussitôt après les membres du jury ont proposé pour questions démonstratives de chimie et de physique expérimentale au citoyen Banon :

1<sup>e</sup> question. — *Composer l'ether muriatique par l'acide muriatique oxigéné.*

2<sup>e</sup> question. — *Accélération du mouvement des fluides par l'électricité.*

De suite le citoyen Banon, après avoir disposé l'appareil électrique, a discouru sur la dernière de ces questions, et comme l'heure tardoit et qu'il lui étoit impossible de se procurer pour le moment les vaisseaux convenables pour composer l'ether muriatique, il a démontré les détails de cette question en annonçant pour demain la démonstration et confection de l'appareil. Le jury a annoncé la séance pour le lendemain à dix heures du matin.

*Séance du neuf brumaire an IX*

Le neuf brumaire an IX, toutes les autorités et les membres du jury d'instruction, toujours réunis au même local, la séance ouverte, le citoyen Banon a terminé la démonstration de l'appareil convenable pour composer l'ether muriatique oxygéné. Après la ditte démonstration, les candidats Humbert et Banon ont présenté au concurrent du jour, le citoyen Bonnet, l'urne renfermant les trois questions de chimie précitées et annoncées dans la séance précédente. Le sort ayant assigné celle relative à la purification des eaux bourbeuses, le citoyen Bonnet a discouru sur cette question pendant dix minutes après lesquelles ayant annoncé n'avoir plus rien à ajouter, la parole a été passée au citoyen Humbert qui a déclaré à son tour n'avoir aucune objection à former. Le citoyen Banon a formulé la sienne, sur laquelle il a discouru pendant deux minutes.

Sur les trois questions de physique expérimentale, le sort a amené celle qui consistoit à prouver s'il existoit une différence entre le calorique et la lumière. Comme après quelques paroles, le citoyen Bonnet a annoncé ne pouvoir poursuivre (1), le jury a ajourné la séance pour quatre heures de relevée.

*Séance du onze brumaire an IX*

...Les membres du jury se sont rendus dans l'amphithéâtre d'anatomie de la marine où déjà étaient rendues

---

(1) NOTE. — Le candidat se désiste pour la partie expérimentale de l'examen.

les autorités et un très grand nombre de spectateurs.

Ils ont choisi, séance tenante, pour la composition écrite des deux concurrens restants, les citoyens Humbert et Banon, les quatre questions suivantes :

1<sup>e</sup> question. — *Histoire chimique du cuivre et son application aux arts.*

2<sup>e</sup> question. — *L'exposition du système de Copernic.*

3<sup>e</sup> question. — *Histoire chimique du fer et son application aux arts.*

4<sup>e</sup> question. — *Exposer les lois physiques de la lumière.*

Les quatre questions agitées dans l'urne ont été présentées aux dits candidats, les deux premières leur étant échues par le sort, ils se sont de suite retirés dans un cabinet, suivis de deux membres du jury pour se livrer à leurs compositions, toujours en présence des dits membres, lesquelles terminées, après cinq heures de travail et sans être mises au net, ont été de suite fermées sous le cachet des dits commissaires pour le lendemain être livrées au jugement du jury réuni.

#### *Séance du douze brumaire*

Le jury réuni en présence du citoyen Senès, sous-préfet de l'arrondissement, les citoyens Becquerel et Giraud St Rome ont déposé sur le Bureau les compositions précitées dont ils étaient dépositaires.

Le cachet qui les renfermait rompu, il en a été donné lecture pendant plusieurs heures. La séance a été ensuite levée et ajournée au lendemain pour procéder, d'après l'examen des plans de cours des deux candidats, de

leurs titres littéraires et de bonnes mœurs et conduite, au recueillement des voix, et proposer au citoyen Fauchet celui des concurrens qui devrait occuper la chaire de chimie et de physique expérimentale.

*Séance du treize brumaire*

Le treize brumaire, les membres du jury réunis, il a été procédé à l'examen successif et détaillé des plans de cours ou programmes de chimie et de physique expérimentale, déposés sur le Bureau, au nom et pour les candidats Humbert et Banon. Après le dit examen, qui joint à la discussion y faisant suite a occupé le jury pendant deux heures, on a procédé de suite à la vérification des titres littéraires et certificats de bonne conduite et mœurs.

Aussitôt après, la discussion ouverte et mûrie sur le jugement et le prononcé qu'avoit à porter le jury pour le choix du professeur de chimie et de physique expérimentale, il a été unanimement déclaré :

1<sup>o</sup> Que les deux candidats avoient développé autant dans leurs préleçons, démonstrations et expériences, que dans leurs compositions écrites et leurs plans de cours ou programmes, beaucoup de talens, de connaissances et d'aptitude.

2<sup>o</sup> Que le citoyen Humbert ayant montré plus de moyens, étant plus expérimenté et déjà versé dans cette partie de l'enseignement, muni en outre des titres authentiques qui prouvent son ancien service et attestent la confiance que le gouvernement leur a accordé à plusieurs époques, seroit proposé au citoyen Fauchet, préfet

du département du Var, pour professeur définitif de la chaire de chimie et physique expérimentale.

3<sup>e</sup> Qu'extrait *parte in qua* du dit verbal pour tout ce qui est relatif au citoyen Banon, élève en pharmacie de la Marine, seroit adressé par le jury aux chefs de la Marine en ce port et au citoyen Coulomb, médecin inspecteur de ce même service à Paris, pour que le dit Banon pût en retirer l'avantage que tout citoyen qui, comme lui, cultive avec succès et d'une manière distinguée les arts et les sciences, a droit d'attendre d'un gouvernement aussi éclairé que celui sous lequel nous vivons. (1)

Signé : CRESPIN, BECQUEREL, COURTÈS,  
GIRAUD St ROME, CAVELLIER.

Le concours de physique et de chimie était à peine terminé, le 14 brumaire, qu'il fut procédé à celui de la chaire d'histoire naturelle. Il fut fort mouvementé et donna lieu à des réclamations de la part du seul candidat, le citoyen Bonnet, qui accusa ouvertement le jury d'indiscrétion et de malveillance (2) et finalement se retira

(1) Arch. départementales.

(2) Aux membres composant le jury de l'École Centrale du Var, le citoyen Bonnet, officier de santé.

Citoyens,

Le caractère radical des membres qui composent un juri c'est l'impartialité. Ils doivent, en outre, par une inflexibilité à toute épreuve, résister aux intrigues ; et ne consultant que leur conscience, attendre dans le calme le moment fixé par la loi pour prononcer leur opinion sur le mérite des candidats aux chaires vacantes.

avant la fin des épreuves.(1) Le préfet fut mis au courant

Cependant j'ai la preuve acquise que des membres du jury actuel ont émis une opinion défavorable sur mon compte en plein café. Il est également vrai qu'ils s'étoient prononcés de la sorte avant même que j'eusse commencé les actes de l'examen.

Dans cette position je me vois forcé à protester, et à me retirer provisoirement, me réservant de prendre les moyens convenables pour me faire juger par un jury qui n'écouterera que la voix de sa conscience.

En attendant je réclame toutes les pièces que j'ai remises au juri.

Salut et respect.

BONNET.

Toulon, le 24 brumaire an 9<sup>e</sup>.

(1) *Séance du 24 brumaire an 9*

Dès dix heures du matin de ce même jour, les commissaires membres du jury, réunis dans le cabinet de la veille pour y être témoins de la composition écrite du candidat sur la deuxième question, après une heure d'attente, ont reçu des mains du dit candidat, au lieu de la deuxième composition, une lettre à l'adresse du jury, pour être lue en présence de tous les membres qui le composent : aussitôt les deux commissaires ont convoqué à cet effet leurs collègues pour quatre heures du soir et se sont dissous en s'ajournant eux mêmes pour cette heure. Laquelle advenant, et les membres du jury tous réunis, il a été fait lecture de la susditte lettre, après laquelle le jury pénétré d'indignation s'est contenté de la vouer au mépris, en délibérant d'en joindre copie à la suite de l'extrait du présent verbal adressé au citoyen Fauchet, préfet du département.

Le jury a aussitôt après procédé à l'ouverture du paquet contenant la composition de la veille du dit candidat, qui lui a été remise par ses deux commissaires. Cette nouvelle pièce lue et jugée, il a été arrêté qu'il en seroit encore joint copie littérale.

Le jury procédant ensuite au recueillement des voix pour son prononcé sur celles des épreuves commencées et sur la renonciation consignée dans la dernière lettre du candidat a unanimement déclaré la chaire d'histoire naturelle près l'Ecole Centrale du Var, vacante....

GIRAUD ST ROME, CAVELLIER, COURTÈS, BECQUEREL,  
LECLERC.

de ce grave incident en recevant le procès-verbal de ce concours inopinément interrompu presque au moment de la clôture. (1)

Le jury d'instruction était un rouage, une sorte de comité de direction et de patronage qui aurait pu rendre de grands services et assurer le succès de la nouvelle institution scolaire, si l'on avait poursuivi jusqu'à épreuve décisive l'essai des Ecoles Centrales avec les améliorations successives dictées par l'expérience, et le développement de l'enseignement élémentaire qui devait leur servir de base, au lieu de revenir si brusquement par la reconstitution des collèges et des écoles secondaires aux errements de l'ancien régime.

Les membres du jury étaient, quoi qu'on ait pu avancer sans chercher à le prouver, des hommes instruits et qui prenaient leur rôle au sérieux, comme en témoignent ces

(1)

Toulon, le 26 brumaire an 9 républicain.

Les membres du jury d'instruction au citoyen Fauchet,  
préfet du département du Var.

Citoyen préfet,

Aussitôt après la clôture du concours ou examen pour la chaire d'histoire naturelle, nous vous transmettons copie des verbaux des différentes séances qui y sont relatives; nous eussions désiré être plus heureux dans le résultat de nos recherches et épreuves, mais notre conscience et impartialité nous ont imposé la loi de prononcer la vacance de la ditte chaire, pour qu'elle pût être remise au concours. Nous pensons qu'il faudrait renvoyer à trois mois, au moins, l'époque de ce concours pour avoir la facilité d'attirer, par la publicité, le plus grand nombre de concurrens possible.

Veuillez agréer, citoyen Préfet, avec l'assurance de notre estime particulière, celle de notre considération.

Signé : GIRAUD St ROME, CAVELLIER, COURTÈS, LECLERC,  
BECQUEREL.

(Archives départementales).

concours pour les chaires d'enseignement que nous avons rapportés ainsi que les examens périodiques des élèves, écrits et oraux, que nous fait connaître, parmi bien d'autres documents, le procès-verbal des opérations du second trimestre de l'an IX.



## PROCÉS-VERBAL D'EXAMEN

DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE CENTRALE DU VAR

POUR LE SECOND TRIMESTRE DE L'AN IX



Ce jourd'hui, premier floréal an IX, en suite à l'assig-nation donnée par écrit au directoire des professeurs de l'école centrale, le 21 germinal dernier et conformément à l'article 10 du règlement, les citoyens Cavellier, Courtès et Vallavieille, Membres du jury d'Instruction centrale du Var, se sont rendus à dix heures du matin dans la salle destinée à l'enseignement du dessein où ils ont trouvé le Conseil des professeurs assemblé, ainsi que les élèves de tous les cours, les citoyens Cathala et Brun, que le jury avait invités par écrit de se joindre à lui pour juger les ouvrages qui seraient présentés par les élèves du dessein.

Le citoyen Julien, professeur de cet enseignement, a

présenté au jury vingt-deux élèves, desquels un de la première classe, deux de la seconde, cinq de la troisième, six de la quatrième, quatre de la cinquième et quatre de la sixième, plus vingt autres qui en sont encore aux principes, cinq des élèves qui suivent le même cours dans les six classes ne s'étant point présentés à l'examen.

Tous les élèves des six classes présents ont montré au jury les ouvrages qu'ils ont exécuté pendant le second trimestre, lesquels examinés attentivement par le jury, les professeurs et les citoyens Cathala et Brun pour ce adjoints ;

Le jury a arrêté que tous les élèves des six classes du dessein méritaient des éloges par les progrès rapides qu'ils ont fait pendant le dernier trimestre.

Que le citoyen Charles Marlin, élève de la première classe, mérite des éloges distingués par ses talents, la douceur de son caractère, son application et ses progrès; que deux des ouvrages par lui exécutés représentant l'un un païsage au craion noir, l'autre une tête aux trois craions à l'estombe, seront envoyés au citoyen préfet avec une inscription honnable en faveur de cet élève, et que le jury adressera au citoyen Martin père une lettre de félicitation sur la continuation du progrès et de la bonne conduite de son fils, réitérative de celle que le jury avait adressé après l'examen du premier trimestre de cette année.

Que l'ouvrage présenté par le citoyen Alexandre Bouillon, élève de la seconde classe, représentant le *Repos du Vieillard*, au craion rouge, sera adressé au citoyen préfet avec une apostille honnable en faveur de cet élève; qu'il mérite des éloges distingués par son assiduité, sa sagesse et ses progrès, et qu'il serait suscep-

tible d'obtenir une lettre de félicitation pour le citoyen Bouillon son père si son application et ses progrès aux mathématiques avaient mieux secondé les bonnes dispositions qui lui sont naturelles pour cette science.

Que le citoyen Jean-Baptiste Liautaud, élève de la seconde classe, mérite des éloges distingués pour son application et sa sagesse et que l'ouvrage par lui exécuté sera adressé au citoyen préfet avec une apostille honnable.

Que les citoyens Bernard Sénéquier et Louis Laure, élèves de la troisième classe, méritent des éloges distingués tant par les progrès rapides qu'ils ont fait dans ce trimestre, que par leur sagesse et leur assiduité : que l'ouvrage de chacun d'eux sera adressé au citoyen préfet avec une apostille honnable, et qu'il sera écrit une lettre de félicitation aux citoyens Sénéquier et Laure pères sur la bonne conduite de leurs fils, qui par leur zèle et leurs progrès ont mérité d'être portés à la seconde classe.

Que les ouvrages présentés par les citoyens Auguste François Julien, Amant Courtès, élèves de la quatrième classe, Grégoire Gardanne, Antoine Jure, élèves de la cinquième classe, et Zenon Pons, élève de la sixième classe, seront adressés au citoyen Préfet avec une apostille honnable, et que ces cinq élèves ont mérité des éloges particuliers par leur assiduité et leurs progrès pendant ce trimestre.

Le jury a déclaré que les citoyens Ciprien Ribergue, élève de la seconde classe, Ciprien Guirand et Maurice Imbert, élèves de la troisième classe, Joseph Rossolin de la cinquième et Louis Loyer de la sixième, ont encouru

la censure du jury pour n'avoir pas assisté à l'examen, et avoir par là témoigné de la méfiance sur son impartialité et son indulgence paternelle.

Le jury a regretté d'avoir été dans le cas de censurer les citoyens Ribergue, Imbert et Rossolin qui par leur application et leurs progrès étaient susceptibles d'éloges et les invite à être plus conscents à l'avenir et à continuer leurs cours de dessein avec le même zèle que par le passé ; il invite les citoyens Guirand et Loyer, qui ont justement mérité la censure par la négligence qu'ils apportent à leur travail, d'être plus appliqués et à ne pas s'absenter aussi souvent qu'ils le font.

La séance a été levée à midi, le jury a ajourné au lendemain à dix heures du matin l'examen des élèves qui suivent les cours des langues anciennes.

### *Séance du deux floréal an IX*

Ce jourdhuy deux floréal an IX, en suite de l'ajournement prononcé dans le procès-verbal du jour d'hier, les membres du jury se sont rendus à dix heures du matin dans la salle de l'enseignement des langues anciennes où se trouvaient assemblés le Conseil des Professeurs et les élèves de tous les cours de l'école centrale.

Le citoyen André, professeur de ce cours, a présenté au jury les compositions des cinq élèves en grec et en latin ; celles des citoyens Turc, Sénès et Gensollen ont été jugées les meilleures, quoique n'ayant pas des tournures bien françaises, ce qui ne peut être imputé qu'à l'habitude qu'ils ont contracté de parler le patois.

L'examen fini, le jury ayant consulté les notes déca-

daires que le citoyen André lui a régulièrement transmis pendant tout le trimestre sur l'application ou la négligence de ses élèves, a arrêté que les citoyens Turc, Sénès, Gensollen et Pons méritent des éloges ; que la composition des trois premiers sera adressée au citoyen Préfet avec des apostilles honnables, et que le citoyen Joseph Giraudy, cinquième élève de ce cours, avait encouru la censure du jury pour avoir très mal répondu aux questions qui lui ont été faites, et pour avoir négligé ses devoirs pendant tout le trimestre, tandis qu'il a des dispositions pour bien faire.

La séance a été levée à midi et demi et ajournée au lendemain à dix heures du matin pour être occupée par l'examen des élèves qui suivent le cours des Mathématiques.

### *Séance du 3 floréal an IX*

Ce jourd'huy trois floréal an neuf, en suite de l'ajournement donné hier à la levée de la séance, les membres du jury d'instruction se sont rendus à dix heures du matin à la salle destinée à l'enseignement des mathématiques ; ils y ont trouvé le conseil des Professeurs et les élèves de tous les cours.

La séance ouverte, le citoyen Suzanne, professeur de mathématiques, a présenté au Jury la composition de onze élèves sur une question d'arithmétique, lesquelles ayant été examinées, il a été décidé que celle du citoyen Jean-Baptiste Lieutaud était la meilleure.

Six de ces élèves ont ensuite été successivement interrogés sur la formation des nombres quarrés et des

nombres cubes et l'extraction de leur racine, sur les raisons, proportions et progressions et sur les logarithmes, leurs propriétés et leur usage. Ils ont tous répondu avec succès.

Le jury ayant consulté les notes qui lui ont été remises par le citoyen Suzanne sur la conduite, les talens et l'application de chacun de ses élèves, a arrêté que le citoyen Jean-Baptiste Lieutaud mérite des éloges distingués par son application, ses talens et son goût pour les sciences, que sa composition sera adressée au citoyen Préfet avec une apostille honnable et qu'il sera remis à cet élève une lettre de félicitation pour le Cit. Lieutaud son père.

Que le citoyen Rossolin mérite des éloges particuliers pour son amour pour le travail et le désir qu'il a de s'instruire.

Que le citoyen Esmieu ainé mérite des éloges distingués par la régularité de sa conduite, son application et ses succès, qu'il sera adressé une lettre de félicitation à ce sujet à M<sup>me</sup> Esmieu sa mère.

Que le citoyen Favel mérite des éloges particuliers par son exactitude à remplir ses devoirs et la justesse avec laquelle il rend compte de ses leçons.

Que les citoyens Arène et Gouhot méritent aussi des éloges particuliers par leur amour pour l'étude et le bon emploi qu'ils font du tems que leur laisse le service militaire auquel ils sont soumis en qualité d'aspirants canonniers de la Marine.

Le jury a prononcé la levée de la séance à midi et demi et l'a adjournée à demain 4 du courant pour y être continué l'examen des Mathématiques.

*Séance du 4 floréal an IX*

Ce jourdhuy 4 floréal, an neuf, le jury en suite de son ajournement du jour d'hier s'est rendu à dix heures du matin dans la même salle que la veille où il a trouvé le Conseil des Professeurs et les élèves de tous les cours assemblés;

La séance ouverte, le jury a interrogé successivement trois élèves qui ont bien répondu sur les fractions, les divisions en nombres complexes et sur la formation des nombres cubes et l'extraction de leur racine, les deux autres élèves ne s'étant pas présentés à l'examen.

Le jury après avoir examiné les notes particulières données par le C<sup>n</sup> Suzanne sur la conduite de ces trois élèves, a arrêté que le C<sup>n</sup> Rose mérite des éloges, mais qu'il sera invité d'apporter plus de zèle au travail pour seconder ses dispositions naturelles;

Que le C<sup>n</sup> Martinenq mérite également des éloges par son zèle et son application, qu'il sera invité de se familiariser d'avantage avec la langue française, sans la connaissance de laquelle il ne peut faire des progrès proportionnés à sa bonne volonté;

Que le C<sup>n</sup> Vallavieille sera invité à persévéérer dans le désir qu'il montre quelque fois de s'instruire et d'employer à l'étude et au travail le tems qu'il perd en occupations oiseuses, inutiles à son éducation et au-dessous de son âge;

Que le C<sup>n</sup> Martel a encouru la censure du jury pour n'avoir pas assisté à l'examen, et qu'il sera invité à reprendre la bonne volonté qu'il avait pour le travail qu'il néglige depuis quelque tems, et de seconder par

une plus grande application la facilité qu'il a pour apprendre.

Que le C<sup>n</sup> Alexandre Bouillon a encouru la censure du jury pour n'avoir pas assisté à l'examen et qu'il sera invité à être plus appliqué, plus constant au travail et seconder par là les dispositions qui lui sont naturelles.

La séance a été terminée par différentes questions sur les principes de la Géométrie auxquelles ont répondu avec succès les citoyens Lieutaud et Rossolin qui avaient répondu la veille sur des questions d'arithmétique.

Le jury a prononcé la levée de la séance à midi et demi et l'a ajournée au six du courant attendu que d'après la loi et le règlement les écoles doivent vaquer le quintidi.

### *Séance du 6 Floréal an IX*

Ce jourdhuy six floréal an neuf le jury s'est rendu à dix heures du matin dans la salle servant à l'enseignement des Mathématiques, le conseil des professeurs et les élèves de tous les cours s'y trouvant réunis la séance a été ouverte.

Le citoyen Suzanne a présenté au jury les compositions du C<sup>n</sup> Pierre Barthélémy sur trois questions, l'une de géométrie, et deux de trigonométrie, lesquelles compositions examinées, le jury a prononcé que cet élève avait très bien défini les questions qu'il a traité.

Il a été ensuite interrogé sur la géométrie par Le Gendre. L'exactitude et la facilité avec laquelle il a répondu et démontré pendant deux heures ont pleinement satisfait le jury qui après avoir consulté les notes que lui

a remis le C<sup>n</sup> Suzanne sur cet élève a arrêté que les trois compositions du C<sup>n</sup> Barthélémy seront adressées au Citoyen Préfet avec une apostille honnable ; que cet élève mérite les éloges les plus distingués et qu'il lui sera remis par le jury une lettre de félicitation pour le C<sup>n</sup> Barthélémy, son père, sur les talens, les succès et l'application soutenue de son fils, réitérative de celle qui lui avait été adressée après l'examen du 1<sup>er</sup> trimestre.

Le jury a levé la séance à midi et demi et a ajourné la continuation de l'examen des élèves qui suivent le cours des mathématiques au lendemain 7 du courant, à dix heures du matin.

*Séance du sept floréal an IX*

Ce jourdhuy sept floréal, an IX, le jury d'instruction publique conformément à son ajournement de la veille, s'est rendu à dix heures du matin dans la salle des mathématiques où il a trouvé assemblés le Conseil des Professeurs et les élèves de tous les cours.

Le citoyen Suzanne a présenté la composition d'un élève sur une question de statique qui après avoir été examinée a mérité des éloges distingués à son auteur le citoyen Bazache.

Cet élève a été ensuite interrogé sur la statique ; il a répondu et démontré avec beaucoup de facilité et de précision.

Le jury, après avoir consulté les notes qui lui ont été remises par le citoyen Suzanne sur la conduite de cet élève, a arrêté que le citoyen Charles Joseph Bazache mérite des éloges distingués par son amour pour l'étude

la douceur de son caractère, sa bonne conduite et ses progrès; que sa composition sera adressée au citoyen préfet avec une apostille honnorable, et qu'il lui sera remis par le jury une lettre de félicitation adressée à Madame Bazoché sa mère.

Le citoyen Suzanne a ensuite présenté la composition individuelle des citoyens Alexandre Estelle, Esmieu cadet et Negrin sur une question d'application de la trigonométrie sphérique à l'astronomie et sur l'algèbre ; ils ont répondu et démontré tous deux avec succès.

Le jury ayant consulté les notes que lui a remis le citoyen Suzanne sur la conduite de ces élèves pendant ce trimestre, a arrêté que le citoyen Esmieu cadet mérite des éloges particuliers et que sa composition sera adressée au citoyen Préfet avec une apostille honnorable et qu'il sera invité de seconder par plus de zèle les heureuses dispositions desquelles il est doué.

Que le citoyen Alexandre Estelle, qui s'est distingué pendant le premier trimestre et à qui le jury avait accordé une lettre de félicitation pour Madame Estelle, sa mère, sera privé d'éloges pour s'être beaucoup négligé dans ce dernier trimestre et sera invité de réparer par plus d'activité le temps qu'il a perdu par la tiédeur qu'il a apporté au travail.

Que le citoyen Negrin a encouru la censure du jury pour n'avoir pas assisté à l'examen et sera invité de seconder par plus d'application et de zèle la facilité d'apprendre qui lui est naturelle.

La séance a été levée à midi et ajournée au lendemain huit pour être occupée par l'examen des élèves qui suivent les cours de la chimie et physique.

*Séance du huit floréal an IX*

Ce jourdhuy huit floréal an IX, à dix heures du matin, en suite de l'ajournement prononcé hier à la levée de la séance, les membres du jury d'instruction publique s'étant rendus à l'une des salles de l'école centrale, y ont trouvé le Conseil des Professeurs et les élèves de tous les cours assemblés.

Les citoyens Becquerel, pharmacien en chef de la marine, et Bailli, médecin à l'Hopital militaire, invités par écrit de s'adjoindre au jury pour l'examen des élèves qui suivent le cours de chimie, s'étant rendus,

Le citoyen Humbert, professeur de chimie et de physique, a présenté au jury deux élèves et a observé que deux autres étaient malades et ne pouvaient se rendre à l'examen.

Il a présenté en même temps la composition écrite de trois élèves sur une question de chimie, lesquels ayant été examinés par le jury et ses adjoints, les citoyens Becquerel et Bailli, il a été décidé que le citoyen Joseph Rossolin était celui des trois qui avait le mieux satisfait à la question.

Les citoyens Rossolin et Fournier ont été successivement interrogés sur l'hydrogène et toutes ses combinaisons, l'acidification en général et sur l'antimoine, ses usages, ses propriétés et sa dissolubilité dans les acides sulfuriques, nitriques et muriatiques.

Ces deux élèves ont répondu avec succès sur toutes les questions qui leur ont été posées.

Le jury après avoir consulté les notes que lui a remis

le citoyen Humbert sur la conduite et l'application de ces élèves;

A arrêté que les deux élèves qui ont été examinés suivant le cours de chimie méritent des éloges et que le citoyen Rossolin, l'un d'eux qui a le mieux composé, en mérite de particuliers et que sa composition sera envoyée au citoyen Préfet avec une apostille honnable.

Le jury en levant la séance a renvoyé à demain l'examen des belles lettres.

*Séance du neuf floréal an IX*

Ce jourd'hui neuf floréal, an IX, en suite du prononcé à la clôture du procès-verbal, les membres du jury de l'instruction publique s'étant rendus à l'une des salles de l'école centrale, y ont trouvé le Conseil des professeurs et les élèves de tous les cours assemblés.

Le citoyen Martelot, professeur de belles lettres, a présenté au jury pour être examinés les citoyens Gensollen, Cazeaux, Venissat et Roux. Diverses questions sur la prose ont d'abord été faites aux citoyens Gensollen et Cazeaux, sur le discours en général, sur les genres démonstratif, délibératif et judiciaire ; auxquelles questions ces deux élèves ont très bien répondu ; le jury a ensuite examiné divers ouvrages de la composition de ces deux citoyens desquels il a été satisfait.

Les citoyens Venissat et Roux ont ensuite été interrogés sur les poèmes didactiques, la satyre, l'épitre, la poésie lyrique, la cantate, l'élegie et l'héroïde ; ils ont répondu avec succès sur toutes les questions qui leur

ont été faites, et ont ensuite présenté au jury diverses pièces de leur composition, qui ont été lues avec plaisir.

Le jury après avoir consulté les notes présentées par le citoyen Marielot sur la conduite et l'application de ces élèves, a arrêté qu'ils méritent tous les quatre des éloges particuliers tant par leur composition que par leurs réponses, leur assiduité et leur application ; qu'une composition de chacun de ces élèves sera adressée au citoyen Préfet avec une apostille honnable ; que les citoyens Roux et Venissat seront invités d'apporter plus d'ardeur au travail et le citoyen Cazeaux plus de bonne volonté.

L'examen de tous les cours étant fini, le jury a arrêté qu'expédition du présent procès-verbal sera adressée au citoyen Préfet du département du Var et que lecture en sera faite en présence de tous les élèves qui seront pour ce assemblés le 21 du courant à dix heures du matin dans l'une des salles de l'Ecole Centrale.

Fait et arrêté le 6 floréal an 9 de la République française une et indivisible.

Signé : **CAVELLIRE, COURTÈS, VALAVIEILLE.**

Les membres du jury en adressant au préfet (1) les

---

(1) Toulon, 21 floréal an 9<sup>e</sup> de la République.

Citoyen Préfet,

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint un double original du procès-verbal d'examen des élèves de l'Ecole Centrale auquel nous avons procédé le second trimestre de l'an 9.

résultats de l'examen trimestriel y joignirent quelques compositions d'élèves que nous croyons intéressant de publier, à un siècle de date :

---

En conformité de la demande que vous nous avés faite par votre lettre du deux ventôse dernier de vous faire parvenir quelques ouvrages des élèves, nous joignons à cet envoi les compositions de ceux qui s'en sont le mieux acquitté, avec des apostilles honnables dictées par la plus sévère impartialité.

Ne pouvant vous joindre ici les compositions des élèves du dessein, nous vous les transmettrons par la voie de la diligence. Nous devons à la vérité de vous assurer que les élèves de ce cours ont fait, en général, des progrès extraordinaires dans ce dernier trimestre.

Nous devons la majeure partie de cette plus forte application des élèves au zèle paternel qu'apporte à ses leçons le citoyen Julien, professeur de dessein, et au désir que manifestent la plus grande partie des élèves de tous les cours d'obtenir des lettres de félicitation pour leurs parens.

Vous verrés par notre procès-verbal que nous en avons accordé aux sept élèves qui ont le mieux mérité par leur sagesse, leur application et leurs progrès.

Nous espérons avoir l'honneur de vous présenter à la fin de l'année ceux qui auront le mieux mérité, à l'effet qu'ils reçoivent de vous le prix du aux plus sages et aux plus appliqués.

Nous vous présentons nos salutations respectueuses.

Signé : VALLAVIEILLE, CAVELLIER, RUYTER.

Arch. départementales.

---

## Compositions du deuxième trimestre de l'An 9<sup>e</sup>

### ANALYSE DE L'ÉLOGE DE TURENNE

PAR FLÉCHIER

Les paroles dont se sert l'Ecriture Sainte pour louer la vie et déplorer la mort du sage et du vaillant Machabée, fournissent à Fléchier le sujet de son exode.

Après un parallèle fort heureux entre ce guerrier et Turenne, il en vient à la division de son discours. Il annonce qu'il représentera d'abord Turenne triomphant des ennemis par sa valeur, ensuite des passions de l'âme par sa sagesse, et enfin, des erreurs et des vanités du siècle par sa piété.

Après avoir passé rapidement sur sa naissance et avoir annoncé qu'il était de la religion réformée, il entre dans le détail des belles actions de son héros..... Avant l'âge de quatorze ans, il commença de porter les armes. Les sièges et les combats furent les premiers amusements de sa jeunesse. Il apprit l'art de la guerre en qualité de simple soldat, et il ne se refusa jamais à aucune fatigue. Il se signala par son courage et sa prudence dans les fameuses actions de Turin, de Casal et de

la route de Quiers ; il marcha ensuite aux Pyrénées pour assister à la conquête de deux importantes places. Il recueillit au delà du Rhin les débris d'une armée dessaité, s'empara de Trèves, d'Aschaffebourg, gagna les batailles de Fribourg, de Norlingue, et par des victoires multipliées, il força toute l'Allemagne à demander la paix de Munster.

Pendant que la France était plongée dans le désordre et dans le trouble, et qu'elle s'abandonnait à tous les dérèglements que causent dans un Etat des guerres civiles et intestines, Turenne, à la tête des armées du roi, combat et dissipe la rébellion, ramène ceux que le mensonge avait séduits et rassure ceux que la crainte avait ébranlés. Tantôt sur les rives de la Loire, suivi d'un petit nombre de troupes, il court à la défense du pont de Jargeau, et lui seul tient ferme contre une armée ; tantôt se servant de l'avantage des lieux, il arrête avec une poignée d'hommes une armée victorieuse ; tantôt enfin sur les bords de la Seine, il oblige un prince étranger de sortir de la France et d'abandonner les espérances qu'il avait conçues sur le royaume alors livré aux plus affreux désordres. Lui seul apaisa par sa conduite l'orage dont la France était agitée. Si la licence fut réprimée, si les loix reprurent leur vigueur, si le repos fut rétabli, c'est à lui que la France en fut redevable. Ici il force des retranchements et secourt une place assiégée ; là il surprend les ennemis, et les bat en pleine campagne.

Que de villes ne furent-elles pas défendues par sa vigilance ou conquises par sa valeur ! Il gagne tout à la fois la bataille des Dunes, prend la ville de Dunkerque et force le roi d'Espagne à demander la paix des Pyren-

nées. Que de trophées élevés à sa gloire sur les bords du Rhin ! Que de combats gagnés ! Que de rivières et de defilés passés à la vue des ennemis ! par combien d'actions éclatantes ne rendit-il pas son nom immortel !...

Mais, dit Fléchier, je ne dois pas seulement parler de la valeur, de l'intrépidité de M<sup>r</sup> de Turenne, je dois aussi parler de sa douceur, de sa modération, de sa modestie, de son humanité, et de toutes les autres vertus par lesquelles il se faisait chérir de tous ceux qui l'entouraient.

Pour prouver la douceur, la modestie, la modération, l'humanité de M<sup>r</sup> de Turenne, il appelle en témoignage ceux qui vécurent avec lui. Il rappelle comment ce grand homme se conduisait à l'égard des soldats, soit avant le combat, soit après la victoire. Il cite entre autres faits, la fameuse bataille des Dunes, où on le vit arracher les armes des mains des soldats acharnés sur les vaincus. Toute sa conduite prouve qu'il n'avait d'autre passion que la gloire, le désir de la paix et le zèle du bien public.

Sa patience et sa prévoyance étaient portées au plus haut point ; les fatigues n'étaient rien pour lui, et jamais les ennemis ne le surprirerent.

Dans une guerre terrible que l'Allemagne fait à la France, tout, dit Fléchier, se déclare contre elle : on soulève les étrangers, on arme les envieux ; toute l'Allemagne s'avance vers nos frontières pour nous accabler par la force. Il fallait opposer à tant d'ennemis un homme d'un courage ferme, d'une capacité étendue, qui scût ménager les forces du royaume et en soutenir la réputation. Il n'y avait que Turenne capable de cet effort. Aussi s'empressa-t-on de mettre entre ses mains le sort et les destinées de l'Etat. L'espérance de ses concitoyens ne fut

pas trompée. Avec des troupes peu considérables, il arrête, il consume deux grandes armées et les force à conclure la paix.

Sa sagesse était la source de tant de succès. Elle répandait dans ses troupes un esprit de force, de courage et de confiance qui les rendait presque assurées de la victoire. Il s'attacha par l'amitié et le respect ceux qu'on ne retient ordinairement que par la crainte des supplices, et il s'attirait l'hommage de tous les cœurs par cette bonté qui lui était si naturelle, par cette justice, ce désintéressement qu'il mettait dans toutes ses actions.

Fléchier prouve le désintéressement de son héros par l'état frugal et honête qu'il avait choisi, tandis que chéri de son roi, au comble de la faveur, il eût pu tout obtenir et amasser des biens immenses. Rien n'égalait la modestie de ce grand homme. Emportait-il quelque avantage, dit l'orateur, ce n'était pas qu'il fût habile, mais l'ennemi s'était trompé ; rendait-il compte d'une bataille, il n'oubliait rien sinon que c'était lui qui l'avait gagnée. Il n'osait presque pas aborder le roi parce qu'il était obligé par respect de souffrir les éloges dont il l'honorait toujours.

La troisième partie dans laquelle Fléchier parle de la conversion de son héros, de ses vertus chrétiennes et de sa piété, est surtout remarquable par le superbe morceau dans lequel il rend compte de sa mort, et que l'on cite comme un chef-d'œuvre d'éloquence.

Il finit son discours par quelques réflexions sur la fragilité des choses humaines, et sur le peu d'importance qu'on doit y ajouter.

Par ZENON GENSOLEN, de la Guadeloupe.

*Le citoyen Zenon Gensollen, âgé de 16 ans, élève de l'Ecole Centrale du Var, suivant les cours des langues anciennes et des belles-lettres, à qui appartient cette analyse, a mérité des éloges particuliers du jury et de ses professeurs par sa sagesse et son application.*

Toulon le 9 floréal an 9<sup>e</sup> de la République française  
une et indivisible.

VALAVIEILLE, CAVELLIER.

---

## PHYSIQUE ET CHIMIE

---

### DU FEU

*Du feu, sa division, son action sur les corps comme calorique et lumière. Théorie de la combustion proprement dite. Différens produits résultans de la combustion. Phénomènes de la combustion dite respiration. Qu'en-tend-on par le mot combustion ? Pourquoi les oxides métalliques agissent-ils comme poisons et non les métaux ?*

On peut considérer le feu comme un corps embrasé dont les parties se désunissent et s'échappent sous différentes formes. Il produit de la clarté et de la chaleur, deux effets principaux du principe du feu qui lui font prendre divers noms suivant l'état sous lequel on le considère.

Quand il produit de la clarté on l'appelle lumière. La lumière est un fluide qui occupe l'espace compris entre nos organes visuels et les objets apparaissants, ce qui,

suivant quelques physiciens, nous est transmis par les irradiations solaires. Quoi qu'il en soit, elle offre quelques propriétés que nous allons examiner, et son influence est si marquée sur les trois règnes, animal, végétal, minéral, qu'il est indispensable de s'en occuper.

La lumière a un mouvement si rapide qu'elle parcourt un espace de quatre vingt mille lieues par seconde.

On a rangé ce fluide parmi les corps de la nature et on a dit qu'il étoit pesant ; parceque ayant présenté à un rayon lumineux introduit par un trou fait au volet d'une fenêtre une lame de couteau, ce rayon s'est incliné vers la lame et s'est dévié de sa direction naturelle.

La lumière a été décomposée en sept rayons principaux par le célèbre Newton.

Les animaux privés de ce fluide bienfaisant ont une couleur blanchâtre, tels sont les vers de terre, etc. D'autres offrent des couleurs moins brillantes, tels sont les oiseaux de nuit, etc. Les végétaux privés de son influence ont encore une couleur blanchâtre, sont moins suaves, moins odorans, moins résineux, moins sapides ; aussi prive-t-on de la lumière les végétaux que l'on sert sur nos tables, qui sont étiolés et blancs. Les végétaux enfermés dans des serres s'inclinent tous vers l'ouverture par laquelle lui parvient ce fluide et semblent témoigner combien ce fluide leur est essentiel et utile.

Les minéraux, les oxides de mercure surtout, s'oxident, prennent une couleur plus foncée, tandis que ceux qui n'ont point le contact de la lumière conservent leur couleur primitive. Elle dégage aussi de quelques combinaisons chimiques l'air pur ou air vital. En effet, de l'acide muriatique oxygéné exposé au contact de la

lumière, passe bientôt à l'état d'acide muriatique ordinaire, tandis que si on couvre le flacon qui le contient, si on le couvre de papier noir qui absorbe tous les rayons lumineux, on le conservera dans son premier état.

Le calorique est un fluide très rare, très subtil, éminemment élastique, répandu inégalement dans tous les corps, qui s'insinue, qui pénètre entre les molécules, qui les écarte infiniment ; enfin il fait passer tous les corps soumis à son action de l'état solide à l'état fluide ; et de celui-ci à l'état aériforme. Il contrebalance sans cesse les effets naturels de l'attraction qui tend à rapprocher, à réunir les molécules des corps les unes aux autres. Quand l'attraction domine, tout est solide ; quand c'est au contraire le calorique, tout est fluide ou même nous ne verrions les corps dans l'état fluide que dans un instant indivisible, et passeroient bientôt à l'état gazeux, si une troisième force, la pression de l'atmosphère ne mettoit un obstacle considérable à l'action de ces deux agens puissans et divers. Cette force est égale à la pression que faisoit éprouver aux corps une colonne de 28 pouces de mercure.

Tous les corps contiennent une plus ou moins grande quantité de calorique suivant que ce fluide a plus ou moins d'affinité avec eux.

On trouve le calorique sous deux états différens, dans un état de liberté ou dans un état de combinaison. Il se dégage le plus communément à la fois sous ces deux états.

Dans un état de liberté, il est sensible à nos organes, ses degrés peuvent être appréciés par les divers instru-

mens et constitue proprement dit la chaleur sensible et la chaleur libre ou thermométrique.

Lorsque touchant un corps chaud nous ressentons de la chaleur, le calorique se transporte du corps qui le contient en plus grande quantité à notre main et nous avons une sensation de chaleur. Nous avons au contraire un sentiment de froid lorsque touchant un corps qui contient moins de calorique que notre main, il se porte alors de notre main à ce corps.

La chaleur libre peut être appréciée par le thermomètre et autres instrumens. Le thermomètre dans ce cas ne désigne pas précisément la quantité de calorique répandu ou dégagé dans notre atmosphère, mais il indique seulement la quantité qu'il en a reçu comme étant au nombre des corps embians.

Le calorique dans un état de combinaison n'est point sensible ; il entre comme principe constituant des corps, est intimement combiné avec eux, perd enfin ses propriétés principales. Il produit alors ce qu'on nomme chaleur neutralisée latente ou cachée. La chaleur spécifique est la quantité particulière de calorique qui est combinée avec un corps, relativement à un autre corps auquel on le compare. Il est aussi quelquefois dans un état de simple mélange, comme dans l'eau réduite en vapeurs, dans les métaux sublimés. Son union avec ces corps est si peu intime que sitôt qu'il rencontre des corps avec lesquels il a plus d'affinité, il les quitte et s'unite avec les autres.

Les métaux et les liquides absorbent et retiennent du calorique jusqu'à ce qu'ils passent à l'état aërisome ; les

substances végétales et animales le conservent jusqu'au degré de la combustion.

La combustion n'est autre chose que la décomposition du gas oxygène. Un corps est dit combustible lorsqu'il a une affinité plus grande à s'unir avec l'oxygène que celui-ci n'en a à rester uni avec le calorique.

Dans toute combustion on observe quatre principes généraux. Nulle combustion ne peut avoir lieu sans le concours de l'air vital. Dans toute combustion l'air vital ou oxygène est absorbé. Les corps soumis à l'action de cet agent augmentent en pesanteur en raison de la quantité d'oxygène qui est absorbé. Dans toute combustion, l'air oxygène est décomposé et il y a dégagement de chaleur, de lumière et fixation de l'oxygène qui est pour ainsi dire concret sur le corps que l'on fait brûler.

La combustion d'un morceau de bois par exemple n'a lieu qu'en raison des affinités. L'air atmosphérique est décomposé, l'azote se dégage, le gas oxygène ayant plus d'affinité à s'unir avec le corps combustible qu'à rester uni avec le calorique, quitte celui-ci. Sa base (l'oxygène) se porte sur le bois, le calorique et la lumière se dégagent.

Le bois est formé d'eau, de carbone, de terre et de sels. L'eau se décompose, son oxygène s'unissant avec le carbone forme de l'acide carbonique qui se dégage sous forme gazeuse ; l'hydrogène combiné avec le calorique et uni avec une portion d'oxygène, s'enflamme, brûle et produit la flamme que nous apperçevons ; une portion de l'hydrogène s'unissant avec de l'azote dégagé, forme de l'ammoniaque ; enfin une petite portion de l'oxygène

atmosphérique non décomposé s'unissant avec de l'hydrogène forme de l'eau. Le résultat de cette combustion n'est qu'une substance terreuse, que nous nommons cendres, qui est elle-même composée de terre et de sel. On en retire le sel par la lessivation. On voit donc d'après ce que nous venons de dire que l'air atmosphérique est décomposé, que l'eau du bois l'est aussi, qu'il y a formation de gaz acide carbonique, de gaz ammoniacal, de l'eau en petite quantité, et que l'on peut retirer des cendres, du sel lessiviel et de la terre.

La respiration est une des fonctions les plus intéressantes de l'économie animale. On peut la considérer comme une vraie combustion, car elle ne peut avoir lieu sans air vital. Elle entretient la chaleur animale, débarasse le sang veineux d'un gaz qui pourrait devenir funeste, elle augmente le fluidité du sang en fournissant une quantité assez considérable d'eau. Voici de quelle manière tous ces phénomènes s'exécutent :

Le sang est porté par l'aorte et ses diverses ramifications, du cœur dans toutes les parties du corps jusqu'aux extrémités. Là les extrémités capillaires des artères s'anastomosent avec les vaisseaux capillaires veineux qui sont destinés à rapporter le sang vers le cœur par leurs ramifications qui vont toujours en augmentant à mesure qu'elles s'approchent du cœur et se réunissent en deux troncs principaux, la veine cave supérieure ou descendante et la veine cave inférieure ou ascendante ; ce sang est versé dans l'oreillette droite, de là dans le ventricule droit et porté ensuite dans les poumons par l'artère pulmonaire qui s'y ramifie à l'infini dans chacun des lobes.

Pendant ce trajet, la sang veineux s'est chargé du gaz hydrogène carboné, résultant de la décomposition continue de nos substances et accélérée encore par les divers frottemens qu'a éprouvé le sang. Ce gaz hydrogène carboné, peut être considéré en quelque sorte comme antiputride ; mais s'il y restoit trop longtems dans nos vaisseaux, son accumulation pourroit devenir si considérable qu'elle occasionneroit la mort.

Mais la respiration introduit dans nos poumons de l'air atmosphérique qui est décomposé. L'azote se dégage, une partie du gaz oxygène s'unit avec le carbone et forme du gaz acide carbonique qui est évacué soit par l'expiration, soit par une évaporation continue par les pores de la peau comme le prouvent les opérations du médecin Fouquet. L'hydrogène s'unissant avec une partie de l'oxygène forme de l'eau qui est en partie expulsée par l'expiration. Dans ces diverses combinaisons l'oxygène a abandonné une grande quantité de calorique qui est absorbé ou introduit dans les vaisseaux pulmonaires veineux ainsi qu'une portion de l'eau qui vient d'être formée, ce qui augmente la fluidité du sang, renouvelle les déperditions de calorique que nous faisons continuellement ; enfin le sang veineux quitte sa couleur noire foncée pour prendre la couleur vermeille qui est ordinaire au sang contenu dans les artères. Il est rapporté au cœur par les quatre veines pulmonaires qui se réunissent en un seul tronc avant de parvenir à l'oreillette gauche, où il vient stimuler de nouveau le cœur et exciter la circulation non interrompue qui constitue la vie.

La couleur noire foncée du sang veineux est donc

occasionnée par le gaz acide carbonique, tandis que la couleur vermeille du sang artériel est occasionnée par l'oxygène et par un oxyde de fer répandu dans le sang combiné avec l'acide phosphorique, ce qui forme un phosphate de fer avec excès de métal qui y est extrêmement divisé.

L'action de quelques oxides métalliques introduits dans l'estomac y établit une irritation, un spasme si violent qu'ils troublent toute la machine animale et produisent dans quelques circonstances la mort, en raison de la quantité plus ou moins grande d'oxygène que ces substances laissent échapper et qui se fixe sur les fibres des tuniques de l'estomac, qui étant le centre vers lequel tendent tous les mouvements de l'économie, et qui est primitivement affecté dans le plus grand nombre des affections morbifiques, doit à plus forte raison produire le désordre général des fonctions de l'individu, lorsqu'une cause stimulante agit d'abord sur lui. En effet les oxides d'arsenic, de cuivre (nommés oxyde blanc d'arsenic, oxyde vert de cuivre) ne produisent des effets funestes dans l'estomac qu'en raison de la séparation de l'oxygène de ces substances et de sa fixation sur nos fibres, tandis que l'arsenic et le cuivre à leur état métallique peuvent être pris intérieurement sans nul effet funeste.

De même aussi on peut prendre une dose assez forte d'acide muriatique oxygéné, et de mercure sans nul inconvenient. Mais si on unit ces deux substances et qu'on forme un sel nommé muriate mercuriel oxygéné (sublimé corrosif), si on prend ce sel intérieurement même à fort petite dose, à la dose de trois grains, il

déterminera un appareil spasmodique si violent sur l'estomac et qui se répétera dans toute la machine, que des convulsions vives, le désordre, l'anomalie de toutes nos fonctions en seront la suite, enfin la mort surviendra.

On pourroit encore, d'après ce que nous venons d'avancer, considérer l'action des poisons comme une vraie combustion animale.

Toulon, le 4 floréal, an IX de la République française.

**ROSSOLIN**

Officier de santé de la marine  
âgé de 19 ans.

*Le citoyen Rossolin âgé de 19 ans élève de l'Ecole Centrale du Var, suivant les cours de dessin, des mathématiques et de la chimie, a mérité des éloges particuliers du jury et de ses professeurs par son amour pour le travail et le désir qu'il a de s'instruire.*

A Toulon, le 8 floréal an IX de la République française une et indivisible.

**VALLAVIEILLE, CAVELLIER.**

---

## **LANGUES ANCIENNES**

### **VERSION LATINE**

#### **De amicitiæ præstantia**

Omnès ceteræ res quæ expetuntur opportūnæ sunt singulæ rebus fere singulis: divitiæ ut utare, opes ut

colare, honores ut laudere, voluptates ut gaudreas, valetudo ut dolore careas et ut muneribus corporis fungare. Amicitia autem res plurimas continet. Quoquo te verteris presto est, nullo loco excluditur, numquam molesta est, itaque non aqua, non igni, ut aiunt, pluribus locis utimur quam amicitia, ea nempe res secundas et splendidiores facit et adversas patiens, communicansque leviores. Est enim amicitia nihil aliud nisi omnium divinarum humanarumque rerum cum benevolentia et charitate. Summa consensio, qua quidem, haud scio, an, excepta sapientia, quidquam melius homini sit datum a diis immortalibus. Divitias alii præponunt, bonam valetudinem alii, alii potentiam, alii honores, nulli etiam voluptates. Belluarum hoc quidem extreum est; illa autem superiora, caduca et incerta sunt, posita non tam in nostris consiliis quam in fortunnæ (sic) temeritate; qui autem in virtute summum bonum ponunt, præclare illi quidem, sec hæc ipsa virtus et gignit et continet amicitiam, nec sine virtute amicitia esse ullo pacto potest.

### TRADUCTION

#### *De l'excellence de l'amitié*

Toutes les choses qui sont recherchées, sont toutes bonnes à quelque objet particulier. De même les richesses sont faites pour s'en servir, l'autorité pour être respectée, les honneurs pour être loués, les plaisirs pour en jouir, la santé pour être exempte de douleur et pour s'acquitter de ses fonctions. Mais l'amitié contient encore plus d'avantages. De quelque côté que tu te tournes, elle est

toujours à ta portée, elle n'est exclue d'aucun bien, elle n'est jamais déplacée, jamais elle n'est incommodé. C'est pourquoi, comme on le dit, l'eau ni le feu ne nous sont pas d'un plus grand usage dans certaines occasions que l'amitié, car c'est elle qui rend la prospérité encore plus grande, et qui en souffrant et en partageant l'adversité la rend plus supportable. Car enfin l'amitié n'est rien autre chose que la réunion la plus parfaite des qualités divines et humaines, avec la bienveillance et l'affection. Je ne sais pas même si les dieux immortels ont donné quelque chose de meilleur à l'homme, excepté cependant la sagesse. Certains lui préfèrent les richesses, d'autres une bonne santé, d'autres la puissance, ceux là les honneurs, plusieurs même les plaisirs. Mais cette dernière chose est le propre des brutes. Car toutes les autres choses cy dessus sont toutes fragiles et incertaines, elles dépendent moins de notre volonté que de la témérité de la fortune. Quant à ceux qui placent le souverain bien dans la vertu, ceux là, je l'avoue, pensent très sagelement. Mais cette même vertu contient et renferme l'amitié, et sans elle l'amitié ne peut être établie sur aucun fondement solide.

---

### VERSION GRECQUE

---

Ἴπποι καὶ ὄνοι.

Ἄνθρωπόι τις εἶχεν ἵππον καὶ ὄνον. Οὐδευόντων δέ τῇ ὁδῷ, εἰπεν δὲ ὅνοι τῷ ἵππῳ: ἄρον ἐκ τοῦ ἐμοῦ βάρους, εἰ θέλεις εἴναι με σῶν. Οὐδέ οὐκ ἐπείσθη, ὄνοι πεσὼν ἐκ τοῦ κόπου ἐτελεύ-

τησε. Τοῦ δε δεσπότου πάντα ἐπίθεντοι αὐτοῦ, καὶ αὐτὴν τὴν ὄνου δορὰν, θρηνῶν ὁ ἵππος ἔβοι : οἵμοι τῷ παναθλίῳ, τί μοι συνέβει τῷ ταλαιπώρῳ, μή θηλήσας γαρ μικρὸν βάρον λαβεῖν ἴδου ἀπαντα βαστάζω καὶ τὸ δέρμα.

Ἐπιμύθιον.

Ο μῆθος δηλοῖ ὅτ. τοῖς μικροῖς οἱ μεγάλοι συγκοινωνῶντες, ἀμφοτεροὶ σωθήσονται ἐν βίῳ.

### TRADUCTION

Un certain homme avait un cheval et un âne. Chemin faisant, l'âne dit au cheval : Décharge-moi d'une partie de ce fardeau, si tu veux que je ne succombe pas. Mais le cheval ne fut pas persuadé. L'âne tombant mourut sous le fardeau. Mais le maître ayant placé tout le bagage sur le dos du cheval, et même la peau de l'âne, le cheval se lamentant criait : Hélas ! malheureux que je suis, que m'est-il arrivé pour n'avoir pas voulu secourir un souffrant ? C'est que portant un petit fardeau je porte tout le butin, et même la peau de l'âne.

Cette fable nous enseigne que les grands en compagnie avec les petits doivent s'aider mutuellement.

GENSOLLEN.

*Le citoyen Zenon Gensollen, âgé de 16 ans, suivant le Cours de Langues Anciennes et des Belles-Lettres, à l'Ecole Centrale du Var, à qui appartiennent ces compositions, a mérité des éloges du Jury et de ses professeurs par sa sagesse et son application.*

Toulon, le 2 floréal,  
an IX de la République Française une et indivisible.

Les Membres du Jury d'Instruction publique  
près l'Ecole Centrale du Var,

VALLAVIEILLE, CAVEILLIER.

ECOLE CENTRALE  
du Var

LANGUES ANCIENNES

Compositions du 2<sup>e</sup> Trimestre

An IX

*Observations générales du Professeur sur la traduction des morceaux latins et grecs donnés en composition aux élèves des langues anciennes à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre de l'An IX:*

Il serait à désirer, sans doute, de trouver dans cette traduction plus d'exactitude dans le choix des expressions et des tournures ainsi que dans la liaison des idées et des propositions diverses. Mais il convient d'observer aussi que les jeunes gens des départemens méridionaux, habitués dans leurs familles à parler le patois de leur pays, sont très peu familiarisés avec les expressions et les tournures françaises.

On ne peut, ce me semble, exiger d'eux avec justice que de bien saisir le sens de leur auteur ; et c'est là le succès qu'ils me paraissent avoir généralement obtenu.

ANDRÉ.



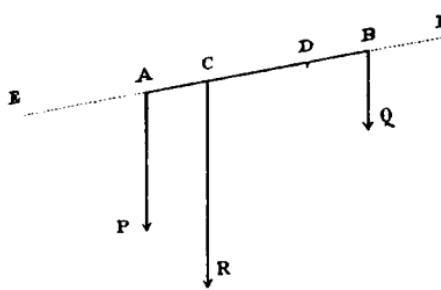
**EXTRAIT**

de la

**COMPOSITION DE STATIQUE**  
du Citoyen BAZOCHE

---

.....  
.....  
*La Résultante de deux forces inégales p et q dont les directions sont parallèles et qui agissent dans le même sens, leur est parallèle, est égale à leur somme  $p + q$  et divise la droite ab en deux parties réciproquement proportionnelles aux forces, de manière qu'on a cette proportion :  $p : q :: bc : ac$ .*



En effet, si l'on divise la droite  $ab$  en deux parties directement proportionnelles, ensorte qu'on ait cette proportion :  $p : q :: ad : bd$ , que l'on prolonge la droite  $ba$  d'une quantité  $ea = ad$ ,

que l'on prolonge de même la droite  $ab$  d'une quantité  $bf = bd$ , si l'on conçoit la force  $p$  distribuée uniformément sur tous les points de  $ed$ , chaque point de cette droite sera tiré par une force égale à  $\frac{p}{ed}$ . Si l'on conçoit de même la force  $q$  distribuée uniformément sur tous les points de  $df$ , chaque point de cette droite sera tiré par une force égale à  $\frac{q}{df}$ . Mais, je dis que les points de la droite  $ef$  sont tirés par des forces égales, car, dans la proportion  $p : q :: bd : ad$ , on peut mettre  $ed$  et  $df$  à la place de  $bd$  et  $ad$ . Ainsi, on aura

$$p : q :: de : df \text{ ou } p : de :: q : df.$$

$$\text{Donc } \frac{p}{de} = \frac{q}{df}$$

C'est-à-dire que les points de  $ef$  sont tirés par des forces égales et parallèles. La Résultante passera donc ainsi par le milieu de cette droite. Mais la force  $R$  qui est la résultante des deux forces  $p$  et  $q$  est aussi la résultante de toutes les forces distribuées sur  $ef$ ; elle est donc égale à la somme de ces forces, c.à.d. à  $p+q$ .

La Résultante divise la ligne d'application en deux parties réciproquement proportionnelles aux forces.

Car on a  $p : q :: ad : bd$

mais par la construction de la figure  $ec = ab$ . On a la partie commune  $ac$ , il reste  $ea = bc = ab$ . De même

$c f = ab \dots$  On a la partie commune  $cb$ , il reste  $ac = bf = bd$

Donc on a :

$$p : q :: ad : bd$$

Chaque force est représentée par la partie de la ligne inflexible comprise entre la direction des deux autres.  
Car on a :

$$p : q :: bc : ac :: ad : bd$$

On a aussi :

$$p : R :: ad : ab$$

En réunissant on a :

$$p : q : R :: bd : ac : ab.$$


---

*La Résultante de deux forces qui concourent en un même point, passe par ce point, est comprise dans le plan des forces et est représentée en grandeur et en direction par la diagonale du parallélogramme construit sur leur direction, sur des parties prises proportionnellement à ces forces et en partant du point de concours a.*

1° Elle passe par le point de concours  $a$ , car les deux forces ayant pour but de mouvoir ce point, pour que la résultante produise le même effet il faut qu'elle passe par ce point  $a$ .

2° Elle est comprise dans le plan de ces forces, car si l'on conçoit les deux forces  $p$  et  $q$  appliquées à deux

points  $b$  et  $d$  de leur direction, pour que la Résultante puisse mouvoir la droite  $bd$ , il faut qu'elle passe par un point de cette droite. La ligne  $ac$  a donc deux points  $a$  et  $c$  dans le plan des deux forces : elle y est donc toute entière.

3<sup>e</sup> Elle est représentée en direction par la diagonale du parallélogramme construit sur des parties proportionnelles à ces forces.

Car si du point  $d$  on abaisse des perpendiculaires  $de$  et  $df$ , les triangles  $bed$  et  $cdf$  sont semblables et donnent cette proportion :

$$bd : dc :: de : df.$$

Mais on a

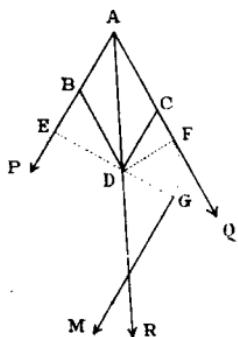
$$p : q :: dc : bd$$

donc aussi

$$p : q :: df : de$$

Maintenant, si du point  $d$  comme centre et d'un rayon égal à  $df$  on décrit l'arc  $fg$  terminé en  $g$  par le prolongement de la perpendiculaire  $de$ , que l'on applique à ce

point une force  $m$  égale à la force  $q$ , la force  $m$  produira sur le point  $d$  le même effet que la force  $q$  ; donc à la place de celle-ci on peut substituer la force  $m$  et la résultante des deux forces  $p$  et  $m$  passera par le point  $d$ . Mais la résultante des deux forces  $p$  et  $m$  est la même que celle des deux for-



ces  $p$  et  $q$ . Donc la résultante des deux forces  $q$  et  $q$  passera par le point  $d$ . Elle passe aussi par le point  $a$ , donc elle suit la direction de cette diagonale.

4<sup>o</sup> Elle est égale en grandeur à cette diagonale.

En effet, si l'on applique au point  $a$  une force  $S=R$ , les trois forces  $p$ ,  $q$ ,  $S$ , sont en équilibre ; donc chacune d'elles est égale et directement opposée à la résultante des deux autres. La force  $q$ , par exemple, est égale et directement opposée à la résultante des deux forces  $p$  et  $S$ .

Soit donc prolongé  $aq$  en  $aq'$  et soit porté  $ae=ad$ . Si l'on mène  $e'$  parallèle à  $ab$ , que l'on tire  $eb$ ,

cette ligne sera égale et parallèle à  $af$  ou  $ac$ . On aura donc cette proportion :

$$p : S :: ab : af$$

Mais on a

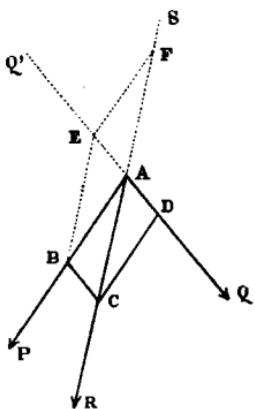
$$p : q :: ab : ad$$

Or

$$S = R \text{ et } af = ac$$

Donc on aura enfin :

$$p : R :: ab : ac$$



Réunissons les deux dernières proportions, on aura :

$$p : q : R :: ab : ad : ac$$

Donc la Résultante... etc...

BAZOCHE.

Fait à Toulon le 26 et le 27 germinal an 9<sup>e</sup>

*Le citoyen Joseph Charle Bazoché, âgé de 16 ans, élève de l'Ecole Centrale du Var, suivant le cours des Mathématiques, à qui appartient cette composition, a mérité des éloges distingués de son professeur et du jury d'instruction, par son amour pour l'étude, la douceur de son caractère, sa bonne conduite et ses progrès.*

Toulon, le 21 floréal an 9<sup>e</sup> de la République française  
une et indivisible.

*Les Membres du jury d'instruction près l'Ecole Centrale du Var,*  
**VALLAVIEILLE**                   **CAVELLIER**

# SCIENCES MATHÉMATIQUES

---

## QUESTION PREMIÈRE

*Déterminer les valeurs du sinus et cosinus d'un arc en fonction de cet arc.*

Pour cela je fais le rayon = 1 ce qui n'altère pas la généralité des résultats et j'obtiens par ce moyen  $\sin^2 A + \cos^2 A = 1$ , formule dont le premier membre peut être considéré comme le produit des deux facteurs imaginaires  $(\cos A + \sqrt{-1} \cdot \sin A)(\cos A - \sqrt{-1} \cdot \sin A)$ ;

Si l'on multiplie deux facteurs semblables

$$(\cos A + \sqrt{-1} \cdot \sin A)(\cos B + \sqrt{-1} \cdot \sin B)$$

l'un par l'autre, on aura

$$(\cos A + \sqrt{-1} \cdot \sin A)(\cos B + \sqrt{-1} \cdot \sin B) =$$

$$\cos A \cos B + \sqrt{-1} \cdot \sin A \cos B + \sqrt{-1} \cdot \sin B \cos A - \sin A \sin B =$$

$$\text{la quantité suivante } \cos(A+B) + \sqrt{-1} \cdot \sin(A+B)$$

laquelle est semblable à chacun des facteurs, de sorte qu'on a en général

$$(\cos A + \sqrt{-1} \cdot \sin A)(\cos B + \sqrt{-1} \cdot \sin B) = \\ \cos(A+B) + \sqrt{-1} \cdot \sin(A+B)$$

Et il est remarquable que la multiplication de ces sortes de quantités s'exécute en ajoutant seulement les arcs, ce qui est une propriété analogue à celle des logarithmes ; on en conclura successivement

$$(\cos A + \sqrt{-1} \sin A)(\cos A + \sqrt{-1} \sin A) = \cos 2A + \sqrt{-1} \sin 2A$$

$$(\cos A + \sqrt{-1} \sin A)(\cos 2A + \sqrt{-1} \sin 2A) = \cos 3A + \sqrt{-1} \sin 3A$$

$$(\cos A + \sqrt{-1} \sin A)(\cos 3A + \sqrt{-1} \sin 3A) = \cos 4A + \sqrt{-1} \sin 4A$$

etc.

D'où l'on voit que le premier produit  $\cos 2A + \sqrt{-1} \sin 2A$  n'est autre chose que le facteur  $\cos A + \sqrt{-1} \sin A$  élevé au quarré, que le 2<sup>e</sup>  $\cos 3A + \sqrt{-1} \sin 3A$  n'est autre chose que le même facteur élevé au cube, et qu'enfin le 3<sup>e</sup> n'est encore que le même facteur élevé à la 4<sup>e</sup> puissance. D'où il suit que  $n$  étant un nombre entier quelconque, on aura

$$(\cos A + \sqrt{-1} \sin A)^n = \cos nA + \sqrt{-1} \sin nA$$

qui nous donne en changeant le signe de  $\sqrt{-1}$

$$(\cos A - \sqrt{-1} \sin A)^n = \cos nA - \sqrt{-1} \sin nA$$

Et de ces deux équations qui sont une suite l'une de l'autre on tire les valeurs séparées de  $\cos nA$ ,  $\sin nA$ , savoir :

$$\cos n A = \frac{1}{2} \left( \cos A + \sqrt{-1} \cdot \sin A \right)^n + \\ \frac{1}{2} \left( \cos A - \sqrt{-1} \cdot \sin A \right)^n$$

$$\sin n A = \frac{1}{2\sqrt{-1}} \left( \cos A + \sqrt{-1} \cdot \sin A \right)^n - \\ \frac{1}{2\sqrt{-1}} \left( \cos A - \sqrt{-1} \cdot \sin A \right)^n$$

Si on veut exprimer les valeurs de  $\cos n A$  et de  $\sin n A$  en séries il faudra développer par la formule du binôme l'expression  $(\cos A + \sqrt{-1} \cdot \sin A)^n$  et  $(\cos A - \sqrt{-1} \cdot \sin A)^n$ ; ce qui nous donnera

$$(\cos A + \sqrt{-1} \cdot \sin A)^n = \cos^n A + \frac{n}{1} \cos^{n-1} A \cdot \sin A \sqrt{-1} - \\ \frac{n \cdot n-1}{1 \cdot 2} \cos^{n-2} A \cdot \sin^2 A - \frac{n \cdot n-1 \cdot n-2}{1 \cdot 2 \cdot 3} \times \cos^{n-3} A \cdot \\ \sin^3 A \sqrt{-1} + \frac{n \cdot n-1 \cdot n-2 \cdot n-3}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdot 4} \cdot \cos^{n-4} A \cdot \sin^4 A + \text{etc.}$$

$$(\cos A - \sqrt{-1} \cdot \sin A)^n = \cos^n A - \frac{n}{1} \cos^{n-1} A \cdot \sin A \sqrt{-1} - \\ \frac{n \cdot n-1}{1 \cdot 2} \cos^{n-2} A \cdot \sin^2 A + \frac{n \cdot n-1 \cdot n-2}{1 \cdot 2 \cdot 3} \times \cos^{n-3} A \cdot \sin^3 A \cdot \sqrt{-1} + \\ \frac{n \cdot n-1 \cdot n-2 \cdot n-3}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdot 4} \cos^{n-4} A \cdot \sin^4 A \text{ etc.}$$

Si l'on substitue ces valeurs dans celles de  $\cos n A$  et de  $\sin n A$ , on aura

$$\cos nA = \cos^n A - \frac{n \cdot n-1}{1 \cdot 2} \cos^{n-2} A \cdot \sin^2 A + \\ \frac{n \cdot n-1 \cdot n-2 \cdot n-3}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdot 4} \times \cos^{n-4} A \cdot \sin^4 A, \text{ etc.}$$

$$\sin nA = \frac{n}{1} \cos^{n-1} A \cdot \sin A - \frac{n \cdot n-1 \cdot n-2}{1 \cdot 2 \cdot 3} \cos^{n-3} A \cdot \sin^3 A, \text{ etc}$$

Mais puisqu'on a  $\sin \alpha = \cos \alpha \cdot \tan \alpha$  ou  $\sin A = \cos A \cdot \tan A$  on aura en substituant la valeur de  $\sin A$  dans les valeurs de  $\cos nA$  et  $\sin nA$ , on aura

$$\cos nA = \cos^n A \left( 1 - \frac{n \cdot n-1}{1 \cdot 2} \tan^2 A + \right. \\ \left. \frac{n \cdot n-1 \cdot n-2 \cdot n-3}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdot 4} \tan^4 A, \text{ etc.} \right)$$

$$\sin nA = \cos^n A \left( \frac{n}{1} \cdot \tan A - \frac{n \cdot n-1 \cdot n-2}{1 \cdot 2 \cdot 3} \tan^3 A, \text{ etc.} \right)$$

Soit maintenant  $n = \frac{x}{A}$ , substituant cette valeur, en conservant cependant  $\cos^n A$ , on aura

$$\cos x = \cos^n A \left( 1 - \frac{x \cdot x-A}{1 \cdot 2} \frac{\tan^2 A}{A^2} + \right. \\ \left. \frac{x \cdot x-A \cdot x-2A \cdot x-3A}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdot 4} \frac{\tan^4 A}{A^4} \text{ etc.} \right)$$

$$\sin x = \cos^n A \left( \frac{x}{1} \cdot \frac{\tan A}{A} - \frac{x \cdot x-A \cdot x-2A}{1 \cdot 2 \cdot 3} \cdot \frac{\tan^3 A}{A^3} \text{ etc.} \right)$$

Dans ces formules on peut prendre  $A$  à volonté ;

supposons  $A$  très petit ; alors  $\frac{\tan A}{A}$  différera très peu de l'unité parce que la tangente d'un arc très petit est presque égale à l'arc ; cependant tant que l'arc n'est pas nul, on a  $\frac{\tan A}{A} > 1$ , mais on a en même temps  $\sin A < A$  ; donc on aura  $\frac{\tan A}{A} < \frac{\tan A}{\sin A}$  ou  $\frac{\tan A}{A} < \frac{1}{\cos A}$  ; delà on voit que le rapport  $\frac{\tan A}{A}$  est toujours compris entre les limites 1 et  $\frac{1}{\cos A}$  et en faisant  $A = 0$  ;  $\cos A = 1$  ; et il faut qu'on ait exactement  $\frac{\tan A}{A} = 1$  ; donc en faisant  $A = 0$  ; on aura

$$\cos x = \cos^n A \left( 1 - \frac{x^2}{1 \cdot 2} + \frac{x^4}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdot 4} - \frac{x^6}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdot 4 \cdot 5 \cdot 6} + \text{etc} \right)$$

$$\sin x = \cos^n A \left( \frac{x}{1} - \frac{x^3}{1 \cdot 2 \cdot 3} + \frac{x^5}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdot 4 \cdot 5} - \text{etc} \right)$$

Il reste à voir maintenant ce que devient  $\cos^n A$  lorsque  $A$  diminue de plus en plus et devient enfin zéro ; or on a  $\frac{1}{\cos 'A} = \sec 'A = 1 + \tan 'A$ , ce qui nous donne  $\cos A = \left( 1 + \tan 'A \right)^{-\frac{1}{2}}$  ; donc on a  $\cos^n A = \left( 1 + \tan^2 A \right)^{-\frac{n}{2}} = 1 - \frac{n}{2} \tan^2 A + \frac{n(n-2)}{1 \cdot 2 \cdot 4} \tan^4 A$  ce qui égale en substituant dans les deux dernières équations.

tuant au lieu de  $n$  sa valeur  $\frac{x}{A}$ .

$$1 - \frac{x}{1-2} A - \frac{\tan 'A}{A^2} + \frac{x}{1-2-4} A^2 - \frac{\tan 'A}{A^4} \text{ etc.}$$

Si on imagine maintenant que  $A$  diminue de plus en plus,  $x$  restant le même, la valeur de  $\cos 'A$  s'approchera de plus en plus de l'unité ; enfin si l'on fait  $A = 0$  et  $\frac{\tan A}{A} = 1$  on aura exactement  $\cos 'A = 1$  ; donc en substituant nous aurons

$$\cos x = 1 - \frac{x^2}{1-2} + \frac{x^4}{1-2-3-4} - \frac{x^6}{1-2-3-4-5-6} + \text{etc.}$$

$$\sin x = \frac{x}{1} - \frac{x^3}{1-2-3} + \frac{x^5}{1-2-3-4-5} - \text{etc}$$

Ces mêmes valeurs peuvent s'exprimer d'une manière succincte par le moyen des exponentielles ; pour cela il faut se rappeler que  $e$  étant le nombre dont le logarithme hyperbolique est 1, on a

$$e^z = 1 + \frac{z}{1} + \frac{z^2}{1-2} + \frac{z^3}{1-2-3} + \frac{z^4}{1-2-3-4} + \frac{z^6}{1-2-3-4-5} + \text{etc.}$$

faisant  $z = x\sqrt{-1}$  on aura

$$e^{x\sqrt{-1}} = 1 + x\sqrt{-1} - \frac{x^2}{1-2} - \frac{x^3\sqrt{-1}}{1-2-3} + \frac{x^4}{1-2-3-4} + \frac{x^5\sqrt{-1}}{1-2-3-4-5} + \text{etc.}$$

qui nous donne en changeant le signe de  $\sqrt{-1}$

$$\begin{aligned} e^{-x\sqrt{-1}} &= 1 - x\sqrt{-1} - \frac{x^2}{1 \cdot 2} - \frac{x^3\sqrt{-1}}{1 \cdot 2 \cdot 3} + \\ &\quad \frac{x^4}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdot 4} + \frac{x^5\sqrt{-1}}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdot 4 \cdot 5} + \text{etc.} \end{aligned}$$

D'où l'on tire en ajoutant ces deux équations et en les retranchant

$$\frac{e^{x\sqrt{-1}} + e^{-x\sqrt{-1}}}{2} = 1 - \frac{x^2}{1 \cdot 2} + \frac{x^4}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdot 4} + \frac{x^6}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdot 4 \cdot 5 \cdot 6} + \text{etc.}$$

$$\frac{e^{x\sqrt{-1}} - e^{-x\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}} = \frac{x}{1} - \frac{x^3}{1 \cdot 2 \cdot 3} + \frac{x^5}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdot 4 \cdot 5} - \text{etc.}$$

Séries dont les 2<sup>es</sup> membres expriment les valeurs déjà trouvées par  $\cos x$  et  $\sin x$ ; donc on a

$$\frac{e^{x\sqrt{-1}} + e^{-x\sqrt{-1}}}{2} = \cos x; \quad \frac{-e^{-x\sqrt{-1}} + e^{x\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}} = \sin x$$

Donc on a en divisant

$$\frac{\frac{e^{x\sqrt{-1}} - e^{-x\sqrt{-1}}}{2\sqrt{-1}}}{\frac{e^{x\sqrt{-1}} + e^{-x\sqrt{-1}}}{2}} = \sqrt{-1} \frac{\sin x}{\cos x} = \sqrt{-1} \tan x$$

Mais on a  $2 \cos x + 2\sqrt{-1} \sin x = 2e^{x\sqrt{-1}}$  ou  $\cos x + \sqrt{-1} \sin x = e^{x\sqrt{-1}}$  et l'on a encor  $\cos x - \sqrt{-1} \sin x =$

$e^{x\sqrt{-1}}$ . Donc en divisant ces deux équations l'une par l'autre

$$\text{on aura } e^{2x\sqrt{-1}} = \frac{\cos x + \sqrt{-1} \sin x}{\cos x - \sqrt{-1} \sin x} = \frac{1 + \sqrt{-1} \tan x}{1 - \sqrt{-1} \tan x}$$

en divisant par  $\cos x$ ; et de cette équation on tire

$$2x\sqrt{-1} = \log \left( \frac{1 + \sqrt{-1} \cdot \tan x}{1 - \sqrt{-1} \cdot \tan x} \right); \text{ mais on sait que}$$

$$\log \left( \frac{1+z}{1-z} \right) = 2z + \frac{2z^3}{3} + \frac{2z^5}{5} + \text{etc.}$$

Donc on a en faisant  $z = \sqrt{-1} \cdot \tan x$

$$2x\sqrt{-1} = \log \left( \frac{1 + \sqrt{-1} \cdot \tan x}{1 - \sqrt{-1} \cdot \tan x} \right) = 2\sqrt{-1} \tan x + \frac{2\sqrt{-1} \cdot \tan^3 x}{3} + \frac{2\sqrt{-1} \cdot \tan^5 x}{5} + \text{etc.}$$

et en divisant tout par  $2\sqrt{-1}$  on aura

$$x = \tan x + \frac{\tan^3 x}{3} + \frac{\tan^5 x}{5} + \text{etc.}$$

formule qui nous servira à calculer l'arc par sa tangente.

Pierre BARTHÉLEMI.

*Le citoyen Pierre Barthélemy, âgé de 14 ans, élève de l'Ecole Centrale du Var, suivant le cours des Mathématiques, à qui appartient cette composition, a mérité les éloges les plus distingués de son professeur et du jury d'instruction.*

*tion par ses talents, son application soutenue, son zèle pour le travail, le désir qu'il a de s'instruire, la facilité de sa diction et ses progrès.*

Toulon, le 6 floréal an 9<sup>me</sup> de la République française  
une et indivisible.

*Les Membres du jury d'instruction publique près l'Ecole  
Centrale du Var,*

VALLAVIEILLE

CAVILLIER

### QUESTION 2<sup>e</sup>

*Etant donné le côté d'un polyèdre régulier, trouver le rayon de la sphère inscrite et celui de la sphère circonscrite au polyèdre.*

Il faut avoir déjà démontré que tout polyèdre peut être inscrit et circonscrit à la sphère.

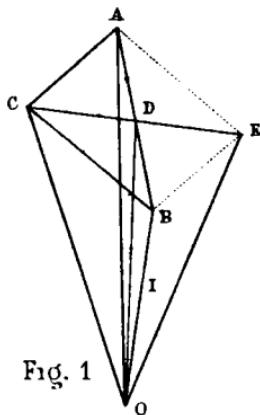


Fig. 1

Pour cela, soit AB un côté du polyèdre commun à deux faces adjacentes de ce polyèdre, C et E les centres de ces faces, et CD, DE les perpendiculaires abaissées des centres de ces faces sur le côté commun AB, lesquelles perpendiculaires se rencontreront en un point D milieu de AB. Les perpendiculaires CD et DE forment entre elles un angle connu CDE qui est égal à l'inclinaison des deux

faces adjacentes du polyèdre. Cela posé, si dans le plan CDE et sur les 3 droites CD, DE on mène les perpendiculaires indéfinies CO, EO : je dis que le point O où les deux perpendiculaires se rencontrent sera le centre de la sphère inscrite et celui de la sphère circonscrite, OC étant le rayon de la première et OA celui de la 2<sup>e</sup>.

Car les apothèmes CD, DE étant égales, les triangles rectangles CDO, EDO seront égaux et par ce moyen CO égalera EO ; mais AB étant perpendiculaire au plan CDE, le plan ABC qui passe par cette droite sera aussi perpendiculaire sur CDE, ou CDE perpendiculaire sur ABO ; d'ailleurs CO qui est dans le plan CDE est perpendiculaire sur CD intersection commune des deux plans CDE, ABC ; donc aussi CO sera perpendiculaire sur ce dernier. Pareillement EO sera perpendiculaire sur le plan ABE ; donc les 2 perpendiculaires CO, EO aux plans de deux faces adjacentes, menées par les centres de ces faces se rencontreront en un même point O et sont égales. Soient maintenant ABC, ABE deux autres faces adjacentes du même polyèdre ; l'apothème CD restant toujours de même grandeur ainsi que l'angle CDO moitié de CDE ; le triangle CDO et son côté CO seront les mêmes pour toutes les faces du polyèdre ; donc si du point O comme centre et du rayon CO on décrit une sphère, cette sphère passera par tous les centres du polyèdre (car les plans ABC, ABE sont perpendiculaires à l'extrémité du rayon). Donc la sphère sera inscrite au polyèdre ou le polyèdre sera circonscrit à la sphère.

Maintenant, les obliques OA, OB s'écartant également de la perpendiculaire CO sont égales et comme il en serait de même pour deux autres lignes menées aux

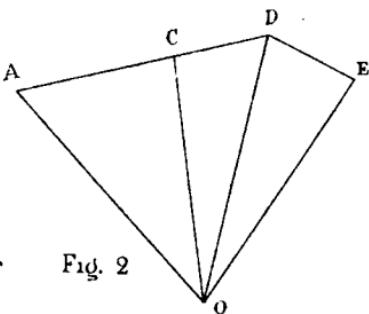
extrémités d'un côté commun à deux faces du polyèdre, du point O ; toutes ces lignes étant égales il suit que si du point O comme centre et du rayon  $OA = OB$  on décrit une surface sphérique, cette surface passera par les sommets de toutes les faces du polyèdre ; donc ce polyèdre sera inscrit dans la sphère.

Cela posé, la résolution du problème proposé n'a plus aucune difficulté et peut s'effectuer ainsi :

Etant donné le côté d'une face d'un polyèdre, décrivez cette face, et soit CD son apothème (*même figure*) cherchez ensuite l'inclinaison de deux faces adjacentes du polyèdre et faites l'angle CDE égal à cette inclinaison, prenez  $DE = CD$ , et menez sur ces deux droites et dans le plan CDE les deux perpendiculaires indéfinies CO et EO, prenez ensuite sur le prolongement de CD, CA égal au rayon du cercle circonscrit à une face, joignez OA et je dis que OC sera le rayon de la sphère inscrite,

OA celui de la sphère circonscrite; car les triangles CDO, DAO de la figure 2 sont égaux à ceux de même nom dans la fig. 1 ; donc tandis que CD et AC expriment les rayons des cercles inscrit et circonscrit à une face du polyèdre, CO et AO expriment les

**rayons de la sphère inscrite et de la sphère circonscrite au polyèdre.**



Fait à Toulon le 27 germinal par

Pierre BARTHÉLEMI.

*Le citoyen Pierre Barthélemy, âgé de 14 ans, élève de l'Ecole Centrale du Var, suivant le cours de Mathématiques, à qui appartient cette composition, a mérité les éloges de son professeur et du jury d'instruction, par ses talents son application soutenue, son zèle pour le travail, le désir qu'il a de s'instruire, la facilité de sa diction et ses progrès.*

Toulon, le 6 floréal an 9<sup>me</sup> de la République française  
une et indivisible.

*Les Membres du jury d'instruction près l'Ecole Centrale du Var,*

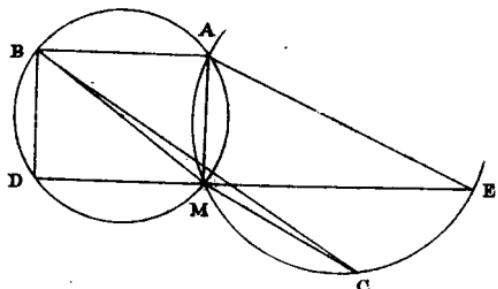
VALLAVIEILLE

CAVELLIER

### QUESTION 3<sup>e</sup>

*Etant donnés trois points sur une carte, savoir A, B, C dont la distance entre eux est telle que du point A au point B, il y a 3600<sup>m</sup>; de A en C, 8500<sup>m</sup> et de B en C 11.000<sup>m</sup>, il s'agit de déterminer un autre point M tel que l'angle  $AMB = 25^{\circ}30'$*

*et que l'angle  $AMC = 115^{\circ}45'$ ; les quatre points A, B, C, M étant supposés dans un même plan.*



Sur AB décrivez un segment AMDB capable de l'angle donné AMB, pareillement sur AC décrivez un segment AMC capable de l'angle donné AMC ; ces 2 segments se rencontreront aux deux points A et M, et je dis que ce dernier sera le point requis. Car les points de l'arc AMDB sont les seuls d'où l'on puisse voir AB sous un angle égal à l'angle donné AMB ; les points de l'arc AMC sont les seuls d'où l'on puisse voir AC sous un angle égal à l'angle donné AMC ; donc le point M, intersection de ces deux arcs, sera le seul d'où l'on pourra voir à la fois AB, AC sous les angles donnés AMB, AMC. Il ne s'agit plus maintenant que de calculer trigonométriquement la position du point M.

Pour cela, dans le triangle ABC où l'on connaît les 3 côtés, on calculera l'angle BAC par cette équation  
 $\text{Sin} \cdot \frac{1}{2} A = R \cdot \frac{(p-b)(p-c)}{bc}$  dans laquelle on sait que  
 $p = \text{la demi somme des 3 côtés qui égale } 11550$ , que  
 $b = AB = 3600$ ,  $c = AC = 8500$ , donc en substituant ces valeurs nous aurons

$$\text{Sin} \cdot \frac{1}{2} A = R \cdot \frac{7950 \cdot 3050}{3600 \cdot 8500}$$

d'où l'on tire

$$2 \log \sin \frac{1}{2} A = \log 7950 + \log 3050 - (\log 3600 + \log 8500)$$

Or on a

$$\log 7950 = 3,900\,3671 ; \log 3050 = 3,4842998 ;$$

$$\log 3600 = 3,5563025 ; \log 8500 = 3,9294189 ;$$

Donc en effectuant les opérations indiquées, on trouvera

$$2 \log \sin \frac{1}{z} A = 27,3846669 - 7,4857214 = 19,8989455$$

et par conséquent

$$\log \sin \frac{1}{2} A = 9,9494727;$$

cherchant ce logarithme dans les Tables, on verra qu'il exprime le sinus de l'angle qui a pour mesure  $62^\circ 53' 40''$ .

Donc on a  $\frac{1}{2} A = 62^\circ 53' 40''$  et en doublant cette valeur on aura  $A = 125^\circ 47' 20''$ .

Si on tire maintenant le diamètre AD et qu'on joigne BD, on aura un triangle rectangle ABD dans lequel on connaît le côté AB = 3600", l'angle BDA = AMB =  $25^\circ 30'$  dans lequel on déterminera l'hypoténuse AD par l'équation  $AD = \frac{R \times AB}{\sin BDA}$ , d'où l'on tire  $\log AD = \log R + \log 3600 - \log \sin 25^\circ 30' = 13,556\ 3025 - 9,633\ 9844 = 3,922\ 3181$ ; cherchant le logarithme dans les Tables, on trouvera qu'il répond au nombre 8362,15; donc on a  $AD = 8362''\ 15$ .

Tirant ensuite le diamètre AE et joignant CE, on aura un triangle rectangle CAE dans lequel on connaît AC = 8500", l'angle CAE = AMC -  $100^\circ = 115^\circ 45' - 100^\circ = 15^\circ 45'$  et dans lequel on trouvera l'hypoténuse AE par l'équation  $AE = \frac{R \times AC}{\cos CAE}$  d'où l'on tire  $\log AE = \log R + \log AC - \log \cos CAE = 13,9294189 - 9,9833805 = 3,9460384$ ; cherchant ce logarithme dans les Tables, on

trouvera qu'il répond au nombre 8831,58 ; donc on a alors  $\mathbf{AE} = 8831''\ 58.$

Si on tire maintenant DM et ME, les angles AMD,AME étant droits, la ligne DME sera droite ; il ne reste donc plus que de résoudre le triangle DAE dans lequel la ligne AM doit être déterminée de grandeur et de position. Or, dans le triangle EAD on connaît AD et AE qui viennent d'être calculés ; on connaît aussi l'angle  $DAE = BAC + CAE - DAB = 125^\circ\ 47' \ 20'' + 15^\circ\ 45' - 64^\circ\ 30' = 77^\circ\ 2' \ 20''.$

On aura donc cette proportion.

$$\mathbf{AE + AD : AE - AD :: \tan \frac{1}{2}(D+E) : \tan \frac{1}{2}(D-E)}$$

qui nous donne

$$\tan \frac{1}{2}(D-E) = \frac{\tan \frac{1}{2}(D+E)(AE-AD)}{AE+AD};$$

mais on a  $\tan \frac{1}{2}(D+E) = \tan 51^\circ\ 28'50''$ ;  $AE+AD=17194''$ ;  $AE-AD=469''\ 43$ ; donc

$$\tan \frac{1}{2}(D-E) = \frac{\tan 51^\circ\ 28'50'' \times 469''43}{17194''}$$

D'où l'on tire

$\log \tan \frac{1}{2}(D-E) = \log. \tan 51^\circ 28' 50'' + \log. 469''43 - \log. 17194'' = 10.0990923 + 2,6719708 = 4,2353769 = 8.5362862.$  Cherchant ce logarithme dans les Tables on trouvera qu'il répond à l'angle qui a pour mesure  $1^\circ 58'$ ;

donc on a  $\frac{1}{2} (D-E) = 1^\circ 58'$ ; ajoutant cette demi différence avec la demi somme  $51^\circ 28' 50''$  on aura l'angle  $ADE = 53^\circ 26' 50''$ .

Connaissant l'angle  $ADE$  dans le triangle rectangle  $AMD$  on déterminera  $AM$  par l'équation

$$AM = \frac{\sin ADM \times AD}{R} = \frac{\sin 53^\circ 26' 50'' \times 8362'' 15}{R},$$

d'où l'on tire

$$\log AM = \log. \sin 53^\circ 26' 30'' + \log 8362'' 15 - 10 = \\ 9,9048824 + 3,9223181 - 10 = 13,8272005 - 10 = 3,8272005,$$

Cherchant ce logarithme dans les Tables on verra qu'il répond au nombre 6717,41; on a donc  $AM = 6717'' 41$ . Cette valeur et l'angle  $BAM$  déterminent entièrement la position du point  $M$ .

**BARTHÉLEMI**, les 28 et 29 germinal.

*Le citoyen Pierre Barthélémy, âgé de 14 ans, élève de l'Ecole Centrale du Var, suivant le cours des Mathématiques, à qui appartient cette composition, a mérité les éloges les plus distingués de son professeur et du jury d'instruction par ses talents, son application soutenue, son zèle pour le travail, le désir qu'il a de s'instruire, la facilité de sa diction et ses progrès.*

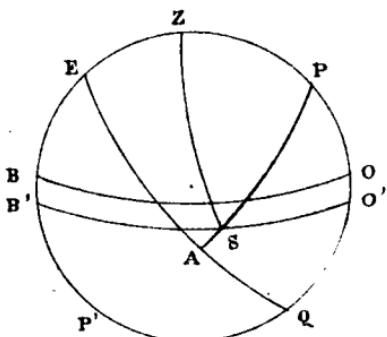
Toulon, le 6 floréal, an 9<sup>e</sup> de la République française  
une et indivisible.

*Les membres du jury d'instruction publique près l'École  
Centrale du Var,*

**VALLAVIEILLE**

**CAVELLIER**

## QUESTION PREMIÈRE



Déterminez pour le 15 floréal le lever Apparent du Bord inférieur et supérieur du Soleil. en tenant compte de l'effet de la parallaxe et de la hauteur de l'œil qui est 10 mètres sur la surface de la terre.

Déclinaison du soleil..	$16^{\circ}11'36''$
Latitude de Toulon....	$43^{\circ} 7'16''$
Dépression.....	$0^{\circ} 5'34''$
Parallaxe.....	$0^{\circ} 0' 6''44$
Réfraction .....	$0^{\circ} 1' 0''7$
Demi-diamètre.....	$0^{\circ}15'54''2$

Pour résoudre cette question je décrirais la circonférence  $zhno$  qui représentera le premier méridien,  $ho$  sera l'horizon,  $eq$  l'équateur, du zénit  $z$  à l'astre  $s$  je mènerais le vertical  $zs$ , et du pole  $p$  au même astre je ferais passé le cercle de déclinaison  $ps$ ; ensuite  $h'o'$  exprimera une autre horizon abaissé de sa réfraction, car la réfraction tand à augmenté la hauteur de l'astre; donc il faudra abaissé l'horizon de pareille quantité. La parallaxe tand à diminué la hauteur de l'astre; donc il faudra retranché la parallaxe de la réfraction. La dépression fait augmenté la hauteur de l'astre; donc il faudra abaissé l'horizon de cette quantité. Maintenant, supposons qu'on veuille déterminer l'heure apparent du soleil pour le bord inférieur. Comme ce

bord paraît plus tard sur l'horizon il sent-suit qu'il faudra relevez l'horizon du demi-diamètre du soleil.

Cela posé dans le triangle  $zps$  je connait  $zp$  complément de  $po$  c'est-à-dire de la latitude,  $ps$  complément de la déclinaison, puisqu'il est complément de  $sa$  qui est la déclinaison,  $zs$  qui est de  $90^\circ$  plus la réfraction, moins la parallaxe, plus la dépression, et moins le demi-diamètre du soleil. L'on connaît donc les trois côtés, je pourrais déterminez l'angle  $zps$  par le moyen du principe à trois côtés qui donnent la proportion

$$\sin zp \times \sin ps : \sin\left(\frac{1}{2}s - zp\right) \times \sin\left(\frac{1}{2}s - ps\right) :: \bar{p}^* : \sin^* \frac{1}{2} zps.$$

Ayant trouver l'angle  $zps$  j'en prendrais son supplément et j'aurais l'angle  $spo'$ , qui réduit en temps donnera le lever apparent du Soleil pour le bord inférieur.

Compt de $zp = 46^\circ 52' 44'' = 9.8632695$	39.6477920
Compt d'où $ps = 73^\circ 48' 24'' = 9.9824187$	19.8456882
$zs = 89^\circ 50' 34'' 6$	19.8456882
	19.8021038
$9.9010519 = 52^\circ 46' 25'' \times 2 =$	
Supl de $105^\circ 32' 52'' = 74^\circ 27' 8'' =$	
4 h. 57' 48'' 32''	
Log $p^* = 20$	
Lever apparent du soleil pour le bord inférieur	
4 h. 57' 48'' 32''	
39.6477920	

*Le citoyen Esmieu Cadet, âgé de 16 ans, élève de l'Ecole Centrale du Var, suivant le cours des Mathématiques, à qui appartient cette composition, a mérité des éloges particuliers de son professeur et du jury d'instruction par son application et ses talents.*

Toulon, le 7 floréal an 9<sup>e</sup> de la République française  
une et indivisible.

*Les Membres du jury d'instruction près l'Ecole Centrale du Var,*

VALLAVIBILLE

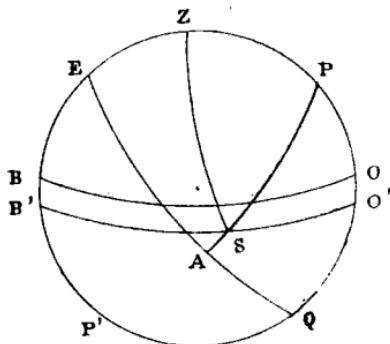
CAVELLIER

### QUESTION 2<sup>e</sup>

*Déterminez pour le 15 floréal le lever apparent du soleil pour le bord supérieur en tenant compte de l'effet de la parallaxe et de la hauteur de l'œil qui est de 10 mètres au dessus de la surface de la terre.*

Pour résoudre cette question soit *zno*, le premier méridien *ho*, l'horizon *eq*, l'équateur, du zénit *z* à l'astre *s*, je ferais passé le vertical *zs* du pôle *p* au même astre, je décrirais le cercle de déclinaison *ps*, et je menerais ensuite *h'o'* qui représentera un horizon abaissé de la réfraction moins la parallaxe, abaissé encore de la dépression, et comme on veut trouver le lever apparent pour le bord supérieur, et que ce bord paraît plus-tôt sur l'horizon, il faut qu'il faudra abaissé l'horizon du

demi-diamètre du soleil.



Dépression de l'horizon	5'34"
Latitude de Toulon...	43° 7'16"
Parallaxe du soleil.....	6"44
Réfraction du soleil ...	1' 0"7
Dem.-diamètre du soleil	15'54"2
Déclinaison du soleil..	16 11'36"

Cela posé, dans le triangle  $zps$ ,  $zp$  est complément de la latitude  $po$ ;  $ps$  est le complément de la déclinaison  $sa$ , et  $zs$  est de  $90^\circ$  plus la réfraction moins la parallaxe plus la dépression de l'horizon et plus le demi-diamètre; on connaît donc dans le triangle  $zps$  les trois côtés; on pourra déterminer l'angle  $zps$ , par le moyen du principe à trois côtés qui donne la proportion

$$\sin zp \times \sin ps : \sin \left( \frac{1}{2} s - zp \right) \times \sin \left( \frac{1}{2} s - ps \right) :: \bar{p}^2 : \sin^2 \frac{1}{2} zps.$$

Ayant trouver cet angle on prendra son supplément et l'on aura l'angle  $sop$  qui réduit en temps donnera l'heure apparente du soleil pour le bord supérieur.

Compléments de $zp = 46^{\circ}52'44'' = 9.8632695$	39.6522880	$9.9032999 = 53^{\circ}10''$
compl. d'où $ps = 73^{\circ}48'24'' = 9.9824187$	19.8456882	$\sin 106^{\circ}20' \{ 73'40' =$
$zp = 90^{\circ}22'22''46 \{ 19.8456882$	19.8065998	$73'40 = 4 \text{ h. } 54'40''$
$p'' \text{ du } 58^{\circ}39' 1''25 = 9.9314620$		
$S' \text{ du } 31^{\circ}43' 21''23 = 9.7208260$		
Le carré du rayon $p^2 = 20\ 0000800 \}$		
	396522880	

Lever apparent du soleil pour  
le bord supérieur  
4 h. 54'40"

A la fin d'une année scolaire si bien remplie, la distribution des prix eut lieu le 29 thermidor, sous la présidence du citoyen Filhe, membre du Conseil général du Var, remplissant par intérim les fonctions de sous-préfet.

## EXTRAIT DES REGISTRES

de la

**SOUIS-PRÉFECTURE DU 4<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT DU DÉPARTEMENT DU VAR**

« Du vingt-neuf thermidor an IX de la République française une et indivisible, à dix heures du matin, nous Jean-Baptiste Filhe, membre du Conseil Général du département du Var, remplissant provisoirement les fonctions de sous-préfet de l'arrondissement, en l'absence du citoyen Sénès le jeune, sous-préfet, en suite de la délégation à nous faite par le citoyen préfet du département par sa lettre du six courant, pour le remplacer dans la distribution des prix décernés aux élèves de l'Ecole Centrale de ce département par le jury central d'instruction publique, d'après l'examen par lui fait des ouvrages produits par les élèves dans les divers cours qu'ils ont suivis pendant l'an IX ; et après avoir fait parvenir à toutes les autorités constituées, civiles et militaires, de terre et de mer, et à tous les fonctionnaires publics l'invitation par écrit d'assister à cette intéressante cérémonie, et de se réunir à cet effet à nous dans le temple décadaire de cette commune de Toulon, lieu désigné pour la réunion.

Nous nous sommes rendu dans la sale (sic) des séances de la sous préfecture à neuf heures et demi, où se sont aussi réunis les maire et adjoints de Toulon, les membres du jury central, les professeurs et les élèves de l'Ecole Centrale,

L'heure de dix fixée pour la cérémonie étant arrivée, nous sous-préfet en remplacement, accompagné des citoyens cy-dessus dénommés, nous nous sommes rendus au milieu d'une double haye de grenadiers, ayant en tête des tambours, la musique militaire et les trompettes de la commune au temple décadaire, lieu destiné à la distribution des prix ; où nous aurions trouvé le citoyen Taubin, commandant d'armes, avec les officiers militaires et civils de la garnison, l'inspecteur et les sous inspecteurs de la marine, le commandant et les officiers de la garde nationale, les juges de paix, le tribunal de commerce, les conservateurs de la santé publique, les administrateurs des Hospices civils et du Bureau de Bienfaisance, les prudhommes pêcheurs, les commissaires de police, les membres de la Société libre d'émulation pour les Sciences et les Belles lettres, et autres fonctionnaires invités placés dans une partie de la sale destinée à les recevoir.

Le jury, les professeurs et les élèves auroient pris place au lieu qui leur était destiné, et nous accompagné du maire et adjoints avons pris place au Bureau.

La séance ouverte la musique a joué divers morceaux, nous sommes monté à la tribune, et nous avons prononcé un discours analogue à la cérémonie, dans lequel nous avons retracé aux élèves les bienfaits de la Révolution en établissant des écoles propres à donner à chaque jeune français l'instruction dont il sera susceptible, nous les avons invités à continuer de suivre avec assiduité le cours de leurs travaux, et nous avons fini par donner aux professeurs les éloges par eux mérités dans les diverses branches d'enseignement dont ils sont chargés.

Ce discours a été couvert d'applaudissements et a été terminé au son de la musique.

Le citoyen Martelot, professeur de Belles-lettres, est ensuite monté à la tribune, et a prononcé un discours relatif à l'instruction publique, il a développé les avantages résultants des établissements actuels sur ceux existants avant la Révolution, il a fait l'éloge de l'assiduité et des connaissances des élèves, il les a invités à se préparer pendant les vacances à suivre avec fruit les cours qui leur seront faits lors de l'ouverture de l'école. Ce discours terminé a été aplaudi, la musique a joué divers airs.

Le citoyen Cavellier, membre du jury central, est monté à la tribune, et a donné lecture d'un discours en prose de la composition du citoyen Cazeaux, élève, adressé aux défenseurs de la patrie, et des deux pièces de poësie composées par les citoyens Alexandre Roux et Claude Vernissac, élèves de littérature. Ces trois productions ont été reçues avec satisfaction de la part de l'assemblée qui l'a manifestée par des applaudissements.

Le citoyen Vallavieille, membre du jury central, a ensuite fait lecture de la liste des élèves qui ont remporté les prix dans les divers cours, en suite des procès-verbaux dressés par le jury les 16, 17, 18, 21, 22 et 24 courant.

Et de suite les prix auroient été donnés par nous sous-préfet aux élèves dont les noms suivent :

**COURS DE DESSEIN**

**PREMIÈRE CLASSE**

**1<sup>er</sup> Prix : le citoyen Charles Martin, de Toulon.**

- 2<sup>e</sup> Prix : le citoyen André Ribergue, de Toulon.  
 3<sup>e</sup> — le citoyen Jean-Baptiste Lieutaud, de Toulon.

#### SECONDE CLASSE

- Prix ex æquo : le citoyen Bernard Sénèquier, de Toulon.  
                           le citoyen Louis Laure, d'Auxonne.  
 Accessit ex æquo : le citoyen Pierre Raibaud, de Toulon.  
                           le citoyen Gabriel Vallavieille, de Toulon.

#### TROISIÈME CLASSE

- 1<sup>er</sup> Prix : le citoyen Auguste-François Julien, de Toulon.  
 2<sup>e</sup> — le citoyen Jacques Raibaud, de Toulon.  
 Accessit : le citoyen Amand Courtès, de Toulon.

#### QUATRIÈME CLASSE

- 1<sup>er</sup> Prix : le citoyen Jacques Robin, de Toulon.  
 2<sup>e</sup> — le citoyen Gaspard Bossan, de Romans.  
 Accessit : le citoyen Joseph Jourdan, de Toulon.

#### CINQUIÈME CLASSE

- 1<sup>er</sup> Prix : le citoyen François Saintoux, de Toulon.  
 2<sup>e</sup> — le citoyen Louis Thomas Monteil, de Toulon.  
 Accessit : le citoyen Félix Brun, de Toulon.
- 

#### COURS DE LANGUES ANCIENNES

##### *Traduction latine*

- 1<sup>er</sup> Prix ex æquo : le citoyen Turc de Toulon.  
                           le citoyen Charles Sénès, de Toulon.  
 2<sup>e</sup> Prix : le citoyen Zenon Gensollen, de la Guadeloupe.

*Traduction grecque*

## PREMIÈRE CLASSE

Prix : le citoyen Charles Sénès, de Toulon.  
Accessit : le citoyen Antoine Turc, de Toulon.

## SECONDE CLASSE

Prix : le citoyen Jean Reynaud, de Toulon.  
Accessit : le citoyen Zénon Pons, de Toulon.

---

## COURS DE MATHÉMATIQUES

## PREMIÈRE CLASSE

1<sup>er</sup> Prix : le citoyen Pierre Barthélémy, de Toulon.  
2<sup>e</sup> — le citoyen Bazoché, de Nancy.

## SECONDE CLASSE

1<sup>er</sup> Prix : le citoyen Jean-Baptiste Lieutaud, de Toulon.  
2<sup>e</sup> Prix ex œquo : le citoyen Mathieu Esmieu, de Toulon.  
le citoyen Charles Martin, de Toulon.  
Accessit : le citoyen Jean Nicolas Lallemant, de Nancy.

---

## COURS DE LITTÉRATURE

## PREMIÈRE CLASSE

*Poésie*

Prix ex œquo : le citoyen Alexandre Roux, de Toulon.  
le citoyen Claude Venissac, de Toulon.

*Prose*

Prix : le citoyen Guillaume Cazeaux, de Toulon.  
Accessit : le citoyen Zénon Gensollen, de la Martinique.

Tous les prix ayant été distribués aux élèves cy dessus désignés, aux grands applaudissements des spectateurs et au son de la musique, la séance a été fermée aux cris de *Vive la République*.

Le sous-préfet et toutes les autorités se sont rendus à la sous-préfecture où ils ont été accompagnés par les professeurs et les élèves escortés par un détachement de grenadiers ayant en tête les tambours et la musique. »

**Le Sous-Préfet du 4<sup>e</sup> arrondissement du Var, en remplacement.**

FILHE.

En transmettant au Préfet du Var le compte rendu de la cérémonie scolaire, le président fait remarquer avec quelque dépit que le Préfet maritime non seulement ne s'est pas rendu à son invitation, mais qu'il n'a même pas jugé à propos de la communiquer aux officiers et fonctionnaires placés sous ses ordres. (1)

(1) Toulon, le 2 fructidor, an IX de la République,

Citoyen Préfet,

Voici le procès-verbal dressé relativement à la distribution des prix aux élèves de l'Ecole Centrale.

Selon vos intentions, j'ai tâché de donner le plus d'éclat que j'ay pu à cette cérémonie. Mais je n'en ai pas été secondé par le préfet maritime, qui non seulement ne s'y est pas rendu, mais qui même n'a pas jugé à propos de faire part de mon invitation aux officiers militaires et aux employés sous ses ordres quoique je l'en eusse prié.

J'ai l'honneur de vous saluer.

FILHE.

(Archives départementales).

Les autorités militaires avaient répondu à l'invitation. On peut, croyons nous, expliquer cette abstention par une certaine tension qui devait exister à ce moment entre la marine et l'autorité civile à cause de l'occupation du local de l'ancien Collège de l'Oratoire.

A la fin de l'an IX, l'Ecole Centrale avait réellement une vitalité pleine de promesses, et le Préfet du Var avait proposé depuis quelques mois au jury d'instruction de la transférer dans les batiments de l'Oratoire, affectés au service de la marine, afin d'avoir plus d'espace pour les classes et pour le pensionnat. (1)

---

(1) Aux membres du Jury central d'instruction publique près l'Ecole Centrale du Var, à Toulon.

Draguignan, le 21 nivôse an IX,

« Par votre lettre du 11 de ce mois, vous me donnés connaissance, citoyens, que la maison nationale dite de l'Oratoire, actuellement occupée par la marine, serait susceptible tout à la fois de l'établissement de l'Ecole centrale et de celui de son pensionnat ; que ce local est le seul qui puisse remplir ce double objet au moyen de quelques réparations que vous avés reconnues indispensables. Je vous sc̄ais gré du résultat de vos recherches et des renseignemens que vous avés bien voulu me donner. Je vais sur le champ m'occuper du soin de demander au gouvernement la cession de ce local comme peu propre au service de la marine ; dans tous les cas, on trouverait à le remplacer par un autre plus rapproché de ses ateliers et de son arsenal.

Pour que ma demande auprès du gouvernement ait tout le succès désirable, il est nécessaire que je connaisse préalablement la nature des réparations à faire au local que vous me désignés et la dépense qui pourrait en résulter. Je vous serai donc obligé de faire procéder sans retard par l'ingénieur ordinaire de votre arrondissement, le citoyen Pertinchamp, au devis descriptif et estimatif de ces réparations, que vous aurés soin de

La rentrée des classes de l'an X se fit avec 67 élèves, comme l'établit l'état matricule du second trimestre dressé en pluviôse ; leur répartition était fort inégale par rapport aux diverses matières d'études :

*Dessein et Mathématiques, 17 :*

- Joseph Bernard, de Toulon, 14 ans.
- Nicolas Monnier, de Toulon, 15 ans.
- Pierre César Ferrand, de Toulon, 14 ans.
- Pascal Ferrand, de Toulon, 17 ans.
- Hippolyte Geoffroi, de Sanari, 14 ans.
- Amédée Blancard, de Toulon, 16 ans.
- Louis Christophe Sardou, de Toulon, 15 ans.
- Auguste Dumas, de Toulon, 15 ans.
- Joseph Jourdan, de Toulon, 15 ans.
- Hilarion Jourdan, de Toulon, 14 ans.
- Bienvenu Callot, de Toulon, 13 ans.
- Laurent Breton, de Toulon, 14 ans.

me transmettre, avec un projet d'arrêté que vous prendrez sur la nécessité et l'utilité de rendre cet édifice à sa première destination en le consacrant de nouveau au service de l'instruction publique, attendu que celui qu'occupe actuellement l'Ecole Centrale n'est point assez spacieux et ne réunit point toutes les conditions qu'un pareil établissement doit présenter ; que d'ailleurs ce local, qui est occupé partie par le sous-préfet, partie par l'Ecole Centrale, n'est pas susceptible d'éprouver la moindre division ; mais qu'on doit au contraire l'affecter en totalité au service de la sous-préfecture qui pourra alors y établir commodément ses bureaux et ses archives.

Je vous salue. »

J. FAUCHET.

(Archives départementales).

Pierre-François Emery, de Toulon, 15 ans.  
Antoine Barnel, de Toulon, 14 ans.  
Victor Deraime, de la Martinique, 17 ans.  
André Sandraly, de Toulon, 13 ans.  
Joseph Banon, d'Hyères, 15 ans 1/2.

*Dessein et Langues anciennes, 6 :*

Jacques Aubin, de Toulon, 13 ans,  
Antoine-Joseph Girand, de Toulon, 12 ans.  
Antoine Leingre, de Bastia, 14 ans.  
Jean Reynaud, de Toulon, 14 ans.  
Zenon Pons, de Toulon, 13 ans.  
Paul Long, de Néoule, 19 ans.

*Dessein seul, 30 :*

Victor Cabissol, de Toulon, 12 ans.  
Louis Roux, de Toulon, 14 ans.  
François Maury, de Toulon, 14 ans.  
Pierre Roux, de Toulon, 17 ans.  
Félix Armagnen, de Toulon, 27 ans.  
Auguste Guien, de Toulon, 13 ans.  
Louis Humeau, de Toulon, 13 ans.  
Louis Laure, d'Auxonne, 14 ans.  
François Saintoux, de Toulon, 13 ans.  
Jean Pierre Pons, de Toulon, 14 ans.  
Michel Allègre, de Toulon, 14 ans.  
Firmin Castellin, de Toulon, 13 ans.  
Thomas Monteil, de Toulon, 12 ans.  
François Geniès, de Toulon, 15 ans.

**J**oseph Martel, de Marseille, 13 ans.  
**F**rançois Julien, de Toulon, 14 ans.  
**A**lexandre Bouillon, de Lorgues, 16 ans.  
**V**incent Brun, de Toulon, 12 ans.  
**F**élix Monestel, de Toulon, 12 ans.  
**A**ndré Ribergue, de Toulon, 18 ans.  
**G**abriel Vallavieille, de Toulon, 17 ans.  
**L
**F**rançois Reynaud, de Cuers, 17 ans.  
**J**ean-Baptiste Martinenq, de Toulon, 15 ans.  
**P**ierre Barthélemy Pivot, de Toulon, 15 ans.  
**A**rmand Courtès, de Toulon, 15 ans 1/2.  
**C**harles Martin, de Toulon, 16 ans.  
**F**rançois Baturel, de Toulon, 13 ans.  
**J**acques Rimbaud, de Toulon, 15 ans 1/2.  
**G**aspard Bossan, de Romans, 21 ans.**

*Langues anciennes seules, 2 :*

**L
**F**rançois Barrallier, de la Seine, 14 ans.**

*Mathématiques seules, 5 :*

**A**ndré-Edouard Thoulon, de Toulon, 16 ans.  
**J**ean-Joseph Guichard, de Toulon, 18 ans.  
**J**ean-Baptiste Capin, du Puy-La Roque, 27 ans.  
**J**oseph Bollot, de Toulon, 19 ans.  
**P**ierre Barthélemy, de Toulon, 15 ans.

*Langues anciennes et Belles lettres, 2 :*

**P**ierre Antoine Turc, de Toulon, 16 ans.  
**C**harles Sénès, de Toulon, 16 ans.

*Belles lettres seules, 5 :*

Guillaume Cazeaux, de Toulon, 16 ans.  
Hyacinthe Mistral, de Toulon, 16 ans.  
Antoine Rouquier, de Toulon, 13 ans.  
Alexandre Roux, de Toulon, 18 ans,  
Charles Serrain, de Toulon, 16 ans.

Je soussigné, professeur de l'Ecole Centrale du Var, chargé du registre de l'inscription des élèves, certifie véritable la liste ci-dessus s'élevant au nombre de soixante-sept élèves.

Toulon, le 23 pluviôse an X de la République une et indivisible (1).

DÉCUOIS.

Un état émergé du même trimestre, dressé pour le mois de ventôse an X, prouve que pour cet effectif d'élèves il y avait huit professeurs et un bibliothécaire, appointés à raison de 2.000 francs chacun, les citoyens Julien, André, Suzanne, Humbert, Ortolan, Martelot, Décugis, Borrelly et Giraudy.

Les divers cours eurent lieu avec une émulation particulière, des examens trimestriels constatèrent l'excellent état des études.

Nous joignons quelques compositions littéraires du second trimestre, ainsi que le *Tableau d'honneur* qui fut dressé à la suite des opérations du jury et le compte-rendu de la séance où ce tableau, établi pour la première fois, fut lu aux élèves :

---

(1) Archives départementales.

DEUXIÈME TRIMESTRE AN X

---

**ANECDOTE***Accompagnée de réflexions.*

---

Dans la matinée du 18 ventôse, un petit nègre, domestique d'un officier de la 61<sup>e</sup> demi brigade, va trouver une femme qui vend habituellement des fruits, vis-à-vis le thrésor de la marine.

*Ma bonne, lui dit-il en l'abordant, je viens chercher l'argent de la montre que je vous vendis hier soir à la porte de la Comédie.*

*Mon petit ami, répondit en riant la revendeuse, je vous conseille d'ouvrir les yeux et de me bien regarder. Vous ne m'avez point vendu de montre, je ne vous ai jamais vu ; si vous avez fait quelque marché, cherchez ailleurs celle qui se trouve votre débitrice. Pour moi je n'ai rien à démêler avec vous.*

Le petit homme insiste : la femme continue à nier le fait, et l'affaire est portée par devant le commissaire de police.

Après avoir entendu les deux parties, ne sachant à quoi s'en tenir, le commissaire ordonne de conduire le nègre et la femme en prison. Comme il soupçonnait cependant que le petit nègre en imposait, il chargea par dessous main le geolier d'employer la terreur afin de lui arracher son secret.

Une demi heure après que l'enfant eut été jetté dans un cachot, le geolier fidèle aux ordres qu'il avait reçus, s'arme d'un bâton, ouvre brusquement la porte, saisit le petit scélérat au collet et, d'une voix terrible, le menace de le faire expirer sous les coups s'il ne dit sur le champ la vérité.

Intimidé par le ton du geolier et plus encore par la vue du bâton qu'il tenait à la main, le nègre se jette à ses genoux et les tenant étroitement embrassés :

*Je vous prie, s'écrie-t-il, de ne me faire aucun mal. Je vais tout déclarer. Mon maître n'a point d'argent. Affligé de l'état dans lequel je l'ai vu ce matin, je suis sorti dans le dessin de lui en procurer et j'ai eu recours au moyen dont je me suis servi.*

Le geolier enchanté d'avoir si bien réussi, fit sortir sur le champ son prisonnier et le conduisit au commissaire de police qui ayant entendu la même déposition fit de fortes réprimandes au petit imposteur et le remit en liberté.

Cet enfant doit-il être regardé comme innocent ou comme coupable ?

L'austère équité qui n'accorde rien à la faiblesse et qui n'admet aucune espèce d'excuses doit nécessairement le condamner. Mais si l'on fait attention à son peu d'expérience et aux motifs purs qui l'ont animé, on ne pourra lui refuser quelque indulgence. Si en effet il avait réfléchi aux suites d'une pareille démarche, à l'invraisemblance du succès, à la peine qu'il causerait à une femme innocente, et à l'opprobre qui rejoillirait sur lui lorsqu'on viendrait à connaître sa ridicule imposture, il se serait bien gardé

sans doute d'y avoir recours. Mais entraîné, séduit pour ainsi dire par une extrême sensibilité, il n'eut le tems ni de délibérer ni de réfléchir. Il céda, comme malgré lui, au désir d'adoucir les chagrins de son maître, et dès lors son action peut être regardée plutôt comme l'erreur excusable d'un cœur sensible que comme l'intention perfide d'un vil scélérat.

A. Roux.

---

## ANALYSE DU DISCOURS DE DAGUESSEAU

### *Sur l'Amour de la Patrie*

---

Au commencement de son discours sur l'amour de la patrie, Daguesseau déplore la mort de M. Chauvelin, avocat-général ; celle de M. de Longueuil, président au Parlement, et celle de Louis XIV.

Après avoir regretté dans M. Chauvelin cette voix éloquente dont les charmes puissans portaient dans tous les cœurs l'amour de la justice et l'impression lumineuse de la vérité ; dans le président de Longueuil cette profondeur de réflexion et cette maturité de jugement qui donne un empire naturel sur tous les esprits ; et dans Louis XIV un prince plus grand dans l'infortune qu'il ne l'avait été dans sa prospérité, il termine ces éloges par souhaiter que l'amour de la patrie anime le cœur de

celui qui doit monter sur le trône et se communique à tous les français. Ce vœu lui sert d'exposition pour le sujet qu'il se propose de traiter.

La première chose qui se présente à Daguesseau en entrant en matière, c'est que l'amour de la patrie que nous connoissons par sentiment et que nous devrions suivre par intérêt est nul dans une monarchie, tandis qu'il produit les effets les plus étonnans dans une république. Il cherche la cause de cette différence et la trouve dans celle même qui existe entre ces deux espèces de gouvernements.

Dans une république l'on s'accoutume presque en naissant à regarder la fortune de l'Etat comme sa fortune particulière. L'espèce de fraternité civile qui règne entre tous les citoyens, en forme comme une seule famille, les intéresse également aux biens et aux maux de la patrie. Le sort d'un vaisseau, dit-il, dont chacun croit tenir le gouvernail ne sauroit être indifférent. L'amour de la patrie devient une espèce d'amour propre. On l'aime véritablement en aimant la république et l'on parvient enfin à l'aimer plus que soi-même. Lorsque Brutus eut ordonné le supplice de ses fils, la patrie lui rendit autant d'enfants qu'il conserva de citoyens par la perte de son propre sang.

Les raisons qui nous obligent à aimer la patrie devroient produire le même effet dans toute espèce de gouvernement, parce que c'est toujours à ce gouvernement que nous devons la conservation et la paisible jouissance de nos biens. Si dans une monarchie l'amour de la patrie est nul, plusieurs causes y contribuent plus

ou moins. La première provient de l'abaissement dans lequel on tient le peuple. Ce peuple ne prenant aucune part aux affaires, et l'autorité souveraine se trouvant entre les mains d'un seul homme, on lui laisse conduire le vaisseau selon ses caprices. S'il réussit, on profite du bien qu'il fait sans presque lui en savoir gré ; s'il ne réussit pas et que l'on souffre de son impéritie ou de ses malheurs, on se vange (sic) de lui par des plaintes amères, ou par un rire insultant ou par des satyres (sic).

La seconde cause est produite par l'intérêt personnel. A mesure que l'amour de la patrie s'éteint dans le cœur des citoyens, la cupidité s'y allume avec plus d'ardeur. Lorsque des flatteurs sont venus à bout de persuader au chef de la nation que l'intérêt général n'est pas le sien, tous les membres de l'empire se laissent entraîner par son exemple, la contagion se répand par degrés jusqu'aux dernières conditions, et bientôt n'offre que le triste spectacle de mille brigandages. S'il reste quelques hommes vertueux, ils gémissent en silence des maux dont ils sont les témoins. Trop faibles pour en arrêter le cours, ils cherchent dans la retraite à se faire un bonheur que rien ne puisse empoisonner ; et là, comme dans une île enchantée, on diroit qu'ils boivent les eaux de ce fleuve qui faisait oublier le passé.

Pour ranimer l'esprit public dans une monarchie, Daguesseau voudroit que les magistrats offrissent l'image vivante de toutes les vertus et forçassent pour ainsi dire par leur dévouement généreux le peuple à se respecter lui-même et à préférer la patrie à tous les autres biens.

La fin de son discours est consacrée à l'éloge du régent et à des vœux pour la prospérité de la France.

### CAZEAUX.

*Le citoyen Guillaume Cazeaux, âgé de 16 ans, élève de l'Ecole Centrale du Var, à qui appartient cette composition, a mérité des éloges particuliers du Jury et de son professeur par son application.*

Toulon, le 9 floréal an X

BARRY, DEMORE, RUYTER.

---

### ANALYSE DU DISCOURS DE M. DAGUESSEAU

*Sur l'Amour de la Patrie*

---

L'exorde du discours de M. Daguesseau sur l'amour de la patrie est absolument étranger au sujet qu'il se propose de traiter.

Il le consacre à déplorer la perte de M. Chauvelin, avocat-général, du président de Longueil et de Louis XIV.

Après avoir rendu un témoignage honorable à la mémoire de ces morts illustres, il termine cet exorde par souhaiter que l'amour de la patrie anime le cœur du jeune prince qui doit remplacer Louis XIV, et que cet amour se communique à tous les Français.

L'amour de la patrie, dit-il, en entrant en matière, est un sentiment naturel à l'homme et que nous devrions suivre par intérêt. Comment se fait-il néanmoins que cette plante qui fructifie si heureusement dans les républiques, soit pour ainsi dire étrangère dans les monarchies ?

Les raisons qu'il en donne sont aussi solides que bien développées.

Dans une république, chaque citoyen s'accoutume de bonne heure et presqu'en naissant à regarder la fortune de l'Etat comme sa fortune particulière. Cette égalité parfaite, cette espèce de fraternité civile qui ne fait de tous les citoyens que comme une seule famille, les intéresse également aux biens et aux maux de la patrie. Le sort d'un vaisseau, dont chacun croit tenir le gouvernail, ne sauroit être indifférent. L'amour de la patrie devient une espèce d'amour propre, on s'aime véritablement en aimant la république et l'on parvient enfin à l'aimer plus que soi-même.

Lorsque Brutus présida au supplice de ses fils, ce moment fut sans doute terrible pour lui ; mais la patrie lui rendit autant d'enfans qu'il conserva de citoyens par la perte de son propre sang.

Les raisons qui attachent fortement à la patrie les citoyens d'une république devroient être aussi puissantes dans une monarchie. Car sous quelque gouvernement que l'on se trouve, c'est toujours l'Etat qui assure la conservation et la jouissance paisible de nos propriétés. Tandis cependant que dans une république, on voit souvent des hommes se dévouer généreusement pour l'intérêt général, il arrive presque toujours dans les

monarchies que l'on vit et que l'on meurt sans soupçonner s'il y a une patrie.

Daguesseau en assigne plusieurs causes. La première c'estque dans l'Etat monarchique les habitans n'ont aucune part au Gouvernement. Alors ils se reposent entièrement sur la foi de celui qui gouverne. S'il réussit, on s'en aperçoit à peine ; s'il éprouve des revers, on se venge de lui par des traits satyriques ou par des plaintes amères.

A mesure que l'intérêt de l'Etat s'anéantit dans notre cœur, l'intérêt personnel s'y allume. Lorsque des flatteurs ont réussi à persuader au souverain que son intérêt n'est pas celui du peuple, son exemple devient d'autant plus contagieux qu'il ne reste plus aucun frein à la cupidité. Le mal se communique de proche en proche et descend par degrés jusqu'aux dernières conditions. Chacun fait la même distinction entre l'intérêt de l'Etat et le sien propre, chacun ne songe qu'à soi ; l'intérêt public est entièrement oublié. Les gens de bien, trop faibles pour s'opposer au torrent, se bornent à ne point s'y laisser entraîner et dès ce moment tout esprit public se trouve anéanti.

Daguesseau voudroit que les magistrats par leur conduite et par leurs vertus opposassent une barrière insurmontable à la contagion et que par l'exemple du plus entier dévouement, forçant les méchans à rougir, ils persuadassent au peuple que l'amour de la patrie est le plus sacré de tous les devoirs.

Il fait ensuite l'éloge du duc d'Orléans, régent du royaume, et termine son discours par des vœux pour la prospérité de la patrie.

A. Roux

# TABLEAU D'HONNEUR

des

ÉLÈVES DE L'ÉCOLE CENTRALE DU VAR

---

*Deuxième trimestre de l'an X*

Le Jury arrête que les noms des élèves cy dessous dénommés seront inscrits sur une liste qui sera affichée sur les murs des différentes salles des cours et dont l'intitulé annoncera que cette inscription est pour les élèves un nouveau témoignage de distinction accordé à leur zèle et leurs succès.

---

## COURS DE DESSIN

### 1<sup>re</sup> SECTION

Charles Martin, de Toulon ;  
Louis Laure, d'Auxonne.

### 2<sup>e</sup> SECTION

Zenon Pons, de Toulon ;  
Nicolas Monnier, de Toulon.

### 3<sup>e</sup> SECTION

François Reynaud, de Cuers ;  
Vincent Brun, de Toulon.

**4<sup>e</sup> SECTION**

Louis Roux cadet, de Toulon ;  
François Mauric, de Toulon.

**5<sup>e</sup> SECTION**

Michel Allègre, de Toulon ;  
Pierre Ferrand, de Toulon.

**6<sup>e</sup> SECTION**

Amédée Blancard, de Toulon ;  
François Geniès, de Toulon.

---

**COURS DE LANGUES ANCIENNES****1<sup>re</sup> SECTION**

Jean Reynaud, de Toulon ;  
Zenon Pons, de Toulon.

**2<sup>e</sup> SECTION**

Burle, de Toulon ;  
Leingre, de Toulon.

---

**COURS DE MATHÉMATIQUES**

Pierre Barthélémy, de Toulon ;  
Victor Roquefort, de Draguignan ;  
Pierre Palot, de Toulon ;

Nicolas Monnier, de Toulon ;  
Guichard, de Toulon ;  
Hilarion Jourdan, de Toulon ;  
Joseph Banon, d'Hyères.

---

### COURS DE BELLES-LETTRES

Alexandre Roux, de Toulon ;  
Guillaume Cazeaux, de Toulon.

Signé : BARRY, Président ; DEMORE, RUYTER

---

Cejourd'huy 12 prairial an 10, à dix heures du matin, en présence du sous préfet du 4<sup>e</sup> arrondissement, des membres du jury d'instruction publique, des professeurs et des élèves de l'Ecole Centrale du département du Var, il a été fait lecture solennelle du procès-verbal d'examen de ces élèves pour le 2<sup>e</sup> Trimestre de cette année.

Cette lecture a été précédée de celle d'un discours prononcé par le citoyen Barry, président du jury, dans lequel par le tableau détaillé des avantages particuliers résultant de chacune des parties d'enseignement qu'offrent les différens cours, il a invité les élèves de la manière la plus pressante et la plus persuasive à n'en négliger aucune et à les fréquenter successivement avec le même zèle et la même assiduité.

Le procès verbal d'examen lu ensuite, le sous préfet incontinent après a adressé tour à tour aux élèves hono-  
rablement mentionnés des paroles d'encouragement et de satisfaction, et à leurs professeurs les éloges dus à leur zèle et à leurs succès.

La séance a été terminée par un discours sur les nom-  
breux avantages de l'étude en général sous le rapport des succès durables et de la solide gloire qui en revient à ceux qui s'y livrent quand même la nature leur ait refusé le don inné du talent, à cause des heureuses habitudes qu'elle leur fait contracter et qui ont une si grande influence dans la suite sur leur fortune et leur rang dans la société, par leurs vertus publiques et domes-  
tiques.

Le citoyen Demore, membre et secrétaire du jury, auteur de ce discours, a fini par appeler le concours du sous-préfet pour le maintien d'une école à Toulon qui conserve à la fois aux élèves les ressources précieuses de l'instruction et les professeurs éclairés dans les leçons desquels ils la puisent si avantageusement.

Il a été arrêté que les discours des citoyens Barry et Demore seroient déposés dans les archives du jury et qu'extrait du présent procès verbal seroit transmis au préfet du département.

Signé : BARRY, DEMORE RUYTER.

Comme on le voit les membres du jury ne négligeaient rien pour encourager les études, pour susciter et entretenir l'émulation. La lettre accompagnant les documents

envoyés au préfet démontre leurs excellentes intentions pour l'avenir. (1)

Mais à ce moment même on élaborait une loi (celle de floréal an X) qui venait frapper à mort les écoles centrales et qui devait être appliquée dès la rentrée des classes de l'an XI (octobre 1802).

De presque tous les points de la France, les préfets avaient signalé, dans leur *Statistique* de l'an IX, le mauvais recrutement ou le dépérissement des écoles centrales.

On peut se rendre compte de leur situation et des dispositions du Parlement par le rapport et le discours de Fourcroy au Corps législatif, du 30 germinal et du 10 floréal, et le rapport de Jacquemont au Tribunat, du 4 floréal :

(1)

Toulon, le 25 prairial an X.

Le jury central d'instruction publique près l'Ecole Centrale de Toulon au citoyen Préfet.

« Nons avons l'honneur de vous transmettre un extrait du procès-verbal de notre séance du 12 de ce mois.

Il serait difficile de vous peindre l'heureuse impression qu'a faite sur ces jeunes élèves la solennité inusitée que nous avons cru devoir mettre à ce qui n'était autrefois qu'une simple lecture.

Nous emploierons souvent de pareils moyens, convaincus par cet essai des effets avantageux qu'ils produisent.

Vous trouverez sous ce pli, citoyen Préfet, quelques morceaux choisis parmi ceux qu'ont présentés au dernier examen les élèves du cours de belles-lettres.

La Messagerie vous portera incessamment les meilleures productions des élèves du cours de dessin...

Salut et considération. »

DEMORÉ, RUYTER.

(1) Archives départementales.

*1° Extrait du rapport de Fourcroy*

«... Lorsque de grandes secousses ont déchiré le sein du globe et renversé les édifices qui en couvraient la surface, les hommes ne peuvent réparer solidement leur ancien ouvrage et relever les monumens écroulés qu'après avoir eu le tems d'en recueillir et d'en étudier les ruines. Ils commencent par assembler les débris avec méthode ; ils cherchent, dans leur rapprochement, l'ancienne ordonnance que l'art leur avait donnée, ils veulent toujours faire mieux qu'il n'avaient fait d'abord ; mais il n'y parviennent jamais qu'à l'aide des tentatives répétées, des efforts soutenus et du tems qui commande aux uns et aux autres.

Tel est le sort des institutions renversées par le bouleversement des empires. Ceux qui sont appelés les premiers à les rétablir, quel que soit le talent qu'ils y consacrent et le courage qu'ils y portent, ne peuvent pas se flater de faire une œuvre durable.

Les oscillations politiques, qui durent encore, impriment à leurs nouvelles créations un caractère de faiblesse qui tend à les détruire dès leur naissance. Il faut que tous les germes de dissension et de discorde soient étouffés ; que tous les esprits soient rapprochés par le besoin et le désir du repos ; que le calme soit entièrement rétabli ; que les malheurs soient oubliés ou près de l'être ; que la paix, réparatrice de tant de maux, ait consolé la terre, pour que les institutions puissent prendre la vigueur et la solidité, qui en assurent la durée.

Cette vérité, que l'histoire de tous les peuples nous a révélée, et que la nôtre confirme avec tant de force

depuis douze années, est surtout applicable à l'instruction publique, qui tient une place si éminente dans l'économie des nations, puisqu'elle perpétue dans leur sein les connaissances sur lesquelles reposent leur soutien et leur prospérité.

Placé dans les heureuses circonstances dont je viens de parler, le Gouvernement, en portant ses regards et sa vigilance sur l'état actuel des écoles publiques, en les comparant avec le besoin et les vœux des citoyens, a reconnu que plusieurs des institutions anciennes exigeaient quelques réformes, et que celles qui ont été établies par la loi du 3 brumaire an IV, quoique dirigées par des vues plus grandes et plus libérales que les anciens collèges et les universités qu'elles ont remplacés, n'avaient point obtenu tout le succès que le législateur en avait espéré. Constamment occupé de ce qui existe pour conserver ce qui est bien, pour corriger ce qui est défectueux, pour réformer ce qui est mal, le Gouvernement éclairé sur l'état actuel des écoles centrales, n'a pu se dissimuler que le peu d'utilité du plus grand nombre de ces écoles ne permettait point de les maintenir.

Effrayé par la nullité presque totale des écoles primaires, et des suites que doit amener un état de choses qui laisse une grande partie de la génération dénuée des premières connaissances indispensables pour communiquer avec celles qui la précèdent et qui doivent la suivre, il a senti que la réorganisation de ces écoles était l'un des besoins les plus urgents, et qu'il était impossible d'en ajourner plus long-tems l'exécution.

Le Gouvernement, en recherchant un nouveau mode d'enseignement approprié à l'état actuel des connais-

sances et au génie de la nation française, a cru nécessaire de sortir de la route accoutumée. Instruit par le passé, il a rejeté les formes anciennes des universités dont la philosophie et les lumières appelaient la réformation depuis près d'un demi siècle, et qui n'étaient plus d'accord avec les progrès de la raison ; il n'a vu dans les écoles centrales que des institutions peu nombreuses, trop également, trop uniformément organisées pour des départemens inégaux ou variés en population, en ressources et en moyens. Il a pris néanmoins ce que chacun de ces deux systèmes successivement adoptés avait de bon, et il en a fait disparaître les abus... » (1)

*2<sup>e</sup> Extrait d'un discours de Fourcroy  
au Corps Législatif du 10 floréal an X.*

« ... Dans beaucoup de villes on se plaint de la destruction des écoles centrales, et ces plaintes succèdent quelquefois à celles que l'on faisait, il y a quelques mois, sur le peu d'utilité de ces écoles. S'il est vrai qu'on n'attache leur véritable prix aux jouissances devenues habituelles que lorsqu'on est sur le point de les perdre ; s'il l'est encore que l'on n'aime point à perdre inopinément une chose dont on n'avait pas pu jouir assez, mais dont on ne veut pas être entièrement privé, n'est-il pas permis d'espérer que les communes qui n'auront pas de lycée, et qui avaient une école centrale, trouveront les moyens en conservant le local, les collections, les

---

(1) *Moniteur Universel ou Gazette Nationale* du 1<sup>er</sup> floréal an X.

frais déjà faits pour son établissement, de les convertir en une école secondaire plus forte et plus utile même qu'un ancien collège ? Voilà tout à coup soixante-dix écoles presque toutes organisées, qui, avec quelques modifications dans les études et les classes, se rapprocheront aisément du genre d'instruction littéraire essentiellement utile à la jeunesse. La dépense descendra tout à coup presque à la moitié de celle des écoles centrales. »

L'orateur fait une longue critique de l'enseignement routinier des collèges de l'ancien régime, notamment dans les sciences, et il continue ainsi :

« Les écoles centrales avaient remédié à ce vice ancien ; et si leur nombre trop considérable, leur égalité trop contrastante avec la différence des lieux, des habitudes, des dispositions ; leur origine, placée dans des tems où les factions et les partis gâtaient les plus belles institutions, n'avaient point mis un obstacle insurmontable à leur succès ; si surtout des études préliminaires leur avaient préparé des élèves disposés à profiter de l'instruction qui en faisait la base, elles auraient entièrement rempli le but que la philosophie avait marqué dans leur institution. C'est véritablement une amélioration de ces écoles qui se présente dans les lycées. Leur nombre plus petit est encore supérieur à celui des écoles centrales qui ont eu un succès réel... » (1)

---

(1) *Moniteur Universel* du 11 floréal an X, p. 895.

*3<sup>e</sup> Extrait du rapport de Jacquemont  
au Tribunat sur le projet du Gouvernement.*

«...Vous connaissez, citoyens tribuns, toutes les espèces d'entraves qui retardèrent l'exécution de la loi du 3 brumaire an IV. L'esprit de parti repoussa dans la plupart des campagnes les instituteurs primaires qui, privés des rétributions qu'ils devaient tirer de leurs élèves, se trouvèrent réduits au simple traitement qui leur était alloué par les administrations du département, pour leur tenir lieu du logement et du jardin qu'on ne pouvait ou ne voulait pas leur livrer. Encore ce faible secours ne leur fut-il pas continué après la disparition du papier-monnaie, et la plupart furent obligés de reprendre les travaux ruraux pour assurer leur subsistance.

L'établissement des écoles centrales essuya également tous les genres d'obstacles que les mêmes causes d'une part, et de l'autre les rivalités des villes, les longueurs des formes administratives, la préparation des locaux destinés à les recevoir, pouvaient naturellement y apporter ; elles s'organisèrent lentement, difficilement, et plusieurs mêmes n'ont encore d'autre existence que celle de leur nom.

Quelques dispositions de la loi nuisaient elles-mêmes au succès de ces écoles : équivoquement placées sous la surveillance de l'administration centrale et de leur jury, elles manquaient d'une direction immédiate qui liât toutes les parties de l'enseignement, les assujettit à un ordre relatif et progressif, et maintint l'exécution des règlements intérieurs qui devaient les ordonner sur le but de

leur institution. Elles n'offrirent pendant long-tems que des cours séparés, à côté les uns des autres, et non un système combiné d'instruction commune.

Elles étaient dépourvues de pensionnat où les parens pussent envoyer avec sécurité des enfans dont l'âge réclame les soins d'une sollicitude paternelle.

La loi du 3 brumaire s'était néanmoins proposé d'en établir un noyau auprès de chaque école centrale, en accordant des pensions temporaires à vingt élèves de chaque département; mais elle avait laissé au corps législatif le droit de déterminer chaque année le maximum de ces pensions, et jamais cette disposition n'eut de suite. Des professeurs qui, sous leur direction particulière, essayèrent d'ouvrir de ces pensionnats soit dans l'intérieur, soit à côté de leurs écoles, ne pouvaient point offrir un dédommagement suffisant de la première omission.

La division des cours et la fixation de l'âge pour y être admis étaient une disposition nuisible à l'ordre des études, qui d'un côté ôtait quelquefois aux jeunes gens les moyens d'en embrasser le cercle entier, et qui de l'autre les obligeait à en négliger les parties nécessaires, lorsqu'ils avaient passé l'âge auquel ces cours étaient destinés ; ces entraves furent néanmoins écartées par la nécessité même de s'y soustraire.

La nomination des professeurs par les jurys qui, à leur tour, étaient nommés par les administrateurs des départemens, ne présentait point une garantie suffisante de la bonté des choix, puisque les administrateurs pouvaient fort bien ne pas se connaître en hommes capables de

juger les titres des candidats. La dépendance du jury livrait ensuite le sort des professeurs aux caprices et aux passions des administrateurs : et à toutes les époques de nos dissensions intérieures, les écoles se trouvaient plus ou moins désorganisées par des destitutions dont l'esprit de parti était même plus souvent le prétexte que la cause.

Mais ce sont les passions révolutionnaires qui s'opposèrent avec le plus d'efficacité à la consistance qu'elles auraient pu prendre. Il suffisait qu'elles fussent une création du régime nouveau, pour en éloigner la plus grande partie des jeunes gens dont les familles demeuraient attachées à l'ancien ordre des choses. Les opinions politiques connues ou présumées des professeurs devaient souvent aussi un motif de réprobation pour leur doctrine, auprès des parents qui nourrissaient des opinions contraires. Il en résultait qu'à chaque mouvement, qu'à chaque mutation parmi les professeurs, des élèves désertaient les cours et faisaient place à de nouveaux élèves, qui ensuite les abandonnaient de même.

Enfin, il est juste d'ajouter encore que le Gouvernement ne s'occupa guères des moyens de faire prospérer ces établissements. Ils restèrent presque toujours livrés à leurs propres forces ; et si, à différentes époques, ils reçurent quelques encouragements, on s'aperçut bientôt de ce qu'on aurait pu en obtenir avec un système suivi d'attention et de surveillance.

Ce serait néanmoins une erreur de croire que les écoles centrales n'aient point été utiles. Le nombre d'élèves qu'elles présentaient dans ces dernières années s'était considérablement augmenté. L'ordre des études et

la matière de l'enseignement s'étaient fixés, et l'administration avait pris d'elle-même une marche exacte et régulière. Le zèle et l'activité des professeurs avaient supplié à tout ce qui leur manquait ; ils ne s'étaient laissé rebuter ni par l'indifférence que l'autorité leur montrait, ni par le défaut de payement dont ils avaient à se plaindre. Ils n'auraient eu besoin que la certitude de conserver leur état, pour attacher à leurs fonctions toute l'abondance des fruits qu'il était permis d'en attendre... » (1)

De la discussion approfondie qui eut lieu devant les Chambres sortit la loi du 11 floréal (2) qui abrogeait

(1) *Moniteur Universel* du 5 floréal an X, p. 863.

(2) *Loi du 11 floréal an X (2 mai 1802).*

#### TITRE PREMIER. — DIVISION DE L'INSTRUCTION

Art. 1<sup>er</sup>. — L'instruction sera donnée :

- 1<sup>o</sup> Dans les écoles primaires établies par les communes.
- 2<sup>o</sup> Dans les écoles secondaires établies par les communes ou tenues par des maîtres particuliers.
- 3<sup>o</sup> Dans les lycées et des écoles supérieures entretenues aux frais du trésor public.

#### TITRE III. — DES ECOLES SECONDAIRES

Art. 6. — Toute école établie par les communes ou tenue par des particuliers, dans laquelle on enseignera les langues latine et française, les premiers principes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques sera considérée comme secondaire.

Art. 7. — Le gouvernement encouragera l'établissement des écoles secondaires, et récompensera la bonne instruction qui y sera donnée, soit par la concession d'un local, soit par la distribution de places gratuites dans les lycées à ceux des élèves de chaque département qui se seront le plus distingués, et par des

totallement celle du 3 brumaire an IV et qui emporta les écoles centrales, dont une courte expérience avait révélé les imperfections et surtout les lacunes.

Bien que l'école du Var fût condamnée à disparaître promptement en application de la nouvelle loi, le jury d'instruction accomplit sa tâche sans défaillance jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le 10 messidor, il adressa au préfet une demande à l'effet de voir porter de 300 à 600 francs la somme destinée à l'acquisition de prix et il pria ce magistrat d'en présider la distribution solennelle. (1)

gratifications accordées aux cinquante maîtres qui auront eu le plus d'élèves admis aux lycées.

Art. 8. — Il ne pourra être établi d'écoles secondaires sans l'autorisation du gouvernement. Elles seront placées sous la surveillance et l'inspection particulière des préfets.

#### TITRE IV. — DES LYCÉES

Art. 9. — Il sera établi des lycées pour l'enseignement des lettres et des sciences. Il y aura un lycée au moins par arrondissement de chaque tribunal d'appel.

Art. 10. — On enseignera dans les lycées les langues anciennes, la rhétorique, la logique, la morale et les éléments des sciences mathématiques et physiques.

Bulletin des Lois, n° 1448, tome II. an X, p. 216.

(1)

Toulon, le 10 messidor an X.

Citoyen Préfet,

L'époque de la distribution des prix est fixée provisoirement aux derniers jours de thermidor.

Nous venons solliciter auprès de vous la somme nécessaire pour l'achat de ces prix.

De 600 francs auxquels elle avait jusqu'alors été portée, cette somme fut réduite à 300 francs l'année dernière. On en reconnut, mais trop tard, l'insuffisance.

L'examen de fin d'année eut lieu à la manière accoutumée et dura du 12 au 23 thermidor ; ses opérations furent consignées dans un compte-rendu détaillé, et condensées, en outre, dans un curieux palmarès qui vaut d'être publié.

---

En vous exprimant le désir de la voir reporter à son ancienne qualité, nous sommes certains de vous présenter un vœu qui ne peut qu'être accueilli par vous. Votre amour pour les sciences et les lettres vous fera toujours adopter tout ce qui tend à en répandre le goût, comme à l'encourager. Vous penserez avec le jury qu'il est peu de fonds placés à un plus haut intérêt que ceux consacrés à une si noble et si utile destination.

Il est, citoyen Préset, un autre objet qui ne nous tient pas moins à cœur et dont nous nous promettons le même résultat : c'est votre présence à la solemnité des prix. Le jury, les professeurs et les élèves la désirent depuis plusieurs années : les professeurs et nous par la certitude des heureux efforts qu'elle produiroit, les élèves par le plaisir qu'ils éprouveroient à recevoir leurs couronnes tout à la fois des mains du premier Magistrat du Département et d'un ami aussi distingué des lettres et des sciences.

Cette présence si ardemment souhaitée, veuillez ne pas la refuser plus longtemps à des vœux si pressants et si légitimes. Nous sommes prêts à avancer ou à reculer le jour de la distribution des prix selon vos convenances. Quel que soit celui que vous fixiez, il sera toujours à la notre, à celle de l'École, que nous subordonnons sans peine au désir extrême que nous avons tous de vous voir au milieu de nous.

Déjà nous avons pris toutes les mesures qui nous ont paru propres à donner le plus d'éclat à cette intéressante cérémonie.

Un membre du jury et un professeur ont été désignés pour suivre l'exécution, et quand il sera temps, elles vous seront soumises pour ne s'effectuer qu'avec votre approbation.

Les citoyens Demore et Borrelly ont été choisis pour porter la parole, l'un au nom du jury et l'autre au nom des professeurs.

# Distribution des Prix de l'Ecole Centrale du Département du Var, le 7 Bructidor an dix

DÉSIGNATION DES CLASSES	PRIX	NOM de l'ÉLÈVE	SON ÂGE	LIEU de sa NAISSANCE	DOMICILE ET ÉTAT DE SON PÈRE	FORTUNE DE SON PÈRE	OBSERVATIONS	
DESSIN.	1 <sup>er</sup> Prix	Louis LATRE	13	Auxonne	Toulon, Charpentier de l'arsenal	Ses salaires	Cet élève a de grandes dispositions, beaucoup de goût ; son travail est pur et bien terminé : il a toutes les qualités pour devenir graveur.	
	2 <sup>e</sup> Prix	Fr.-Auguste JULIEN	16	Toulon	Toulon, prof. de dessin à l'Ecole Centrale du Var	Ses émolumens et l'espoir de sa retraite pour 22 ans de serv. en qualité de prof. de dessin des gardes de la marine.	Il a de la facilité, du goût et du sentiment. Il annonce de grandes dispositions pour la sculpture.	
	ex-æquo	Armand COURTÈS	16	Toulon	Toulon, coutelier	Son industrie	Cet élève a des bonnes dispositions.	
	3 <sup>e</sup> Prix	Joseph JOURDAN	16	Toulon	Toulon, négociant	Son industrie	Bonnes dispositions et beaucoup de bonne volonté.	
	1 <sup>er</sup> Prix	François REYNAUD	17	Cuers	Cuers, tonnelier	Son industrie	Beaucoup de dispositions, un grand amour pour le travail ; il a fait dans six mois des progrès très rapides ; ses ouvrages sont finis.	
	2 <sup>e</sup> Prix	Charles AUBERT	15	Toulon	Toulon, ex-avoué	Peu de fortune	Cet élève n'a que trois mois de leçons ; il a beaucoup de bonne volonté.	
	1 <sup>er</sup> Prix	J.-Bte MARTINENQ	16	Toulon	Toulon, ancien fondeur à l'arsenal	Peu de fortune	Il a d'assés bonnes dispositions.	
	2 <sup>e</sup> Prix	Michel ALLEGRE	16	Toulon	Toulon, charpentier à l'ars.	Ses salaires	id.	
	ex-æquo	Louis HUMEAU	13	Toulon	Toulon, canonier	Ses salaires	Il a des bonnes dispositions et du goût ; il n'a que trois mois de leçons.	
HISTOIRE NATURELLE (Cette chaire est vacante)								
LANGUES ANCIENNES	Traduction du grec en français	1 <sup>er</sup> Prix	Jean REINAUD	15	Toulon	Toulon, tailleur d'habits	Son industrie	Les talents précoce et vraiment surprenants du cit. Reinaud l'ont fait juger digne d'être recommandé à l'attention publique, à la bienveillance des autorités, et en particulier aux soins paternels du Préfet du Var.
		2 <sup>e</sup> Prix	Joseph LEINGRE	14	Bastia	Mort architecte	Sa veuve et trois enfants sans fortune	Le citoyen Leingre a des grandes dispositions.
		ex-æquo	Charles BURLE	12	Toulon	Toulon, ficeleur	Son industrie	Des dispositions et beaucoup d'application.
	Traduction du latin en français	1 <sup>er</sup> Prix	Jean REINAUD	15	Toulon	Toulon, tailleur d'habits	Son industrie	Même note que celle portée à son article ci-dessus.
MATHÉMATIQUES	1 <sup>er</sup> Cours	1 <sup>er</sup> Prix	Pierre BARTHÉLEMY	15	Toulon	Toulon, menuisier à l'arsenal depuis 40 ans.	Ses salaires	Le cit. Barthélémy est doué de toutes les qualités qui annoncent en lui un habile géomètre : pénétration, sagacité, facilité d'expression, promptitude de conception, profondeur dans les idées, mémoire heureuse, avidité de connaissances ; il a répondu de la manière la plus brillante en présence du Jury d'instruction, en séance publique, au cit. Monge, examinateur pour l'école polytechnique, sur l'algèbre, la géométrie descriptive, le calcul différentiel et les premiers principes du calcul intégral. Toutes les bonnes qualités de cet élève font regretter que le défaut de fortune de ses parents entrave le perfectionnement de son instruction.
	2 <sup>e</sup> Cours	1 <sup>er</sup> Prix	François ARÈNE	19	Le Revest	Orphelin	Sans fortune	Cet élève s'est distingué par la rectitude de son jugement, la netteté de ses idées, la facilité de conception et par son grand amour pour le travail ; il a répondu sur la géométrie par Legendre, les éléments d'algèbre par Lacroix, la statique par Monge et la navigation par Bazout.
		2 <sup>e</sup> Prix	J.-Bte ESMIEU	17	Toulon	Son père est mort	Sans fortune	Cet élève a beaucoup de facilité, d'intelligence et de pénétration ; il s'exprime avec clarté et démontre avec méthode.
PHYSIQUE et CHIMIE (Sans élèves)								
GRAMMAIRE GÉNÉRALE (Sans élèves)								
BELLES-LETTRES		1 <sup>er</sup> Prix	Guillaume CAZEAUX	16	Toulon	Toulon, ancien cuisinier	Peu de fortune	Aucune disposition marquante d'après l'avis du professeur.
		ex-æquo	Alexandre ROUX	19	Toulon	Toulon, garde-magasin de l'arsenal	Fort médiocre	id.
		2 <sup>e</sup> Prix	Charles SENÈS	15	Toulon	Mort juge près le tribunal du district de Toulon.	Fort médiocre	id.
HISTOIRE (Sans élèves)								
LÉGISLATION (Sans élèves)							Certifié par nous Membres du Jury central d'instruction publique.	
							VALLAVIEILLE, COURTÈS, CAVELLIER.	



La distribution solennelle des prix eut lieu le 7 fructidor. Elle fut présidée par le préfet du Var, assisté de l'amiral Ganteaume, préfet maritime, de l'archevêque d'Aix, de l'évêque de Nice et des hauts représentants de la marine, de l'armée et de toutes les administrations de l'Etat.

Nous reproduisons le procès-verbal de cette fête scolaire et quelques passages saillants des discours prononcés par le citoyen Demore, membre du jury d'instruction, sur *l'éducation morale*; le citoyen Borrelly, professeur de législation, sur *l'objet et la fin de l'instruction publique*; le citoyen Fauchet, préfet du Var, sur *la discipline et la nécessité de la gymnastique*:

« Le 7 fructidor an X de la République française, à trois heures et demie de l'après-midi, le Préfet du département du Var, le secrétaire général de la préfecture, le

Le public entendra de la bouche même de leurs jeunes auteurs, celles des productions des élèves de l'école qui auront été jugées dignes de cette distinction.

Nous ne terminerons point cette lettre, citoyen Préfet, sans vous remercier au nom de l'instruction publique et des élèves de la publicité que vous avez donnée dans le « Journal du Var » aux noms de ceux d'entre'eux qui se sont fait distinguer dans le dernier examen. C'est par des récompenses si délicates qu'on échauffe l'émulation et qu'on obtient de plus grands succès.

Ce noble soin de votre part sera connu; et pour qu'il produise tout le fruit que vous vous en êtes promis, cet article du « Journal du Var » sera lu par nous aux professeurs et aux élèves le jour de l'ouverture du concours pour les prix fixée au 12 du mois prochain.

Salut et respect.

DEMORÉ, RUYTER, CAVELLIER.

(Arch. départementales.)

sous-préfet du quatrième arrondissement communal, l'archevêque d'Aix et l'évêque de Nice, les maires et adjoints, les tribunaux civil et de commerce, les juges de paix, le commandant d'armes de la place, le préfet maritime, et généralement tous les fonctionnaires publics, civils et militaires, se sont rendus au son d'une musique guerrière, sous l'escorte d'une garde d'honneur, précédés des élèves de l'Ecole Centrale, dans la salle des amateurs dramatiques, où se trouvait déjà réuni un concours nombreux de citoyens de tout sexe et de tout âge..... L'orchestre a exécuté une ouverture de grand opéra. Ensuite le citoyen Demore, de l'Athénée de Lyon, et membre du jury a dit :

« Elles ne sont plus désertes ces touchantes solemnités où la patrie, par la main du premier Magistrat du département, vient vous récompenser d'une année d'efforts et de succès.

« Les citoyens les plus recommandables par leurs emplois et par leurs lumières s'empressent d'applaudir à vos triomphes...

« ...Vous ne triomphez plus obscurément ; cet intérêt qu'avaient détourné loin de vous le spectacle d'une guerre nationale, l'attente inquiète de son issue, les sentiments de trouble et de cruauté qu'excitaient dans les âmes et les dangers nombreux et le sort incertain des plus chers défenseurs, le prolongement et le terme imprévu de nos agitations politiques, cet intérêt vous est reporté tout entier.

« La victoire a été le prix de la valeur la plus éclatante ; et lorsqu'au dehors nos héros vainqueurs scellaient à Marengo et à Algésiras une paix à jamais glorieuse, au

dedans, un gouvernement sage et conciliateur scellait la douce paix des citoyens. A l'abri de cette double pacification, l'agriculture, le commerce, les arts et les sciences ont repris la vie. L'alliance antique de la religion et de la morale a été renouée... L'attention concentrée jusque là sur un point unique, la guerre extérieure et nos dissensions intestines, a pu embrasser un plus grand cercle d'objets...

« Nous avons vu renaître en même temps, et comme par enchantement, nos spéculations, nos mœurs et nos fêtes. Nos âmes se sont ouvertes de nouveau aux affections sociales, aux douces impressions des sentiments qui lient l'homme à tout ce qui l'entoure...

• « Pouviez-vous être oubliés à cette heureuse et mémoreable époque, ô vous jeunes élèves, à qui tant de nœuds nous unissent, que tant de titres doivent nous rendre intéressans ; vous, nos fils, les fils de nos amis et de nos concitoyens ? Non, et ce concours nombreux de spectateurs, et ces yeux qui se fixent sur vous avec le plus tendre intérêt... tout vous est un garant de l'empire immuable de vos droits sur nos âmes.

« Jeunesse intéressante, nos périls, nos passions, nos malheurs ont pu, quelques instants, nous faire négliger les soins touchants que réclamaient pour vous vos esoins, la voix de la nature, l'intérêt de la Société. Nous vons pu quelques instants abandonner l'inexpérience e votre âge à la merci de l'ignorance et des fausses octrines. Cette erreur dont il faut moins accuser nos œurs que les circonstances, cette erreur a fini avec lles...

« Ils ne sont plus ces jours où l'on calomniait la science comme inutile, où on la poursuivait même comme dangereuse, où dans leur nullité impuissante, de vils usurpateurs du pouvoir, redoutant son jugement et sa lumière, formèrent le dessein sacrilège et absurde de l'exiler de la terre chérie des arts, de la retrancher du milieu de nous.

« Têtes des Lavoisier et des Bailly, vous tombâtes sous leurs coups impies ; mais la science immortelle ne périt point... Ombres infortunées, ombres illustres, vous en qui la science fut si cruellement outragée, consolez-vous, les jours d'expiation sont venus. Après les proscriptions sanglantes du triumvirat, Horace, Virgile, Mécène furent les amis et les confidents d'Auguste ; Chaptal, Volney, Fourcroy sont aujourd'hui les ministres et les conseils du gouvernement français !

« De proche en proche s'étend, jusqu'aux extrémités de la France, cette considération accordée au mérite. Partout les grandes places sont devenues son apanage ; et si quelques choix désavoués par l'opinion excitent encore l'étonnement des citoyens, l'assurance que ces choix furent surpris leur donne celle qu'ils ne sauraient longtemps subsister... »

« Jeunes élèves, êtes-vous assez convaincus que vous ne pouviez parcourir la carrière des sciences et des lettres dans des circonstances plus favorables à votre émulation et à vos progrès, que celle où la paix cimentée au dehors et au dedans ramène les doux loisirs amis des muses, reporte sur vous l'attention et l'intérêt général long-tems distraits ; que celles où un Gouvernement désireux de propager les lumières, s'occupe avec un soin spécial à ce

grand dessein de faire resleurir ces écoles qui en sont la source, le foyer primitif, et du sein desquelles doit jaillir l'étincelle destinée à rallumer parmi nous l'antique flambeau des arts ; que celles où il rend tout son éclat et toute sa considération à la science, où il l'appelle dans ses conseils, où il partage avec elle ses travaux et son pouvoir, où il s'en sert comme de l'auxiliaire le plus naturel et le plus puissant pour la régénération des mœurs, pour épurer et régulariser l'opinion, pour fonder la gloire et la prospérité de la République, et l'affermir sur les bases d'une sage liberté ?

« Mettez à profit ces heureuses circonstances ; quand tout vous invite à l'étude, cédez à ses puissans attrait, enrichissez-vous de ses dons précieux. Ne vous présentât-elle d'autre avantage que celui d'orner votre esprit, de perfectionner votre raison, de rectifier votre jugement, d'épurer, d'ennoblir les penchans de votre cœur, d'occuper et d'égayer votre solitude, de charmer vos maux et vos peines (car l'étude offre tous ces biens), c'en serait assez pour lui mériter vos hommages, pour vous faire souhaiter ardemment ses faveurs. Mais quelle carrière brillante elle ouvre encore devant vous ! Par elle vous serez un jour distingués de la foule obscure de ses contempteurs ; par elle vous verrez un jour une équitable renommée vous désigner à la confiance de vos concitoyens, vous apporter le libre et honorable tribut de leurs suffrages, faire retentir autour de vous le doux concert de leurs louanges ; par elle, vous remplirez la noble attente de la patrie qui ne prodigue à votre jeunesse tant de soins et tant de secours que dans l'espoir que vous vous acquitterez dans la suite envers elle par

d'utiles et d'éclatans services ; que dans l'espoir que vous serez dans la suite son appui, l'heureux instrument de sa prospérité et de sa gloire.....

« Puissent les palmes dont vos premiers efforts vont être couronnés être le sûr présage de ces futurs et plus importans triomphes ! Puissiez-vous, toujours sensibles au charme touchant de l'estime et des applaudissements publics, préluder par les succès modestes de l'école, à ces grands succès, à cette gloire éclatante, immortel apanage des illustres citoyens !

« Puisse ce sein qui vous porta et qui vous nourrit, le sein de cette tendre mère qui tressaille de joie en ce moment par le doux pressentiment de vous voir proclamer vainqueur dans ce lycée, tressaillir bien plus encore en vous entendant compter un jour parmi les soutiens et les ornemens de votre pays.

« Puissiez-vous dans l'âge viril, réalisant les touchantes espérances dont vous remplissez aujourd'hui son cœur, et celui d'un père, être l'honneur de leurs cheveux blancs ! Puissent-ils, répondant aux hommages empressés de vos concitoyens, leur dire un jour avec un doux orgueil :

« Il est notre fils : enfant, il annonça ses futures et brillantes destinées ; adolescent, il charma le milieu de notre carrière ; homme, il en embellit, il en honore la fin. Il nous doit la vie, mais sa gloire acquitte ce bienfait puisqu'elle nous rend immortels. »

Après un nouveau morceau de musique, le citoyen Jean Alexis Borrelly, ci-devant membre ordinaire de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Prusse ;

professeur d'éloquence, de poésie et de logique à l'Académie militaire de Berlin ; directeur et inspecteur des études au corps des Cadets de la même ville ; correspondant du Musée de Paris, a pris la parole :

« ...La nature verse sur nous ses faveurs avec plus ou moins d'abondance, et ses dons sont divers.

« L'un reçoit en partage une mémoire heureuse : tous les objets se gravent dans son âme et l'empreinte n'en sera jamais effacée ; mais il manque de jugement, il entasse confusément connaissances sur connaissances, idées sur idées, et n'a point l'art de les combiner et de s'en servir au besoin. Il sera chargé des dépouilles de toutes les nations et de tous les siècles ; et toujours pauvre, comme l'avare au milieu de ses richesses, il ne fera que trainer partout après lui un poids inutile.

« L'autre a l'intelligence prompte et facile, mais ses sensations ne sont point aussi durables que vives. Les images des choses ne font que glisser pour ainsi dire sur son esprit. Son imagination le maîtrise, l'emporte et ce qu'il acquiert en superficie il le perd en profondeur.

« Celui-ci, d'un caractère froid et tranquille, ne peut s'attacher qu'à ce qui satisfait sa raison : il ne demande que lumière et vérité. Mais incapable de grands efforts, il est presque toujours réduit à ramper. Sa sphère est marquée : il se traîne servilement sur les traces de ceux qui l'on précédé ; et s'il parvient à connaître et à saisir les inventions d'autrui, il est hors d'état par lui-même d'ajouter aux richesses de l'esprit humain et d'honorer son siècle et sa nation par ses découvertes. C'est qu'il est privé de ce feu sacré qui est le principe et la source du

grand, du sublime, du merveilleux, et qui agite, échauffe, pénètre le vrai génie.

« Celui-là, d'une constitution faible et délicate, a cette finesse de tact qui est comme la base des arts d'agrément; cette sagacité vive et subtile qui fait discerner sans nuage tout ce qui peut plaire ou déplaire dans les différentes productions de l'esprit; ce goût naturel, enfin, sans lequel on ne marche jamais qu'à tâtons dans les sentiers du bon et du beau. Mais il n'a ni cette force qui retourne les objets sous toutes les faces et qui les maîtrise à son gré; ni cette activité courageuse, male et soutenue, qui s'élance au delà de ce qui est, pour créer des êtres nouveaux. Il n'a donc jamais que le mérite de polir, de perfectionner les ouvrages qu'une imagination plus féconde et plus riche a déjà fait éclore.

« Cet autre est doué du génie de l'invention : Il s'occupe bien moins de ce qu'on a trouvé dans les sciences et dans les arts que de ce qui reste à y découvrir. Il fouille sans relâche dans le sein de la nature, et souvent il en tire les trésors les plus précieux. Mais ces productions sont toujours comme le métal qu'on extrait de la mine, brut, informe, plein d'alliages et de matières étrangères; il ne sait ni les épurer au creuset de la composition, ni les disposer dans l'ordre convenable, ni leur donner cet éclat qui frappe, qui attire et qui fixe tous les regards. Son imagination vigoureuse est quelquefois sublime et ses succès tiendraient du prodige s'il marchait sur les pas des Grâces et à la lueur du flambeau du goût.

« Tel est le partage des talents entre les hommes : nous devons tous plus ou moins à la nature; mais

personne ne doit se flatter de réunir l'universalité de ses dons.

« Cependant les besoins divers de la société sont remplis. Les uns excellent dans les arts d'imagination, les autres dans les sciences exactes ou spéculatives. Ceux-ci se consacrent à défricher des terres incultes et à amasser des matériaux utiles ; ceux-là percent les profondeurs de la nature ; et tandis que ce petit nombre d'heureux génies étend la sphère de nos idées et multiplie nos connaissances, d'autres les font servir au bonheur de l'humanité.

« Vous tous qui êtes appelés à l'honorable fonction de former des hommes, voilà sous quel aspect vous devez envisager les sujets divers que vous avez à instruire. Efforcez-vous d'abord de démêler en eux le genre de talens que leur a départis la nature, et adaptez-y sage-ment toutes vos instructions. Si, ensuite, les progrès de vos élèves diffèrent essentiellement les uns des autres, ayez égard à l'inégalité de leurs forces, et n'usez de sévérité envers eux que lorsque laissant éteindre dans leurs âmes cette noble ardeur pour la gloire, qui seule enfante les grands succès, ils ne répondront point à vos soins et au zèle qui vous anime pour leur avan-cement.

« Il est un tems où la jeunesse, volage et frivole, est en quelque sorte excusable de s'oublier, de négliger ses véritables intérêts, de ne pas concevoir toute l'étendue de ses devoirs, de ne pas sentir toutes les conséquences d'une bonne éducation, de n'envisager enfin l'étude et l'application que comme une servitude à laquelle l'autori-té soumet la faiblesse. La réflexion n'est guère le fruit

que de la maturité de l'esprit, et l'esprit ne se développe qu'avec les années.

« .... Jeunes gens, livrez-vous à l'étude avec toute l'ardeur naturelle à votre âge. Les succès en tous genres dépendent de l'application et de la constance. Le travail ne nous donne point le talent, mais il le vivifie, et presque toujours ils sont infructueux l'un sans l'autre. « Que peut l'étude sans le génie, dit Horace, et que peut à son tour le génie sans l'étude ? Ils s'entr'aident mutuellement et concourent au même but. » (1)

« Il n'appartient qu'aux petits esprits de se reposer entièrement sur leurs dispositions naturelles : la présomption doit former en partie de leur caractère. Les génies supérieurs sont ceux qui se livrent au travail parce qu'ils en sentent mieux la nécessité. Ils aperçoivent toujours devant eux un espace immense qu'il leur faut parcourir avant d'arriver à la perfection qu'ils veulent atteindre ; et plus ils s'éclairent, plus ils reconnaissent, de bonne foi, leur ignorance et l'inutilité du talent sans culture.

« .... Ce qui nous distingue essentiellement les uns des autres c'est la culture. Combien d'heureux génies sont restés enfouis pour avoir été méconnus ou livrés à eux mêmes ! Et combien d'esprits médiocres et presque sans talens sont devenus des membres utiles de la société et quelquefois les instrumens du bonheur public à force de travail et d'application, avec le secours du temps et de la patience !

(1) *Ego nec studium sine divite venâ, nec rude quid prosit,  
video ingenium. Altérlus sic altera poscit opem res, et conjura,  
amicæ.*

« ... C'est là ce que ne doivent jamais perdre de vue ceux qui sont chargés du dépôt de l'enseignement, et ce que vous devez vous dire à vous mêmes, jeunes élèves, toutes les fois que la nature semble vous opposer des obstacles qui paraissent au dessus de vos forces. Ne vous occupez alors que des moyens de les surmonter ; et que les progrès de ceux qui vous devancent dans la même carrière, loin de vous jeter dans le découragement, ne servent qu'à rallumer votre ardeur. Vous atteindrez comme eux au terme, si vous ne vous ralentissez pas. Peut-être vous en coûtera-t-il davantage ; mais votre mérite en sera plus grand et vous acquerrez plus de gloire.

« On rencontre quelquefois de ces hommes sur qui la nature s'est plue en quelque sorte d'accumuler tous ses dons. Ils conçoivent aisément et avec promptitude ; ils retiennent tout ce qu'ils voyent et tout ce qu'ils entendent. Rien ne les arrête dans la vaste carrière des arts et des sciences, et ils la parcourent à pas de géants, avec la rapidité des éclairs. Les langues, les instrumens nécessaires de nos connaissances, ne sont pour eux que des jeux et des délassemens. Ils s'élèvent aux spéculations les plus sublimes de la métaphysique et pénètrent dans les mystères de la nature avec une égale facilité. Ils saisissent les grands principes de la morale et de la politique, et les immenses replis du cœur humain ne sauraient jamais rien dérober à leur sagacité. Ils parlent et ils écrivent avec intérêt et avec grâce ; le sentiment leur fait discerner partout le bon et le beau. En un mot, ils vont toujours bien, sans chercher pourquoi, et n'ont qu'à suivre aveuglément une espèce d'instinct qui les guide.

« Ces sortes de génies sont admirables, il faut en convenir ; mais c'est la nature seule qui nous ravit en eux et qui excite notre admiration ; au lieu que ceux qui, à force de lutter contre la nature même, parviennent à un certain degré de perfection, qui ne doivent rien qu'à l'opiniâtreté de leur travail et à leur constance, sont véritablement dignes de tous nos éloges et de la reconnaissance de la patrie.

« C'est à ceux d'entre vous qui sentent la faiblesse de leurs talens, à s'arrêter à cette considération importante.

« Qu'ils s'appliquent sans cesse à les cultiver ; qu'ils mettent le tems à profit, ils n'auront pas toujours à se plaindre des disgrâces de la nature ; et leurs progrès, pour être lents, n'en seront pas moins utiles à la société.

« Mais d'ailleurs il ne faut pas croire que les plus beaux talens soient toujours ceux dont la société retire le plus d'avantages. Les génies faciles, pour la plupart, s'abandonnent à l'impression de tout ce qui les frappe, ils embrassent tout, ils veulent tout apprendre ; une idée succède à l'autre et ils n'acquièrent presque jamais que des connaissances superficielles. Les esprits lents, au contraire, ne sont point maîtrisés par l'imagination. Ils entrevoient partout des obstacles à vaincre, et ils craignent de sortir des bornes que la nature leur a prescrites. Ils s'essayent en divers genres ; mais après bien des tentatives infructueuses, ils s'attachent à un objet unique ; et insensiblement ils l'approfondissent ; de manière que si ceux-là ont communément plus de brillant, ceux-ci ont en général plus de solidité.

Néanmoins, citoyens, vous jugeriez mal de mes sentiments si vous pensiez que mon intention soit de rabaisser le véritable génie et de lui préférer la médiocrité des talens ordinaires. Je ne veux que vous représenter les abus qu'on fait si souvent des plus précieux dons de la nature, pour vous porter à les éviter, et à encourager ceux qui sont nés avec des dispositions moins heureuses, en leur indiquant les moyens de bien mériter, à leur tour, de la patrie et de l'humanité.

« Les hommes de génie sont en très petit nombre; et ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'ils sont presque toujours au-dessous d'eux-mêmes, soit par l'usage qu'ils font de leurs talens, soit par les vices et les écarts où les grandes passions les entraînent. On en voit peu qui soient attentifs à faire valoir les dons qu'ils ont reçus, et beaucoup moins encore qui les rapportent au plus grand bien de la société. Dans quelle classe d'hommes trouvons-nous le plus d'instruction, de vertu, de sagesse, de moralité ? C'est dans celle où par cela même qu'on est incapable de s'élever à ce qu'il y a de plus grand, suivant les idées humaines, on est forcée de s'attacher à ce qu'il y a de plus utile ; où, ne pouvant briller par les fruits du génie, on cherche à mériter l'estime et la bienveillance de ses concitoyens par ses connaissances et ses vertus ; où, si l'on est hors d'état d'étonner le monde par la beauté de ses productions et par l'importance de ses découvertes, on veut aider ses semblables de ses lumières et de ses travaux.

« ...Combien ne rencontre-t-on pas dans tous les pays de ces êtres qui, selon l'expression d'un ancien, ne font

que surcharger inutilement la terre (1). Si le hasard les a fait naître dans l'opulence et dans la grandeur, ils imposent au vulgaire qui ne juge des hommes que par le dehors ; et les sages, qui n'aperçoivent en eux que petitesses et ridicules, ne les envisagent que d'un œil de pitié. Si la faveur, l'intrigue, la cabale les conduisent aux grands emplois, ils sont ou des despotes impérieux qui n'écoutent que la voix de leurs préjugés ou de leurs passions, ou de faibles machines qu'on remue à son gré et qui n'ont aucune consistance ; ils accumulent fautes sur fautes, jusqu'à ce qu'enfin la même roue qui avait produit leur élévation les précipite du point où elle les avait fait monter. S'ils rampent dans l'obscurité, la bassesse, et s'ils traînent leurs jours malheureux dans une vile poussière, ils n'ont ni espoir ni ressources pour en sortir ; et le mépris de leurs concitoyens vient encore aggraver le poids de leurs maux.

« Détournons, Citoyens, détournons nos regards d'un pareil tableau ; fixons-les plutôt sur celui que nous offrent, dans toutes les conditions, ces hommes rares et privilégiés qui ont su cultiver leurs talents naturels et s'enrichir des plus belles connaissances.

« Ils ne sont nulle part déplacés ; on les estime, on les honore également partout, on recherche leur amitié, on a souvent besoin de leurs services, on ne les emploie jamais sans succès. A couvert des atteintes de la fortune, ils peuvent braver ses caprices ; ou, s'ils essuyent des injustices et des revers, tôt ou tard ils se relèvent avec éclat. On s'emprise, de toutes parts, de leur tendre une

---

(1) *Telluris inutile pondus. Ovide.*

main secourable; ceux qui les favorisent croient s'honorer par leurs propres bienfaits ; et ceux qui les persécutent, qui les calomnient, qui les oppriment deviennent les objets de l'indignation et de l'horreur publique.

«... Intéressante jeunesse ! prêtez l'oreille aux conseils dictés par l'expérience.

« La Providence ne nous a pas tous destinés à éclairer le monde par les productions du génie ; mais elle nous a prescrit à tous des devoirs à remplir dans la société. Personne n'est donc dispensé de travailler à son instruction.

« Au sortir des écoles publiques, vous obtiendrez peut-être des places honorables. Voudriez-vous ressembler à tant d'hommes qu'on voit, pour ainsi dire, écrasés sous le poids des fonctions qu'ils exercent, et chez qui, après le rang qu'ils tiennent dans la société, on ne trouve plus rien qui mérite d'en imposer ? De là viennent tant de désordres qui troublent l'ordre social.

« Qu'est-ce, en effet, un homme en place qui manque de lumières et dont la conduite ne saurait imposer de la confiance et de la considération à ceux qu'il commande ? C'est un homme qui, semblable à ce soliveau tombé du ciel au milieu d'un étang, dont nous parle le fabuliste, se laisse fouler aux pieds par ses propres sujets. Il est, ou présomptueux parce qu'il se méconnait, et alors on se rit de sa vanité en même tems qu'on se joue de son ignorance et de sa faiblesse ; ou une âme pusillanime et lâche, que tout embarrassse, que tout effraye, qui ne pense ni n'agit d'après lui-même, qui n'embrasse jamais de parti généreux, qui ne fait paraître qu'irrésolutions et que

eraines, au lieu d'embraser ses subalternes des feux de son courage, et de les soutenir par sa force.

« . . Je suis bien éloigné, citoyens, de condamner toute espèce d'ambition, et je suis même convaincu qu'il en est une qui non seulement ne mérite pas de censure, mais qui est louable, qu'on doit exciter dans les cœurs ; elle naît d'un principe vertueux, et son objet est moins de jouir soi-même de plus grands avantages que d'être à portée de mieux servir sa patrie, et de concourir avec plus de succès au bonheur de l'humanité.

« ... Il vous importe donc bien de vous instruire, jeunes élèves. Eh ! Combien n'êtes-vous pas plus intéressés à acquérir des vertus !

« Méditez bien cette vérité capitale que si les dons de l'esprit méritent d'être cultivés avec tant de soins, ce n'est que par rapport aux qualités du cœur, qui vous font faire un bon usage de vos talens. Nous nous faisons admirer par ceux-ci, mais nos vertus seules nous rendent heureux et assurent en même tems le bonheur public. Nous ne sommes rien que par elles ; et le génie, sans la droiture et la probité, serait de tous les présens que la nature pourrait nous faire, le plus dangereux et le plus funeste.

« .... Vous n'êtes pas faits pour vous seuls. Vous êtes destinés à vivre avec vos semblables. Vous êtes membres du corps social ; des liens indissolubles vous attachent à la patrie ; vous occuperez un jour une place ; vous aurez toujours des devoirs à remplir. Or, c'est par la vertu principalement que l'homme est tout ce qu'il doit être : ce sont les qualités du cœur qui rehaussent le prix de talens et qui les font servir au bien de l'humanité.

« Votre éducation serait donc entièrement manquée si l'instruction que vous recevez ne faisait germer en vos cœurs les semences du bien et de la vertu. Oui, vous ne cultivez les sciences que pour être plus vertueux et, par conséquent, plus utiles à la patrie.

« .... Réfléchissez-y bien, jeunes citoyens; vous faites maintenant l'apprentissage du reste de vos jours.... Les premières impressions s'effacent difficilement, et l'habitude du bien et du mal devient avec le tems une seconde nature, plus forte que la première, et qu'il est moralement impossible de réformer.

« ... O mes chers Collègues ! la patrie a mis dans nos nains ses plus chères espérances ; et bientôt elle exigera que nous lui rendions un compte fidèle du dépôt dont elle daigne nous honorer. Lui paraîtrons-nous dignes de sa confiance, et goûterons-nous à la fois la douce satisfaction de voir tous les bons citoyens s'empresser de rendre justice aux succès de nos soins et de nos travaux ?

« Nous sommes obligés par état, par devoir, par reconnaissance, par intérêt, par principes d'honneur et de probité, de former des sujets utiles et vertueux ; mais pour remplir notre vocation dans toute son étendue, efforçons-nous d'être irréprochables dans nos mœurs, afin que la contagion du vice ne tire point sa source d'où devrait partir le remède.

« Ayons pour nos élèves des sentimens vraiment paternels, et regardons-nous comme tenant la place de ceux qui leur ont donné le jour. Ressemblons, en un mot, à ce maître dont Quintilien nous a tracé un si beau portrait : n'ayant pas de vice et n'en souffrant jamais, austère

sans rudesse et doux sans familiarité ; toujours attentif à saisir les occasions de parler de la vertu ; ni colère ni emporté, mais incapable de dissimuler les fautes ; simple dans sa manière d'enseigner ; patient, exact sans être difficile et trop exigeant ; ne refusant point une louange méritée, mais également éloigné de la prodiguer ; jamais amer ni offensant dans la correction. (1)»

« Quel trésor pour l'Etat et pour les pères de famille que des maîtres de ce caractère ! Et la patrie pourrait-elle assez reconnaître leurs services ?

« .... Pour vous, jeunes élèves, souvenez-vous que si vous devez l'existence à vos parens, vous devez à ceux qui vous instruisent tout le bonheur dont vous jouirez et tout le bien que vous ferez un jour dans le monde.

« Voilà donc, citoyens, l'objet et la fin de l'instruction publique. La perfection humaine tient essentiellement à la culture de l'esprit et du cœur. Il faut éclairer l'un, étendre la sphère de ses idées ; l'exalter, autant que ses facultés naturelles peuvent le permettre, et lui offrir sans cesse de nouveaux alimens pour le soulever dans un noble essor.

« Il faut en même tems jeter dans l'autre les semences de toutes les vertus, rectifier ses penchans, épurer ses goûts, ennobrir ses inclinations, éléver ses pensées et ses désirs : l'affermir dans les principes du vrai, du juste, de l'honnêteté, et l'accoutumer à sacrifier généreusement tout intérêt particulier dont le bien public ou l'exakte probité ne seraient point la base et la fin.

(1) *Institutio oratoria.*

« Ces deux objets sont inséparables dans l'éducation.

« ... Ce sont là, citoyens, les grandes et puissantes considérations qui ont déterminé notre Gouvernement à poser enfin la base d'une sage organisation des écoles nationales. Fasse le ciel que tous les bons citoyens, que tous nos magistrats en particulier, secondent ses généreux efforts.

« Il est tems, en effet, qu'on ouvre les yeux sur notre situation présente et qu'on s'occupe sérieusement, surtout dans nos contrées méridionales, d'arrêter l'entièbre décadence qui nous menace. La génération qui nous succède est également abandonnée à elle-même et ne reçoit plus aucune sorte d'éducation. C'est dans l'oisiveté, la dissipation et le libertinage que nos jeunes concitoyens passent ces belles années, si fugitives, qu'ils consacraient autrefois si utilement aux études.

« Eh ! que deviendrait la France, sur laquelle se fixaient n'a guères, avec complaisance, les regards de tout l'univers : qui offrait au génie étranger de si parfaits modèles à imiter ; dont l'esprit, les mœurs, l'élégance, la politesse, tous les usages étaient l'objet de la recherche et faisaient les délices de toutes les nations, si l'instruction publique continuait d'être négligée, si elle n'était pas efficacement et puissamment encouragée, si nous n'adoptions pas d'autres principes que ceux que nous avons constamment suivis et que nos préjugés gothiques nous font peut-être craindre d'abandonner.

« La Révolution a renversé toutes les fortunes, mais des tems plus calmes et plus prospères les relèveront de jour en jour, parce que notre Gouvernement n'est pas

moins juste que sage, que toutes les factions sont anéanties, que la concorde et la paix régneront désormais dans l'Eglise comme dans l'Etat. En sera-t-il de même au sujet des lumières et des mœurs nationales ? et si elles se perdent, les retrouverons-nous ?

« Sortons de notre léthargie. Nous avons souvent réduit tous nos ennemis, tous les peuples rivaux à reconnaître notre supériorité dans beaucoup de genres. Forçons-les encore à nous admirer et à nous aimer par la supériorité de tous les talens et de toutes les vertus.

« Nous y parviendrons certainement si l'instruction publique est portée au degré de perfection qu'il nous est si facile de lui donner ; en réformant les méthodes d'enseignement, en mettant entre les mains de notre jeunesse des livres élémentaires rédigés avec plus de goût et de philosophie ; en arrachant les instituteurs à l'empire des préjugés et de la routine, pour leur faire suivre une marche plus directe, plus sûre, plus conforme au développement naturel de nos facultés.

« Travaillons enfin sans relâche à ce que l'esprit public se réveille, se rattache aux objets du vrai et du beau, féconde tous les talens par son influence ; et pénétrons-nous bien de cette vérité que le grand ouvrage de la félicité publique doit commencer par l'éducation des enfans.

« .... L'éducation seule pourrait changer la face des Etats et les rendre florissans et stables ; mais il faudrait que partout son principal but fût d'échauffer, d'enflammer les cœurs par le sentiment de l'honnête et du beau ; et ce devrait être là le soin de tout législateur.

« Nous ne sommes bons ou mauvais, utiles ou nuisibles à la société, a dit l'illustre auteur des Mémoires de

Brandebourg (1). que par les principes que nous avons reçus dans un âge tendre. Inspirez aux enfans l'amour de la patrie : ils deviendront de bons citoyens ; et les bons citoyens sont les derniers et les plus forts boulevards des empires. »

La musique s'est fait entendre de nouveau, et immédiatement après le Préfet a prononcé le discours suivant :

« Chers enfans,

« Il faut, avant que je puisse vous parler avec la gravité qui convient peut-être au Magistrat, que je me laisse aller à la douce émotion que j'éprouve en ce moment.

« Cette assemblée imposante, cette union d'autorités respectables, union si long temps désirée et que Toulon voit aujourd'hui après tant de crises terribles, votre attente même inquiète, tout me reporte vers ces jours de ma jeunesse que je n'ai plus retrouvés depuis. Mon cœur bat comme si j'espérais encore cette couronne que ma main doit placer sur vos têtes. Le souvenir de parens qui me furent si chers vient se retracer à ma pensée : je vois encore les larmes de ma bonne mère, si fière de mes triomphes, si heureuse de mes succès.

« Chers enfans, l'avenir destine à quelques-uns de vous le bonheur de faire celui de vos semblables.

« ... Eh bien, vos succès si grands, si désirables dans la vie ne produiront pas sur vos âmes l'émotion délicieuse que vous allez ressentir, que l'on ne ressent qu'au jeune âge ; votre couronne aujourd'hui n'est pas flétrie par

---

(1) Frédéric II le Grand, roi de Prusse, auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg*.

l'envie, vos âmes ne sont pas contristées par la haine de ceux qui vous disputaient le prix; vos rivaux ne sont point des ennemis. A votre âge, comme le disait un ami de ma jeunesse, que moissonna la Révolution à laquelle il s'était dévoué, à votre âge, on est encore heureux du bonheur des autres.

« Vous allez échapper à cette douce illusion. Bientôt peut-être vous payerez cher la triste expérience qui vous apprendra que tel qui applaudit à vos services réels est là pour les déprécier ou en demander le salaire. Mais pourquoi vous laisser entrevoir le cruel désenchantement. Jouissez bien du présent, soyez entièrement et purement heureux ; si mes contemporains le furent à votre âge, vous devez l'être doublement. Vous me rappelez la pensée du divin Platon mourant : Je suis heureux, disait-il, d'être né homme et non brute, d'être né grec et non barbare, et surtout d'être né du tems de Socrate.

« Vous ressemblez à ces plantes qui poussent sur les débris des volcans après leur éruption : elles ont une vigueur qui semble être due à un effort particulier de la nature. Vous paraissiez après une révolution terrible, vous êtes nés Français, et vous êtes nés du tems de Bonaparte.

« Loin de moi la pensée de me refuser à la reconnaissance envers ceux à qui nous dûmes l'éducation que nous avons reçue ; mais combien elle fut inférieure à celle qui forme le premier âge ! Il n'y a plus aujourd'hui cette différence fatale qui naguères existait entre les principes que nous donnaient nos maîtres et les principes de nos institutions politiques...

« Former les habitudes et assouplir le caractère des enfans aux usages de la société, semer dans leur âme le germe des vertus vulgaires et dans leur esprit les élémens de quelques connaissances utiles, tel était le but de cette culture routinière qu'on honorait du nom d'éducation. Ainsi, par une formule générale et appliquée sans distinction à tous les climats et sous tous les gouvernemens, la plupart des instituteurs ont cru long-tems pouvoir résoudre le grand et difficile problème de l'éducation publique.

« Quel a été le fruit de cette erreur toujours funeste tantôt au peuple, tantôt au gouvernement, et quelquefois à tous les deux ensemble ? Tandis qu'Etats, mœurs, institutions, situations politiques, tout suivait la loi de la mobilité humaine, les générations arbitrairement moulées d'après des formes disparates et mal calculées, sont enfin parvenues, au bout d'un période plus ou moins long, à cette opposition entre leur caractère et leur régime, à ce contraste entre leurs principes et leur gouvernement, présages certains et causes déterminantes des révolutions et de leurs sanglantes suites. L'histoire de l'éducation, dans les deux derniers siècles surtout, fourmille de fautes de ce genre, commises, comme à l'envi, chez presque toutes les nations de l'Europe.

« Richelieu conseilla de réduire en France le nombre des collèges, parce que c'était énerver l'autorité que de trop instruire le peuple ; mais en même tems où il exhumait ainsi le code de la tyrannie, et appliquait à la puissance de son roi le principe de l'ignorance politique, par une inconséquence heureuse, il honorait les lettres, rassemblait ceux qui les cultivaient, et créait une Acadé-

mie. L'Eglise même, dont l'homme religieux déplorait la puissance et les abus, dont la maxime était de rendre à César ce qu'exige César, devait être nécessairement par principe l'appui du pouvoir qui la soutenait ; eh bien, cependant qui de nous n'a pas appris des ministres du culte — que la politique avait presque partout chargés de l'instruction publique — qui de nous, dis-je, n'a pas été instruit par eux, et dans leurs leçons et dans leurs exercices, à honorer le poignard de Brutus immolant César aux mânes de la liberté romaine ?

« Ainsi les maximes républicaines de la Grèce et de l'Italie retentissaient dans les écoles des monarchies, et naguères, lorsqu'un peuple nouveau, que tant de guerriers qui m'écoutent ont aidé à briser ses fers, secoua le joug pesant de sa métropole, combien de chants religieux ont remercié le ciel de ses victoires ? Combien de sociétés littéraires, sous les yeux et avec l'approbation des rois, ont invoqué le marbre et la toile, ont appelé le burin de l'histoire et celui du graveur pour célébrer l'acte fameux d'indépendance qui devait changer la face de l'ancien univers ?

« La lutte une fois établie entre les principes d'un Gouvernement imprudent et les maximes dont il laissait imbiber les âmes neuves de la jeunesse, il était bien aisé de calculer l'issue de ce combat inégal : le trône devait tomber, victime de ses inconséquences.

« Mais s'il a fallu plusieurs siècles de fautes pour amener sa chute, ô mes jeunes concitoyens, l'erreur seule d'une ou de deux générations suffirait pour le rétablir et vous rendre votre antique esclavage. Aucun peuple n'a été deux fois libre : Les Juifs, de retour de leur captivité,

disparurent après de longues guerres civiles ; et, depuis deux mille ans, la Grèce est dans les fers !

« L'éducation est un feu lent, mais sûr, qui entretient ou consume la liberté, selon l'aliment qu'on lui donne ; or, de quel nom pourrait-on appeler le crime des dépositaires de cette flamme sacrée, s'ils en abusaient pour allumer un nouvel incendie ?

« Quels doivent donc être les principes de cette éducation conservatrice de notre indépendance ? Le Gouvernement à qui vous la devez dans toute sa gloire a tracé de sa main prévoyante et les vertus auxquelles on doit former les élèves et l'usage qu'il leur convient de faire de cet ensemble solide et brillant de vastes connaissances, fruits des savantes leçons de leurs instituteurs.

« L'indépendance existe au dehors, de peuple à peuple, et dans l'Etat, sous la subordination aux lois ; de là cette première distinction entre l'indépendance politique et l'indépendance civile ; et cette dernière se subdivise en liberté publique et liberté privée. Coordonner l'enseignement de la morale, et celui des sciences et des arts, à la conservation de ce triple droit, c'est donner la véritable éducation dans toute sa perfection.

« L'indépendance au dehors est le fruit de la force ; mais la force consiste moins dans le nombre des soldats que dans les effets combinés de la vigueur et de l'adresse. Dans une nation constitutionnellement militaire, la gymnastique et tous les exercices du corps doivent donc faire partie de l'éducation publique.

« Chez les hommes efféminés, la valeur est presque toujours une vertu sans fruit. Les soldats de Pompée sortirent des bras de la mollesse pour aller au combat ; César

les fit frapper au visage, et leur mort inutile ne pu<sup>t</sup> sauver la liberté mourante .....

« ...Le commerce et l'industrie sont encore un des moyens principaux de l'indépendance extérieure. Dans les combats singuliers, dans les actions particulières, le fer brise l'or, et l'esclave de la fortune le devient bientôt du premier qui le convoite ; mais dans les grandes combinaisons politiques, l'effusion des richesses épargne souvent celle du sang, et, pour les possessions lointaines surtout, l'or est toujours le véhicule de la force.

« Ne dédaignez donc pas de former vos élèves aux principes du commerce et de l'industrie. Asseoir un camp, tracer un siège, presser une marche, ordonner une bataille ne doivent être, dans un Etat bien réglé, que la profession de quelques-uns ; mais une des plus belles et des plus fécondes applications des hautes sciences est celle qui nous apporte et nous livre dans nos ports tout ce que l'univers a de plus précieux.

« Les Athéniens firent une faute en établissant leur marine. Trop remplis de l'esprit des conquêtes, ils n'aspirèrent à l'empire des mers que pour obtenir celui du continent, et demeurèrent sans commerce. Avec une marine exclusivement militaire, on est pirate, pauvre, odieux ou méprisable : les Athéniens, et les Romains après eux, éprouvèrent successivement les deux effets de cet aveugle système.

« Le Gouvernement ayant établi des écoles spéciales pour toutes les parties du service public, il est du devoir plus particulier des écoles civiles de diriger principalement le génie, ainsi que les études de leurs élèves, vers les arts paisibles et industriels. Ici les langues étrangères,

le dessin et toutes les branches de mathématiques doivent être employées à faire valoir à l'avantage de la France son sol, son industrie, et à exploiter, pour ainsi dire l'univers.

« Le doge de Venise, Mocenigo, installant son successeur au commencement du quinzième siècle, se vanta de lui laisser tout le monde connu en bénéfice pour l'Etat. Puissent les écoles publiques pouvoir dire à la fin de cette génération, avec le même orgueil et la même vérité, qu'elles laissent le monde comme tributaire des connaissances, des talents actifs des hommes qu'elles auront formés !

« Magistrats immédiats de la jeunesse confiée à leurs soins, les dépositaires de l'instruction publique sont aussi spécialement chargés de l'élever à l'esprit et à l'amour de la Constitution. C'est sous ce grand et intéressant rapport qu'ils peuvent, plus immédiatement encore que le Gouvernement, perpétuer la liberté publique et privée.

« La jeunesse est naturellement portée à l'indépendance. Il est donc important de la former à ses devoirs de citoyen, en même temps qu'on l'éclaire sur ses droits : les droits naissent des devoirs et n'existent plus si les devoirs sont oubliés.

« Un ouvrage utile d'éducation publique serait un tableau où chaque droit de l'homme, en corps de nation, serait inscrit au milieu des abus qui en forment les extrêmes.

« Là, la liberté, naissant de l'obéissance à la loi, serait placée entre l'anarchie qui la déchire et le despotisme qui la foule à ses pieds. En effet, on demeure libre,

même avec de mauvaises lois, tant qu'il reste des moyens constitutionnels pour les améliorer ; mais sans eux, jouet de toutes les passions, on devient d'abord l'esclave de tous, pour finir par l'être d'un seul.

.... Parmi les vertus domestiques, l'obéissance au pouvoir paternel est celle qui tient de plus près à l'ordre public.

« S'il est vrai que l'harmonie générale soit le fruit des subordinations particulières qui lient les hommes entre eux, avec quel soin ne doit-on pas inspirer aux enfans le respect filial, ainsi que la soumission absolue à la volonté paternelle !

« Elevé sous la dépendance domestique, l'enfant parvenu à l'âge viril passe sans efforts sous celle de la magistrature publique : ainsi, dans le vœu de politique, comme dans celui de la saine morale, la puissance paternelle doit faire le premier degré de l'autorité constitutionnelle, et la maison du père devenir l'école primaire de l'obéissance légale.

« Membres du Jury, instituteurs également recommandables par de grands talens chers à la patrie, pardonnez si votre Magistrat ose ici vous prescrire comme devoir ce que vous avez déjà fait ; mais il ne vous échappera pas que le plus bel éloge que le Gouvernement puisse faire de votre conduite est de publier comme maxime fondamentale, et comme règle pour toutes les maisons d'éducation, ce que votre génie a su concevoir de lui-même et exécuter avec tant de succès.

« Lorsque l'éducation publique était confiée uniquement à des célibataires par état, c'était de leur vertu seule qu'il fallait attendre ces sacrifices pénibles de soins et

de veilles qui caractérisent votre sublime profession ; mais, depuis que, se rapprochant de la nature, on a su confier à des pères de famille l'auguste fonction de former des hommes, c'est principalement à leur âme que je m'adresse ; c'est leur sensibilité que je veux intéresser en faveur de cette jeunesse que ma sollicitude voudrait accompagner dans l'avenir. Bientôt jetée dans les orages du monde, hélas ! elle n'aura d'autre garde que les principes dont vous l'aurez prémunie, et d'autre égide que les vertus qu'elle aura puisées dans vos préceptes et dans vos exemples.

« Laissez couler de votre sein sur ces jeunes plantes quelques émanations de cette vigilance, de cette tendresse paternelle qui ne ressemble à aucune autre, qu'aucune autre affection, qu'aucun devoir surtout ne saurait remplacer sur la terre.

« L'homme qui élève l'enfant d'autrui, disait Zoroastre, plante un chêne sous lequel les siens trouveront un jour un abri contre la tempête. A cette récompense que votre cœur ne repoussera point vous réunirez la récompense de tous les êtres pensans, de tous les amis de l'instruction....

« Vous, mes jeunes amis, sachez que la plupart des talents sont un don gratuit du ciel généreux ; l'usage seul qu'on en fait donne des titres à l'estime publique. Rappelez-vous qu'en acceptant aujourd'hui le prix des espérances que vous donnez à l'Etat, vous contractez envers lui un engagement solennel de les réaliser un jour.... »

Trois élèves : Jean Reynaud, Guillaume Cazeaux et Alexandre Roux ont ensuite récité des morceaux de

leur composition. Ces morceaux et les discours qui avaient précédé ont été couverts d'applaudissements réitérés...

Le préfet et son cortège sont retournés en ordre au son de la musique, les élèves couronnés marchant à leur tête. Ils se sont rendus à la mairie, où a été servi un dîner présidé par le goût, la décence et une joie douce et aimable, et quelquefois interrompue par les toasts les mieux assortis à la fête des arts et des sciences et à la réunion des autorités religieuses, civiles, militaires et judiciaires.

Le spectacle qu'a offert cette journée, les vives émotions qu'il a fait naître ne s'effaceront pas de long-tems de l'esprit et du cœur de tous ceux qui en ont été les témoins.

Cette cérémonie a confirmé une observation bien agréable pour les amis des arts ; c'est que les sciences et les lettres reprennent de plus en plus leur ancien empire, à l'ombre de la paix et sous l'égide d'un Gouvernement sage et éclairé qui les protège et les encourage (1) ».

Cette distribution solennelle de prix où quelques élèves d'élite furent particulièrement distingués et fêtés (2) marque la dernière manifestation officielle à

---

(1) Arch. départementales.

(2) *Compte-rendu de la distribution des prix à l'Ecole Centrale du 7 fructidor, an X.*

«... On ne doit point omettre que les jeunes Barthélémy, Raynaud et Laure, qu'on retrouvait avec intérêt parmi les convives, avaient été, par une mention particulière, désignés pendant la cérémonie à l'estime de leurs concitoyens, à la

laquelle donna lieu l'Ecole centrale. Le compte-rendu en fut envoyé au Gouvernement (1) qui, de son côté, avait demandé le tableau-palmarès établi d'après un modèle réglementaire et reproduit plus haut (2).

bienveillance des autorités de Toulon et aux soins paternels du Préfet du Var. Le premier, pour ses talents surprenants dans l'étude des mathématiques ; le second, pour ses progrès distingués dans celle des langues ; enfin, le troisième, pour la perfection de ses dessins.

« Le spectacle qu'a offert cette journée, les vives émotions ne s'effaceront pas de long-temps de l'esprit et du cœur de tous ceux qui en ont été témoins. L'instruction publique y gagnera ; l'Ecole centrale plus connue, sera plus fréquentée. Ce triomphe des sciences et des arts grossira la foule de leurs adorateurs. et sera sur-tout pour le magistrat, le jury et les professeurs qui l'ont préparé de concert, un titre à de justes éloges et la matière des plus doux souvenirs. »

JOURNAL DU VAR, rédigé par la Société d'Emulation de ce Département, du 26 fructidor an X de la République française, n° 25.  
(Arch. comm. de Sanary).

(1) Paris, le 16 vendémiaire an XI de la République française,  
Le Conseiller d'Etat chargé de la Direction et de  
la surveillance de l'Instruction publique, au  
Préfet du Var.

« J'ai reçu, citoyen Préfet, la lettre du 15 fructidor, par laquelle vous me rendez compte de la distribution des prix à l'Ecole centrale.

Je ne puis qu'applaudir à la solemnité que vous avez mise à cette cérémonie, au zèle des professeurs et au vôtre, et aux succès des élèves. »

Je vous salue,

FOURCROY.

(Arch. Départementales.)

(2) Paris, le 30 fructidor an X de la République française.  
« Je vous invite, citoyen Préfet, à former sans délai l'état de tous les élèves qui ont remporté des prix cette année à l'Ecole centrale de votre département en vous conformant au tableau ci-joint.

L'Ecole Centrale du Var avait vécu.

En effet, un arrêté des Consuls décida qu'elle cesserait de fonctionner à la date du 1<sup>er</sup> nivôse an XI (1).

Ma demande a pour objet de faire connaître au Gouvernement les élèves qui se distinguent dans chaque département, les espérances qu'il peut en concevoir et les encouragemens qu'il peut être convenable de leur donner. »

Je vous salue.  
(Arch. départementales.)

FOURCROY

(1) Paris, le 13 brumaire, an XI de la République française.  
Le Conseiller d'Etat chargé de la Direction et de  
la surveillance de l'Instruction publique, au  
Préfet du département du Var.

« En vertu de l'arrêté des Consuls du 24 vendémiaire relatif à l'établissement d'un Lycée dans la ville de Marseille, l'Ecole centrale du Var, citoyen Préfet, sera fermée à dater du 1<sup>er</sup> nivôse.

Conformément au même arrêté, vous voudrez bien, à la réception de la présente, faire mettre le scellé sur les bibliothèques, cabinets et autres dépôts appartenant à ladite école, de manière cependant que les objets de sciences et d'arts les plus nécessaires aux leçons des professeurs leur soient laissés sur leur reconnaissance.

Par ce moyen l'instruction ne souffrira pas pendant le tems qui s'écoulera entre le moment actuel et celui de la fermeture de votre Ecole centrale. Les professeurs en continuant leurs fonctions avec l'activité qu'elles exigent donneront aux inspecteurs des études une plus haute idée de leurs talens et de leur zèle.

En vous recommandant l'exécution de cet arrêté, je vous invite, citoyen Préfet, à vous occuper des moyens de dédommager la ville de Toulon et le département du Var de la perte de leur Ecole centrale, par l'organisation des Ecoles secondaires.

Vous pouvez être assuré que le Gouvernement ne perdra pas de vue l'instruction publique dans ce département et qu'un assez grand nombre d'élèves y sera choisi pour remplir les places gratuites dans le Lycée de Marseille. »

Je vous salue.

(Arch. départementales)

FOURCROY.

Mais en attendant la création d'une *Ecole secondaire* demandée par le Conseil municipal (1) et le sous-préfet (2), la Ville maintint à ses frais les études dans l'établissement légalement supprimé.

(1) *Délibération du Conseil municipal du 15 fructidor an X.*

« ...Et de même suite, le Conseil, sur la proposition d'un de ses membres, a délibéré l'établissement d'un pensionnat à la maison connue sous le nom de l'Oratoire, et quant à la somme à allouer pour le dit établissement, tant pour le traitement des professeurs que pour les réparations indispensables au dit local, le Conseil municipal a délibéré la somme de dix mille francs pour le traitement des professeurs et décide de renvoyer à la séance du 27 pour le vote de la somme à allouer pour les réparations. »

Reg. D. 16 fo 65. Arch. commun. de Toulon.

(2) Toulon, le 20 fructidor an X de la République française une et indivisible.

Le sous-préfet du 4<sup>e</sup> arrondissement communal du département du Var, au citoyen Préfet du Var.

« Les dispositions prescrites par l'arrêté des Consuls du 4 messidor dernier, et par lesquelles les sous-préfets sont chargés de visiter toutes les écoles de leur arrondissement, et de désigner celles qui peuvent être *écoles secondaires*, ont été remplies pour mon arrondissement par l'examen des instituteurs auquel il a été procédé par le jury spécial nommé par votre arrêté du 25 germinal an X.

Je vous transmets le tableau des instituteurs et institutrices présentant leurs nom, prénoms, âge, ancienne profession, leur demeure, ce qu'ils peuvent enseigner, et le nombre de leurs élèves. Vous y verrez qu'aucune de ces écoles particulières ne réunit les objets d'enseignement qui, d'après la loi du 11 floréal dernier, peuvent constituer une école secondaire.

Il m'est pénible, citoyen Préfet, d'avoir à vous dire que mon arrondissement est absolument pauvre en moyens d'instruction.

Jusqu'en 1793, toutes les communes de mon ressort n'avaient d'autre ressource pour l'enseignement que le collège qui était établi à Toulon, et auquel était attaché un pensionnat. Ce collège

Un arrêté préfectoral du 12 frimaire, an XI (3 décembre 1802) avait remplacé l'école centrale par une école

---

était divisé pour l'enseignement de la manière suivante : on y enseignait la langue latine, la langue française, la géographie, les belles lettres, la logique, la physique, les mathématiques. Le pensionnat était toujours composé de 70 élèves ; il était confié à des oratoriens. La commune de Toulon avait fait bâtir dans le tems, le local servant d'emplacement ; elle donnait annuellement aux Oratoriens une somme de 7.000 francs qui jointe au bénéfice du pensionnat suffisait pour faire aux professeurs un sort convenable.

Ce n'est qu'en rétablissant le collège qu'on peut se promettre d'avoir dans mon arrondissement une école secondaire si nécessaire pour donner aux communes qui le composent les moyens d'instruction dont elles ont un si pressant besoin.

Le local n'a point été vendu. La Marine le fait occuper par des troupes, mais sans titre de concession ; et les troupes peuvent être facilement réunies dans d'autres locaux dont la Marine est en possession.

La commune de Toulon peut facilement trouver dans les ressources que va lui assurer son octroi mis en régie intéressée les moyens de le faire réparer et de le réapproprier à sa première destination. Elle peut ainsi trouver dans ses recettes annuelles de quoi salarier les professeurs nécessaires, qu'on pourra choisir parmi les anciens professeurs qui existent encore, et que la reconnaissance due à leurs services n'a pas permis de perdre de vue.

Elle peut rétablir sous la direction de ces professeurs le même pensionnat, absolument nécessaire pour garantir aux parents des élèves qui n'habitent pas Toulon la surveillance de leurs enfans.

Un directeur du collège, un professeur de langue française et des langues anciennes, un professeur d'histoire et de géographie, un professeur de belles lettres, un professeur de mathématiques et un professeur de dessin peuvent remplir dans cette école secondaire tous les degrés d'instruction que le Gouvernement désire, et former une pépinière d'élèves en état de concourir dans les lycées. Deux personnes peuvent suffire à la direction et à la surveillance du pensionnat.

secondaire dont le personnel fut emprunté en entier à l'établissement frappé par la loi de floréal (1), mais qui continua de fonctionner sans changement jusqu'aux vacances de l'an XII.

Quoique d'après la loi, un professeur de dessin ne soit pas en général reconnu nécessaire pour les écoles secondaires, je le crois très utile à Toulon, parce que dans ce pays chef lieu et dans tous ceux qui en ressortissent, pour tous les jeunes gens se destinant à un service public de terre ou de mer, les principes du dessin sont une partie essentielle de l'éducation qui leur convient.

Je vous ai déjà fait parvenir, il y a quelque tems, une délibération de Conseil Municipal de Toulon par laquelle il réclame l'autorisation de rétablir ce collège pour école secondaire aux frais de la commune, et mon avis favorable à cette demande vous a fait connaitre mes motifs.

Veuillez bien, citoyen Préfet, obtenir du Gouvernement l'autorisation que l'article 18 de la loi du 11 floréal an X exige. Rien n'est plus urgent. Le défaut d'instruction pendant dix ans a fait dans ces contrées un si grand mal qu'on ne peut trop s'empêcher d'y remédier. »

Je vous salue.

SENÈS le Jeune.

(Arch. départementales).

(1) «... Le Préfet du Var considérant que la commune de Toulon et celles environnantes restent sans moyens d'instruction par la suppression de l'école centrale, à laquelle ne peuvent suppléer les écoles primaires bornées aux éléments des premières connaissances; que le Conseil municipal, convaincu de la nécessité d'une école secondaire, a délibéré de réclamer, par l'intermédiaire du préfet, la restitution du ci-devant collège de l'Oratoire construit aux frais de la commune et occupé sans concession depuis la guerre par des militaires; que le dit Conseil municipal, dans son budget de l'an XI, a fait un fonds annuel de dix mille francs pour le traitement des professeurs.

Considérant que le sacrifice du temps nécessaire tant pour obtenir du gouvernement la restitution de cet édifice que pour les réparations et nouvelles distributions qu'il exige ferait

En effet, un arrêté ministériel du 20 ventôse an XI

perdre aux élèves le fruit de leurs études s'il n'était provisoirement pourvu à un autre local.

Considérant la facilité et l'avantage d'utiliser des professeurs que la suppression de l'Ecole Centrale laisse sans fonctions et dont le zèle mérite, à titre de reconnaissance publique, que l'instruction leur soit confiée de nouveau, Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — La délibération de la commune de Toulon pour l'établissement d'une maison d'instruction est autorisée.

Art. 5. — Le Collège sera divisé en trois classes, dont les deux premières seront elles-mêmes divisées chacune en deux sections, On y enseignera :

**PREMIÈRE CLASSE. — LANGUES, GÉOGRAPHIE, HISTOIRE**

1<sup>re</sup> Section. — Les principes des langues française et latine, la chronologie, les éléments de la géographie et de l'histoire.

Professeur DÉCUGIS.

2<sup>e</sup> section. — Continuation des mêmes études.

Professeur ANDRÉ.

**DEUXIÈME CLASSE. — GRAMMAIRE, LITTÉRATURE, ART ORATOIRE**

1<sup>re</sup> section. — Grammaire générale, humanités, littératures française et latine.

Professeur ORTOLAN.

2<sup>e</sup> section. — Rhétorique, étude des auteurs français et latins.

Professeur MARTELOT.

**TROISIÈME CLASSE. — MATHÉMATIQUES.**

Arithmétique, algèbre, géométrie, application de l'algèbre à la géométrie et aux sections coniques.

Professeur SUZANNE.

Le dessin étant un art indispensable pour l'architecture civile et militaire, et plus particulièrement pour tous les genres des services attachés à la marine, il sera établi une école de dessin.

Professeur JULIEN.

(12 mars 1803) (1) autorisait la ville de Toulon à établir son *école secondaire* dans le local du ci-devant collège de l'Oratoire ; mais cet arrêté fut rapporté par un autre daté du 21 fructidor an XI (8 septembre 1803) (2) qui permettait de rester dans le bâtiment de l'ancien Evêché (cours Lafayette), où l'école centrale avait fonctionné jusque-là.

L'ouverture de l'école secondaire eut lieu le premier brumaire an XII (24 octobre 1803), ainsi que le prouve une affiche que le maire fit apposer dans la ville et les localités environnantes (3).

Art. 6. — Les professeurs recevront chacun un traitement de 1.200 francs.

Art. 7.— Indépendamment de leur traitement fixe, les professeurs sont autorisés à recevoir chacun d'eux, à leur profit particulier, deux francs par mois de leurs élèves à titre de supplément de traitement et d'indemnité pour leur logement personnel. »

(Arch. com. de Toulon.)

(1) Bulletin des Lois, arrêté n° 2.400, tome I an XI, p. 531.

(2) Bulletin des Lois, arrêté n° 3.163, tome II an XI, p. 939.

\* Arrêté qui rapporte celui du 20 ventôse an XI par lequel le Gouvernement avait concédé à la commune de Toulon, pour l'établissement d'une école secondaire, le ci-devant Collège de l'Oratoire, définitivement affecté au service de la marine, et autorise cette commune à établir son école secondaire dans le local de la ci-devant école centrale. \*

(Saint-Cloud, 21 fructidor an XI).

### (3) OUVERTURE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE COMMUNALE

Le Maire de la ville de Toulon prévient ses concitoyens que l'ouverture de l'école secondaire communale est fixée au premier brumaire, lundi prochain.

L'essai des écoles centrales marque une date dans l'histoire de l'instruction publique en France. Mais cette institution était conçue sur un plan factice qui manquait d'une base sérieuse et indispensable, les connaissances élémentaires. Leur insuccès est dû d'ailleurs à des causes multiples : les longues guerres du Directoire, les troubles qui agitaient sans cesse ce gouvernement, le régime de l'externat qui ne permettait pas d'étendre le recrutement à toute une vaste région, l'exclusion de tout enseignement doctrinal et par suite l'hostilité du clergé et des royalistes, un niveau d'enseignement trop élevé et un programme trop touffu comparé au programme si réduit des écoles primaires, de sorte qu'il existait une lacune profonde entre deux ordres d'écoles qui devaient se faire suite.

Les écoles centrales n'avaient donc pu atteindre le but qui leur avait été assigné.

Mais, en ce qui touche le département du Var, il est juste de reconnaître la valeur, le zèle et la parfaite entente du personnel, la compétence et la bonne volonté des autorités locales, et même les résultats effectifs

On y enseignera les langues latine et française, la chronologie, la géographie, l'histoire, la grammaire, les humanités, la rhétorique, les mathématiques, l'algèbre et le dessin.

Les professeurs de la dite école sont toujours les mêmes, c'est en dire assés pour assurer les parens des progrès des élèves qui seront confiés à ces hommes de mérite.

A Toulon, le 28 vendémiaire an XII de la République  
française.

Le maire,  
**BOISSELIN, fils.**

(Arch. comm. de Toulon).

obtenus malgré les circonstances contraires.

Si les écoles centrales telles qu'elles avaient été organisées avaient été viables, celle du Var aurait pu tenir un rang honorable, et c'est là un hommage à rendre à tous ceux qui ont contribué à sa prospérité relative au cours de son éphémère existence.



# APPENDICE

---

## DISCOURS

PRONONCÉ PAR LE CITOYEN FAUCHET, PREFET DU VAR,  
A L'OUVERTURE DES ECOLES CENTRALES, A TOULON,  
**LE 2 BRUMAIRE DE L'AN IX DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,**  
**UNE ET INDIVISIBLE.**

(Voir page 93.)

---

Tous ceux qui ont médité sur la chute et la durée des nations conviennent unanimement que leur sort dépend en grande partie de l'institution de la jeunesse.

Si l'esprit public, ce grand ressort de la machine politique, est en opposition avec la Constitution adoptée, bientôt un frottement destructeur s'établit dans tous les mouvements : fatigués par un froissement continu, les liens du corps social se relâchent ou se déchirent avec violence, et l'Etat dissous tombe en pièces.

Mais l'esprit public n'est que le résultat des mœurs et l'expression de l'opinion générale : or, quelle autre puissance peut créer l'esprit public et le maintenir en harmonie avec le pacte social, si ce n'est une institution profondément combinée, qui, coordonnant l'éducation avec le système établi, apprenne aux citoyens à respecter ce que la Constitution honore, à vouloir ce qu'elle commande, à chérir ce qu'elle aime, à haïr ce qu'elle pros-

crit ; qui, dirigeant enfin sur elle toutes les affections et toutes les volontés, sculpte en quelque sorte le caractère de chaque individu d'après celui de la Famille générale.

Il ne faut pas nous le dissimuler, si la force a créé les tyrans, l'éducation a formé les esclaves et perpétué la tyrannie. C'est en éteignant dans la jeunesse le feu des passions généreuses, c'est en la laissant dans l'ignorance des droits imprescriptibles des hommes qu'on est parvenu à couvrir la terre d'un avilissement général.

La coupe de Circé, changeant en brutes les malheureux qui s'y abreuaient, est l'emblème fidèle de l'éducation publique dans une grande partie de l'Europe ; instrument de fer dans la main des gouvernemens, elle leur sert à dompter leurs sujets comme de vils animaux et à les façonner au joug le plus honteux.

Mais du moins ils sont conséquens dans le système qu'ils ont adopté. L'éducation qu'ils font donner aux peuples, raffermit et éternise leur tyrannie.

Or, pourquoi ne ferions-nous pas pour la conservation de notre liberté ce qu'ils ont osé concevoir et exécuter pour le maintien de leur domination absolue ?

Plus une constitution exige de devoirs de ceux qu'elle régit et plus elle a besoin de l'éducation pour faire connaître ces devoirs et en faciliter l'exercice. Mais, utile à tous les gouvernemens, une institution appropriée est indispensable dans les républiques si l'on veut en prolonger la durée au-delà de la génération courageuse qui l'a conquise.

Dans cette constitution héroïque tout est grand, mais tout est continuellement tendu et en effort. Là, la vertu indispensable à chaque individu est la préférence habituelle de l'intérêt public au sien propre ; là, la première

des passions est l'amour de la Patrie ; là, enfin, chaque citoyen dans chaque acte de sa vie doit être un Curtius prêt à tout sacrifier à sa patrie, autrement il cesse d'être un citoyen.

Les devoirs d'un républicain présentent sans cesse les plus grands contrastes et exigent l'exercice des vertus les plus opposées.

Plus qu'indépendant et vraiment souverain dans la formation de la loi, il en devient et demeure le sujet soumis dès qu'elle est prononcée. Ainsi le statuaire, maître de son génie et de son ciseau dans son atelier, fléchit à son tour un genou respectueux devant le dieu qu'il a créé.

La liberté même se compose d'indépendance et de soumission en lui donnant la faculté de résister, sous l'égide des loix, à tout ce qu'elle n'exige pas ; elle lui impose l'obligation d'obéir passivement à la volonté générale.

En l'élevant au droit de prétendre à tout, l'égalité politique lui impose le devoir de tout céder au mérite. En niveling les rangs autour de lui, elle lui prescrit la déférence et la considération pour l'âge, les talents et les services rendus à la patrie ; en la dispensant de la su-bordination personnelle envers les hommes éminens en dignité, elle exige d'eux le respect pour les fonctions qu'ils remplissent et l'obéissance aux ordres qui en résultent.

Or, nous le répétons, quelle autre puissance que l'éducation peut créer des hommes propres tout à la fois à exercer tant de droits sans troubler l'harmonie générale, et pratiquer tant de soumissions sans avilir leur âme et violer leur indépendance ?

Instituteurs ! c'est à vous que le Gouvernement a confié cette grande mais pénible tâche. Il vous remet une jeunesse intéressante, pour en faire sur ce type des hommes dignes de la République et de lui. Dites à vos élèves que leurs pères leur ont conquis la liberté, qu'elle fera partie de leur héritage, et qu'ils n'auront plus qu'à la conserver ; mais peignez-là sous ses véritables couleurs pour qu'ils ne la confondent pas avec l'insubordination. Une indépendance absolue n'existe nulle part ; il faut opter entre la soumission aux lois ou l'asservissement aux hommes. On est libre quand on n'obéit qu'aux lois, on est esclave lorsqu'elles sont remplacées par l'autorité arbitraire.

On est libre quand les lois sont faites par le peuple ou la représentation constitutionnelle du peuple ; on est esclave quand elles sont l'ouvrage de la volonté particulière, fût-elle juste et désintéressée.

A l'aide de cette définition simple de la liberté, la jeunesse connaîtra ce qu'elle a à faire pour conserver intacte et transmettre dans toute sa sûreté ce dépôt précieux.

Constans à imprimer dans leur âme les sentimens et les principes de la Constitution elle-même, vous achèverez l'ouvrage de ses fondateurs en préparant par ces leçons le véritable esprit public qui reste à former. Ainsi associés à leurs travaux, le partage de leur gloire sera votre récompense.

Mais après avoir satisfait à ce premier devoir, il vous en restera un non moins important à remplir.

Dans une République, la Constitution appelant indistinctement à toutes les fonctions publiques, l'institution

doit être telle que le plus grand nombre acquière les vertus et les connaissances pour les exercer. On apprendra donc dans vos leçons que le législateur doit être grand et indépendant dans son caractère, juste et élevé dans ses conceptions, éloquent et clair dans la manifestation de ses idées : que le magistrat doit être ferme sans rudesse, affable avec dignité, intègre sans affectation, et réunir surtout le double mais trop rare courage d'exiger le devoir du peuple et de faire connaître la vérité à ceux qui le gouvernent Ainsi, formant le caractère de vos élèves aux grandes qualités politiques, vous écarterez en même temps du plan de vos études toutes les connaissances fuites, pour ne nourrir leur esprit que des sciences utiles à l'Etat.

La science n'a des droits à la reconnaissance des peuples que lorsqu'elle applique ses spéculations à l'accroissement de la prospérité publique. Combien, dit Cicéron, Xerxès eût été tout à la fois méprisable et ridicule, s'il n'eût rassemblé de nombreuses armées, jetté des ponts sur la mer, percé des montagnes que pour rapporter quelques parcelles de miel de l'Attique. Le même jugement doit être porté des études inutiles. Plus elles sont hérissées de difficultés, plus elles coûtent d'efforts, plus elles consument de temps, et plus elles ne méritent que le mépris général lorsqu'elles ne produisent rien pour le bonheur commun.

Mais si la mesure de l'estime accordée aux sciences est dans le bien qu'elles produisent, celle de la reconnaissance due aux instituteurs sera dans le choix de leur méthode, la clarté de leur doctrine, la justesse de leurs préceptes ; on comprendra leurs services par le

nombre d'hommes utiles qu'ils remettent à l'Etat : ce sera sur cette échelle qu'ils trouveront marqué par le jugement national le degré de considération qu'ils auront mérité.

Dans les Républiques, où les passions jouent un si grand rôle, l'art de parler au cœur doit être enseigné avec celui de convaincre l'esprit. La plupart des hommes agissent plus par le sentiment que par conviction, parce que le raisonnement lutte avec eux, et que le sentiment les persuade et les entraîne. L'enseignement public doit donc dans ce gouvernement former les hommes à l'éloquence.

Mais ce grand levier du cœur humain a son point d'appui dans l'art de l'élocution ; on doit donc faire connaître aux élèves toutes les ressources de la langue et donner à leur prononciation la force et la souplesse nécessaires à tous les tons.

La langue française ne manque ni de coloris, ni d'abondance, ni de hardiesse ; nos chefs d'œuvres de tous les genres l'ont démontré à l'Europe ; et si dans nos tribunes la langue prononcée semble se refuser aux grands mouvements de l'éloquence, c'est que la plupart de nos orateurs, blessant sans cesse sa prosodie, négligent l'étude de ses rapports avec les affections de l'âme.

Combien peu de gens savent qu'un son plein, ouvert, volumineux ébranle les fibres du cœur et les monte au ton des plus grandes passions ; que les aspirations de la voix, rares ou fréquentes, suivant l'effet qu'on veut produire, l'émeuvent depuis la sensibilité jusqu'à la douleur la plus excessive ; que les fréquens écarts de l'intonation le troublent, l'égarent et l'enlèvent : que la

justesse et la marche égale de la voix le calme et l'adoucit; que les modulations doucement variées l'égaient, le flattent et le captivent.

La résonance, l'intonation et le mouvement sont les trois cordes de cet instrument magique ; la véritable éloquence naît de leur accord parfait avec le sentiment qu'on veut transmettre ; la science et l'usage de ces accords furent tous les secrets des Grecs dans ce genre ; ils leur valurent le titre de peuple orateur. A l'enseignement de cet art trop souvent employé à égarer les peuples, vous joindrez l'étude de l'histoire.

L'histoire est un grand tableau dont la mémoire est la toile et le temps passé le sujet ; là, vont se peindre avec les actions des hommes, leurs opinions, leurs fautes et leurs erreurs. Elle est grande et instructive, quand le génie tient le pinceau et la vérité donne les teintes.

Ecrire l'histoire est moins raconter des événemens que les moraliser ; c'est indiquer dans chaque situation les motifs qui ont fait agir les acteurs de la scène du monde pour apprendre à éviter leurs erreurs ou imiter leur sagesse.

Compiler des faits, c'est donner la silhouette des siècles et non pas rendre leur physionomie, c'est surcharger l'esprit et non l'instruire.

Vous apprendrez donc à vos élèves à étudier les hommes dans les événements ; la science de l'histoire est celle des hommes agissant et des motifs de leurs actions. Pour la recherche des faits, vous consulterez les relations originales ; chercher les matériaux de l'histoire dans les commentateurs, c'est peindre d'après des copies, c'est s'exposer à manquer la ressemblance.

Un professeur habile peut former un républicain dans l'histoire d'une monarchie ; mais il est plus convenable de choisir les sujets de vos instructions chez les peuples dont le Gouvernement est le plus analogue à celui dans lequel vos élèves doivent vivre ; vous serez alors dispensés de réduire les proportions du modèle.

Rappelez-vous surtout que c'est l'historien et non le sujet qui fait le mérite de l'histoire ; la même matière était changée en or par Midas et en mets immondes par les Harpies. Ce sera à votre jugement de choisir sur la généralité des historiens. Votre soin sera de chercher l'or dans l'immensité des sables, votre devoir de le représenter sans aucun alliage qui puisse induire à erreur les âmes neuves que le Gouvernement vous confie.

Avec l'étude de l'histoire peut marcher celle des sciences exactes. Ici, les passions se taisent et l'esprit seul parle à l'esprit.

L'Europe doit aux sciences exactes la perfection de la navigation maritime, l'ouverture des canaux et en général les progrès de presque tous les arts utiles. Sur la foi de l'assertion, l'homme a pris des guides dans le ciel et franchi les mers, allumé des flambeaux et pénétré dans les entrailles du globe. Leurs calculs ont ainsi attaché partout le fil d'Ariane, et dirigeant le génie dans l'espace sans borne, comme dans les plus épaisses ténèbres, ils ont éclairé sa marche et hâté ses succès.

Newton, écrivant dans ses équations le secret de l'univers et les lois éternelles de ses mouvements, prouve assez jusqu'à quelles hauteurs ces sciences sont élevées ; l'avenir de la nature devient présent dans leurs livres et la nature étonnée ne les dément jamais.

Les mathématiques ou pures ou appliquées ont

conduit à la perfection toutes les découvertes dont les nations éclairées s'honorent.

L'eau qui se précipite en écumant sur les roues motrices de nos plus belles machines et celle qui s'élève en vapeur pour retomber en nappes et désaléterer nos villes ; le simple levier qui soulève les masses et l'art qui les ordonne en palais ou les dispose en édifices modestes mais utiles ; l'aiguille préservatrice qui neutralise les foudres du ciel et le tube destructeur qui lance celles de la terre ; la chaîne du simple manouvrier qui mesure les distances et le verre magique qui les rapproche et les efface ; en un mot, presque tous les prodiges créés par les besoins, les plaisirs et les passions des hommes sont sous la direction de cette science étonnante.

Mais tandis que sa main puissante donne le mouvement à l'univers industriel, la physique étudiant tous les corps étend l'empire des découvertes ; à l'aide de ce qu'on est convenu d'appeler l'histoire naturelle, elle cherche et classe les objets, indique les lieux qui les possèdent et les caractères auxquels ils seront reconnus ; et par le moyen de la chimie, elle étudie leur principe et fait connaître leurs propriétés. Ainsi toutes les sciences s'éclairent respectivement de leurs lumières, arrivent d'un pas plus rapide et plus sûr au but commun de leurs efforts, celui d'enrichir l'humanité de nouveaux biens ou de soulager quelques uns de ses maux.

Le naturaliste fournira le platine à l'astronomie, et les télescopes perfectionnés, rapprochant le ciel, des observations plus exactes rassurent l'élan hardi des navigateurs. Franklin, la tête levée vers le ciel, découvre

l'électricité et bientôt une verge magique dérobe la foudre aux nuages et l'homme désarme les dieux.

Née dans les ateliers obscurs des arts mécaniques, la chimie redescend riche d'instruction dans son berceau, et soudain la pourpre de Tyr reparait plus brillante sur les bords modestes des Gobelins.

Une coupable imprévoyance livre sans défense au sol ennemi les pieds dépouillés de nos héros. La chimie entend le cri de l'armée ; par de nouvelles combinaisons, le cuir ne sortant jadis que bisannal de la fosse, en sort aujourd'hui après huit jours et donne à l'armée le moyen de reprendre sa marche victorieuse.

L'humanité compte encore des biens à acquérir et des besoins à satisfaire ; il s'en faut que la nature ait livré toutes ses recherches ; les arts, les arts dispensateurs de l'aisance et des commodités privées, ont beaucoup à créer et plus encore à perfectionner ; quelle immense carrière d'amélioration vous est donc ouverte !

La situation de la France l'appelle au premier degré de considération, de puissance et de richesse ; mais, jeunes gens ! c'est de la réunion de vos vertus, de vos lumières, de vos talents, de vos efforts que dépend la durée de sa grandeur. Vos pères ont vaincu l'Europe et l'ont instruite à la liberté, le succès de cette sublime tentative suffit pour honorer leur génération ; des devoirs et une gloire d'un autre genre nous attendent ; bientôt nous passerons, et vous demeurerez chargés du soin de vos destinées. Quelqu'immense que soit le prix dont nous avons payé votre affranchissement, aucun regret n'affligera l'heure de notre retraite, s'il nous est permis d'espérer que votre sagesse conservera ce que notre dévouement a su

acquérir. Le Gouvernement vous demandera le retour de la confiance et de la paix intérieures, le rétablissement de l'agriculture, du commerce et de tous les éléments de la prospérité publique. Comment répondrez-vous à ses vues et secondez-vous ses efforts, si vous n'avez acquis d'avance les vertus et les instructions indispensables pour remplir cette grande tâche?

Jeunesse intéressante, espoir de la République, croissez avec elle et pour elle! formez vos âmes sur son grand caractère, ornez vos esprits pour l'honorer, éclairez-vous de toutes les connaissances pour la servir; chacun de vos talents, chacune de vos dispositions morales est une propriété publique, il ne vous est pas permis de la négliger.

Vos instituteurs ont la confiance du Gouvernement; ils l'ont appelée par leur réputation, ils l'ont justifiée par leur mérite; faites qu'ils y répondent par le succès.

Gravez leurs leçons dans vos âmes, formez-vous sur leurs exemples afin qu'ils puissent dire à la patrie: Vous nous avez remis des enfants, votre espérance, et nous vous rendons des hommes et des citoyens.

L. BOURRILLY.

(Archives Nationales.— Carton F 17a 1344, pièce 33).



# LA CORNE A BOIRE

## DU ROI WITCLAF

---

Witclaf, roi des Saxons, se voyant déperir,  
Aux moines de Croyland, à ce que dit l'histoire,  
Pour le bien de son âme, avant que de mourir  
Fit le legs de sa corne à boire.

Afin que chaque fois qu'ils feraient un festin  
Et qu'ils s'abreuveraient à la corne princière,  
Chacun d'eux, tour à tour de lui se ressouvint  
Et pour lui fit une prière.

Ils festoyèrent donc un beau jour de Noël,  
Se repassant la corne ; et leur barbe, arrosée  
Des gouttes du bon vin, offrit l'aspect réel  
D'une herbe humide de rosée.

Ils burent à Witclaf, leur royal bienfaiteur ; —  
A leur Seigneur le Christ, puis à ses doux apôtres  
Porteurs de sa parole, ils burent de grand cœur.  
Tout en disant leurs pâtenotres.

Ils burent aux martyrs sacrés des anciens jours,  
Et se remémoraient, quand la corne était vide,  
Le nom de quelque saint pour l'honorer, toujours  
En buvant d'un gosier avide.

Faisant un bruit d'essaim d'abeilles s'envolant,  
 Dans la chaire un lecteur, d'une voix affaiblie,  
 Lisait une légende sainte, ou, somnolent  
 De Saint Basile une homélie ;

Quand voilà que soudain les cloches du Couvent,  
 Guthlach, Elisabeth, dans leur tour s'élancèrent  
 Et par leurs sons au loin emportés par le vent  
 L'heure de minuit annoncèrent

La bûche de Noël dans l'âtre crépita,  
 Tandis que brusquement l'abbé pencha la tête ;  
 Et la flamme incertaine oscilla, s'agita...  
 L'abbé trépassait dans la fête.

Entre ses doigts raidis avec force gardant  
 La corne qu'emplissait la liqueur purpurine  
 Dans laquelle sombrait son âme s'y fondant  
 De même qu'une perle fine.

Mais les moines du coup ne furent point émus,  
 Car, sans désemparer, continuant à boire,  
 « Nous avons, dirent-ils, un nouveau Saint de plus  
 « Qui veut qu'on boive à sa mémoire. »

Ad. LEJOURDAN.

Traduit de A. W. Longfellow.



# LES DEUX CUPIDONS

---

Deux cupidons voulant chacun avoir le miel,  
Doux trésor de l'Abeille, étaient entrés en lutte.  
Ils invoquaient les Dieux au fort de leur dispute.  
Vénus, qui les entend, vers eux descend du ciel,  
Leur confisque l'enjeu de l'ardente bagarre,  
Arrache de leurs mains le flambeau, les sépare,  
Les gronde ; et, pour donner le juste châtiment  
Comme ils le méritaient, va couper une tige  
Sur un myrte voisin, puis tour à tour fustige  
Ces deux petits fripons tout maternellement.  
Cela fait, elle attend que leur colère tombe ;  
Puis quand elle les voit tranquilles, endormis,  
Les baise, en essuyant leurs beaux yeux de colombe  
Et partage le miel par elle entre eux remis.

Ad. LEJOURDAN.

Traduit de l'Anglais de Herrick.

---



# LE COMMUNARD RECONNAISSANT

---

A mort ! au peloton ! à Satory !... Tels étaient les cris qui s'entrecroisaient sur le cours la Reine, le 31 mai 1871, vers les huit heures du matin, au passage d'un convoi de communards.

Paris fumait encore de l'incendie de tous ses monuments. Conduit par des soldats harassés de fatigue, ce convoi marchait sous le commandement d'un jeune officier de chasseurs qui, prévoyant la fin des désordres et supputant les chances de la guerre, déjà souriait au printemps et à l'avenir. Les Communards se rendaient en effet à Satory pour y être fusillés, mais ils paraissaient abattus davantage par la fatigue physique que par le sentiment de leur malheur. Ils se traînaient comme des loques inconscientes sous les huées des curieux, braves gens pour la plupart, mais qu'un vent de folie poussait aux pires violences vis à vis de ces hommes qui allaient à la mort.

Au premier rang, l'un d'eux paraissait avoir conservé tout son sang froid et toute son énergie : son regard indigné, plein de mépris, se portait alternativement sur la foule hurlante et sur le jeune officier qui laissait faire. Il était beau, ce communard, qui seul en son calvaire, paraissait comprendre tout ce que la situation présentait

d'horreur. Cependant, un monsieur, d'une physionomie grave et sévère, décoré d'une rosette de la Légion d'honneur, s'approcha de l'officier et lui fit observer en termes énergiques que son devoir consistait à protéger les prisonniers sous sa garde. La foule émue et versatile applaudit, tandis que l'officier confus balbutiait en cherchant à s'excuser. Alors, le malheureux du premier rang s'approcha et s'adressant au personnage décoré lui dit :

« Vous êtes un brave homme, voulez-vous vous charger de cette lettre et la faire parvenir à son adresse ? »

— Volontiers !... quel est votre nom ?

— Henry ! peintre

— Donnez-moi votre lettre.

Il la donna et subitement ému :

— Et maintenant, Monsieur, dites-moi votre nom, afin que je sache pendant les quelques heures qu'il me reste à vivre à qui je dois ce service inespéré.

— Général d'Aurelle de Paladine !

Un coup de tonnerre n'eut pas produit plus d'effet.

— Misérable ! misérable ! cria cet homme, misérable, je ne veux rien vous devoir, rien ! rien !... Sa voix râlait dans sa gorge ; il faisait des efforts extraordinaires pour briser ses chaînes et ressaisir sa lettre.

— C'est comme si votre lettre était à la poste, lui dit le général très calme, demeurez persuadé qu'elle parviendra à sa destination. Et il s'éloigna, non sans avoir donné l'ordre au détachement de poursuivre sa route.

Un instant après il expédia un de ses aides de camp à Satory avec un sauf-conduit qui devait permettre au peintre Henry de franchir la frontière.

\* \* \*

Au mois de septembre 1872, l'Assemblée Nationale était en vacances et la Commission d'enquête pour la reddition des places fortes avait suspendu ses travaux. Dans ces circonstances, le Général d'Aurelle de Paladine, député de l'Allier, était venu prendre un repos bien mérité dans sa propriété de St-Loup près de Varenne sur Allier. Là, au milieu des siens, dans le calme réconfortant de la vie de campagne, il se rappelait les événements aussi rapides que tragiques de l'année terrible. Il avait été mêlé à tant de choses, il avait vu de près tant de ruines s'amonceler quand on s'y attendait le moins, sous les coups d'une fatalité brutale, que tous ses souvenirs se mélaient dans une sorte de rêve qui ressemblait à un cauchemar.

Parfois il se voyait encore à la tête de cette armée de la Loire forte de cent mille hommes, qu'il avait constituée en quelques semaines grâce à des prodiges d'énergie. Victorieuse à Coulmiers, maîtresse d'Orléans, aurait-il dû la sacrifier dans une marche hasardeuse sur Paris ? Aurait-il ainsi changé la face des événements. Non !... Il ne le croyait pas. Il n'était point coupable de ne pas avoir réalisé un rêve impossible.

Le cercle de fer qu'il aurait rompu un instant se serait refermé derrière lui. Il n'aurait pas empêché Paris d'être investi et se serait trouvé bloqué dans la capitale en laissant toute la province à la merci des ennemis.

Parfois ses souvenirs personnels faisaient place à d'autres plus réconfortants pour son cœur de Français, sinon plus heureux quant aux résultats définitifs. Comme

juge à la Commission d'Enquête, il avait connu par le menu tout le détail des belles défenses de Belfort, de Bitche, de Lichtenberg et de tant d'autres places fortes où l'héroïsme le plus pur avait brillé. Il avait eu l'honneur de contribuer au libellé des jugements glorifiant leurs braves défenseurs ; et il n'y songeait pas sans satisfaction.

Les scènes épouvantables de la Commune lui revenaient, aussi navrantes, douloureuses. En qualité d'ancien commandant de la Garde Nationale, il avait failli être rangé parmi les otages et partager leur sort. Un hasard l'avait préservé d'une mort certaine, mais non des colères qui survivaient encore contre lui.

Des correspondants anonymes, dont il cachait avec soin les lettres à sa famille, le tenaient en éveil et l'obligaient à la plus stricte prudence. Aussi le Général était-il souvent rêveur à cette époque. Cependant un incident complètement oublié n'allait pas tarder à recevoir son épilogue.

• • •

Un matin, Madame d'Aurelle de Paladine pénétra dans le cabinet de travail de son mari et le tirant le plus doucement possible de ses réflexions lui remit un papier. C'était une lettre du chef de gare de Varenne sur Allier, au sujet d'un colis venant de Belgique et d'expéditeur inconnu. Il était arrivé depuis quelque temps et demeurait en souffrance malgré plusieurs lettres d'avis ; le chef de gare annonçait que tous les délais étant expirés il se

voyait obligé de renvoyer le colis à Paris aux objets à réclamer. Il fallait prendre une décision : « *Timeo danaos et dona ferentes !* » avait dit tout d'abord le Général, peu soucieux du présent d'un inconnu, et aussi pour dissimuler sa prudence par une citation.

Dans son entourage on se demandait pourquoi laisser à la gare un colis dont l'expédition paraissait si soignée ; car on était allé le voir et l'on avait grande envie de le retirer. Madame d'Aurelle de Paladine était du complot, elle était entrée chez son mari pour le décider. Elle n'épargna aucune des raisons que les femmes de cœur savent si bien faire valoir. A son avis, le colis venait d'un ami intime à qui on avait tort de ne pas songer. Si l'on refusait la surprise qu'il avait l'amabilité de faire, qu'allait il penser ?... A quel motif pourrait-il attribuer ce refus ?

Moins convaincu que désireux d'être agréable à sa femme, le Général décida de faire retirer immédiatement le colis ; mais il voulut être seul pour l'ouvrir. Il craignait un accident possible et l'on crut qu'il voulait infliger une dernière punition d'attente à la curiosité générale.

Quelques heures après, toute la famille réunie pouvait contempler, dans un cadre magnifique, un excellent portrait du général, en grand uniforme, peint à l'huile d'après une photographie de Reutlinger. Qui eût ignoré la photographie aurait juré d'une étude d'après nature, tant la ressemblance était frappante, le teint du visage trouvé, et la vie du regard surtout impressionnante. On s'extasiait en raiillant le Général doucement de ses hésitations.

Pourtant, le portrait n'était pas signé ; l'artiste, qui devait être aussi l'expéditeur, tenait à conserver jusqu'au

bout l'incognito. Pourquoi ? Quel motif de se cacher plus longtemps ?... Questions insolubles.

Ce mystère, qui augmentait assurément le plaisir de la surprise, ne manquait pas d'exciter la plus vive curiosité. Tout le monde cherchait. C'était à qui devinerait. Chacun disait son mot; mais aucune des hypothèses ne paraissait satisfaisante.

Proches et amis ayant été passés en revue on demeura d'accord qu'un pareil cadeau ne pouvait provenir que d'une tendre amitié ou d'une vive reconnaissance et on l'installa dans le cabinet de travail du général, où, chaque jour, il donnait lieu à des suppositions nouvelles.

Madame d'Aurelle de Paladine, surtout ne désespérait pas de trouver. Elle avait voulu que l'on retirât le colis et elle se croyait obligée d'en déchiffrer l'éigme. Pour elle le portrait devait être signé, très discrètement sans doute, mais enfin signé : un artiste véritable ne se séparant pas sans un signe d'adieu, sans une sorte de baiser paternel d'un travail qui paraissait lui avoir coûté tant d'efforts. Dans cette conviction, armée d'une forte loupe, avec une patience de chercheur de devinettes, elle chercha longtemps et finit par découvrir dans l'ombre du bras, dans un pli de la manche, une signature minuscule, un seul mot : « HENRY. »

C'était le nom du communard reconnaissant.

GASTON PERRETTE

---

# LE PRÉHISTORIQUE

dans les Régions du Sud-Est de la France

---

## L'ABRI MOUSTÉRIEN DU BAU DE L'AUBESIER

---

### Le Bau de l'Aubesier

Bau (1) est un mot provençal qui signifie escarpement. Il s'applique à certains aspects physiques de la nature.

Dans un massif montagneux, le « Bau » est la partie abrupte, verticale, taillée à pic et surmontée d'un plateau. On désigne sous le nom de « Bau de l'Aubesier » un hémicycle rocheux dressé à flanc de montagne, dans un de ces monumentaux paysages de pierre comme en possède le département de Vaucluse.

Situé dans la zone méridionale du mont Ventoux, un peu en amont du gigantesque « Rocher du Cyr » (2) et de la combe qui descend du Champ-de-Sicaude, il appartient à

---

(1) Bau, du latin *balteus*, degré d'amphithéâtre, désigne un rocher escarpé dont le sommet est généralement plat, une falaise, un promontoire. Dict. du Félibrige, Mistral.

(2) Le Rocher du Cyr, 865 m. d'altitude, est le point caractéristique de la masse rocheuse désignée sur la carte d'état-major sous le nom de Rochers de Cyr. Il est remarquable par son arête de 120 mètres de hauteur et son à pic total, mesurant de sa crête au thalweg 376 mètres de profondeur.

Dans la *Nature* n° 1541 du 6 novembre 1903, M. Martel, l'explorateur des causses et avens, a publié une intéressante promenade illustrée à travers les principaux sites de cette admirable gorge qui a nom la Nesque.

cette pittoresque gorge de la Nesque (1) qui, pareille à un profond et inégal sillon, zigzague de la féconde vallée de Sault à la petite ville de Méthamis.

Dans ces parages, à pentes de 40° coupées par de fréquents abrupts de 20 à 30 mètres de hauteur et couvertes d'éboulis, les relations entre les plateaux et le thalweg sont malaisées et ne s'établissent que sur de rares points ; aussi n'accède-t-on à l'Aubésier, un des sites les plus sauvages, que par un seul passage.

Si l'on tente l'escalade à partir du lit de la Nesque, lorsque la saison en permet l'utilisation comme voie de pénétration, l'amorce du talus d'accès est établie au moyen de blocs rapportés juste en face d'un draio (2) qui sur la rive droite, monte au Castelleras (3) et aux petits hameaux des plans supérieurs, les Bessons, Flaoussiers, pour aller aboutir sur la route de Carpentras à Sault, un peu au-dessus de Monnieux, au point dénommé la Croix-de-Fer.

---

(1) La Nesque, affluent de la Sorgue, prend sa source dans le terroir d'Aurel. Entre cette ville et Monnieux, son cours est utilisé pour la distillerie de la lavande et la minoterie. Au delà de Monnieux, elle s'engage dans la gorge sauvage qui lui doit son nom. D'un volume d'eau assez faible, elle se perd en temps ordinaire à l'entrée de la gorge, dans les couches de gravier qui forment le sous-sol.

(2) Draio, terme provençal qui désigne un petit sentier.

(3) Plateau avec Castellum et traces d'anciennes fortifications en pierres sèches qui avaient dû être précédées d'un oppidum ainsi que le laissent supposer le développement des murs d'enceinte et les haches polies trouvées à l'intérieur. C'est au-dessous de ce plateau que se trouve la grotte du Castelleras que nous citons plus loin.

Si l'on vient par le flanc gauche (1), le seul point de repère qui existe est une mesure en ruine située à l'est du Champ-de-Sicaude, au quartier Peïsi, ancienne demeure de Biquette (2), qu'il ne faut pas confondre avec les cabanes en pierres sèches du même, qui sont au S.-O. de Clémenton ou sur le rocher du Cyr.

Mais dans la descente vers le Bau, accessible seulement du côté de l'Occident, on est bientôt rejeté vers l'à pic de la gorge, et c'est presque à fleur du précipice qu'il faut contourner une sorte d'éperon pour pénétrer dans l'enceinte même du banc rocheux.

L'abrupt calcaire, d'une étendue de plus de deux cents mètres, est occupé par une série de cavités plus ou moins profondes, dont l'orientation est soumise au mouvement de la roche. La plupart installées dans la partie médiane regardent, par dessus la Nesque, le Nord. L'intérêt qu'elles présentent est tout entier du domaine physique.

Une seule, dans la région Ouest, vers l'extrême pointe de la paroi, remarquable par l'aspect monumental de sa bânce, a présenté dans son sol les traces d'une industrie lithique, associée à des ossements d'animaux.

---

(1) Chemins de communication de Saint-Jean à Méthamis ou de Monnieux au Champ-de-Sicaude, par le flanc gauche de la Nesque. Le Bau de l'Aubésier est dans le territoire de la commune de Monnieux.

(2) Biquette, de son vrai nom J.-B. Pelen. Personnage actuellement très âgé et légendaire dans la contrée. Les cabanes en pierres sèches qu'il s'est construites sur différents points du Champ-de-Sicaude donnent tout à fait l'impression d'une vie primitive. Du reste, ce surnom rappelle par une analogie avec les habitudes rupestres de la chèvre l'audacieuse témérité montagnarde du titulaire.

Elle mesure 45 mètres d'étendue sur 15 de profondeur.

C'est un vaste abri sous roche à voûte surélevée, dont le grand axe est allongé N.E.-S.O. et le regard dirigé vers l'Est.

L'orientation et la position de ce surplomb, un peu en contrebas de l'immense paroi qui lui barre tout le Sud, ne semblent pas au premier abord réaliser des conditions de séjour très favorables, telles qu'elles se rencontrent dans le voisinage immédiat pour d'autres grottes, par exemple à la Grotte du Castellaras (1).

En effet, pendant la saison hivernale les minutes se comptent pendant lesquelles les rayons solaires arrivent à franchir la crête supérieure du Bau. Ils ne pénètrent dans son domaine que pendant la période estivale, alors que l'astre du jour est haut sur l'horizon. Mais ce détail d'une position envisagée sous l'unique point de vue climatérique prend un tout autre caractère dès qu'on le soumet à l'examen de la faune. On saisit alors les véritables besoins, et la question de la défense contre l'attaque des fauves apparaît tout entière et primordiale.

Peu de lieux, en effet, présentent des conditions naturelles plus favorables.

Qu'on se figure, à flanc de montagne et surmontant un

---

(1) Cette grotte que nous mentionnons à différentes reprises à cause de ses réelles richesses est un point de comparaison d'autant plus précieux que, distant par le temps, il est rapproché par la position. Par son caractère général, l'ornementation des poteries, ses silex à fines retouches, ses haches polies, ses pointes et aiguilles en os, ses amulettes, ce gisement se rattache à la dernière période néolithique.

talus de déjection, deux bancs rocheux superposés, magnifiques degrés d'amphithéâtre qu'un pas cyclopéen seul pourrait franchir :

L'inférieur, rectiligne, de moindre importance, dont l'allongement transversal représenterait assez dans une figure d'ensemble la corde de l'arc ;

Le supérieur, incurvé, monumental, prenant naissance d'un côté dans l'à pic rocheux de la gorge et venant former à l'autre bout de son développement, au-delà du point d'intersection avec le degré inférieur, un vaste éperon, dont la pointée vers le Nord s'abaisse presque jusqu'à la ligne de précipice de la gorge.

Or, tandis que le Bau se trouve à une soixantaine de mètres au-dessus du thalweg, il ne s'en éloigne à vol d'oiseau que de 45 mètres environ, ce qui lui donne une pente d'accès très accentuée. Aussi, l'impression qui se dégage de cet ensemble physique est celle d'une petite place forte, dont l'accès intérieur très limité, est de plus rendu relativement difficile par les conditions qui le régissent.

Nous avons découvert le Bau de l'Aubesier en août 1901 au cours de recherches palethnologiques faites depuis plusieurs années, en compagnie de M. Bonnefoy, de Sault, dans cette gorge vauclusienne, si grandiose par son aspect et si remarquable par sa valeur historique.

### Formation de l'Abri et du Sol

La formation des cavernes, grottes ou abris est liée à une complexité de phénomènes qui touchent non seulement à la constitution des roches, à leurs accidents propres, aux mouvements du sol, redressements, failles,

mais encore à l'infinie variété des forces physico-chimiques constamment en action dans l'œuvre de transformation de la nature.

A côté des faits brutaux qui se trahissent par des discordances stratigraphiques, se placent le déblayage par les eaux sauvages, le minage et l'élargissement des diaclases des roches par les eaux profondes ou de pénétration, ainsi que les lentes désorganisations par les agents de toutes natures.

Mais comme la somme des causes n'est pas égale et identique dans tous les effets constatés et qu'elle peut même varier sensiblement pour une même assise géologique, il se trouve que la nature, dans le problème qu'elle nous pose, nous met en face d'un ensemble de cas ayant chacun des particularités plus ou moins sensibles à présenter.

Au point de vue anthropologique, sauf dans des cas spéciaux où la main-d'œuvre a pu être constatée, la connaissance originelle est de minime importance, tout l'intérêt se concentrant sur les sols de remplissage.

Ces derniers, qui prennent alors le premier plan, peuvent présenter, par leurs rapports plus ou moins directs avec les formations avoisinantes, des renseignements très variés dépendant soit de l'unité de leur composition, soit de la diversité des états constitutifs.

Ainsi que leur nom l'indique, ces formations sont secondaires; cependant il peut se rencontrer des circonstances où les deux phénomènes sont concordants.

Ce ne sont plus alors deux phases indépendantes, une cavité constituée et un remplissage postérieur, mais deux manifestations dont l'une est le complément de l'autre. On

a la démonstration de ce fait dans ces amas de déjection établis à la base d'évidement de certains bancs rocheux

Comme un tel sol, produit par une somme importante d'éléments matériellement perdus par la roche, peut être daté par une faune, il présentera cet avantage de coordonner autour d'une donnée chronologique relativement précise une série de faits qui aideront à la connaissance du caractère physique qui en dépend, ainsi qu'à ses temps et mode de formation.

Les Baumes (1) plus ou moins grandioses qui se creusent aux flancs de la Nesque n'ont pas d'altitude fixe. On les rencontre au niveau du thalweg, comme aussi à différentes hauteurs dans les bancs rocheux.

D'un accès parfois périlleux, telles les larges excavations qui s'ouvrent à la crête du rocher du Cyr au-dessus d'un précipice de 376 mètres : elles affectent les dispositions les plus variées.

Quelques-unes par la prédominance des phénomènes de déblayage semblent dues à l'action des eaux torrentielles ou sauvages, d'autres par la présence de talus d'accès paraissent comme le résultat d'un lent délitement.

Parmi celles qui comportent des sols de remplissage, il en est qui ont emmagasiné, au sein d'éléments

---

(1) Baume désigne en provençal aussi bien une grotte, qu'une caverne, qu'un abri. Ce terme s'applique à toute cavité creusée dans le rocher. Son diminutif Baumette ou Baumelle, qui caractérise certains aspects physiques, a passé dans la détermination cadastrale et géographique : Les Baumelles (Rade de la Clotat); les Baumettes, petite ville de la vallée d'Apt, etc., etc.

géologiques, de réelles valeurs palethnologiques (1).

A ces divers points de vue, leur ensemble constitue un fonds documentaire important et qui touche aux différents âges de l'humanité.

En nomenclaturer le contenu, ce serait esquisser à grands traits l'histoire d'une région des plus pittoresques et des plus curieuses de la Provence.

Toutefois, comme l'importance des matériaux emmagasinés, jointe à des conditions très définies de gisement ont créé pour certaines d'entre elles ce que nous pourrions appeler des étals caractéristiques, il nous a paru préférable en présentant spécialement le Bau de l'Aubésier de nous attacher aux faits principaux, quitte à établir occasionnellement, avec les documents que nous possérons, des points de comparaison toutes les fois que nous le jugerons utile.

## II

Au point méridional de ses rapports avec le Ventoux, la Nesque est établie dans les calcaires coralligènes de la grande bande Urgonienne qui contourne en s'infléchissant du N.-O. vers le S.-E. toute la partie occidentale de ce puissant relief montagneux. Les calcaires qui édifient cette assise importante sont de composition fort

---

(1) Les deux points les plus importants à ce sujet sont: la partie de la Nesque qui correspond au Champ-de-Sicaude, c'est là que se trouvent le Bau de l'Aubésier, le Castelleras, les grottes du Pas de la Saumo-Morte; le quartier de Saint-Michel, ainsi désigné par la présence d'une chapelle dédiée à ce saint, construite sous un vaste surplomb et actuellement désaffectée après avoir été au siècle dernier l'objet de très populaires pèlerinages.

variable. Par leur tendance à se confondre en masses d'apparence homogène, ils créent sur les pentes des séries d'abrupts de diverses dimensions, de cinq à trente mètres environ, dans lesquels les baumes sont creusées.

Dans le voisinage du Rocher du Cyr, la puissance de la formation Urgonienne, constituée surtout par le développement de l'assise inférieure, atteint sur les flancs de la gorge près de trois cents mètres.

Elle est caractérisée principalement par des calcaires à débris, auxquels se mêlent des bancs de polypiers et de silex. Bien que dans ces roches à débris, comme le fait remarquer M. Leenhard (1), « les baumes soient dues presque toujours à des couches calcaires qui se délitent en fragments obliques par rapport au sens de la stratification », ce qui donne généralement des cavités plus évasées que profondes, il arrive souvent que par suite de la variabilité constitutive, le phénomène se trouve compliqué dans son ensemble, d'une part inhérente à des prédominances locales.

Ainsi, dans la région centrale du Ventoux et dans les bancs supérieurs de l'Urgonien, l'érosion se rencontre dans les calcaires à débris, immédiatement inférieurs à un banc *d'ostrea aquila* qui forme corniche (combe des Boyers). Le facies *balmae* est apparemment ici le résultat de la différence de deux formations superposées ; l'une inférieure, plus facilement désagrégable ; l'autre supérieure, plus compacte, demeurant proéminente. D'autre part, les études de Kilian(2) sur la montagne de Lure, nous

---

(1) F. Leenhard, *Etude géologique du Mont Ventoux*, 1883. p. 74.

(2) M. Kilian, *Description géologique de la Montagne de Lure*, Masson, 1889.

indiquent comment, à la suite de modifications latérales, les calcaires à *Ancyloceras Matheroni* et Am. Deshayesi se transforment en une masse coralligène dont la prolongation occidentale constitue entièrement l'assise Urgonienne du Ventoux.

Or, dans la zone d'apparition, les calcaires bleuâtres à rognons de silex, immédiatement inférieurs aux plaquettes des Graves à Am. Martini présentent par place des nids de calcaires oolithiques blancs d'aspect coralligène.

Ces nids, de moindre résistance, plus facilement attaqués par les agents atmosphériques, donnent alors naissance par leur plus rapide désagrégation à des baumes dont le surplomb et les parois sont constitués par les formations plus dures des calcaires à silex.

Comme par suite des actions dynamiques particulièrement supportées, les calcaires Urgoniens de la région sont parfois très fracturés, ils se trouvent tout naturellement préparés au délitement. Aussi, à côté des aspects ruinitiques et des démantellements grandioses, les baumes deviennent-elles une production presque caractéristique de l'assise, en tout cas remarquable.

A l'encontre des terrains jurassiques où l'état caverneux prédomine avec des origines beaucoup plus complexes, les cavités de l'Urgonien restent généralement limitées aux proportions des grottes et des abris. Elles ont plus particulièrement pour origine l'action détériorante des agents atmosphériques, d'où la fréquence des creusements en pleine paroi.

Soumis aux conditions des états locaux, le processus d'évidemment affecte les proportions les plus variées. Il

s'ensuit des différences d'étendue, de profondeur, de hauteur souvent tranchées pour un même abrupt.

Dans les couches oolithiques, les points d'érosion sont généralement très ouverts, arrondis, à base inclinée lorsqu'elle n'est pas éboulée. Leur facies est assez reconnaissable ; c'est à très peu de chose près ce qui se présente aussi pour les baumes du Bau de l'Aubesier, creusées aux dépens d'un ensemble de calcaires d'une dureté inégale, jaunâtres, grisâtres ou à cassure saccharoïde. Ces délitements qui amoncellent à la base des Baus des débris multiformes, concourent à la formation locale des pentes à surface tantôt meuble, tantôt consolidée par le mélange d'éléments terreux propices à l'emprise de la végétation. Le sol de l'abri de l'Aubesier, qui constitue la partie supérieure d'un talus d'accès, a toutes les apparences d'une pareille origine.

Les indications de formation nous sont données : 1<sup>e</sup> par la position des débris au pied d'une paroi ; 2<sup>e</sup> par la relation directe, visible, de l'amas matériel avec la perte subie par la roche.

Cependant, bien qu'appuyées par des considérations physiques, ces raisons n'expliquant que très succinctement l'ensemble des faits, ont besoin d'être complétées.

C'est par conséquent, dans une analyse élémentaire que nous tenterons de chercher le plus de notions possibles sur les conditions dans lesquelles les phénomènes de délitement se sont produits et sur les causes qui y ont participé.

---

## Caractères Géologiques du Sol

Le sol de l'abri du Bau de l'Aubesier est constitué par une puissante accumulation de débris calcaires, fragments lithiques et produits de roche fortement désagrégée, plus ou moins agglomérés, dont les caractères et les dimensions se modifient de bas en haut.

C'est ainsi, que plus spécialement caillouteux dans sa partie profonde, le sol passe progressivement à une masse supérieure finement grenue.

On peut cependant pour mesurer l'ensemble du dépôt le diviser d'après les prédominances de fond en trois niveaux :

1<sup>o</sup> En surface, une mince couche avec supériorité d'éléments terreux, PL. III, fig. 1, a.

2<sup>o</sup> De A à B, mélange avec prédominance selon le niveau de fragments de roche ou d'éléments calcaires fins.

3<sup>o</sup> C. Vaste cailloutis de fond (1).

Cette disposition de l'ensemble qui se rapproche assez de la formation par assises permet de constater :

1<sup>o</sup> Des états de superposition ;

2<sup>o</sup> Des niveaux distincts.

(1) La valeur qui a dirigé dans notre exposé l'établissement de la ligne de séparation entre B et C est toute circonstancielle. Elle est le résultat de l'intercalation à ce niveau d'éléments palethnologiques qui ont entraîné la division du cailloutis ; la masse grenue n'étant réellement sensible que plus haut, en ab<sup>3</sup> ; aussi ab<sup>4</sup> se rattache-t-il davantage comme caractère principal à l'horizon C.

En un mot, l'accroissement successif et régulier.

L'examen spécial de chacune de ces parties nous amenant à considérer les faits selon leur ordre naturel d'apparition, c'est par le numéro 3, qui correspond à la lettre C, PL. III, figure 1, que nous commencerons.

No 3. — Cailloutis de fond, stérile, constitué par l'entassement de fragments lithiques anguleux revêtus d'un enduit calcaire jaunâtre. On y rencontre par places quelques petits amas d'argile rouge très plastique d'origine détritique.

Les fragments de roche, de 4 à 6 cent. de longueur en moyenne sur 1 à 4 cent. d'épaisseur, sont composés de calcaires gris ou blanchâtres à cassure saccharoïde présentant des débris spathiques d'échinodermes. Ils forment par leur agglomération stalagmitique sur le front de l'abri une puissante assise à plans successifs plus ou moins dégradés.

No 2. — Masse de 1 m. 81 de hauteur, Pl. III, de B à A., constituée par une agglomération d'éléments calcaires de différentes grosseurs.

La formation caillouteuse, qui prédomine à la base dans le voisinage de C et se rappelle de cette assise, passe aux approches de la paroi et principalement dans le fond de l'abri, fig. 2, No 3 et PL. III, fig. 3 à une masse plus grenue dont l'emprise déjà très conséquente en ab<sup>3</sup> finira par dominer en ab<sup>1</sup> et constituer presque tout le sol en ab<sup>1</sup>.

Les différences de coloris, dues à l'abondance plus ou moins grande dans les niveaux inférieurs d'éléments organiques, se traduisent par du gris cendré en ab<sup>4</sup>. Particulièrement noir en ab<sup>3</sup>, le sol passe au jaune clair

en ab' et garde cette nuance dans toute sa partie haute stérile ab'.

L'analyse physico-chimique d'un échantillon prélevé en ab' et ab' dans l'intention d'une connaissance plus intime des matériaux de composition et au point de vue de l'attribution originelle, a donné :

1· Lit grossier fourni par la roche du calcaire Urgonien retenue par un tamis de 10 mailles par centimètre carré..... .	36 0/0
2· Partie fine passant au tamis susdit. . . . .	64 0/0

Le lot N° 1 est principalement formé par du carbonate de chaux.

Dans le lot N° 2, on peut séparer par désignation :

a Une partie impalpable représentant pour cent parties de ce lot..... .	60,6
b Un sable fin représentant..... .	39,4

Ces deux parties a et b sont également riches en carbonate de chaux ; car, soumises aux acides, elles ont laissé un résidu argilo-siliceux et ferrugineux en dégageant beaucoup d'acide carbonique.

Pour a, le résidu argileux rapporté à  
100 du lit passant au tamis = 7,11  
Pour b, le même résidu = 2,60

Calculée pour cent parties de a et de b, la partie insoluble qui n'est point du calcaire représente :

Pour a..... .	11,73 0/0
Pour b..... .	6,59 0/0

Elle est près d'une fois plus forte dans la partie impalpable que dans le sable fin.

Cela montre que le calcaire a été dissous. Les impuretés, argile, silice, oxyde de fer, se sont accumulées dans le résidu

pulvérulent de cette roche. Aussi la partie extra-fine est-elle bien plus riche que la partie sableuse.

N° 1. -- Couche terreuse relativement très mince, 0.04 cent. environ, de la surface de laquelle émergent sur plusieurs points des masses rocheuses conséquentes, qui apparaissent déjà un peu auparavant au sommet de ab<sup>1</sup>. Cette zone superficielle contenait, fig. 2 N° 6, quelques débris d'une poterie brune à grains de quartz très fréquente dans les dépôts néolithiques de la Nesque, ainsi qu'un fragment d'une poterie grisâtre beaucoup plus dure que l'on rencontre dans les Castellaras du voisinage.

---

La couche de surface N° 1, mise à part vu l'hétérogénéité de ses éléments dominants, il appert de l'examen physico-chimique des matériaux de remplissage et de la nature même du délitement que le sol de l'abri est le résultat d'une désorganisation multiforme du banc Urgonien sous l'influence des actions météoriques, des eaux d'infiltration et sans doute aussi de l'action combinée avec ces dernières des microorganismes.

Les témoignages restés sur place de ces désagrégations locales des calcaires affectent dans leurs formes les plus étendues deux caractères principaux.

1<sup>o</sup> Le délitement par fractionnement de la roche, correspondant au cailloutis de fond.

2<sup>o</sup> Le délitement par désagrégation intime; remarquable surtout dans la partie haute.

Dans le premier de ces états, on reconnaît la part importante fournie par les fractures dynamiques. Dans le second, ce sont les phénomènes de dissociation d'origine physico-chimique qui prédominent. Ces dis-

semblances dans les produits sont surtout la conséquence de la variabilité du champ d'action. Il suffit, pour s'en rendre compte, de se reporter aux particularités signalées plus haut et à une observation de Leenhard faite à propos du système des failles du Ventoux.

« Ces calcaires — dit le savant géologue en parlant de « l'assise Urgonienne — ne présentent que rarement des « couches plissées ou contournées. Les mouvements de « plissement, de flexion, de torsion, s'y font par failles ou « cassures, quelquefois peu nombreuses et d'une certaine « importance, souvent aussi insignifiantes, mais assez « multipliées pour que la somme de leurs effets très « minimes amène des résultats qui surprennent. Il s'y « passe quelque chose d'analogique à ce qui a lieu dans les « mouvements des glaciers, avec cette différence que les « calcaires ne se ressoudent pas ; ils conservent et accu- « mulent la trace des mouvements successifs qu'ils ont « éprouvés. » (1)

On comprend combien la pénétration et la circulation des eaux pluviales doivent être ainsi facilitées et quelles conséquences leurs actions incessantes peuvent avoir sur des masses déjà peu homogènes par elles-mêmes.

Un très bel exemple de cet état de cassure se présente tout à côté de l'Abri de l'Aubesier, dans l'hémicycle même du Bau, et c'est ce témoin contigu qui va nous expliquer avec sa propre clarté d'exposition le mécanisme des délitements qui nous intéressent.

La partie médiane du grand abrupt supérieur ininterrompu qui constitue le Bau de l'Aubesier est occupée

---

(1) Leenhard, Op. Cit., p 165.

par un creusement très pareil à celui de l'Abri, mais de dimensions eucore supérieures.

Cette Baume qui par sa position même fait face au Nord, se relie à l'Abri, dont elle n'est séparée en ligne droite que par une quarantaine de mètres, au moyen d'une succession d'évidements pariétaux. Développée sur une surface de plus de cent mètres, elle domine de sa superbe béance tout l'inférieur de l'hémicycle du Bau, au fond duquel elle a laissé couler une partie de ses déchets; mais ce qui la rend scientifiquement plus intéressante, c'est que, contrairement à ses voisines qui sont nettement évidées, elle a conservé dans son intérieur et presque tout le long de son étendue une sorte de relief rocheux dont le caractère fracturé tranche sur l'ensemble.

Ainsi incomplètement approfondie, elle a tout l'aspect d'une œuvre inachevée que le temps, ouvrier journallement à la peine, n'a pas encore mise au point de ses voisines.

La représentation la plus parlante que l'on puisse se faire d'une telle physionomie et qui rend le mieux en deux traits de plume l'impression donnée à première vue est celle d'une poche pariétale déjà largement vidée, mais qui conserverait encore à sa partie inférieure, sous la forme d'une barre carrément assise, une masse importante des brisures de roche qui la remplissaient.

Au point de vue purement stratigraphique, cette zone du Bau représente par son puissant abrupt une coupe naturelle de roche, à la surface de laquelle les désagrégations ou les résistances se trouvent inscrites par des creusements ou des saillies correspondants.

On a ainsi de bas en haut, un peu en retrait sous une

vaste capote dessinée par l'arc proéminent du surplomb, les plans suivants (fig. 1) :

N° 1. — Sommet d'un talus d'accès herbacé fortement incliné à substratum d'effritement limité par une ligne d'arbustes représentés fig. 1 par des lignes verticales.



N° 2. — Mélange meuble d'éléments de délitement comprenant des fragments rocheux des différents niveaux et une masse blanchâtre finement grenue de calcaires fortement désagrégés.

N° 3. — Plaquette de 15 à 20 centimètres d'épaisseur de calcaire compact.

N° 4. — Barre longitudinale caractéristique, roussâtre à l'extérieur, d'une cinquantaine de mètres d'étendue, sur six de hauteur, formée d'un banc de calcaires grisâtres complètement *fracturés*, *hachés*, se délitant dans tous les sens.

Principalement dans la région Est, de petits nids de calcaire grossier blanchâtre faisant pressentir les couches supérieures, décèlent leur présence par l'apparence crayeuse et le facies orbité de leurs petites masses qui tranchent avec le facies compact et à brisure franche des calcaires qui les enclavent. Par suite d'une désagrégation plus pénétrante de la formation sus-jacente, la partie supérieure de cette barre constitue un petit plateau de un à deux mètres de largeur à surface plus ou moins inclinée, sur laquelle on peut circuler librement.

N° 5. — Creusement effectué principalement aux dépens des calcaires blanchâtres saccharoïdes se délitant obliquement par rapport au plan de stratification.

Ces calcaires, qui semblent s'étendre par derrière N° 4, forment à l'arrière plan de N° 4 comme la prise d'élancée terminale de la voûte.

Ils contiennent de nombreux fossiles *Ostrea*, *Lima*, etc., et sont caractérisés par la présence de *Requienia*.

Les débris de cette formation, qui se rencontrent au sommet du talus d'accès en N° 2, présentent le même facies à cupules résultant de leur désorganisation que les petites masses intercalées dans les calcaires fracturés N° 4. Ce sont eux qui forment entièrement la masse finement grenue signalée en 2.

N° 6. — Surplomb d'apparence massive dessinant une puissante courbe et marqué en surface de bandes bleuâtres verticales produites par un enduit de nature stalagmitique de quelques millimètres d'épaisseur.

N° 7. — Plateau. Affleurements de calcaires fossilifères, saccardoïdes, plus ou moins altérés par les eaux avec polypiers.

Si l'on rapproche maintenant des diverses formations exposées par la coupe ci-dessus, les éléments géologiques qui entrent dans la composition du sol de l'Abri de l'Aubesier en tenant compte de leurs modifications latérales ou supérieures, on retrouve en parfaite correspondance les mêmes caractères lithologiques.

C'est d'abord, dans le fond, le cailloutis presque pur, calcaires et délitements pareils au N° 4 de la fig. 1. Puis la masse grenue provenant d'une désagrégation semblable à celle des calcaires subcrayeux du N° 5. Au-dessus la masse plus compacte de la voûte dont l'affleurement sur le plateau se manifeste par une surface de rascle (1) formée de calcaires fossilifères avec polypiers.

Le mécanisme de formation devient ainsi très clair lorsqu'on s'est rendu compte par l'analyse physico-chi-

---

(1) Vulgairement dénommée tire-botte, expression qui rend admirablement le caractère anguleux de ces surfaces rocheuses formées d'arêtes aiguës coupées de profonds sillons et pleines de cavités.

mique que le principal agent de désorganisation est l'eau météorique chargée d'acide carbonique par son passage à travers les décompositions végétales du sol.

L'Abri du Bau de l'Aubesier se trouve aujourd'hui complètement débarrassé de ses éléments fracturés ainsi que l'indique le caractère relativement compact de ses parois.

Il ne subit plus qu'une légère perte de substance annuelle que l'on reconnaît à la longue du temps par les petites proéminences calcaréo-marneuses qui se forment autour des points d'égouttement.

C'est ce qui permet l'établissement à la surface du sol d'une couche terreuse et l'extension sur la voûte de bandes stalagmitiques identiques à celles signalées déjà fig. 1 N° 6.

Plus directement dans la ligne de pente suivie par les ruissements supérieurs et les eaux infiltrées, l'Abri du Bau de l'Aubesier a subi d'une façon plus marquée leur action.

A l'opposé de son grand voisin à érosion plus lente, parce que principalement atmosphérique, une humidité constante se manifeste dans ses parois. Même après une sécheresse aussi continue que celle de 1903, les égouttements qui constituent à l'intérieur, dans une petite cuvette naturelle (N° 7, fig. 2), une réserve d'eau ne se sont pas taris.

En conséquence, si l'on voulait mesurer mentalement le temps que le sol de l'Abri de l'Aubesier a mis à se former, il faudrait tenir beaucoup compte de la disparition d'une activité phénoménale, liée à certains caractères du champ passé d'action.

Il serait également nécessaire de ne pas laisser de côté dans ce calcul une part relative aux modifications qui ont pu survenir dans le régime des précipitations atmosphériques.

Un indice de ce fait nous est donné dans la couche de surface par la prédominance terreuse de sa composition, dans le corps de laquelle l'emprise sur les éléments de pur délitement, d'éléments hétérogènes, poussières éoliennes ou décompositions végétales, marque non seulement le ralentissement de production mais aussi l'affaiblissement de l'agent responsable.

En s'appuyant à la fois sur la parfaite régularité de formation de a b' qui se rattache entièrement à l'ensemble inférieur, et sur la donnée chronologique fournie par la position des fragments de poterie, on voit, par le niveau d'établissement de la couche a, que l'extrême ralentissement des phénomènes antérieurs n'est pas très éloigné de l'époque néolithique.

Actuellement, l'accroissement du sol est très faible, puisque c'est à peine si les fragments de poterie d'âge déterminé ont été recouverts.

Cependant, si l'effritement pariétal ne se manifeste que d'une façon très faible, il s'est produit dans un laps de temps assez court des accidents caractérisés par l'apparition de blocs volumineux, surtout nombreux dans la zone tout à fait supérieure. La dissémination de ces masses à la surface leur assigne des dates de chutes récentes.

On constate plus spécialement dans cet ordre de faits la disparition d'une partie avancée du surplomb qui s'est peu à peu fractionnée, échelonnant sur la pente d'accès d'énormes blocs.

Au niveau du bord libre, ces écroulements s'expliquent par la faiblesse de la voûte consécutive à l'amincissement progressif.

Dans l'intérieur de l'abri, d'autres facteurs entrent en jeu, parmi lesquels principalement les trajets intérieurs constitués par le long passage des eaux.

Cette concentration d'action sur des lignes principales, combinée très vraisemblablement avec des diaclases ou des différences de compacité, a fatallement abouti à l'isolement de certaines portions que leur propre poids a entraînées, aidé peut-être aussi dans l'acte définitif de séparation par des réactions climatériques.

En résumé, le creusement de l'Abri du Bau de l'Aubésier embrasse une étendue de temps appréciable par la part très importante qui échoit dans l'œuvre à l'âge pléistocène.

Les deux principaux témoignages que l'on peut donner à l'appui des faits sont les suivants :

1° Un sol constitué en talus d'accès et formé par l'accumulation de matériaux provenant de la désagrégation du Bau.

2° Un niveau régulièrement stratifié daté par une faune caractéristique.

Au point de vue physique, le même abri constitue un accident local pouvant, avec ses éléments géologiques et sa donnée chronologique, servir de point d'appui dans l'examen des aspects généraux de la région.

Il permet ainsi de constater que si la faille qui constitue la principale formation de la gorge de la Nesque a pu être sur quelques points et principalement

dans les bancs fracturés approfondie ou élargie, il ne s'est cependant pas produit depuis l'époque où l'abri était habité à nos jours de modification importante dans l'aspect des lieux. (1)

---

(1) L'habitat (abri sous roche) le plus inférieurement placé, que nous avons découvert en août 1899, appartient à l'époque néolithique.

Il se trouve près d'une source qui jaillit du thalweg, bien en face de la grotte du Castelleras, dans le voisinage immédiat du Bau de l'Aubesier et sur la même rive que ce dernier.

Le foyer dépassait à peine de 1 m. 50 le thalweg de la gorge. Il doit sa conservation à la présence d'essences forestières qui l'ont protégé des destructions opérées ailleurs par les crues désordonnées de la période récente et principalement des années 1895 et 1900.

Une si petite élévation devait impliquer l'assurance de la vie à ce niveau ; par conséquent, un débit de faible importance et surtout l'absence de crues subites.

Cet abri nous a donné des billes en calcaire, des poinçons et des lissoirs en os, de fort belles lames en silex, ainsi que des fragments de poterie.

M. Mistral, de Sault, y a recueilli une remarquable pointe de lance en silex blond à fines retouches.

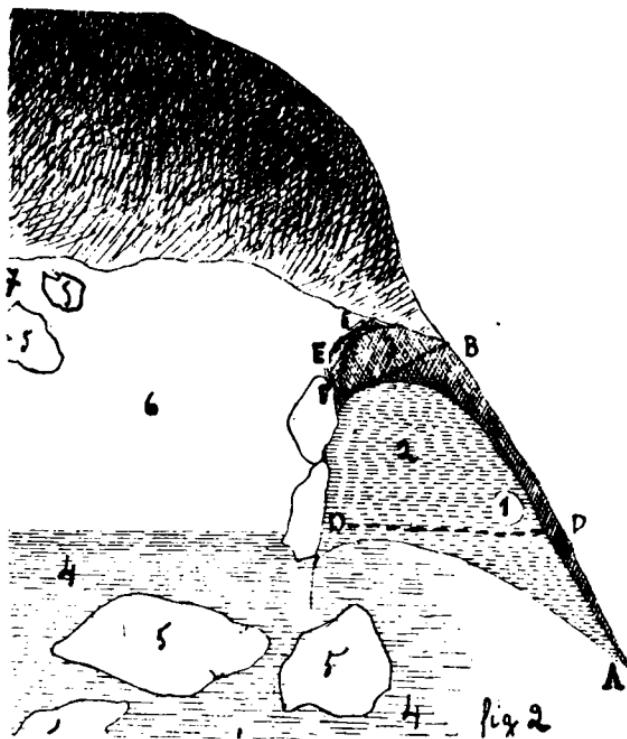
Tous ces objets sont pareils à ceux que nous a fournis la grotte du Castelleras. Ils se retrouvent dans les habitats des combes voisines, entr'autres la Combe de Lioux qui communique avec la Nesque par le passage de Saint-Hubert.

Par sa position et sa donnée palethnologique, ce dépôt établit une mesure précise de creusement de la gorge à une époque déterminée.

On peut juger qu'à part quelques chutes de blocs, le fond est resté le même depuis le moment où les néolithiques prirent possession du lieu jusqu'à nos jours.

### Dépôt Palethnologique

Si l'on considère spécialement les rapports existant entre la partie occupée par les traces de vie et l'ensemble du sol, on remarque que celles-ci, PL. III, fig. 2,



**Fig. 3.** — ABED. Habitat, partie fouillée. — AB. Etendue du dépôt palethnologique le long de la paroi Nord, 16 mètres. — DD. Largeur 6 mètres, pointillé marquant le relevé du 28 août, fig. 2, PL. III. — EF. Largeur 3,70 à la base de la tranchée, 3 mètres au sommet, relevé du 11 oct., fig. 4, PL. III. — EEF. Epuisement de la couche organique. Disparition des traces palethnologiques. — 1. Partie du sol où toutes les couches se sont trouvées meubles. — 2. Formation stalagmitique plancher D. — 3. Zone à éléments réduits. — 4. Talus, Assises stalagmitiques frontales. — 5. Blocs tombés de la voûte. — 6. Sol de l'abri et point de la couche superficielle où se trouvaient les fragments de poterie néolithique. — 7. Petite cuvette naturelle avec réserve d'eau provenant d'égouttements locaux presque continu.

sont établies entre deux horizons stériles, à la partie supérieure du cailloutis de fond C, et jusque dans une certaine étendue de la masse à éléments réduits ab<sup>s</sup> et ab<sup>t</sup>.

L'emplacement fouillé spécialement représenté fig. 2, se trouve tout à fait à l'extrémité Nord de l'abri ; il mesure à partir du point A (1), où les premiers ossements ont été recueillis, jusqu'à la paroi du fond B, seize mètres sur six mètres dans la plus grande largeur D D (2).

Cependant bien qu'incomplètement épuisé, sur un côté F à D, certains détails fondamentaux permettent de considérer que l'habitat ne s'étendait pas beaucoup au-delà de ces limites.

Les faits sur lesquels nous nous appuyons sont :

1<sup>o</sup> la terminaison de la couche noire typique C, dans le fond de l'abri en E, fig. 2 et à 3 m. 70 en dedans de la paroi latérale Nord B.

2 la disparition dans les zones circonvoisines des éléments palethnologiques.

Quant à la portion que nous avons laissée en témoignage et qui forme à l'heure actuelle une partie de la paroi gauche de la tranchée F à D, elle manifeste une diminution de richesse et la réduction sensible de la couche organique.

Vis à vis des proportions générales de la Balme, la

(1) Ce point se trouvait situé sur le front dû talus d'accès.

(2) Si l'on prend comme moyenne 12 mètres pour la longueur, 4 pour la largeur et 2 pour la profondeur, on obtient pour ce seul espace une extraction de 96 mètres cubes de roche principalement agglomérée en brèche.

part prise comme habitat semble minime, surtout si on la compare au sol néolithique de la Grotte du Castellaras (1).

Cette concentration de déchets organiques dans un espace circonscrit peut avoir sa raison d'être dans un besoin de défense ; elle correspond surtout à une élancée de la voûte qui dessine sur ce point une zone plus spéciale de protection.

Les observations actuelles démontrent que l'action des vents dominants N.-O. et S.-O. y est moins sensible et qu'en période pluvieuse l'espace marqué reste abrité.

La parfaite homogénéité palethnologique du gisement est indiquée par la faune et par les instruments, dont l'analogie ressort de la comparaison des ensembles recueillis aux divers niveaux et spécialement conservés eu vue de cet examen.

Mais si la similitude des états milite en faveur de la communauté d'origine, il n'en reste pas moins dans les dispositions particulières du dépôt, des valeurs spéciales dont l'appréciation ne peut se faire que par l'exposé analytique du milieu de gisement.

Pour faciliter la lecture de ces détails, nous avons détaché le terrain à ossements, et nous l'avons spécialisé PL. III, fig. 2, en lui conservant sa position normale.

---

(1) 34 mètres de largeur sur 12 de profondeur.

Cette Grotte se trouve presque en face de l'Aubesier, sur l'autre versant de la Nesque. également en amont du Rocher-du-Cyr.

Cette distinction nous a permis d'établir, toujours en regard et sur la même planche, une troisième figure complémentaire qui a son intérêt dans la plus grande précision qu'elle apporte à certains détails. Le caractère principal du dépôt à ossements est celui d'une brèche d'une grande dureté, inattaquable par le pic et ne se laissant fragmenter que par la mine, ce qui rendait l'exploitation longue et difficile (1). Exceptionnellement sur un point N° 1, fig. 2, le sol s'est trouvé meuble sur toute sa hauteur.

Dans notre exposé sur la formation du sol, nous avons laissé intentionnellement de côté, pour ne pas mélanger les matières, une grande partie des faits ne dépendant pas strictement des phénomènes géologiques. C'est ainsi que nous n'avons pas mentionné, quoique figurativement dénoncée PL III, fig. 1, X, l'intercalation dans le sol de remplissage d'une couche noirâtre et poussiéreuse.

Ici dans la spécialisation du dépôt palethnologique, cette couche prend une grande importance parce qu'elle

---

(1) Les premiers essais ont été faits au pic. Ce procédé, autre qu'il ne donnait que des éclats réduits, présentait l'inconvénient d'entrainer des détériorations trop étendues. La mine, par contre, préparée par un ouvrier professionnel de Sault, M. Cartoux, nous donna pleine satisfaction. De larges plateaux purent être ainsi détachés et divisés ensuite au marteau et au ciseau pour la recherche des ossements.

Cependant, à la suite de l'apparition des pluies, à mesure que la fouille avançait vers le fond de l'abri, les eaux d'infiltration envahissant les trous de mine rendaient tout bourrage impossible. Cet inconvénient fut surmonté grâce à la confection d'étuis métalliques, véritables cartouches de diverses dimensions dans lesquelles la charge de poudre se trouvait complètement isolée par une couche de suif étendue en couverture.

est établie en stratification régulière et forme une ligne très nette de séparation entre les éléments géologiques.

Bien qu'il n'y ait pas dans la répartition des ossements et des silex à travers le sol de solution de continuité apparente, on peut cependant, d'après certains caractères constitutifs du dépôt, diviser ce dernier en quatre zones distinctes, qui sont de bas en haut PL. III, fig 2 :

- D. Plancher stalagmitique,
- C. Couche noire poussiéreuse généralement meuble.
- B. Plancher stalagmitique.
- ab<sup>2</sup> Masse grenue fortement agglomérée.

Chacune de ces divisions constitue en quelque sorte un domaine défini par une structure propre. L'appréciation d'une valeur se faisant autant par la spécialisation des faits que par leur succession, nous procèderons par attributions en commençant par la partie profonde du dépôt.

D. Plancher stalagmitique de 0,45 cent. environ, constitué par un mélange de fragments Urgoniens, d'instruments de silex, de petits éclats de taille et de débris osseux agglomérés au moyen d'une gangue très dure de couleur cendrée.

Cet horizon qui s'établit au moyen d'éléments palethnologiques régulièrement disposés sur un même plan, est délimité à son sommet par une couche nettement distincte, couche C. Il est marqué aux approches de sa partie médiane par une zone noirâtre, PL. III, fig. 2, d<sup>1</sup>, de 0,08 à 0,10 cent. d'épaisseur qui se poursuit sans variation jusqu'aux éléments réduits quiavoisinent la paroi de l'abri. A ce point, l'uniformité cesse, une divi-

sion s'opère en deux branches, PL. III, fig. 3, séparées par un espace stérile de couleur jaune clair.

La mise en valeur de cette zone, par un coloris spécial, est due à une élévation de puissance de la matière organique. Elle répond à une intensité momentanée de vie. Sa séparation en deux foyers distincts sur un point propice laisse percevoir deux époques d'occupation plus spécialement actives.

Ces deux foyers se sont mélangés dans le cailloutis grâce à la nature même des éléments géologiques, dont les dimensions ne se sont pas prêtées, vu l'espace relativement court du temps intermédiaire, à la constitution d'une couche de séparation suffisamment compacte.

Ainsi que cela se présente du reste pour l'ensemble du gisement, ce sont les organes dentaires plus résistants qui constituent la majeure partie des éléments de la faune. Le caractère particulier des débris osseux de ce plancher est celui d'une fragmentation à gros éclats.

Parmi les pièces plus spécialement recueillies, nous citerons deux sabots d'Equidé, deux portions basiques de cornes de Bovidé, deux nuclei ainsi qu'un bloc de calcaire siliceux gris ayant la forme naturelle d'un cylindre de 0,10 centm. de longueur sur 0,08 centm. de diamètre. Les deux extrémités de cette pièce sont légèrement convexes à leur surface et son corps un peu rétréci dans sa partie médiane. Elle se saisit facilement à pleine main par l'un ou l'autre bout, et peut avoir été utilisée si l'on s'en rapporte aux caractères du milieu comme masse à briser les os.

C. Couche généralement meuble de 0,10 à 0,12 c. d'épaisseur régulièrement déposée et constituée par une masse

poussiéreuse noire contenant en mélange des silex et des ossements brisés.

Très typique, ce stracte coupe avec une netteté parfaite le sol, établissant la séparation complète des deux planchers stalagmitiques D et B.

Passé au tamis de dix mailles au centimètre carré, ses éléments constitutifs fournissent :

1· Une partie grossière formant 34,25 0/0 de la masse, dans laquelle l'on distingue des fragments d'os, de silex, mélangés avec des pierrailles.

2· Un terreau organique très riche en acide phosphorique, atteignant 65,75 0/0 de l'ensemble.

Chimiquement analysé, ce lot donne pour cent parties :

Humidité .....	7,46
----------------	------

Cendres, 73,74, renfermant.	{ Phosphate de chaux, correspondant à 18,30 d'acide phos- phorique.....	39,95
		7,90
	Silice anhydre.....	7,90
	Carbonate de chaux et non dosés.....	25,89
Matières organiques : Humus ou acide humique, dont azote 0,352.		18,80

TOTAL.... .... 100,00

Ce terreau noir cède en grande partie sa matière humique aux solutions alcalines, même une partie de cette matière organique se dissout dans les solutions acides.

Au point de vue de la teneur en azote, c'est encore à l'heure actuelle l'équivalent d'un fumier normal qui contient de trois à cinq parties d'azote pour mille.

Originairement beaucoup plus abondant, l'azote a été

éliminé en grande partie par les phénomènes biologiques tandis que le phosphate de chaux est resté.

Si l'on se reporte à l'analyse du sol, telle que nous l'avons présentée dans notre exposé géologique du début (1), on s'aperçoit bien vite de l'immense différence de composition que cet horizon C présente.

La proportion des éléments organiques qu'il contient lui donne une origine tout autre, presque exclusivement animale et dans laquelle la chair, les poils, les os tiennent la plus grande place.

Sa formation est due à la décomposition d'un vaste entassement de détritus de vie, véritable charnier sur lequel l'agglomération humaine séjournait.

Les dimensions actuelles ne donnent aucune idée du dépôt à l'époque de son origine.

Elles ne sont qu'une réduction matérielle compliquée du tassemement du terrain dont l'action compressive est manifeste aussi bien sur les ossements que sur le mode de répartition des instruments.

Dans les planchers stalagmitiques, les pièces de silex se trouvent enganguées dans les positions les plus diverses. Ici, dans l'espace très réduit, elles sont entassées les unes sur les autres et reposent toutes sur leur surface plane. Originairement disséminées et abandonnées dans la masse des rejets, elles ont acquis cette position de stabilité naturelle et cet état de rapprochement à la suite de l'affaissement lent et de la réduction de leur milieu de dépôt.

A part le cacholonnage, leur conservation est parfaite;

---

(1) Les deux analyses ont été faites par M. Gastine, expert-chimiste à Marseille.

aussi toutes les pièces présentent-elles des bords d'une finesse d'autant plus remarquable que dans les horizons stalagmitiques, elles sont le plus souvent émoussées par le contact des fragments rocheux dont elles ont subi les pressions au moment du tassement.

Du côté des ossements, les phénomènes de compressibilité se sont traduits par la multiplicité des brisures. Dans les points agglomérés de cette couche, on retrouve les diaphyses des os longs, longitudinalement fragmentées et déformées par l'aplatissement subi, mais conservant leurs éclats parfaitement juxtaposés.

Dans ce strate, les phénomènes de délitement n'occupent qu'une place minime. On en relève cependant des traces sous la forme de fragments calcaires isolés.

Cette inclusion insère dans le milieu une notion de durée.

Bien que d'une richesse organique exceptionnelle, la rapidité de formation n'a pas encore été suffisante pour que la continuité des phénomènes généraux n'ait pu trouver moyen de se manifester.

Aussi cet amas de détritus doit-il être considéré comme la manifestation d'un séjour continu et suffisamment prolongé.

Lorsqu'on constate, par le profond contraste avec le sol immédiatement inférieur, que ces débris répondent à une reprise de vitalité par suite d'apports étrangers, on est amené à se demander si l'on ne pourrait pas tirer d'une molaire temporaire recueillie dans leur dépendance immédiate une indication pour l'estimation approximative du temps de formation.

En effet, en se basant sur le caractère de cet organe

qui en fait un produit local d'évolution et sur sa position immédiatement supérieure à la couche C, on arrive à cette estimation très rationnelle que ce strate actuellement réduit à une dizaine de centimètres correspond à un laps de temps de très peu supérieur à une douzaine d'années.

On remarque également dans cette zone que la plupart des fragments calcaires sont entourés d'un dépôt stalagmitique régulièrement stratifié, constitué *in situ*.

B. Plancher stalagmitique de 0,40 cent. de hauteur riche en fragments osseux mêlés dans une gangue très dure à des instruments de silex, ainsi qu'à de nombreux éclats de cette matière.

La coloration noirâtre très remarquable qui correspond à celle de la zone d<sup>e</sup> du plancher D a une origine identique ; elle présente seulement une plus grande importance par suite des proportions qu'elle a acquises à ce niveau.

Le plancher B se distingue de l'inférieur D par une densité plus grande et par la fragmentation plus accentuée de ses débris osseux. Ces deux phénomènes se relient à une même cause dépendant de la position de la formation dans l'ensemble. Car, établi sur une couche C importante de matières jusqu'à un certain degré réductibles, B a subi sous l'augmentation lente du poids supérieur un mouvement de tassement, d'affaissement, de resserrement très sensible dans sa structure.

Les pressions multilatérales, qui en ont été la conséquence peuvent expliquer la fragmentation particulière des ossements dans le milieu.

Ab<sup>e</sup>. Cet horizon, de teinte légèrement grisâtre à sa base dans le voisinage immédiat du plancher B, jaune clair

dans le haut, établit la limite supérieure de l'occupation paléolithique.

Les traces de vie qu'il renferme se résument dans la présence de quelques rares ossements et silex disséminés dans un espace de 40 cent. de hauteur.

Par sa constitution générale dans laquelle prédominent les produits fins d'extrême désagrégation de la roche, cet horizon se rattache complètement à la formation supérieure du sol ab'.



# INSTRUMENTS

## Provenance de la Matière

Dans une grande partie de la Provence, les calcaires à silex voisinent avec l'Urgonien. Si cette connexion, relevée par Kilian (1), « qui semble exister entre les formations coralligènes et les calcaires à silex, dont ces derniers semblent être dans beaucoup de cas les précurseurs ou les satellites » peut trouver sa raison d'être dans un phénomène bathymétrique, elle n'en offre pas moins anthropologiquement considérée un certain intérêt.

Par cette sorte d'apparentement des couches à silex et d'une roche dont la désagrégation sous l'influence des agents atmosphériques est manifeste, la matière instrumentale et l'abri se sont trouvés naturellement réunis.

Ainsi s'explique la présence de l'eau aidant la concentration des existences le long de la zone coralligène et l'importance correspondante de son existence régionale.

Le fleuve de vie a suivi le chemin que la nature lui avait préparé.

Les nombreuses traces laissées dans les Baumes, montrent que dès les époques primitives, l'homme en a utilisé la présence.

---

(1) Kilian. *Description géologique de la Montagne de Lure.* 1889  
page 243.

Les observations que l'on peut relever à l'égard du silex ne sont pas moins multiples.

Elles établissent par des rapports encore très évidents les services rendus par la matière locale. L'abondance des rognons de silex et des déchets que l'on rencontre sur certains points a induit à penser que cet état de concentration matérielle pourrait bien être le résultat d'une exploitation sur place et l'indice d'ateliers où s'ébauchaient et se préparaient les pièces de beaucoup d'habitats.

C'est ainsi, grâce à sa richesse en ces deux produits, que le Plateau du Deffend de Sault (1) a été tout spécialement considéré comme une des manifestations locales des plus importantes.

L'emploi de la matière présente y est certifié par des essais de taille et des traces d'éclatement de pièces, cette

---

(1) Morel, cité par de Mortillet. Le Préhistorique, 1900, page 615 y avait récolté deux pointes moustériennes. M. de Bonnefoy, de Sault et nous-même, dans nos nombreuses visites, y avons recueilli des pièces dont l'aspect est tout palethnologique et se rapproche beaucoup de certains spécimens de l'Aubesier.

Les collections Mistral et tout particulièrement H. Chrestian, de Sault, en contiennent de curieux exemplaires. Il en est même chez ces collectionneurs qui rappellent beaucoup les formes Chelliennes.

Bien que très vraisemblable et presque certaine pour quiconque a étudié de très près la région, l'occupation paléolithique du plateau du Sault n'a été jusqu'ici, malgré les recherches tentées appuyée par aucune faune. Il serait par conséquent hasardeux en dehors d'une annotation géographique de vouloir classer les pièces de cette provenance dans des époques déterminées uniquement par leur aspect, car il ne faut pas oublier que les mêmes lieux ont été utilisés à l'époque néolithique.

matière provient d'un banc fortement désagrégé, que l'on retrouve dans les mêmes conditions superficielles sur d'autres points, mais mieux dessiné quant aux rapports stratigraphiques. Il suffit du reste pour s'en rendre compte de traverser la vallée et de gagner, à deux kilomètres à peine à l'Ouest de la ville de Sault, un mamelon rocheux qui porte le nom de col (1) des Fourches.

Cette éminence de caractère récifal est remarquable par la présence dans toute sa partie Nord d'un véritable banc de polypiers dont le plateau de Sault semble former la prolongation au delà de la grande faille longitudinale Est de la vallée.

Dans la division de l'Urgonien du Ventoux, de Leenhard, ce banc est placé à la base des calcaires à Requienies et fait limite entre ceux-ci et les masses inférieures à Orbitolines.

Ces calcaires à polypiers inclinés N. S. passent avec une accentuation de pente à des calcaires à silex qui constituent la partie médiane du mamelon, et manifestent d'une façon très énergique leur présence à la surface du plateau par une abondance remarquable de gros rognons désagrégés et de fragments éclatés.

A l'époque toute récente où des tentatives de cultures, aujourd'hui abandonnées, ont été faites, ces rognons ont été pour le plus grand nombre réunis avec les débris de

---

(1) *Col*, en provençal, signifie un mamelon, une éminence de moyenne grandeur et non pas l'échancrure qui sépare deux sommets ; avec ses congénères *collet*, *coulet*, ce terme a parfaitement conservé son caractère étymologique qui en fait un produit du latin *Collis*, colline.

calcaires en clapiers (1). Aussi l'attention est-elle retenue principalement par les débris qui jonchent le sol.

Bien qu'une partie de ces derniers puisse être rapportée à des causes physiques, une forte proportion de l'ensemble marque par la netteté de ses caractères, ses attaches à l'industrie lithique. Nous y avons recueilli, par exemple, à côté de nucleus, des rognons à peine entamés, ainsi que des débris de toutes sortes, consistant en rebuts de taille, mauvais éclats de pièces à peine ébauchées ou comportant une série de retouches, mais abandonnées par suite de résistances imprévues ou de défauts d'homogénéité de la matière, contrecarrant l'esquillement,

Le Plateau du col des Fourches qui n'a pas encore été signalé constituait également au même titre que celui de Sault un atelier de taille ou au moins un point d'approvisionnement et d'ébauchage.

Une station en plein air (2) toute voisine lui doit la

(1) *Clapier* est un mot provençal qui signifie amoncellement de pierres sèches.

(2) Station de Pampoyet ou Pampouillet, située sur le penchant méridional d'une légère éminence au S.-O. et sur les confins du col des Fourches.

Beaucoup de pièces ont été entraînées dans les terres limitrophes par les ruissellements qui en ont détruit le sol. D'autres points ont été bouleversés par les cultures.

Cette station découverte a donné tout particulièrement des pointes de flèches à fines retouches et de toutes formes à pedoncule, à ailerons en feuille de laurier, en feuille de saule, etc., etc., en tous points pareilles dans leurs variétés à celles que nous avons rencontrées sur les stations du plateau des Claperèdes (Arrondissement d'Apt) et qui composent l'intéressante collection de M. Lazare de Rocsalières à qui nous devons d'utiles renseignements locaux.

matière de ses instruments, et l'occupation néolithique de ses abords y est indiquée encore par des fragments de poterie (1) recueillis dans une petite grotte ouverte sur son flanc méridional. Nous essayerons de dégager dans une étude spéciale plus détaillée les caractères propres de ces deux plateaux et leurs relations palethnologiques avec la région.

Mais ce qui reste avéré par l'étendue des déchets et grâce à l'abondance de la matière première, c'est que, quoique de moindre dimension, le plateau du Col des Fourches n'en témoigne pas moins vis à-vis de son grand voisin d'une remarquable activité de production.

Dans les alentours de l'Aubesier, les calcaires à silex de l'Urgonien ne manquent pas, on les rencontre à divers niveaux, mais ils sont loin de présenter tous une matière utilisable.

Les recherches faites à ce sujet nous ont montré d'abord qu'il existait plus ou moins isolément insérés dans des milieux siliceux de très médiocre nature, de beaux rognons pouvant présenter occasionnellement une ressource ; elles nous ont aussi conduit à reconnaître le fond d'approvisionnement.

On trouve par exemple au-dessus du Bau et un peu plus à l'ouest, enclavée dans des calcaires Urgoniens, une zone siliceuse à la surface de laquelle sont répandus pèle-mêle des rognons brisés, quelques nucleus et des quantités de débris naturels, ou portant des traces d'éclatement intentionnel.

Cette zone un peu allongée E.-O., est située à une centaine de mètres au S.-O. de Cléménçon ; elle est tra-

---

(1) Collection H. Chrestian.

versée par le chemin qui amorce cette ferme à la route de Saint-Jean à Méthamis. Les rognons siliceux à pâte ferme jaune transparente, grisâtre, violacée, sont associés à des calcaires grisâtres à cassure spathique.

Ainsi que l'indiquent les nombreux déchets qui les accompagnent, ils ont été l'objet d'une active exploitation.

Leur utilisation à la grotte néolithique du Castellaras est indiquée par l'analogie matérielle de beaucoup de pièces de ce gisement.

C'est également de ce terrain que paraissent provenir les deux nucleus de l'Aubesier. L'examen des débris épars sur le sol nous a permis de collectionner un assez grand nombre d'éclats de fortes dimensions dont les formes et le mode d'éclatement se rapprochent beaucoup de ceux de l'abri.

Il est avec de justes raisons présumable qu'à l'époque paléolithique l'excellente matière première fournie par ce quartier du Champ de Sicaude était déjà utilisée.

Grossièrement détachées sur le terrain de production les pièces étaient ensuite travaillées et mises au point dans l'Abri même, comme l'indique l'assez forte proportion de petits éclats mélangés au sol, vis-à-vis de la pauvreté en blocs matrices.

---

### Caractères des Instruments<sup>(1)</sup>

La plupart des pièces portent un plus ou moins grand nombre de retouches sur leur face supérieure ; par contre, aucune n'est complètement retouchée sur sa face inférieure.

Les quelques spécimens, entr'autres les numéros 26 et 30, PL. II, dont la face d'éclatement reproduite ci-contre, figures 3 et 4, a été l'objet d'un travail secondaire, font partie d'une minorité qui ne porte ces retouches que sur un point, rarement deux, exceptionnellement sur une petite étendue, et dans ces cas toujours à gros éclats.

Quelques pièces bien que parfaites, n'ont pas été complètement débarrassées de

la croûte naturelle au rognon siliceux, par exemple N° 26, PL. II.

Bien que l'utilisation d'une forme pour divers usages

---

(1) Les reproductions de nos planches ont été faites grandeur naturelle.



Fig. 3, N° 26

soit appréciable, on rencontre dans l'ensemble la spécialisation intentionnelle.

L'ordre que nous avons adopté, pointes, lames, etc., est basé sur un ensemble de caractères assez évidents pour pouvoir constituer des catégories.

Cela n'implique nullement la limitation de l'usage dont nous essayerons cependant de distinguer la valeur spéciale toutes les fois qu'il y aura intérêt et que les prédominances caractéristiques nous donneront des raisons suffisantes.

L'altération matérielle des pièces est très variable, elle est cependant pour la plupart très considérable.

A part les brisures accidentelles ou les tares occasionnées par le séjour sous le feu du foyer, ces dernières



Fig. 4, № 30

aisément reconnaissables à la couleur, au craquelage et aux petites cupules typiques, c'est beaucoup dans une déperdition de substance que réside la principale modification.

Les pièces ont un aspect terne. Les plans de fracture montrent parfois à l'intérieur une masse blanchâtre, un peu poreuse qui témoigne par ses vides du départ d'une partie de la silice.

Le nombre des pièces contenues par le gisement peut être évalué à plusieurs milliers. Plus ou moins bien conservées dans les horizons stalagmitiques où les pressions de tassement du terrain ont quelque peu dégradé leurs bords, elles sont par contre d'une beauté remarquable dans les couches organiques.

Comme nous l'énoncions dans les lignes relatives à la stratigraphie du gisement, des sélections de pièces ont été faites au cours des fouilles avec la consignation très précise des niveaux de récolte.

Afin que l'on puisse mieux juger de la parfaite analogie de technique de l'ensemble, nous avons choisi pour nos planches quelques-uns des types les plus caractéristiques.

Ce sont, en commençant tout d'abord par la partie profonde :

Tout à fait à la base du plancher stalagmitique inférieur, numéro 23. Dans le plancher même, numéros 16, 40 et fig. 5.

Couche organique C, les numéros 8, 13, 21, 27, 38, 1.

Plancher stalagmitique supérieur, numéros 9, 30.

Zone supérieure ab', numéros 20, 37.

*Classification.* — Pointe dite à main.

C'est le type principal. Il domine tous les autres par le nombre et représente plus de la moitié de l'ensemble instrumental.

Par sa forme et surtout par la variété de ses dimensions, cette pièce se prête à des modes de préhension multiples. Cependant, d'après certains caractères et si l'on s'en rapporte aux indications fournies par une catégorie toute spéciale, elles paraîtrait dans quelques-uns de ses spécimens pouvoir se rattacher également à un genre que nous examinerons plus loin sous le nom de pointe de lance.

Nous avons figuré comme exemple le numéro 13, très mince dans la partie centrale de sa base et dont le conchoïde de percussion latéralement placé a été abattu par une retouche afin de constituer, avec l'éclatement de frappe correspondant de la face supérieure, un angle coupant égal à l'angle droit.

On rencontre la pointe dite à main avec les bords francs, numéros 7, 9, 15, 17, ou retouchés, numéros 8, 13, 18, mais très exceptionnellement retouchée sur toute sa surface supérieure comme le montre le numéro 16.

Très variable dans ses dimensions et épaisseurs, elle est généralement assez forte à la base, mais elle se rencontre intentionnellement amincie.

La plus grande pièce recueillie atteint 14 centimètres. La plus petite, numéro 18, retouchée à la pointe, mesure 3 1/4 centimètres de longueur ; sa base est fort mince. Quant au numéro 42, il a douze centimètres de longueur sur 2 d'épaisseur.

On peut comprendre dans cette catégorie toute une série de types plus élancés, mais qui s'y apparentent par des procédés de technique très semblables. Ce sont les numéros 21, 22, 23, 24, 27 et 28, qui vont de l'éclat à peine retouché, numéro 24, au remarquable travail de détail des numéros 27 et 28. La plus grande de ces pièces, numéro 27, mesure 12 cent. sur 32 millimètres de largeur à la base. Elle se saisit fort bien à pleine main à la façon d'un couteau ou d'un poignard, arme dont elle rappelle le caractère élancé, les bords taillants et la pointe triangulaire.

*Lames* : Ce genre de pièces figure avec ou sans retouches le long des bords de la face supérieure. Ce sont les numéros 25, 33, 34 et 35.

Les numéros 10 et 12, choisis parmi les plus petits, ont 5 centimètres et le numéro 14 à peine 4 centimètres.

*Racloir, racloir tranchet, coche grattoir, etc.*

Sous ces dénominations, nous réunissons un ensemble de pièces, moins armes qu'outils, destinées au raclage des peaux, des os, des bois et pouvant servir également, dans quelques-unes des formes obtenues, comme instruments tranchants. Ces pièces affectent des formes allongées ou trapues.

Parmi les premières, les numéros 38 et 40 sont deux spécimens qui se répètent plusieurs fois.

Le procédé de taille par retouches verticales accentuant le pan coupé du bord arqué supérieur, si largement employé pour les grattoirs néolithiques, se dessine déjà sur quelques pièces, fig. 5 par exemple.

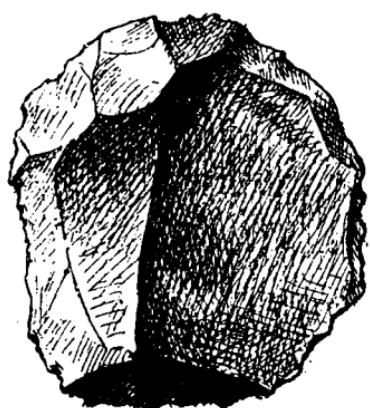


Fig. 5.

Les numéros 26 et 29 sont également d'une technique fort intéressante. Représenté plus haut, fig. 3, le numéro 26 se distingue tout spécialement par les retouches qui ont été faites au sommet de sa face inférieure pour l'obtention d'une rugosité propice à l'emploi.

Parmi les pièces courtes, on peut citer les numéros

39 et 41. La première surtout, dont la forme triangulaire à bord supérieur coupant développé en arc de cercle, voisine, mais en plus grand, avec cette série de petites pièces appelées tranchets, si répandues dans les stations néolithiques de Provence.

Dans cette même catégorie prennent place le numéro 30, fig. 4, à bord coupant, arqué, façonné au moyen de très fines retouches, tandis que pour faciliter la préhension de gros éclats ont été enlevés sur les deux faces tout le long du bord opposé ; et le numéro 31 qui procède d'une technique assez pareille, mais peut, en outre de sa commodité d'emploi pour le découpage ou le raclage, s'employer en guise de scie.

On doit également comprendre ici le numéro 36, ainsi que le très beau spécimen figuré sous le numéro 32, à bord arqué naturellement tranchant. Cette forme permet par une prise de pleine main, le pouce étendu dans l'évidemment basique de la face supérieure, les doigts repliés sur l'autre face, d'obtenir une grande puissance d'action.

Enfin, pour clore cette série, il nous reste à examiner une pièce fort intéressante, figurée sous le numéro 37. Par la concavité de son bord usager obtenu au moyen de fines retouches, cette pièce s'apparente visiblement à un genre d'instruments classés par de Mortillet sous la dénomination de coche grattoir et que cet auteur considère dans son préhistorique comme ayant été employés au raclage des branches d'arbre et à l'arrondissement des manches en bois.

L'attribution de ce caractère à la préparation de manches destinés à porter des pointes de silex peut donner matière à discussion pour le moustérien.

Quoique typique dans le milieu de l'Aubesier, ce racloir, considéré isolément et selon les points de vue personnels, pourrait soulever des appréciations contradictoires, aussi ne le présentons-nous qu'appuyé sur des caractères distincts ayant trait à une catégorie de pièces que nous allons examiner sous la désignation de Pointes de lance.

*Pointes de lance* : Le plus beau spécimen du genre et le plus caractéristique est figuré sous le numéro 1. C'est un véritable type primitif triangulaire avec l'esquisse parfaitement taillée d'un pédoncule.

Par son galbe et la précision de sa forme, cette pièce se classe d'elle-même. Elle nous donne en outre la preuve qu'elle était emmanchée.

La même remarque peut être faite pour le numéro 20, dont le pédoncule plus allongé, mais obtenu du premier coup, a été néanmoins aminci dans sa partie inférieure. C'est à ce dernier échantillon que se rapportent, avec

des différences de dimensions, la plupart des pointes de lance recueillies.

Les numéros 2, 3, 4 et 5, véritables lames effilées et coupantes, peuvent se rattacher également à cette catégorie.

Ces pièces, tant par la multiplicité des types que par leur technique, constituent un ensemble très remarquable.

Elles se rattachent par leurs caractères propres à une industrie bien moustérienne, dont les procédés de facture atteignent ici un large développement.

Cependant, si le détail des retouches, la recherche de la forme, impriment par l'ampleur artistique qu'ils y manifestent, un réel cachet au gisement de l'Aubesier, ces qualités se retrouvent tout entières dans un autre gisement paléolithique du même département où elles semblent avoir échappé aux premières observations ; nous voulons parler de la Baume des Peyrards (1).

Lorsqu'il y a quelques années, poursuivant la recherche de la provenance du silex (2) employé à la fabrication des instruments de cet abri, fouillé en 1867 par Terris et Arnaud, nous eûmes la chance de recueillir le long de la paroi dans les anfractuosités, au plus bas niveau atteint par l'exploration ancienne, toute une série de pièces, une chose nous parut à remarquer : c'était la variété des formes et de la technique.

Les comparaisons que nous pouvons faire aujourd'hui nous révèlent l'identité des deux fonds de vie.

---

(1) Classée dans le moustérien par de Mortillet.

(2) Bulletin de l'Académie du Var, LXX. année, 1902.

En effet, ce sont les mêmes procédés de retouches sur la surface supérieure comme sur le pourtour, l'allongement des pointes, des racloirs, les mêmes éclats triangulaires donnant parfois de superbes pointes de lance.

Cette analogie industrielle des deux gisements donne par conséquent une plus grande valeur régionale aux caractères si amplement mis en évidence par les pièces de l'Aubesier.

---

## FAUNE

---

*Homo*, deuxième molaire supérieure droite temporaire provenant de la base du plancher stalagmitique B.

La présence toute accidentelle de cette pièce s'explique très naturellement.

La résorption physiologique des racines nous montre un organe arrivé à son terme de durée, dans le cas actuel 10 à 11 ans, et simplement tombé dans le milieu de vie. Cette molaire ne présente aucune lésion pathologique. A part un petit éclat adamantin parti sur la face mésiale pendant le dégagement de la gangue, la seule altération que l'on puisse constater est d'ordre purement fonctionnel.

Elle consiste en une usure marquée du cuspide AE et en une trace également d'usure à la partie antérieure du cuspide AI.

*Diagnose (1).*

Quadricuspidie bien caractérisée.

Couronne à surfaces lisses (2).

Cuspides largement développés.

Ligne de crête continue.

Sillon précrétal prenant naissance

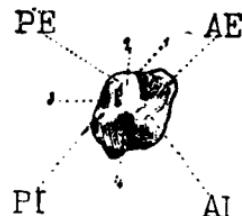


Fig. 6.

au centre du triangle formé par les cuspides AI, PE et AE et venant sur la face externe accuser la séparation des deux cuspides.

Sillon post crétal oblique coupé en deux par une prolongation du cuspide PI jusqu'à la ligne de crête à laquelle il se soude. La portion interne du sillon dessine sur la face palatine la séparation très égale de PI et AI, l'autre portion s'allonge parallèlement à la ligne de crête, mais n'atteint pas le bord distal de la couronne.

*Etat comparatif.*

Comparée à la formule de prédominance des formes actuelles, la pièce de l'Aubesier ne présente pas des dimensions sensiblement supérieures, mais elle s'en distingue particulièrement par les détails suivants :

(1) Nous nous sommes servi de la terminologie adoptée par Topinard dans son travail sur l'Evolution des molaires et des prémolaires chez les primates et en particulier chez l'homme. Anthropologie, T. III 1892.

AE, cuspide autéro-externe ; PE, postero-externe ; AI, antéro-interne ; PI, postero-interne ; 1, sillon précrétal ; 2, ligne de crête ; 3 et 4, fractions interne et externe du sillon post crétal.

(2) Dimensions prises avec un compas à épaisseurs. Diamètre allant de la face externe à la face interne, 10 millimètres. Diamètre transversal méso-distal, 9 millimètres.

La disposition normale en losange des cuspides donne une légère diminution du diamètre diagonal passant par AI et PE qui est de 10 millimètres, tandis que le diamètre allant de PI à AE est de 11 millimètres. Il en résulte une légère expansion de AE et l'indication d'une accentuation prononcée de courbure de la ligne alveolo-dentaire dans le voisinage immédiat et antérieurement à l'organe dentaire.

Une moindre proéminence des cuspides. Cela tient principalement à ce que ceux-ci sont largement étalés au lieu d'être ramassés sur eux-mêmes.

La presque égalité des deux cuspides internes, vis à-vis de la tendance actuelle à l'atrophie de PI.

Mais le caractère différentiel le plus important résulte de la solution de continuité du sillon post crétal. De ce fait PI, au lieu d'être détaché, rejeté en dehors, séparé de ses congénères comme généralement aujourd'hui quand il n'a pas été éliminé, fait en quelque sorte corps avec eux par sa communion avec la ligne de crête.

Le mouvement actuel de rejet en arrière de PI, qui accentue la diminution du diamètre allant en diagonale de AI à PE, entraîne selon son degré une plus ou moins grande acuité de l'angle formé en avant de AE par la réunion de la face mésiale et de la face externe. La dent prend alors une forme losangique. Moins fréquent dans la première dentition, cet état est assez souvent remarquable sur la seconde molaire du haut chez l'adulte. Cela nous amène à consigner quelques observations en apparence d'ordre général, mais qui sont, en réalité, en rapport très immédiat avec la pièce de l'Aubesier.

La seconde molaire temporaire qui se rattache philogéniquement au groupe des molaires permanentes dont elle porte la disposition cuspidale en est effectivement le prototype. C'est d'elle que les organes de remplacement recevront leurs caractères. Elle annonce morphologiquement la série définitive.

Il résulte de ce fait que plus ses caractères sont parfaits, plus on aura de la chance de les voir se reproduire

intégralement dans la série correspondante de remplacement, et moins ils seront déterminés, plus les variations pourront se manifester.

Si l'on considère les relations paléontologiques (1) que la quadricuspidie des molaires du haut, pour sa part, semble établir entre les anthropomorphes et l'homme, on perçoit tout de suite la valeur des états cuspidaux chez ce dernier, et toute considération ethnique mise à part, quel intérêt leurs modifications peuvent avoir au point de vue purement anthropologique.

Chez nos races les plus élevées, la série dentaire, au lieu de se terminer par le parallélisme de ses deux arrière-plans, se rapproche sensiblement de la formation en arc de cercle (2).

A cette disposition, qui laisse le plus large développement du côté du bord externe, correspondent pour que l'ordonnance soit possible, soit une déformation de la dent, soit une diminution de volume de la face palatine.

Dans le premier cas, on a le losangisme par séparation et déplacement de PI.

Dans le second cas, réduction partielle par atrophie ou disparition de PI.

Si remarquable dans l'état actuel de notre développe-

---

(1) Gaudry, l'Anthropologie, T. XII, 1901. Sur la similitude des dents de l'homme et de quelques animaux.

(2) Gaudry, l'Anthropologie, T. XIV, 1903. Contribution à l'histoire des hommes fossiles.

ment, cette mobilité (1) d'un caractère d'autant plus fréquente chez l'adulte comme l'indique la statistique de Topinard (2) que l'on s'écarte en arrière de la première molaire, traduit une tendance. Elle nous rend ainsi tangible par les transformations qui l'accompagnent, l'incessant travail d'adaptation que subit notre organisme et ce n'est pas la moindre des surprises que cette magnifique confirmation d'une loi physique et morale que nous donne l'étude d'un simple détail.

Cette marche à l'acquisition d'un type très importante pour la partie, c'est-à-dire pour l'organe dentaire spécialement considéré, a un non moins grand retentissement pour la forme qui dépend du groupement des diverses unités. Car si la somme des diminutions cuspidales concourt à la réduction de l'arcade dentaire, elle a pour complément la modification de l'angle facial.

Cope (3), dans un mémoire sur la tricuspidie des molaires dans la denture humaine, fait ressortir tout particulièrement que ce sont les hommes des races les plus élevées qui ont le cuspide PI le moins développé.

Par contre, chez le prognathe, le cuspide PI est plus développé que chez l'orthognathe. On est en droit par

(1) Cette mobilité tendantelle porte non seulement sur une partie (le détail cuspidal) mais aussi sur le tout (la dent) qui est parfois atrophiée (nanisme de la troisième molaire) ou manque complètement. Nous ne pouvons ici qu'aborder d'une façon très succincte un sujet des plus intéressants et nous arrêter seulement à ce qui peut aider à la compréhension des caractères de la pièce de l'Aubesier.

(2) Topinard, *op. cit.*

(3) Cope. *On the tritubercular molar in human dentition.*  
*Journal of morphology* vol. II July 1883.

c conséquent, lorsqu'on se trouve en face d'un état cuspidal bien affirmé de penser non seulement qu'il est en relations très directes avec le caractère physique, mais qu'il en porte même en quelque sorte l'expression.

La dent de l'Aubésier, avec sa quadricuspidie sans aucune de ces indécisions typiques ou de ces indices de mouvement ou de transformation si sensibles dans la grande majorité de nos formes actuelles, est à cet égard très suggestive.

---

## MAMMIFÈRES<sup>(1)</sup>

### CARNIVORES

*Félidés.* — *Felis leo Linn, race spelaea*

*Canidés* — *Canis lupus de forte taille.*

*Canis vulpes.*

*Ursidés.* — *Ursus arctos Linn* (2).

### RONGEURS

*Castoridés.* — *Castor*, (une molaire provenant du plancher stalagmitique inférieur D.)

(1) Ces déterminations sont dues à l'éminent doyen de la Faculté des Sciences de Lyon, M. le Professeur Depéret.

(2) Nous avons également recueilli dans la région du Sud-Est des ossements d'*Ursus Arctos* dans le gisement moustérien de la grotte de Châteaudouble, Var. (Bulletin de la Société d'Etudes de Draguignan, Tome XXIV, page 263, et dans une grotte repaire de la Barre de Berigoure où nous avons été conduit par M. Auphan de Murs. La Barre de Berigoure est située au Nord de la ville de Murs, en Vaucluse, dans le voisinage immédiat de la vallée d'Apt. Moins élevée que le Bau de l'Aubesier, elle appartient néanmoins au même massif montagneux, la montagne de Murs n'étant en somme qu'une prolongation méridionale du Ventoux. Le terrain de gisement se trouvait dans une zone assez sûre et humide au bout d'un long couloir assez rétréci sur certains points. Il se composait dans sa partie inférieure d'une argile rouge très plastique d'origine détritique (lehm) contenant des ossements d'*Ursus Arctos*.

Dans sa partie supérieure, d'une terre fine noirâtre avec quelques ossements récents mêlés à des fragments de poterie néolithique

## PACHYDERMES

*Suidés.* — *Sus scrofa Linn.*

## RUMINANTS

*Cervidés.* — *Cervus canadensis.*

*C. Elaphus.*

*C. Capréolus Linn.*

*Ovidés.* — *Capra hircus.*

*Ovis aries.*

*Bovidés.* — *Bos taurus Linn.*, (bœuf de grande taille.)

## SOLIPÉDES

*Equidés.* — *Equus caballus.*

En dehors des espèces comestibles, la faune se trouve représentée encore par quelques rares mollusques, gastéropodes de la famille des Hélicidés et de celle des Pupidés.

*Plancher stalagmitique profond*, fig. 2, D

*Hélicidés.* — *Helix*, groupe de *obvoluta*.

*Pupidés.* — *Clausilia* (deux espèces indéterminables).

*Horizon ab\**

*Hélicidés.* — *Helix (Leucochroa) candidissima.* (1)

(1) L'*Helix candidissima* (*Leucochroa*) se rencontre actuellement dans les mêmes régions vauclusiennes. Ce genre fait partie de la Faune malacologique actuelle du Sud-Est. Bérenguer le cite dans sa Malacographie du Département du Var 1902, page 92.

Comparées aux espèces de la grotte de la Masque (1), les espèces du Bau de l'Aubesier présentent une si frappante analogie qu'on ne peut faire autrement que de les placer dans des conditions générales d'existence très semblables.

A part des détails secondaires résultant de l'altitude et de la situation respective des deux gisements, les seules particularités qu'on pourrait relever tiennent simplement aux conditions physiques des lieux.

C'est ainsi que le territoire du Champ de Sicaude excessivement accidenté devait mal se prêter au développement de certaines espèces animales qui demandent des terrains moins abrupts et des dépôts d'eau à rives aisément accessibles, comme le Rhinocéros par exemple, présent à la Masque, et comme peut-être aussi l'*Ursus Bourguignati*, espèce méridionale rencontrée jusqu'ici en Provence plutôt sur les limites que dans l'intérieur des grands massifs montagneux.

---

(1) Nicolas.— Assoc. Franc. pour l'avancement des Sciences. Congrès de Nancy 1886 et de Toulouse 1887. La grotte se trouve dans le bassin de l'Ouvèze, affluent de la Durance. Elle s'ouvre dans des assises miocènes très tourmentées, à la base N.-O. de la vertigineuse tombée du Mont Ventoux, très proche d'anciens bassins lacustres et sur la limite des plaines basses.

Par ses attaches au même massif montagneux, l'analogie fondamentale de son gisement, elle est en rapport on ne peut plus intime avec le Bau de l'Aubesier; c'est pourquoi il nous a paru indispensable de faire ici le rapprochement et de reproduire la faune qui se compose des espèces suivantes : « *Hyena crocuta*, *Ursus Bourguignati*, *Ursus arctos*, *Félix sp.* *Cervus elaphus*, *Cervus capræolus*, *Equus caballus*, Bovidé de grande taille. *Rupicapra europea*, *Canis lupus*, *Ovis arlès*, *Rhinocéros*, c'est également à M. le professeur Depéret qu'est due la connaissance de cette faune.

Mais la donnée principale qui ressort de la comparaison, c'est qu'il n'y a pas à l'époque commune à laquelle se rapportent ces deux faunes de différence climatérique accusée entre les zones basses limitrophes des plaines et les points les plus centraux du massif.

Paléontologiquement considéré, le rapprochement des deux dépôts entraîne une autre observation. Nous trouvons dans l'abri de l'Aubesier, à côté de débris franchement attribués à la chèvre, un lot d'ossements sensiblement distincts et qui paraissent pouvoir être rapportés avec une certaine certitude au mouton.

Dans la grotte de la Masque par contre, la *Capra hircus* manque, mais l'*Ovis aries* est nettement distingué. La présence de cet ovidé soulève même dans le compte-rendu de Nicolas cette remarque (1) :

« *Ces espèces, sauf le mouton, offrent un facies propre à l'époque moustérienne.* »

Basé sur une donnée généralement acceptée pour la faune de cette époque, ce raisonnement qui pourrait être admissible pour un sol imprécis comme celui de la Masque est par contre inapplicable à l'Aubesier, où le synchronisme des espèces est assuré par des caractères stratigraphiques absolus.

C'est par conséquent de la valeur même des pièces que doit dépendre l'interprétation. Comme cette valeur demande par la façon dont elle se présente une réelle considération, nous avons cru devoir pour la placer selon son droit dans notre faune nous en référer à l'au-

---

(1) Op. Cit. Congrès de Toulouse 1887, p. 750.

torité de M. le professeur Depéret. Nous ne pouvons mieux faire que de citer les lignes que l'éminent paléontologue a bien voulu nous adresser à ce sujet : « Un seul point difficile à préciser est la question de la chèvre et du mouton presque impossible à distinguer si l'on n'a pas des crânes. Je crois pouvoir affirmer cependant d'après quelques-unes des pièces, que vous avez à la fois dans votre gisement *les deux espèces*, et je pense que vous ne vous avancerez pas beaucoup en les citant toutes les deux, la chèvre avec certitude, le mouton avec une légère hésitation : Les différences de taille entre les adultes sont assez grandes pour me permettre de pousser mes conclusions jusque-là. »

Les espèces mammalogiques du Bau de l'Aubésier constituent dans leur ensemble une faune de climat tempéré. Elles précisent les enseignements des aspects telluriques qui nous laissaient entrevoir, par l'absence des traces glaciaires dans les caractères géologiques, que la région du Ventoux était restée en dehors des grands phénomènes glaciaires.

La présence parmi elles du Castor affirme l'abondance de l'eau non seulement comme cours mais aussi comme nappe. Actuellement, malgré les nombreuses sources que l'on rencontre dans les parages voisins du Champ de Sicaude, l'existence de ce rongeur ne serait plus possible. Sa disparition déjà ancienne, puisqu'on ne le retrouve pas dans le fond néolithique local si riche cependant, est due évidemment à des modifications physiques et non point seulement à l'occupation de l'homme, comme cela a dû se produire pour quelques-unes des autres espèces animales. A part la Nesque, qui traverse la vallée de

Sault dans toute sa longueur, il n'y a pas d'autres cours d'eau dans la région. Mais la Nesque n'est à l'heure actuelle qu'un grand ruisseau d'une dizaine de kilomètres de cours effectif, donnant tout au plus asile à quelques menus poissons. Ses eaux se perdent pendant la majeure partie de l'année un peu au-delà du village de Monnieux, à l'entrée de la gorge, de telle sorte qu'excepté deux ou trois points très encaissés et profonds où l'eau stagnne et forme ce qu'on appelle en provençal des « gourds », le thalweg de la gorge reste à sec la plupart du temps.

Ce thalweg, qui a dû autrefois jouer un rôle plus actif si l'on considère les marques de creusement, ne constitue plus à proprement parler qu'un débouché torrentiel.

Sa position, à la partie la plus basse de la vallée de Sault, lui assigne une fonction de dégagement fort utile en ce sens que la vaste dépression à laquelle il sert de drain est appelée à recevoir accidentellement des quantités d'eau assez considérables.

Si, à l'apport de la Nesque et des nombreuses sources qui affleurent sur une multitude de points au pourtour de la vallée entre Sault et Monnieux, tels que *Pampouillet, la Loge, la Fontaine, la Palud, le Bourguet, Fontbonne, Buan*, etc., on ajoute les écoulements torrentiels descendus des contreforts du Ventoux à l'Ouest, de la Courtine et de St-Jean à l'Est, ainsi que de la montagne de Lure par le grand drainage de la Croc, on se rend bien vite compte à quel afflux la vallée de Sault peut-être soumise selon les circonstances. De par sa position orographique et sa fermeture presque complète dans sa partie la plus basse elle forme un immense bassin où

s'effectue la réunion des eaux sauvages d'une vaste étendue territoriale.

Cet état joint à l'étroitesse d'une unique voie de dégagement, doit entraîner fatallement en temps de fortes pluies l'engorgement de toute la zone sud. Ce fait s'est présenté tout récemment en 1895 et 1900, amenant sur ce point l'inondation des prairies et la formation d'un véritable lac.

Ce qui est aujourd'hui l'exception deviendrait bien vite la règle si un régime à précipitations atmosphériques plus puissantes ou plus constantes survenait.

Il suffirait alors d'un simple barrage peu conséquent vu l'extrême rapprochement des parois rocheuses à l'entrée de la gorge, pour que l'importante réserve qui se constituerait en amont par l'accumulation des eaux, ainsi régularisée dans son débit, devint capable d'alimenter d'une façon régulière un cours d'eau.

Ce sont des conditions sinon pareilles du moins très concordantes qui régissaient l'état des lieux à l'époque de l'occupation du Bau de l'Aubesier et permettaient au Castor de vivre dans ce centre montagneux.

La vallée de Sault est constituée par un sous-sol lacustre oligocène. Sa dépression allongée N.-S est recouverte sur certains points par une assez grande épaisseur d'alluvions caillouteuses et marécageuses. Ces apports ont contribué à l'exhaussement de son sol amenant peu à peu ses niveaux inférieurs à la hauteur du thalweg de déversement, qui lui-même, par un phénomène inverse de creusement, est venu aider cette égalisation.

Ce double mouvement, suivi de la diminution des apports aqueux et complété par la disparition des cluses

naturelles que le retrécissement de la gorge sur certains points laisse entrevoir, a contribué à l'élimination presque totale des dépôts d'eau.

Si l'on juge par l'extension de ses alluvions et leur importance dans le voisinage de Monnieux, la Nesque qui coule entre deux rives de dépôts antérieurs dans un lit très réduit, s'épandait autrefois plus largement dans la vallée. On peut en conclure que la vallée de Sault approvisionnée par d'abondantes sources donnait asile à l'époque pléistocène, sur plusieurs de ses dépressions, à des dépôts d'eaux, dont un des plus considérables occupait le cirque naturel des bas terrains qui s'étendent au devant de Monnieux jusqu'à l'entrée de la gorge. Certains fonds marécageux, dits la Palud (1), pourraient bien être également les vestiges d'anciennes formations lacustres locales, jadis beaucoup plus importantes.

---

(1) La Palud — du latin *palus* marais — terme provençal qui désigne la partie marécageuse d'un territoire. Les termes, la Palud, les paluns, etc., etc., sont nombreux en Provence même sur des points où il n'y a plus de trace de marécages. Ils continuent dans la langue la tradition d'un état physique ancien.

## FLORE

---

Les charbons qui ont été recueillis au nombre d'une dizaine proviennent des horizons inférieurs. Plancher stalagmitique D et couche organique C.

Ils consistent en fragments de différentes grosseurs dont quelques-uns portent des traces d'écorce. M. Fliche, le savant professeur de l'école Forestière de Nancy, qui a bien voulu en faire l'étude, a reconnu qu'ils provenaient de végétaux de la famille des Pomacées et que la majorité sinon tous appartenaient à l'Amélanchier (*A. vulgaris* Moench).

L'Amélanchier est un petit arbuste qui se trouve actuellement sur les terrains accidentés de tout l'Est de la France. Seulement alors qu'il est très rare dans le Nord-Est il est très répandu dans le Midi, où il couvre, soit seul, soit en mélange avec d'autres arbisseaux ou arbustes les pentes des hautes collines et des basses montagnes calcaires.

La présence presque exclusive de cette espèce, sans mélange avec des charbons provenant d'arbres, fait présumer que les alentours immédiats du Bau de l'Aubesier étaient comme on les trouve encore aujourd'hui couverts d'une végétation arbustive.

Dans la région du Mont Ventoux, l'Amélanchier que l'on utilise industriellement pour faire des balais, se rencontre principalement dans la zone du chêne rouvre — *Quercus pubescens*. — De même que les régions basses lui

sont peu favorables, de même il se développe moins bien lorsqu'il atteint une certaine altitude.

Son habitat de prédilection paraît être de 400 à 1.000 mètres ; c'est du reste dans ces limites entre Méthamis et Sault que se développe la partie la plus sauvage du cours de la Nesque et que se trouve le Bau de l'Aubésier.

Si l'on en juge par ses affinités physiques, l'Amélanchier craint autant les froids rigoureux que la grande chaleur. C'est un végétal de climat tempéré plutôt méridional, supportant bien le régime des saisons, mais qui demande pour se développer une contrée ou des lieux où les variations thermométriques sont de moyenne amplitude.

Le massif montagneux dans lequel nous relevons la présence pléistocène de cette espèce végétale fait partie des contreforts externes des grandes Alpes, zone sub-alpine de Lory. Il est situé sous le 4<sup>e</sup> de latitude Nord. Dominé par un altier sommet de 1912 mètres, (le mont Ventoux) ce massif est resté toutefois en dehors des grandes manifestations glaciaires dont les témoignages s'arrêtent plus à l'Est dans les parages de Sisteron.

### Résumé des Faits et Observations

Lorsqu'on relève la topographie des gisements lithiques dans les régions provençales on est frappé, dès l'abord, de l'abondance et de l'extension de ces étapes de la vie humaine. Cependant on remarque bientôt que tandis que l'époque néolithique est aussi largement représentée dans les zones basses que dans les massifs montagneux, les

habitats paléolithiques se rencontrent principalement dans les zones accidentées, les rares pièces recueillies en dehors n'étant que des éléments transportés et mélangés à des formations alluvionnaires.

Bien qu'il faille tenir compte même largement des différences d'état inhérentes à des manifestations très distinctes on ne peut guère, lorsqu'on voit la valeur des dépôts, l'unité caractéristique et le développement pris par l'époque moustérienne dans le Sud-Est, mettre en avant comme cause principale l'unique question de la population

On perçoit bien, par la situation des abris paléolithiques qu'une certaine intention a présidé au choix des lieux d'établissement, ces derniers étant généralement situés sur des flancs escarpés et sur des points d'un accès peu aisé et jusque dans une certaine mesure protégés naturellement contre la surprise des grands fauves.

L'idée de défense, avec cette nuance d'une position fortifiée contre l'attaque de ses semblables a poussé également le néolithique à rechercher des sites agrestes. Mais en outre de son établissement sur certains plateaux bordés d'abrupts on trouve ses stations réparties sur un grand nombre de points bas et découverts.

Cette différence qui se dessine pour les uns par le maintien dans les limites des grands massifs rocheux et pour les autres par une plus large répartition au dehors sont surtout sous la dépendance des états physiques.

Aussi est-ce dans le domaine des conditions générales d'habitabilité qu'il faut surtout chercher les raisons de ces modes de répartition.

Lorsqu'on jette les yeux sur la carte géologique des régions basses Vauclusiennes on est tout de suite frappé de l'importance des traces laissées anciennement par les eaux. En nous cantonnant dans les manifestations qui peuvent être mises au compte du pléistocène et qui sont restées souvent en relation avec des faits actuels, on trouve tout un ensemble de données indiquant leur surabondance multiforme. Dans le domaine purement géologique, ce sont les anciens niveaux de beaucoup de cours d'eau, la Durance, l'Ouvèze, etc., indiquant une plus grande conséquence, les Craus (1) de certaines vallées ou plaines basses, les alluvions fluviatiles, torrentielles ou marécageuses, les cônes de déjection, les débits des sources.

Ce régime, dont l'atténuation est dans bien des cas perceptible, ne s'est pas modifié sous l'effet d'une de ces causes brutales si fréquentes dans le cours de l'évolution terrestre, mais par une réduction relativement progressive.

L'anthropologie nous en laisse parfois saisir des indices à travers les débris matériels des plus lointaines existences: et sur la route qui se rapproche de nous, les légendes dans les formes caractéristiques de leurs strates psychiques, les traditions, l'histoire, nous en ont conservé sinon les phases du moins des caractères.

C'est ainsi que bien des lieux occupés par de grands étangs ou même de petits lacs ne rappellent plus actuellement que par l'étymologie de leurs noms, tels la Palud, les Paluns, le Palivestre, leur état antérieur.

---

(1) Crâu désigne en Provence un sol formé de cailloux roulés.

Les luttes de l'homme inscrites aux annales du passé pour la conquête de la terre cultivable ont eu raison sur une quantité de points de ces dépôts d'eau; mais si l'effort a été couronné de succès, c'est qu'il s'est porté surtout à l'heure devenue propice sur des fonds le plus souvent rendus presque stagnants par diminution ou cessation des forces vives d'alimentation. Il suffit de parcourir un peu les différentes régions de la Basse-Provence pour se rendre vite compte des modifications survenues, même dans des temps très récents, dans cet ordre de faits.

Nous reviendrons du reste d'une façon plus détaillée dans nos études locales sur ce sujet dont nous n'exposons ici que les grandes lignes.

A l'époque néolithique, de volumineuses nappes d'eau occupaient encore bien des portions territoriales, et les larges débordements des cours d'eau rendaient de leur côté peu sûre une bonne partie du sol.

Lorsqu'on étudie sur le terrain le relief du sol au pourtour des massifs montagneux, on voit parfois détachés en contreforts, parfois dressés entre les plissements sud Alpins, ou dans de grands synclinaux, comme pour la vallée d'Apt par exemple, des reliefs de formations très diverses et de dimensions variables, allant depuis la simple proéminence jusqu'à la colline proprement dite.

Ces reliefs que les sorgues sur bien des points territoriaux enserrent dans leurs réseaux liquides étaient sur d'autres points avoisinés de petits lacs ou de marécages.

Sous un régime aqueux à fort développement cette configuration devait opposer de réelles difficultés à l'habitation de l'homme contemporain.

Aussi lorsqu'on pratique ces sols s'explique-t-on très bien pourquoi on ne trouve pour ainsi dire pas de traces antérieures à la pierre polie tandis qu'il est bien rare de n'y pas recueillir de nombreux indices de l'occupation néolithique.

L'extension de la vie dans le domaine des basses régions exposées pendant le pléistocène à des afflux dont les témoignages alluvionnaires (1) marquent la conséquence semble ne s'être faite avec assurance qu'assez tardivement. Mais alors la multitude des lieux de séjour et souvent leur importance propre nous montrent des populations devenues rapidement considérables et dont on peut dans certains cas apprécier la valeur par l'ensemble des observations relevées dans des circonscriptions territoriales bien définies.

Bien qu'une grande analogie sociale avec les constructeurs de palafittes puisse parfois s'établir par les rapprochements artistiques ou instrumentaux, le néolithique de Provence est un terrien. La configuration du sol qu'il occupe lui permet de se placer en terre ferme. Son établissement n'est pas limité par la brusque tombée de hautes montagnes. Il a, indépendamment des grottes ou des abris, de nombreuses proéminences territoriales pour éléver ses cabanes.

Aussi le mélange de ses restes à des terrains d'apparence marécageuse est-il très exceptionnel. (2)

---

(1) C'est dans des alluvions entre Bedouin et Malaucène que Nicolas et Morel ont recueilli des silex moustériens.

(2) Au-dessous de Bonnieux, vallée d'Apt, au lieu dit la Grande-Terre, nous avons relevé d'abondantes traces lithiques mélangées à un terrain qui a toutes les apparences d'une formation

Il y avait ainsi anciennement dans les régions basses de la Provence surabondance d'eau.

Si l'on en juge par la faune de l'Aubésier, de nombreux herbivores auxquels les grands fauves et l'homme donnaient la chasse, vivaient pendant le pléistocène moyen sur les flancs du mont Ventoux.

Ces parages, où quelques rares brebis et chèvres brouaient seules une herbe, la plupart du temps courte et grêle, étaient alors couverts d'herbages dont la croissance était favorisée par une humidité constante.

Les sources et les cours d'eau enrichis déversaient largement dans les thalwegs leur butin liquide et constituaient même sur certains points que nous avons essayé de déterminer des nappes disparues aujourd'hui avec le monde animal qui y prenait sa vie et les peuplait (1).

Bien que les causes de la puissance générale des eaux à cette époque puissent être beaucoup rapportées aux grandes provisions glaciaires alpestres; il apparaît tout particulièrement par le caractère même des lieux qui avoisinent le Bau, qu'une autre valeur, celle des fréquentes précipitations atmosphériques, entrat également pour une part importante dans l'état de production.

---

alluvionnaire marécageuse. C'est le seul gisement de ce caractère qu'il nous a été donné jusqu'ici de rencontrer; mais la preuve reste à faire que l'agglomération très conséquente qui y séjournait fut contemporaine de la nappe d'eau qui devait l'occuper.

(1) On trouve encore quelques menus poissons dans les Gourds de la Nesque et le long de son parcours dans la vallée de Sault, mais trop petits et rares pour pouvoir être utilisés. Les écrevisses seules sont assez nombreuses et offrent aux habitants l'occasion d'organiser des parties de pêche.

Aucun des deux massifs montagneux de la région de Sault n'a présenté, même à l'époque de la grande extension glaciaire, de formations de cette nature.

Dans son étude sur la chaîne de Lure(1), point d'origine de la Crau(2) principal affluent de La Nesque, Kilian consigne qu'il n'a découvert « aucune trace qui puisse autoriser à admettre les preuves d'anciens glaciers ».

La même observation est faite par Lory (3) à l'occasion du Ventoux. Toutefois il est fort possible, ajoute ce géologue, qu'à défaut de glaciers les crêtes du Géant provençal dont la cime se dresse au Nord du Champ de Sicaude « aient pu être couvertes de masses de neiges même éternelles ». Cantonnées dans la zone supérieure, ces dernières ne descendaient pas dans les vallées de moyenne altitude déjà habitées ou du moins n'y devaient faire, comme actuellement encore, que de passagères apparitions, n'entrant nullement la continuité de la vie.

Ainsi en considérant les creusements des combes, les dépôts alluvionnaires, les cônes de déjection effectués sur les flancs du Ventoux, en dehors des cours actuels réguliers des eaux et indépendants des causes purement glaciaires, arrive-t-on à attribuer à toute une série de faits géologiques une valeur spéciale d'origine météori-

(1) Kilian, Description géologique de la montagne de Lure, Masson, édit.. 1839, p. 336.

(2) La carte de l'état-major orthographie La Croc, ce qui est contraire à l'étymologie. La Croc, logiquement la Crau, est un torrent. Elle tire son nom du caractère de son thalweg formé uniquement de cailloux roulés dont le cône de déjection est dans la vallée de Sault.

(3) Lory, Dauphiné, § 343, 360, 361.

que reconnaissant pour facteurs propres l'abondance et la fréquence des ruissellements des eaux de pluie ou provenant de la fonte plus ou moins rapide des neiges.

Vu du sud-est et du point d'abord de la route de Saint-Jean à Méthamis, le terroir du champ de Sicaude apparaît comme un vaste entonnoir incliné sud-nord dont la pointe va se perdre dans les précipices de la Nesque.

L'effet d'ensemble produit par l'immense masse de rochers dénudés qui l'environnent est grandement saisissant.

Sa superficie domaniale occupe tout le versant septentrional d'une crête montagneuse sur laquelle s'opère la division des eaux torrentielles qui se rendent d'un côté à la Nesque, de l'autre au Sud, dans la vallée de Lioux par la combe de Saint-Hubert. Trop bas pour que ses points culminants aient pu receler des neiges durables, privé de sources et complètement séparé du corps principal du Ventoux par la grande faille de la Nesque qui en coupe d'une façon absolue les ruissellements, le champ de Sicaude ne doit qu'à son propre domaine climatérique l'humidité que nécessitait le développement de ses végétaux.

Appartenant à cette région médiane essentiellement favorable à la vie des plantes fourragères, il était fréquenté par de nombreux mammifères dont l'ensemble constitue une faune de forêt.

La présence du chevreuil qui relie cette faune à celle de l'Italie où ce cervidé est constant dans le moustérien est d'autant plus intéressante que l'on retrouve cette

espèce dans la faune néolithique locale à l'exclusion du Castor, du Lion, de l'Ours, du Cerf du Canada, etc., mais associée au Choquard (1). Ce ne sont, par conséquent, pas à des modifications climatériques importantes que l'on doit attribuer sa disparition. Sa remarquable survie, puisqu'on le rencontre avec la Chèvre, le Cerf commun, le Sanglier assez près de nous, bien après le néolithique (2), ne le désigne pas non plus comme un de ces indigènes Lion ou Ours brun qui ont fui devant la prise de possession de l'homme et ses premières conséquences, mais qui ont en bonne partie abandonné tardivement la région par suite des grands déboisements et de la destruction des pâturages.

En examinant les conditions physiques de son habitat actuel on peut se faire une idée approximative de la température régnante, d'autant mieux que les limites extrêmes sont encore fixées par la collatéralité d'une espèce végétale connue.

Le chevreuil, qui craint aussi bien les froids vifs que les grandes chaleurs, nous permet de saisir une donnée.

Il ne nous paraît par conséquent pas inutile, vu le peu de temps de sa disparition et vis à vis de la persistance d'un élément de la flore, de jeter un coup d'œil sur les conditions climatériques qui régissent actuellement ces mêmes lieux.

---

(1) Ces indications proviennent de la comparaison faite avec la faune encore inédite que nous possédons de la grotte du Castellaras, faune également déterminée par M. le prof. Depéret.

(2) Papon, Voyage de Provence 1787, cite le Chevreuil comme habitant encore la Provence à cette époque.

De nos jours, dans la ville de Sault, située à 800 mètres d'altitude, la température moyenne de l'année est de + 9°42 (1).

Pour les différentes saisons, la moyenne se répartit de la sorte :

Hiver.....	+	2°07
Printemps.....	+	7°99
Eté .....	+	17°66
Automne.....	+	10°06

La plus basse température atteinte deux fois seulement le 21 janvier 1886 et le 10 février 1887 est de — 14° 1/2.

La plus haute marquée le 17 juillet 1884 est de + 33°.

Ces chiffres, ainsi que les données relatives à l'humidité, nous ont été aimablement communiqués par M. H. Chrestian. Ils portent sur une période de 25 années de 1876 à 1900 et ont été pris dans la ville de Sault au moyen de thermomètres d'observation à minima et maxima placés au Nord, à une altitude de 791 mètres.

De 1876 à 1890, durant une période de 15 années, la hauteur moyenne annuelle de la pluie recueillie au pluviomètre a été de 0 m 887, avec maximum de 1202 m/m en 1885 et minimum de 500,2 m/m en 1884.

(1) Comparée aux moyennes obtenues dans les villes de Carpentras et d'Apt, qui sont situées à la base du massif montagneux, il y a pour l'altitude de la ville de Sault une différence de 4 à 5 degrés en moins.

Le versant méridional du Ventoux, par P. Tessier, avec notice sur la Flore, par Plahault, Revue des Eaux et Forêts, T. 39, année 1900.

Le nombre des jours pluvieux a été en moyenne de 94, avec maximum de 114 en 1889 et minimum de 68 en 1884.

Pendant la même période, on a observé 155 chutes (1) de neige produisant une hauteur accumulée de 10,77 soit une moyenne de 10,33 chutes par an, avec un maximum de 20 chutes en 1879 et un minimum de 2 seulement en 1880.

Pour la période décennale suivante, de 1890 à 1900, on constate une légère diminution de l'humidité. Par le fait de la sécheresse plus marquée, la moyenne de la température s'élève à 9°55.

La moyenne annuelle des pluies pour un nombre de jours qui descend à 76,6 est de 0,772 m/m (2) ainsi que l'indique le tableau suivant :

---

(1) Les hauteurs accumulées de neige donnent une moyenne annuelle de 0,718 avec maximum de 2,07 en 1879 et minimum de 0,07 en 1880. La plus forte quantité tombée en une seule fois a été de 0,65, le 11 décembre 1878; la plus faible quantité de 0,01.

Ajoutons incidemment que les collections de M. Chrestian contiennent également sur les époques lithiques un fond local patiemment et savamment recueilli, d'une grande valeur documentaire.

(2) Avec maximum de 1057 m/m en 1898 et minimum de 0,432 m/m en 1893.

Les chutes de neige se sont également abaissées à 9 par an avec une moyenne de hauteur accumulée de 0,426 m/m par an et une moyenne pour chaque chute de 0,047 avec maximum de 0,25 le 22 janvier 1891.

ANNÉES	Nombre de jours pluvieux	Hauteurs des eaux receuillies au pluviomètre	Chutes de Neige	Hauteurs accumulées	Températures moyennes
1891	76	726.8	14	0.78	8°.67
92	81	808.2	7	0.30	9°.70
93	65	431	8	0.40	10°.06
94	70	621.4	12	0.36	9°.21
95	81	775	12	0.77	9°.38(1)
96	86	827.2	7	0.24	8°.94
97	82	823.4	7	0.37	9°.73
98	85	1857.6	13	0.62	9°.88
99	65	801.5	6	0.17	10°.44
1900	75	853	4	0.25	9°.49(2)

Sous ce régime favorable au développement des pomacées, parmi lesquelles l'Amélanchier tient un rang prépondérant, la Nesque voit également se reproduire le buis, le noisetier, le noyer, le cerisier.

D'après M. le professeur Fliche, la densité des charbons de l'Aubesier plus élevée par rapport aux échantillons plus septentrionaux actuels de même bois, qui ont servi de sujet de comparaison, doit être rapportée à une croissance effectuée dans des conditions meilleures d'ensoleillement. Ceci laisse supposer à côté de l'humidité régnante un certain rayonnement solaire.

On peut se représenter assez approximativement cette association de deux valeurs physiques jusqu'à un certain point appréciables dans leurs effets, en prenant pour

(1) Minimum — 13° le 19 février.

(2) Maximum + 30° le 28 juillet.

exemple un état qui réunirait à l'humidité des vallées de la Suisse une répartition solaire qui ne devait pas être de beaucoup inférieure à celle qui régit actuellement la même contrée.

D'un autre côté, nul n'indique que l'époque quaternaire en Provence ait subi de grandes variations de température. Les comparaisons établies entre la flore des tufs quaternaires et la flore existant encore actuellement, n'accuse pas dans cet espace de temps compris entre le début du pléistocène ou plus précisément les couches à *Eléphas antiquus* et nos jours des changements saillants dans le règne végétal. Elles permettent toutefois de saisir dans quelques-uns des effets produits par la participation plus ou moins accusée ou persistante d'influences extérieures.

La plus grande partie des espèces végétales composant la flore des tufs quaternaires de Provence se retrouve actuellement. (1)

Sur trente-sept essences anciennement reconnues, vingt-neuf subsistent encore à l'état spontané. Huit ont cessé de faire partie de la flore indigène, ce sont : Le *Laurus canariensis* retiré plus au Sud à Madère et dans la zone némorable de l'Archipel des Canaries

Le Frêne à manne *Fraxinus ornus* et l'Arbre de Judée *Cercis siliquastrum* que l'on retrouve en Italie et en Corse, mais dans le mouvement desquels il faut plutôt voir l'influence de certaines combinaisons végétales.

---

(1) De Saporta. Sur la flore des tufs quaternaires de Provence. Congrès scientifique de France, Aix en Provence, 1886, 33<sup>e</sup> session, T. I<sup>er</sup>, p. 267.

Le *Pinus pumilio*, le *P. Salzmanni*, le *P. Pyrénaica* qui se sont éloignés de Provence, adoptant plus au Nord : le premier les hautes vallées de la chaîne des Alpes, le second un canton reculé du pied des Cévennes et le troisième une vallée des Pyrénées.

Quand au tilleul et à l'érable à feuille d'aubier leur retrait tout local consiste simplement dans l'abandon des vallées inférieures en faveur de territoires situés au-dessus du point que ne dépasse pas le pin d'Alep.

Si la diminution de la chaleur ou plus précisément des modifications relatives à la répartition annuelle paraissent être la principale cause de l'éloignement du *Laurus canariensis* (1), il n'en est pas de même pour les *Pinus pumilio*, *Salzmanni* et *Pyrénaica*.

En effet, lorsqu'on considère les lois physiques qui régissent les stationnements actuels de ces trois essences et surtout leurs aptitudes vis-à-vis du Pin d'Alep qui les a remplacées dans leurs anciens habitats, on reconnaît que le principal motif de ce changement est la diminution de l'humidité.

Ainsi deux phénomènes successifs, affirmés par un ensemble de données biologiques, marquent dans ses grandes lignes l'évolution pléistocène en Provence.

D'abord, dans la première moitié, le passage d'un

(1) De Saporta, Op. cit. et Marion, Premières observations sur l'ancienneté de l'homme en Provence, Congrès scientifique d'Aix, 1866, page 357, pensent qu'il n'est même pas nécessaire d'invoquer pour cette disparition l'abaissement de température ; l'absence d'humidité et des différences plus sensibles dans les saisons ont pu suffire pour déterminer ce phénomène.

régime Pliocène supérieur à température relativement égale et douce, à la forme plus marquée des saisons, contre-coup de la grande extension prise en Europe par les masses glaciaires.

Ensuite dans la seconde moitié la diminution très prononcée de l'humidité.

Mais si l'absence de manifestations purement glaciaires constitue dans le Sud-Est de la France le caractère le plus saillant des facies régionaux, il se présente cependant dans le cours des phénomènes pléistocènes, des localisations importantes de faits au moyen desquels des nuances se dessinent.

Parmi ces valeurs, nous relevons tout spécialement ici l'importance qualitative et quantitative des espèces mammalogiques de la Masque et de l'Aubésier.

Or, leur association nous montre qu'à l'époque de l'occupation de ces deux gisements la région du Ventoux jouissait jusqu'à une certaine altitude d'un climat relativement tempéré. Il se présente même dans cette zone d'occupation un fait d'autant plus intéressant que relevé dans le moustérien d'une autre région provençale, il se retrouve sur les lieux mêmes de l'Aubésier à une époque beaucoup plus rapprochée de nous, c'est l'association du Choquard et du Chevreuil dans le dépôt néolithique supérieur de la grotte du Castellaras (1).

---

(1) Le Pyrrhocorax Alpinus qui a également été signalé par Marion, Premières observations sur l'antiquité de l'homme en Provence, Op. cit. dans une grotte à industrie lithique de la Nerthe ne fréquente plus guère nos contrées où ne le ramènent pas même les accidents climatériques pouvant momentanément rappeler certains états du pléistocène. Son retrait vers les hautes

L'importance de l'Abri du Bau de l'Aubesier comme habitat ressort de deux caractères : l'abondance des instruments, la conséquence du dépôt.

A n'importe quel niveau stratigraphique de récolte, le fonds instrumental a toujours compris un mélange de pièces plus ou moins retouchées et de simples éclats.

Les spécimens que nous présentons, choisis dans les ensembles des divers niveaux, représentent une sélection des types les plus parfaits ou les mieux conservés. Cette sélection est destinée dans notre pensée, non seulement à démontrer l'analogie entière de la technique, mais surtout à en exposer les caractères principaux, notre but étant de mettre surtout en évidence une valeur d'appréciation.

Cependant quelle que soit l'ampleur de la manifestation technique, sa dépendance moustérienne reste affirmée par les deux caractères suivants :

La prédominance de la pointe.

La retouche relativement étendue, limitée à la face supérieure.

Circonscrite dans les limites techniques d'une époque, l'industrie lithique de l'Aubesier s'entoure d'autre part

---

Alpes ne peut être expliqué que par des raisons biologiques.

Nous avons rencontré le Choquard dans le paléolithique. Le Dépôt moustérien de la grotte de Châteaudouble (Var). Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques et littéraires de Draguignan, T. XXIV, p. 263, et dans le néolithique (grotte du Castellaras) associé dans ces deux gisements au Chevreuil.

d'une certaine richesse de détails dont l'examen peut apporter quelque aide au point de vue de la relation chronologique.

L'intérêt principal réside autant dans la forme que dans le travail de retouche.

Pour l'une, à côté de la diversité par appropriation aux besoins, c'est dans la part plus spéciale à la pointe à main, l'association de types larges et élancés ainsi que l'éclat de toutes dimensions utilisé.

Pour l'autre, c'est le soin apporté à la préparation de la face supérieure, la finesse des retouches, l'appropriation de certains points de la face inférieure ; mais ici toujours par percussion.

Ainsi jugée, d'après la plus-value de ses caractères et considérée comme l'expression d'un développement, l'industrie de l'Aubésier pourrait se placer à l'échelon supérieur de l'époque dont elle porte la marque originelle.

Quant à l'ordre de dépôt, si grâce à des strates définies on peut lire des phases plus vivantes, il n'en ressort pas moins par la répartition générale des déchets d'alimentation et des pièces instrumentales que l'occupation du lieu a été d'une assez longue durée.

A part un léger intervalle au début, l'Abri n'a jamais cessé complètement d'être fréquenté.

Trois périodes cependant, correspondant aux trois strates organiques, marquent d'une façon plus énergique. Les deux premières de plus faible durée, la troisième beaucoup plus importante se poursuivant même dans

toute la masse stalagmitique supérieure avec des caractères d'intensité qui ne se rencontrent pas aux alentours des autres strates.

De toute cette vie si largement manifestée, un seul débris humain est demeuré, nous apportant la certitude de l'association stable d'individus, d'une communauté. C'est un simple organe dentaire temporaire.

Mais, lorsqu'on connaît la haute valeur paléontologique des dents, on ne peut faire autrement que d'attacher une importance proportionnelle aux particularités qu'un de ces organes peut offrir.

La pièce de l'Aubesier, par ses caractères cuspidaux, affirme un type distinct des formes actuelles dont les modifications tendantielles dessinent une marche vers la tricuspidie (évolution régressive de Topinard (1)).

Au point de vue anthropologique elle affirme des caractères d'autant plus inférieurs que son cuspide postéro-interne présente un plus grand développement.

Cette relation d'un état d'infériorité et d'une forme pouvant être considérée comme la représentation du summum d'évolution a tout lieu de surprendre.

Mais ce qui semble au premier abord paradoxal devient facilement logique, lorsqu'on saisit comment par la diminution plus ou moins répétée dans la série dentaire d'un seul cuspide, le caractère de la face peut se

---

(1) Anthropologie 1892, T. III.

modifier, laissant devant la plus grande emprise de l'intellectualité se réduire sur le bas du visage les signes de l'instinct, naturellement dominants chez tout être primitif.

F. MOULIN.



# VAUCLUSE

Abri

du Bau de l'Aubesier

PALÉOLITHIQUE - MOUSTÉRIEN

PLANCHE I.

ILLES ET COLLECTION P. MOULIN





VAUCLUSE  
Abri  
du Bau de l'Aubesier  
PALÉOLITHIQUE - MOUSTÉRIEN

PLANCHE II.







# PLANCHE III

Fig.1  
Formation du sol  
Caractères géologiques

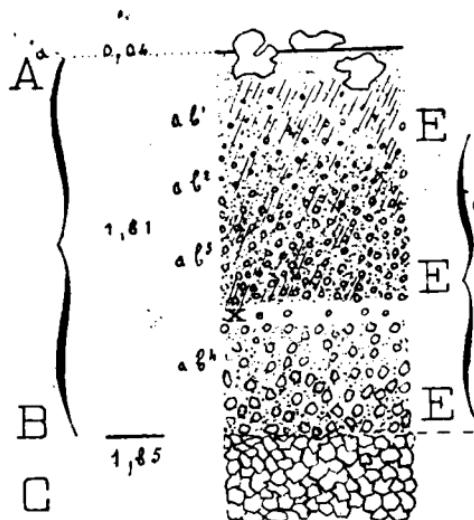


Fig.2  
Caractères Paléolithologiques  
dans le sol  
Relié du 28 Août 1901

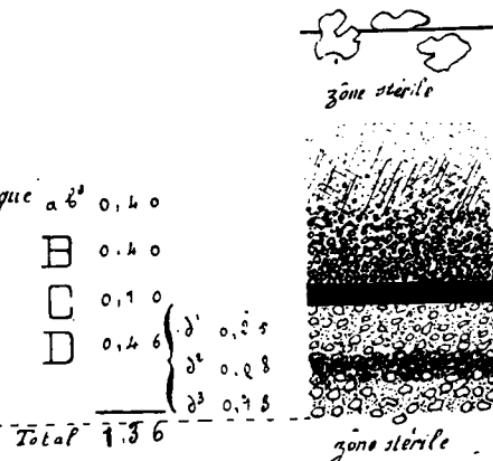
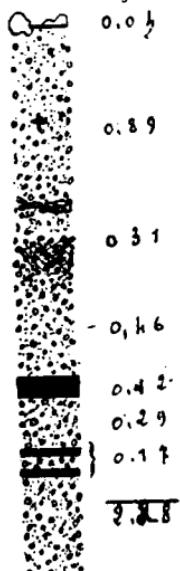


Fig.3  
Partie profonde de l'affleurement  
Relié du 11 Octobre 1901



## LEGENDE

---

---

FIG. 1

C Les dimensions du cailloutis de fond C restent indéterminées. Les affleurements stalagnutiques frontaux du talus d'accès indiquent néanmoins une grande puissance. Des sondages effectués dans son propre fond jusqu'à plus d'un mètre de profondeur n'ont rencontré qu'un milieu stérile.

B Bien que se rattachant par les caractères géologiques de sa base à C, nous nous sommes appuyés pour établir la séparation sur la dissociation des fragments lithiques, produite par l'intercalation des éléments palethnologiques.

X La lettre X qui paraît marquer une solution de continuité, maintient en niveau stratigraphique spécial ayant trait à la partie palethnologique.

Dans le fond de l'Abri, fig. 3, la prédominance des produits fins de délitement se rencontre sur toute la hauteur du sol de B à A. Cet état est localement sensible en avant dans le voisinage immédiat de la paroi.

FIG. 3

+ Emplacement d'une molaire isolée, d'*Equus caballus*. La différence de hauteur entre la fig. 1 relevée près de l'entrée de l'Abri et la fig. 3 prise au fond, est due à l'accumulation mieux favorisée vers le fond de l'Abri des produits supérieurs de désagrégation.

Cet état crée une inclinaison marquée de la surface vers l'extérieur.

---



# TABLE DES MATIÈRES

---

## LISTE des membres de l'Académie du Var :

Bureau pour l'année 1903 .....	IV
Présidents honoraires .....	IV
Membres honoraires .....	V
Membres titulaires .....	VI
Membres associés .....	X

---

## PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE du 7 janvier 1903.....	xvii
CONGRÈS des Sociétés savantes,	
ÉLECTION pour le renouvellement du Bureau.	
NOMINATION d'un Président honoraire.	
RAPPORTS de M. le D <sup>r</sup> LASCOLS.	
LECTURES : <i>Le Castellet et Riboux</i> par M. R. VIDAL —	
<i>Master Heartless</i> , par M. le D <sup>r</sup> SÉGARD. — <i>L'Art pendant la Révolution</i> , par M. J. RIVIÈRE.	
OUVRAGES reçus pendant le mois de janvier.	
SÉANCE du 4 février.. ..	xx
LECTURES : <i>Le Brusq</i> , par M. A. PAUL. — Conte des	
<i>Mille et une Nuits</i> , traduction par M. RAT. — <i>St-Cyr</i> ,	

par M. R. VIDAL. — *Recherches paléontologiques,*  
de M. MOULIN, aux environs de St-Cyr.  
OUVRAGES reçus pendant le mois de février.

SÉANCE du 4 Mars . . . . . XXII

OUVRAGE OFFERT à l'Académie : *La Grande Montagne,*  
par M. J. DELMAS (M. Moulin, rapporteur).

LECTURES : *Cachette préhistorique à Pignans* par  
M. GUILLABERT — Conte des *Mille et une Nuits*,  
traduction par M. RAT — *Signes*, par M. R. VIDAL.  
OUVRAGES reçus pendant le mois de Mars.

SÉANCE du 1<sup>er</sup> Avril . . . . . XXIV

RAPPORT de M. MOULIN.

LECTURES : *A mon Enfant* et *La Ruse de Paul*, poésies  
par M. ALLÈGRE. — *Les fouilles de Vénéjean*, par  
M. MOULIN. — *Au bain de mer* et *Vieux Souvenirs*,  
nouvelles, par M. RIVIÈRE.

OUVRAGES reçus pendant le mois d'avril.

SÉANCE du 6 Mai . . . . . XXVI

Election d'un Secrétaire Général.

LECTURES : *Les Portefaux de Toulon*, par M. A. PAUL.  
*Le Style actuel*, par M. RIVIÈRE.

OUVRAGES reçus pendant le mois de Mai.

SÉANCE du 3 Juin . . . . . XXVIII

Félicitations à M. ROUSTAN.

Commission du Bulletin pour 1903.

Banquet annuel.

LECTURES : *Le Retour d'Orestès*, par M. LACOSTE.—  
*Station paléolithique du Bau de l'Aubesier*, par

M. MOULIN. — *Le Communard*, par M. PERRETTE.  
— Comptes-rendus sur *Al Mostrataff* et les *Mille et une Nuits*, communication de M. RAT. — *L'Hospice et la Chapelle de la Miséricorde à Toulon*, par M. VIDAL.

OUVRAGES reçus pendant les mois de Juin, Juillet, Août, Septembre et Octobre.

SÉANCE du 11 Novembre..... XXXII

Propositions de M. ROUGET et de M. RIVIÈRE

LECTURE : *Une rentrée scolaire à Toulon le 2 brumaire an IX*, par M. BOURRILLY.

Ouvrages reçus pendant le mois de Novembre.

SÉANCE du 2 Décembre..... XXXIV

L'installation et le classement des Archives dans la nouvelle salle de l'Académie.

OUVRAGES OFFERTS à l'Académie : *Fleurs sauvages*, poésies de M. LACOSTE (MM. Moulet, Moulin et Béjot, rapporteurs). — *Pour les enfants*, poésies par M. LÉON RICHAUD (M. Lejourdan, rapporteur). — *Bristouche*, comédie par M. Sinibaldi (M. Perrette, rapporteur).

RAPPORTS de MM. LEJOURDAN et RIVIÈRE.

ELECTION de deux membres titulaires : M. le DOCTEUR REGNAULT et FONTAN, ingénieur.

LECTURES : *La faune du Bois de l'Aubier*, par M. MOULIN. — *Etude sur l'Ecole Centrale du département du Var*, par M. BOURRILLY.

OUVRAGES reçus pendant le mois de Décembre.

## MEMOIRES ORIGINAUX

La Maison du Bonheur, par M. le Dr SÉGARD.....	1
L'Ecole Centrale du département du Var de l'an VI à l'an XII de la République, par M. L. BOURRILLY...	105
La corne à boire du roi Witclaf, poésie traduite de l'Anglais de A.W. Longfellow, par M. AD. LEJOURDAN	359
Les deux Cupidons, poésie traduite de l'Anglais, par M. AD. LEJOURDAN .....	361
Le Communard reconnaissant, nouvelle, par M. G. PERRETTE.....	363
Le Bau de l'Aubesier, étude géologique,par M.F.MOULIN	369



## PUBLICATIONS DE L'ACADEMIE DU VAR

---

- Années 1832 à 1865 — 29 volumes in-8°  
1868. — 1 volume in-8° de 358 pages.  
1869. — 1 volume in-8° de 536 pages.  
1870. — 1 volume in-8° de 358 pages.  
1871. — 1 volume in-8° de 391 pages.  
1872. — 1 volume in-8° de 334 pages.  
1873. — 1 volume in-8° de 480 pages.  
1874-75-76 — 1 volume in-8° de 406 pages.  
1877-78. — 1 volume in-8° de 475 pages.  
1879-80. — 1 volume in-8° de 498 pages  
1881. — 1 volume in-8° de 334 pages.  
1882-83. — 1 volume in-8° de 534 pages.  
1884-85 — 1 volume in-8° de 508 pages.  
1886 — 1 volume in-8° de 332 pages,  
1887-88. — 1 volume in-8° de 480 pages.  
1889-90. — 1 volume in-8° de 508 pages  
1891-92. — 1 volume in-8° de 480 pages.  
1893-94. — 1 volume in-8° de 432 pages  
1895. — 1 volume in-8° de 228 pages.  
1896. — 1 volume in-8° de 180 pages.  
1897. — 1 volume in-8° de 264 pages.  
1898. — 1 volume in-8° de 196 pages.  
1899. — 1 volume in-8° de 198 pages.  
1900. — Livre d'or du Centenaire. 1 vol in-8° de 230 pages.  
1901. — 1 volume in-8° de 258 pages.  
1902. — 1 volume in-8° de 180 pages.  
1903. — 1 volume in-8° de 496 pages.
- 

Ces volumes sont en vente, sauf les années 1832 à 1865 qui sont épuisées. S'adresser à M. le Président de l'Académie du Var, Musée-Bibliothèque à Toulon.



